

# ARCHIVES DE BRETAGNE

RECUEIL D'ACTES, DE CHRONIQUES

ET DE DOCUMENTS HISTORIQUES RARES OU INÉDITS

PUBLIÉ

PAR

LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS  
ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

---

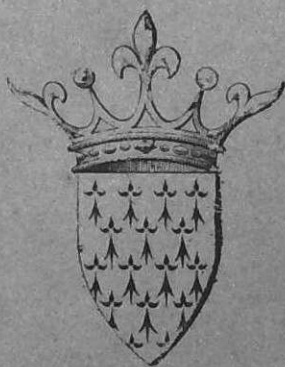
*TOME XI*

DOCUMENTS SUR LA LIGUE EN BRETAGNE

CORRESPONDANCE DU DUC DE MERCOEUR

ET DES

LIGUEURS BRETONS AVEC L'ESPAGNE



NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

---

M. DCCC. XCIX

ARCHIVES  
DE BRETAGNE



DOCUMENTS

SUR

LA LIGUE EN BRETAGNE



Le tome XI des ARCHIVES DE BRETAGNE (*Correspondance du duc de Mercœur*) a été tiré à 325 exemplaires in-4° vergé, pour les membres de la Société des Bibliophiles Bretons, et à 400 exemplaires in-4° mécanique, pour être mis en vente.

N° 136

EXEMPLAIRE

M. PHILIPPE HÉBERT.

# ARCHIVES DE BRETAGNE

RECUEIL D'ACTES, DE CHRONIQUES

ET DE DOCUMENTS HISTORIQUES RARES OU INÉDITS

PUBLIÉ

PAR

LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS  
ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

TOME XI

DOCUMENTS SUR LA LIGUE EN BRETAGNE

CORRESPONDANCE DU DUC DE MERCOEUR

ET DES

LIGUEURS BRETONS AVEC L'ESPAGNE



NANTES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS  
ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

M. DCCC. XCIX



DOCUMENTS SUR LA LIGUE EN BRETAGNE

---

CORRESPONDANCE

DU

DUC DE MERCŒUR & DES LIGUEURS BRETONS

AVEC L'ESPAGNE

EXTRAITE DES ARCHIVES NATIONALES

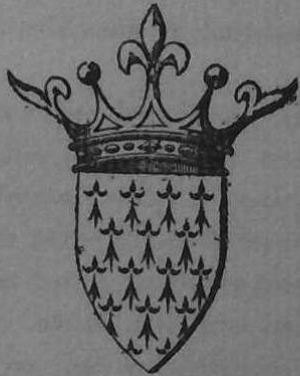
Et publiée avec une Préface historique et des Notes

PAR

*GASTON DE CARNÉ*

---

TOME XI



RENNES

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE J. PLIHON ET L. HERVÉ

5, Rue Motte-Fablet, 5

---

M. DCCC. XCIX



## AVERTISSEMENT

---

*Les documents inédits que j'offre aujourd'hui au public appartiennent aux Archives Nationales. Je les ai extraits d'une importante collection, qui provient elle-même des Archives de Simancas. Toutes les pièces, dont elle se compose, viennent en effet de cette petite ville de la Vieille-Castille, où Philippe II et ses successeurs avaient formé, depuis 1563, un immense dépôt de toutes les archives de la monarchie espagnole.*

*En 1808, les Français s'emparèrent du château de Simancas ; et une partie des documents qui y étaient déposés et qui intéressaient notre histoire fut transportée à Paris. A la paix, ces pièces furent rendues à l'Espagne ; mais tout ne fut pas restitué, et nous possédons encore actuellement un très beau fonds espagnol, aux Archives Nationales.*

*Nous avons en particulier tout ce qui se rapporte aux relations des Ligueurs français avec Philippe II ; et c'est de cette masse considérable de documents que j'ai dégagé les éléments de ce présent recueil.*

*J'avais d'abord songé à ne publier que les pièces françaises ; mais la correspondance des agents de Philippe II avec leur maître jette un jour, non seulement utile, mais même indispensable sur la correspondance de Mercœur et des Ligueurs bretons avec le roi d'Espagne. Mon travail eût été sans liens, si je m'étais borné là, en laissant de côté l'énorme quantité de pièces espagnoles, auprès desquelles, on peut le dire, les pièces françaises ne sont rien<sup>1</sup>.*

*Cependant, je ne me trouvais pas moins dans une impossibilité absolue de reproduire cet ensemble de documents, dont la copie, sur des écritures souvent difficiles, et la traduction eussent demandé plusieurs années. Devant cette difficulté, il fallait adopter une méthode, et voici ce à quoi je me suis arrêté.*

<sup>1</sup> Les documents que je publie sont répartis dans une trentaine de cartons de la série K. Les lettres et instructions de Philippe II sont cotés 1449 et 1450. Les lettres, comptes et mémoires adressés au roi d'Espagne par ses agents, par le duc de Mercœur et par les Ligueurs bretons, se trouvent, presque sans interruption, dans tous les cartons de la même série, numérotés de 1599 à 1603.

J'ai copié très exactement toutes les pièces françaises, et je les donne in extenso ou, si elles n'ont pas un intérêt suffisant, je les analyse. Lorsqu'elles ne sont pas inédites, ce qui est fort rare, je me contente d'en indiquer le titre.

Je n'ai pas relevé moins soigneusement toutes les pièces espagnoles, lettres et instructions royales, mémoires, rapports et comptes des agents, états de troupes, etc. J'en publie en entier un certain nombre; pour toutes les autres, je donne une analyse totale ou partielle, un fragment ou au moins le titre avec la date, de façon à permettre aux personnes qui en seraient curieuses d'y recourir.

Quant aux lettres de l'ambassadeur, don Mendo de Ledesma, du maître de camp, don Juan de l'Aguila, des capitaines et des agents, elles sont innombrables. Celles de l'ambassadeur, spécialement, se chiffrent par centaines. Force m'a bien été d'en passer la plus grande partie, sans les mentionner; mais j'en ai traduit quelques-unes, analysé quelques autres, et enfin j'ai donné, en entier ou par extraits, la traduction de beaucoup des sommaires inscrits au dos de ces correspondances par la chancellerie espagnole, pour en faciliter une seconde lecture.

Je ne me dissimule pas que mon travail est bien loin d'être sans lacunes; mais, si j'ai dû reculer devant l'immensité de cette tâche et si je ne peux pas prétendre avoir réuni une collection complète de preuves pour l'histoire de l'occupation espagnole en Bretagne, du moins ai-je l'espoir d'avoir fait œuvre utile, en fournissant à l'historien les principaux matériaux de son ouvrage.

Cette mine très abondante d'informations, pour l'histoire de notre province, n'a encore été exploitée par personne. Seuls, deux auteurs d'histoire générale ont voulu s'en servir; mais ils n'en ont tiré qu'un bien faible profit, parce que l'un et l'autre, ayant abordé des œuvres considérables, n'ont pas suffisamment approfondi les détails. Je veux parler de M. Capefigue et de M. Forneron. J'ai relevé en note, dans le cours de cette publication, quelques-unes de leurs inexactitudes.

M. Capefigue n'a jamais mérité le nom d'historien. Comme il avait entrepris la besogne gigantesque d'une Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV, il ne pouvait pas ne pas explorer les cartons des Archives de Simancas qu'il cite fort souvent; mais il avait dû en faire des extraits sans ordre et sans méthode, et lorsqu'il fallait les mettre en œuvre, il n'hésitait pas à rapprocher des fragments différents pour en composer des documents complets, auxquels il donnait une cote précise, et qu'il attribuait à tel personnage, sans souci de l'histoire et de la vérité. Il avait étudié les dossiers d'une manière si superficielle, qu'il a transformé le capitaine Gaspar de Pereda, dont le rôle est insignifiant, en principal chargé d'affaires, et en commandant de troupes, l'ambassadeur Mendo de Ledesma.

M. Forneron, qu'il serait bien injuste de mettre au même niveau que l'auteur précédent, est tombé dans la même erreur; et il a fait aussi, dans son Histoire de Philippe II, un général

\* M. Gégouze s'est servi des citations de Capefigue, dans son ouvrage de la Ligue en Bretagne; mais il ne l'a fait qu'avec une certaine modération, qui n'était que trop justifiée.

du diplomate Mendo de Ledesma, dont la personnalité tint cependant alors une place très importante, je dirai même prépondérante, la politique de Philippe II ayant plus négocié encore que guerroyé en Bretagne.

Je n'ai pas la prétention de juger, dans son ensemble, l'œuvre de M. Forneron, dont les quatre volumes représentent une grande somme de travail et sont bien loin d'être sans utilité; mais je crois pouvoir affirmer que, sur dix pages consacrées par lui aux affaires de Bretagne, (tome IV, p. 81 et suivantes) il n'y en a pas deux qui ne contiennent une ou plusieurs erreurs.

Je ne m'arrêterai pas à les signaler toutes. Il me suffira de dire que le commissaire des guerres, Pedro de Albuca, est changé par M. Forneron en commandant de quinze compagnies à Saint-Nazaire (p. 83). M. de la Motte-Jacquetot, conseiller au Parlement, devient le plus gros bourgeois de Nantes (p. 84). Trois officiers qui signent un certificat, pour attester le mauvais état de santé d'un des leurs, sont transformés en rebelles, qui refusent de servir sous les ordres de leur chef, don Juan de l'Aguila (p. 86).

Je me bornerai là pour les erreurs de détails. Quant aux erreurs de jugement, qui sont également assez nombreuses, je ne laisserai pas cet ouvrage, sans protester contre les opinions fausses ou trop sévères émises par son auteur contre les ligueurs bretons.

Aux yeux de M. Forneron, tous ceux qui aimaient le duc de Mercœur n'étaient que des vendus. J'ai relevé, dans une note, l'énorme confusion qu'il a commise, en affirmant (p. 84), que M. de Villamont avait traité de la trahison de Brest pour douze écus, alors que M. de Villamont était tout simplement un gentilhomme de M. de Rosampoul, qui recevait douze écus pour son voyage en Basse-Bretagne, où il portait à ce dernier un message relatif aux intrigues de l'Espagne sur Brest. Que l'on juge, après cela, de la justesse de cette exclamation de l'auteur: « Jamais Philippe II n'avait vu, dans sa longue expérience, un patriotisme à aussi vil prix ! »

La plupart de ses appréciations sur Mercœur n'ont pas plus de fondement. Il nous dit, dès le début, que ce prince était d'une incapacité complète (p. 82); rien n'est plus inexact, d'après l'histoire. Lorsqu'il déclare ensuite que le duc était le plus inutile et le plus fourbe des salariés de Philippe II (p. 83), je n'ose guère lui reprocher un excès de sévérité, parce que je suis très persuadé que l'on ne saurait être trop sévère pour l'ambitieux gouverneur de Bretagne; mais la mémoire de Mercœur est assez chargée, pour que l'on n'y ajoute pas encore. Je m'élève donc absolument contre une des preuves que M. Forneron veut nous fournir de la vétille du duc. Il nous le montre, en 1595, s'engageant à conserver la Bretagne au monarque espagnol, moyennant 40,000 écus d'or par mois (Ibidem, p. 228).

Dans le cours de mes recherches, je n'avis rien rencontré de semblable. Je me suis empressé de recourir à la pièce indiquée par l'auteur. C'est la pièce 256 de ce présent recueil; j'y renvoie le lecteur qui, sans doute, aura compris, comme je l'avais d'abord compris moi-même, que le duc devait recevoir et garder pour lui cette énorale pension de 40,000 écus par mois.

La pièce n'est autre chose qu'un état dressé par Mercœur dans des circonstances très particu-

lières, des sommes qui lui étaient nécessaires pour continuer la guerre et entretenir les troupes. Il estimait qu'il lui fallait cette somme considérable de 40,000 écus par mois; mais ces grands frais étaient subordonnés à l'envoi de renforts espagnols qui n'arrivèrent jamais; et, si Philippe II les avait expédiés, le duc aurait eu sous ses ordres une véritable armée qui aurait justifié d'aussi fortes dépenses.

Enfin, comme dernier mot de son jugement sur le duc de Mercœur, M. Forneron prétend qu'il « alla mourir obscurément en Hongrie, » (p. 283); et je proteste en terminant contre cette affirmation, qui n'est pas mieux fondée que les précédentes. Il n'y a que trop à reprendre dans la conduite louche et tortueuse de Mercœur, pendant qu'il fut en France, au service de son ambition, pour qu'on lui laisse au moins le mérite d'une fin vraiment héroïque et glorieuse en Hongrie, au service d'une noble cause.

Maintenant que j'ai signalé les erreurs des autres, ce qui est toujours facile, je me vois contraint de réclamer l'indulgence des érudits pour mon propre travail. Je me suis trouvé en face de documents parfois très laborieux à lire et écrits dans une langue qui ne m'est pas familière. De plus, à cause de l'énormité de la tâche, je n'ai pu prendre connaissance de la teneur complète de tous les manuscrits qui m'ont passé entre les mains. Il est donc bien probable qu'il m'aura échappé des inexactitudes de traduction<sup>1</sup> ou des interprétations un peu risquées de pièces, dont je n'ai pu relever que les sommaires.

<sup>1</sup> Au commencement de ma tâche, j'étais un peu effrayé par l'idée de traduire les pièces espagnoles que je n'étais même pas sûr d'avoir bien lues, et je trouvais plus prudent de les analyser. C'est ce qui explique ma note au bas de la première page des documents, dont une partie a été imprimée avant l'avertissement et la préface; mais je me suis mis rapidement à cette besogne, et je donne encore plus de traductions que d'analyses.



## ESSAI

sur

### L'HISTOIRE DE L'OCCUPATION ESPAGNOLE EN BRETAGNE

PENDANT LA LIGUE

« Le duc de Mercœur est regardé par certains historiens comme un ambitieux hypocrite et incapable, tandis que d'autres en font un héros. » Je ne saurais mieux commencer que par cette phrase de l'éminent auteur de *l'Histoire de Bretagne*, M. Arthur de la Borderie<sup>1</sup>, qui résume très exactement l'état des différentes opinions portées, jusqu'à nos jours, sur Philippe-Emmanuel de Lorraine.

La mémoire de ce prince, que l'on a pu appeler, avec raison, le dernier des Ligueurs<sup>2</sup>, n'a rencontré que des sévérités, tant que la race de Henri IV est restée sur le trône. Les bénédictins en particulier, l'abbé Travers, M. de Piré, dont les ouvrages constituent les principales sources de son histoire au siècle dernier, n'ont vu dans le duc de Mercœur qu'un rebelle, uniquement possédé de la coupable ambition de rétablir à son profit le trône ducal de Bretagne.

À la chute des Bourbons, sous l'influence des premières attaques dirigées contre le gallicanisme, une réaction s'est faite, excessive chez les uns, qui ont voulu englober dans une même réhabilitation la Ligue et tous ses partisans, plus modérée chez les autres, qui ont compris qu'il y avait une séparation très nette à établir entre les causes de ce grand mouvement national et légitime et les mobiles qui ont fait agir la plupart de ses chefs.

Le principal résultat de cette réaction a été de mettre tous les esprits d'accord, pour relever Mercœur de la plus grave des accusations portées contre lui par les auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, celle d'avoir voulu se tailler une souveraineté en Bretagne, aux dépens de l'unité française. Ces auteurs, a-t-on dit, n'ont écrit que sous l'empire des idées gallicanes et jansénistes de leur

<sup>1</sup> *La Bretagne aux temps modernes. Résumé du cours d'histoire professé à la Faculté des Lettres de Rennes, en 1883-1884*, page 41.

<sup>2</sup> Voyez, sous ce titre, une curieuse petite brochure de M. l'abbé J.-A. Favé, annonçant un ouvrage qui prétendait beaucoup et même trop, en vue de la réhabilitation de Mercœur, mais qui n'a pas paru.



époque ; et, à part les mémoires de Jérôme d'Aradon et du chanoine Moreau, ils n'ont emprunté leurs données qu'à des informateurs royalistes ou huguenots : Montmartin, Sourdéac, de Thou et Duplessis-Mornay.

Aujourd'hui, il est admis presque universellement que l'ambition du pouvoir suprême n'a jamais hanté le cerveau de Mercœur ; et si l'on reconnaît ses fautes, il y a par ailleurs une tendance bien marquée à user de plus d'indulgence que nos devanciers, pour juger sa conduite. Seulement, comme on ne pouvait entièrement rejeter certains témoignages historiques, les visées ambitieuses qu'on lui prêtait ont été attribuées à la duchesse, sa femme ; et c'est elle qui est devenue l'inspiratrice de son mari et l'âme de sa longue résistance.

Cependant, pour pouvoir apprécier complètement le rôle que tous les deux ont joué, une source très importante d'informations manquait aux historiens. On savait bien ce qui s'était passé dans les interminables pourparlers des représentants du prince lorrain avec ceux du roi de France. Duplessis-Mornay nous a laissé sur ces conférences des détails très circonstanciés. Mais on ne connaissait rien des non moins longues négociations, que Mercœur conduisait en même temps avec l'agent du roi d'Espagne.

Lorsque j'entrepris mon travail, je me demandais avec une grande curiosité, si de ce nouveau documents n'allait pas sortir la lumière, et si la figure de Mercœur n'allait pas apparaître sous un jour tout nouveau. Aujourd'hui que j'ai longuement étudié toutes ces pièces, que j'en ai rapproché quelques-unes de celles que nous avions déjà, je suis arrivé, ou plutôt, je suis revenu à cette conclusion formelle : Duplessis-Mornay, l'abbé Travers et les bénédictins n'ont pas été trop sévères pour le duc de Mercœur. L'histoire de ses relations avec Philippe II, que je vais essayer de présenter le plus exactement possible, achève de démontrer la duplicité de son jeu et ne contient pas pour sa mémoire une seule parole de réhabilitation.

Il y a dans cette histoire deux périodes bien distinctes. Dans la première, qui va de 1589 à 1595, le gouverneur de Bretagne garde au cœur son ambition secrète. Cette ambition est telle que les contemporains l'ont décrite ; et il ne fait rien qui n'ait pour but intime de la ménager ou de la servir. Son arrière-pensée y apparaît tout le temps d'une manière très évidente : mais, heureusement pour la France, ses calculs sont en opposition formelle avec ceux de Philippe II. Alors que les ligueurs bretons ont adhéré, dès 1591, à la cause de l'Infante, il trouve moyen, par ses lenteurs et ses combinaisons savantes, de retarder, jusqu'à l'année 1595, sa promesse de concours ; et il ne la livre que le jour où il ne peut plus faire autrement et où il est d'ailleurs trop tard.

Dans la seconde, qui va de 1595 à 1598, année de sa soumission, le duc de Mercœur n'est plus au service de son ambition, le mot est trop élevé et ne saurait plus convenir ; il est au service de ses intérêts, qu'il a toujours cherchés d'une façon très avide. Selon l'expression du maréchal d'Aumont, il n'est plus que le lieutenant-général de Philippe II en Bretagne. Il s'est lié à ce prince par un très solennel serment. Le roi d'Espagne ne tient aucun des engagements que son ambassadeur a souscrits en son nom ; mais le duc lui reste fidèle pour une misérable question de subsides et aussi par un effet de cet entêtement qui transforme souvent en révolte l'orgueil des catholiques outrés ; car en dépit des apparences de défenseur de la religion qu'il veut garder encore, il est rebelle au pape. Sa sollicitude pour la cause de l'Eglise ne l'empêche pas de réserver prudemment l'avenir, vis-à-vis du roi de France ; et il se garde bien de repousser les offres que celui-ci lui fait faire, en vue de la paix, sans se presser toutefois de la conclure.

Son but, qui n'a pas échappé aux gens clairvoyants de son temps, est de se maintenir le plus possible, entre les deux rois, afin de pouvoir choisir, à son heure, la solution qui lui paraîtra la plus avantageuse. Au dernier moment, il se trouve que cette solution est le mariage de sa fille avec le fils bâtard d'un roi que, la veille encore, il méprisait comme hérétique ; et il termine sa longue et fière résistance, en y donnant un piteux consentement.

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

### LES AMBITIONS DE PHILIPPE II.

Lorsque Montmartin se présenta à Ancenis, en 1597, à la veille de la reddition d'Amiens, pour demander à être reçu par le duc de Mercœur et essayer d'en obtenir une trêve, le secrétaire de ce dernier, Péchin, le reçut avec insolence, et lui parla des espérances du duc « plus élevées que de la Bretagne. »

Ce que Péchin disait par bravade de l'ambition déçue de son maître, pouvait se dire en toute vérité des ambitions de Philippe II, qui étaient vastes comme le monde.

La Bretagne ne suffisait pas à ses désirs immodérés. C'était sur le trône de France qu'il voulait faire asseoir sa fille aînée, l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie. Il n'appartient pas à mon sujet de rappeler ce qu'il a fait dans ce but et les efforts de ses ministres aux Etats Généraux de 1593. Il n'avait d'ailleurs pas attendu cette date, pour s'occuper des droits de sa fille sur la Bretagne ; et, dès qu'il avait vu le calvinisme commencer à brouiller les affaires de la France, sous le dernier des Valois, qui n'avait pas d'enfants et qui était incapable d'en avoir, il avait commencé de son côté à guetter cette proie considérable, espérant la pêcher en eau trouble.

De même qu'il avait réuni des assemblées de juristes pour discuter sans fin sur l'innamité de la loi salique, il avait composé des commissions de théologiens, pour rassurer sa conscience et se prouver à lui-même que sa fille avait tous les droits sur le duché de Bretagne. Rodrigo Capata, aumônier de la sainte église de Saragosse, qui avait tenu tête au président Jeannin, envoyé en Espagne par le duc de Mayenne, et lui avait démontré que la loi salique n'était pas une objection sérieuse, aborda aussi la question des droits de l'Infante sur la Bretagne, et consigna le résultat de son travail, dans un volumineux mémoire de 300 pages en espagnol, auquel je renvoie le lecteur, qui serait désireux de s'en instruire.

Je me garderais bien d'entrer dans l'épineux exposé de ce sujet qui est aujourd'hui complètement dépourvu d'intérêt. Il me suffira de dire que l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, par sa mère, Elisabeth de France, était petite fille de Henri II, qui était lui-même petit-fils d'Anne de Bretagne. Voilà, en deux mots, sur quelle base reposaient les prétentions de Philippe II.

Ce monarque n'avait pas été sans connaître les prétentions rivales du duc de Mercœur sur le même héritage, « si rances et si moïses qu'elles fussent, » selon l'expression du cardinal d'Osat ; et il dut être assez surpris d'apprendre l'arrivée à l'Escorial, dans le courant du mois d'août 1589, du capitaine Jean Lobier, qui venait lui demander audience de la part du gouverneur de Bretagne.

Si peu redoutable que pût lui paraître le duc de Mercœur, ce n'en était pas moins un compé-

titer pour lui ; et quand, il eut connu de la bouche de cet envoyé l'objet de sa mission qui était de lui demander un secours en munitions, en argent et en hommes, il donna l'ordre de « le dépêcher incontinent avec une lettre pour le duc, 200 quintaux de poudre et la promesse, d'expédier quelqu'un avec une certaine somme de deniers. »

La lettre pour le duc, qui était datée du 1<sup>er</sup> septembre, répondait à la lettre dont Mercœur avait appuyé sa demande, et lui exprimait toute la satisfaction, avec laquelle Philippe II avait reçu ses assurances de dévouement à la cause catholique et « au service de Notre Seigneur ; » mais cette formale de pure courtoisie était accompagnée d'une autre lettre, qui accréditait Diego Maldonado, auprès de Philippe-Emmanuel de Lorraine.

Les instructions de ce diplomate insistaient beaucoup sur un grand nombre de points secondaires, et passaient rapidement sur le point principal, la question des droits de l'Infante au duché de Bretagne. Il fallait marcher avec prudence ; et les instructions portaient seulement les phrases suivantes :

- Vous savez déjà de quelle manière s'est faite l'union du duché à la couronne de France.
- Vous ne manquerez pas de vous enquerir, avec toute l'habileté possible, du sentiment de tous sur cette matière en la province, et vous saurez de quel côté inclinent les gens du pays.
- Vous vous informerez de l'humeur et de l'inclination de chacun et du gouverneur lui-même, et aviserez S. M. de tout ce que vous apprendrez et de la manière la plus circonstanciée.

Cependant le secours promis se faisait bien attendre. Il s'écoulait toujours un temps fort long entre les promesses de Philippe II et leur réalisation. Le duc de Mercœur impatient de recevoir ces renforts, envoya en Espagne le florentin Tornaboni, son conseiller intime, pour en hâter l'expédition ; et la duchesse écrivit au roi. Enfin le secours tant désiré débarqua à Saint-Nazaire, le 12 octobre 1590, plus d'un an après la demande de Mercœur ; et celui-ci chargea M. de Lezonnet, gouverneur de Concarneau, d'aller complimenter de sa part don Juan de A-guila, chef de cette armée de 3000 hommes, au moment où il posait le pied sur le sol breton.

Philippe II n'avait pas perdu son temps, pendant les quatorze mois qui s'étaient écoulés entre l'audience du capitaine Lobier et l'arrivée de ses soldats à l'embouchure de la Loire. Comme l'envoyé du duc lui avait parlé de certains avantages qu'il pourrait tirer en faveur de son armée, des ports de la province il s'était fait adresser plusieurs relations sur la capacité, la qualité et la sécurité de ces ports de Bretagne.

Il avait fait de plus continuer en Espagne l'étude juridique et théologique des droits de sa fille sur le duché breton, tandis que chez nous, Maldonado, pour obéir à ses instructions, faisait composer des mémoires sur l'union de ce duché à la couronne de France.

Deux de ces mémoires ont été consacrés. Le premier est un simple exposé historique de ce qui s'était passé au moment de l'Union, en 1532 ; et, s'il avait été découvert, il n'eût guère été compromettant pour son auteur, l'historien Bertrand d'Argentré, qui avait déjà beaucoup souffert de nos dissensions civiles.

Le second, qui est en latin<sup>1</sup>, est bien plus net ; et ses premiers mots indiquent suffisamment le sens de ses conclusions : Plusieurs raisons s'opposent à l'union du duché, *Multa impediunt unionem ducatus*. L'auteur de ce travail, très court mais très curieux, était Georges d'Aradon,

<sup>1</sup> C'est la pièce 96. De *Unionem ducatus Britanniae*, qui s'occupe pas dans mes documents la place qui lui appartient. Comme elle était sans date, je l'ai attribuée à l'année 1591. Je ne suis aperçu trop tard qu'elle devait être de l'année précédente, si ce n'est de la fin de 1589.

le troisième par rang d'âge, mais le premier par l'intelligence, des cinq frères de ce nom, qui jouèrent tous un rôle, pendant les guerres de la Ligue.

Il venait d'être élu évêque de Vannes, à 28 ans, par l'influence du duc de Mercœur ; et si ce n'était pas au profit de ce dernier qu'il attaquait ainsi vigoureusement la validité de l'acte d'Union de 1532, je ne crois pas qu'on puisse l'accuser d'ingratitude, car les prétentions de Mercœur n'eurent jamais de sérieux partisans en Bretagne. Georges d'Aradon, comme trois de ses frères d'ailleurs, était ligueur convaincu ; et, pour les tenants sincères de cette opinion, il n'y avait personne dont on attendît plus que du roi d'Espagne, le salut de la cause catholique.

Ce fut donc en vue des droits de l'Infante que Georges d'Aradon composa son mémoire ; mais il ne s'arrêta pas en si bon chemin, et, passant à l'action, il se fit le promoteur d'une intrigue qui prit naissance en Bretagne, au lendemain de l'arrivée des Espagnols, dans les derniers mois de 1590, et qui avait pour but immédiat de placer sur le trône ducal la fille aînée de Philippe II. Il se mit en relations, dans ce but, avec un cordelier espagnol, le frère Mateo de Aguirre, dont la figure énergique apparaît plusieurs fois dans notre histoire.

C'est ainsi, en particulier, que ce religieux avait assisté à la bataille d'Ivry, en cette même année 1590. Il y précédait la cavalerie du comte d'Égmont, un crucifix à la main<sup>2</sup>, et comme il avait beaucoup d'influence sur le soldat<sup>3</sup>, c'est sans doute à sa présence et à cette muette prédication, qu'il faut attribuer le premier élan de ces troupes, qui alarma Henri IV, et nous valut son immortelle parole : « Si vos cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc. »

Comme le nom de ce cordelier se trouve mêlé d'assez près à l'intrigue en faveur des droits de l'Infante, j'avais d'abord pensé que l'idée en avait été suggérée d'Espagne à Georges d'Aradon ; mais deux documents portent à croire qu'elle lui fut personnelle : les instructions de Mendo de Ledesma (54 et 55<sup>4</sup>), qui la lui prêtèrent d'une façon formelle, et une lettre du même personnage, en date du 3 juillet 1595, qui est aussi explicite à cet égard.

Que cette idée lui appartint réellement ou qu'elle fût arrivée jusqu'à lui par une de ces voies habiles que la diplomatie sait suivre pour en venir à ses fins, Georges d'Aradon ne l'embrassa pas avec moins d'ardeur ; et si l'indifférence inconcevable de Philippe II à son endroit finit par le décourager un peu dans l'intervalle, il n'en fut pas moins, au début et à la fin, le très actif agent de l'intrigue espagnole en Bretagne.

A ses yeux de ligueur sincère, le triomphe de la cause catholique était étroitement lié à l'avènement de l'Infante ; et comme il ne pouvait supposer d'autres sentiments chez le duc de Mercœur et que, d'autre part, on ne pouvait rien sans celui-ci, ce fut le duc qu'il entreprit de conquérir le premier.

Un passage de sa lettre du 11 janvier 1591, qui parle de « travail et de grande difficulté, » laisse deviner que la négociation ne marcha pas toute seule ; mais il obtint cependant ce qu'il voulait le résultat cherché. Quand le P. Mateo de Aguirre, qui fut son porte-paroles en Espagne, se mit

<sup>2</sup> Herrera, t. III, p. 195, cité par M. Ferneton *Hist. de Philippe II*, t. IV, p. 24.

<sup>3</sup> « Au surplus, V. M. me permettra de le supplier en cet endroit d'avoir pour agréable que le P. Mathieu, à son retour de Paris, se rende en cette armée, connaissant qu'il y est très utile et profitable, tant pour contenir les soldats espagnols en leur devoir par ses doctes prédications, que les maintenir en bon ordre et en accord avec les français, comme il a fait très heureusement depuis qu'il y est arrivé. » (Mercœur au roi d'Espagne, 6 juillet 1591).

<sup>4</sup> Les numéros, que le lecteur trouvera entre parenthèses, renvoient aux pièces et non aux pages de ce recueil.

en route, il lui avait remis, avec ses propres lettres, une lettre de la duchesse pour l'Infante; et il se flattait de l'illusion d'avoir gagné Mercœur lui-même.

Cette lettre de la duchesse pour l'Infante, qui est datée du 10 janvier 1591, est instructive, parce qu'elle nous montre Marie de Luxembourg dans une posture bien humble et bien soumise, vis-à-vis de la princesse espagnole; mais ce n'était au fond, comme celle de Georges d'Aradon, qu'une lettre de créance. Les choses plus secrètes, plus importantes et plus urgentes, qu'on ne pouvait confier au papier, à cause de la misère des temps, furent exposées de vive voix à Philippe II, dans une audience, qu'il accorda au P. Mathieu, le 3 février.

Ce religieux dit en substance au roi que le duc de Mercœur n'avait pu « écrire lui-même sur cette négociation, à cause de la nature de l'affaire et dans la crainte de se perdre dans l'opinion des Français, s'ils venaient à connaître ses intentions, et que, pour ce motif, il avait pris l'expédient de faire la duchesse écrire à sa place, mais qu'il inclinait à livrer le duché de Bretagne à l'Infante, à cause du droit qui lui revenait. » (54.)

Philippe II ne perdit pas de temps, contre son habitude; et, avant la fin du mois, il désignait le diplomate, Mendo Rodriguez de Ledesma, pour aller en Bretagne prendre en mains la conduite de cette affaire très délicate. Les instructions de cet ambassadeur sont datées du 2 mars. En échange de la reconnaissance des droits de l'Infante, elles l'autorisaient à offrir au duc de Mercœur « le gouvernement perpétuel de la Bretagne, avec en plus, 100,000 écus de rente sur les biens confisqués aux hérétiques et 200,000 écus de gratification, une fois donnés, pour se libérer de ses obligations. » Si le duc insistait beaucoup, il était permis « d'ajouter aux promesses, celle du gouvernement à vie de la Bretagne pour un fils à lui, » lorsqu'il lui en naîtrait un.

De son côté, le duc devait donner des garanties; et la meilleure était « d'introduire l'armée espagnole dans les châteaux et garnisons qui étaient en son pouvoir. S'il résistait, il faudrait au moins exiger l'entrée des Espagnols dans quelques places, sur les bords de la mer, pour que les Anglais et autres hérétiques ne s'emparaient pas de ces positions-là. »

Mendo de Ledesma arriva à Nantes le 1<sup>er</sup> mai; les musiciens du duc de Mercœur allèrent lui souhaiter la bienvenue; et, dès le 8, les conférences commencèrent entre eux. J'imagine que ces premières entrevues ne donnèrent guère satisfaction à l'ambassadeur. Mercœur ne parlait pas bien l'espagnol; Mendo ne savait pas bien le français; mais ce qu'il connaissait moins encore, c'était la pensée impénétrable de son interlocuteur.

Aussi dut-il être fort aise d'être mis tout de suite en relations par le P. Mathieu avec un homme très intelligent et qui lui rendit de grands services, jusqu'à ce que la parcimonie de Philippe II, qui ne lui accorda jamais que d'insuffisants subsides, l'eût détaché de sa cause; je veux parler du conseiller au Parlement, M. de Lamotte-Jacquetot. Le mémoire que ce dernier remit à Ledesma, pour lui splanir certaines difficultés du début (68), est à lire en entier.

C'est un exposé très curieux de l'état de l'opinion, en 1591, dans le parti des ligueurs mécontents qui n'étaient pas favorables à Mercœur. L'auteur accuse formellement le duc et sa femme d'aspirer à la souveraineté. De plus, il dénonce avec une grande clairvoyance le jeu qui fut toujours celui de Mercœur, faire traîner le plus possible les choses en longueur, pour se maintenir entre les partis et pouvoir choisir à la fin la solution qui lui paraîtrait la meilleure.

Lorsqu'il eut pris connaissance de ce travail, Mendo de Ledesma fut moins étonné d'avoir subi un refus de la part du duc, au lieu de cet acquiescement que l'optimisme de Georges d'Ar-

radon avait annoncé à Philippe II. Je dois développer, dans le chapitre suivant, l'histoire de ce refus, je passerai donc rapidement. J'indiquerai seulement que Mercœur en écrivit au roi d'Espagne, et lui envoya Marcellin Cornet, pour lui exposer ses raisons, qui ne firent sans doute aucune impression sur l'esprit de Philippe II; mais ce monarque mettait beaucoup de soin, au début, à ménager Mercœur et à ne pas lui porter ombrage; et, sans renoncer à ses prétentions, il donna l'ordre d'en suspendre la négociation, si ce n'était la poursuite.

## CHAPITRE II

## L'AMBITION DU DUC DE MERCEUR

Comme je l'ai dit, en commençant, par une sorte de réaction contre des sévérités que l'on croyait excessives, tous les auteurs qui ont écrit, dans ce siècle, sur le duc de Mercœur, ont refusé de voir en lui un compétiteur de Philippe II à la possession du duché de Bretagne; et, pour mettre d'accord avec l'histoire certaines affirmations répétées des contemporains, c'est la duchesse de Mercœur à qui l'on a donné ce rôle. C'est elle qui est devenue l'homme, comme c'était elle d'ailleurs qui aurait tenu les droits, si les droits avaient triomphé.

Je me ferais un reproche de chercher à diminuer cette figure historique, intéressante à beaucoup d'égards et beaucoup plus franche et plus sympathique que celle de son mari. Elle était sincèrement attachée à ce dernier, se montrait fort jalouse de son avancement et de sa gloire, avec cela très pieuse et remplie d'énergie, de vaillance et de décision.

Mais il y avait aussi de petits côtés en elle; et pour nous en tenir aux seuls documents que je publie, le bienveillant Mendo de Ledesma, qui l'a vue de près, pendant sept ans, nous la dépeint comme très avare (211). De plus, si c'était par un sentiment excusable, par ambition pour son mari, qu'elle jalousait le duc de Mayenne (218), c'est un motif plus frivole qui excitait sa jalousie contre la femme de ce dernier et les duchesses de Guise et de Nemours. Elle ne montrait pas grande dignité, en exprimant son mécontentement de ce que ces princesses eussent reçu des présents de l'Infante, alors qu'elle n'avait rien reçu (211). Enfin son énergie n'allait pas sans exaltation; et je n'en veux pour preuve que sa déclaration à Mendo de Ledesma, en 1595, qu'elle se jetterait avec sa fille, dans un vaisseau, pour aller se ranger au service de l'Infante (258).

Lorsqu'elle paraissait ainsi, passionnée et ardente, aux yeux de ses contemporains, elle devait faire sur eux une impression très vive. Le souvenir en est venu jusqu'à l'abbé Travers; et cet auteur, en rapportant quelques traits de vaillance de la duchesse, a beaucoup contribué à faire intervertir les rôles. Seulement on n'a pas fait attention que tous ou presque tous les faits relatés par Travers, se réfèrent à des interims de pouvoir exercés par elle, pendant les absences de son mari, et qu'ils remontent, pour la plupart, au début de la lutte, alors que les Espagnols n'étaient pas encore arrivés en Bretagne.

Si l'on ajoute à cela que la duchesse était belle, on comprendra que les historiens se soient laissés un peu entraîner par le côté romanesque des choses, séduction dont ils ne savent pas



toujours se garder, et qu'ils aient attribué à Marie de Luxembourg un rôle qui ne lui a jamais appartenu<sup>1</sup>.

Montmartin a fait remarquer qu'elle ne mit que deux heures, en 1598, à accepter toutes les clauses de l'acte de réduction de son mari ; et, s'il y a dans cette observation un témoignage en faveur de son esprit de résolution, il n'y en a pas moins une preuve incontestable qu'elle ne fut jamais la maîtresse de diriger les événements ; car si elle en avait eu la conduite, elle n'aurait pas perdu son temps, comme le duc, en tergiversations ; et la Bretagne, entre ses mains, n'aurait pas attendu d'aussi longues années à se soumettre ou à devenir espagnole.

L'attitude de la duchesse, vis-à-vis de Philippe II, porte à croire que c'est cette dernière solution qui serait intervenue. Lorsque l'intrigue de Georges d'Aradon pour les droits de l'Infante prit naissance à la fin de 1590, ce fut l'adhésion de Marie de Luxembourg qui se produisit la première. Si elle avait eu les ambitions qu'on lui prête, elle eût regardé cette princesse comme une rivale, et n'eût jamais consenti, même pour servir les plans tortueux de son mari, à lui écrire sa lettre du 10 janvier 1591, qui eût été une abdication véritable.

Dans toute la suite des relations du duc avec l'Espagne, il n'est pas possible de relever un seul fait qui a place en contradiction avec cette attitude soumise qu'elle avait prise en commençant. Au contraire, Mendo de Ledesma, à deux fois différentes, porte sur elle, auprès de Philippe II, de très bons témoignages.

Au mois d'août 1594, il parle au roi de son bon zèle et des nombreux services qu'elle a rendus à la cause de l'Infante ; et il réclame quelques bijoux pour elle, de la part de cette princesse (218).

À la fin de cette même année, il déclare formellement par la plume de son secrétaire, Martin de Camudio, que la duchesse ne leur a pas fait de mauvais offices (211), pendant les longues négociations qui viennent d'aboutir à un premier serment prêté par le duc de Mercœur de reconnaître, sous certaines conditions, les droits de l'Infante sur la Bretagne.

En juin 1595, lorsque le duc, pressé de tous côtés, se décide enfin à prêter un second serment, qui aurait livré le duché à l'Espagne, s'il n'eût été trop tard, la duchesse travaille beaucoup pour avancer cette détermination. Tandis que Mercœur, fidèle à son système de lenteurs et de pourparlers sans fin, hésite encore et veut retarder ce dernier pas, elle supplie don Mendo d'amener son mari à se lier de telle façon qu'il ne puisse plus reculer ; et c'est alors qu'elle annonce que, si elle se voit trop en péril, elle se jettera dans un bateau avec sa fille pour passer en Espagne (258).

Le duc était bien loin d'être aussi démonstratif ; et, s'il avait retardé, le plus longtemps qu'il l'avait pu, le pas qu'il venait de franchir, c'est qu'il avait conservé jusqu'à ce moment l'espoir de s'asseoir un jour sur le trône de Bretagne. Je n'ignore pas que cette opinion, qui n'est pas nouvelle, qui est renouvelée de nos anciens historiens, va à l'encontre de l'opinion qui est aujourd'hui généralement admise.

Les auteurs du siècle dernier se basaient principalement sur les témoignages des contemporains, qui sont trop nombreux pour n'être pas dignes de quelque attention ; mais on a objecté qu'ils émanaient tous de gens qui étaient hostiles au duc, à cause de la religion ou de la politique comme Montmartin et Duplessis-Mornay, pour ne citer que ceux-là, et que ces témoignages, par conséquent, ne prouvaient pas grand'chose contre Mercœur.

<sup>1</sup> M. Joûon des Longrais, dans une récente étude intitulée : *Le duc de Mercœur, a cependant fait ressortir avec sagacité l'exagération du rôle prêté à la duchesse* (p. 27).

J'en apporte quelques-uns de nouveaux ; du côté des Français, le président Dodieu (175), le conseiller de Lamotte-Jacquet (68), l'évêque de Comings (49), Gourmil (150), et du côté des Espagnols, Mendo de Ledesma, Martin de Camudio (211), don Juan de l'Aguila (269) ont élevé contre le duc des accusations du même genre. Si on les résume pour des motifs semblables d'hostilité de la part des Français, de rivalité de la part des Espagnols, j'espère arriver à démontrer que les témoignages espagnols ont toute la valeur de propres aveux du duc.

D'ailleurs, il en existe de ces propres aveux du duc ; et, si l'on repoussait tous les autres témoignages, il faudrait bien cependant accepter celui de Mercœur lui-même. Tant qu'il a gardé ses espérances, on ne doit pas s'attendre à le voir les afficher, il était bien trop prudent et trop renfermé pour cela. Pendant les huit années de ses relations avec le roi d'Espagne, il n'y fait qu'une seule fois allusion, par la plume de Marcellin Cornet, son envoyé ; et il le fait dans des termes absolument discrets, qui n'auraient jamais pu paraître compromettants à Philippe II, si ce dernier n'avait su ce qui se cachait derrière cette apparente modération.

« Combien qu'entre tout cela le duc de Mercœur pourroit alleguer l'interest du droit que luy-même pourroit pretendre au dit duché, ou au moins, en quelque portion d'icelle, du costé de Madame sa femme, comme estant aussi descendue du sang de Bretagne, par Jehan de Bretagne, comte d'Etampes, son aieul ; mais il proteste n'avoir esgard à tout cela et n'en fait aucun article » (90.)

Lorsqu'il eut perdu toute espérance, il ne craignit pas d'avouer franchement ; et c'est ce qu'il fit, non pas pour le public, mais dans une lettre<sup>2</sup> à l'un des siens, le duc d'Aumale, qui est datée du 14 juillet 1599 : « Vous savez, lui écrit-il, la résolution qu'à mon très grand regret, je pris l'année dernière, de me departir pour quelque temps de l'apparence de mes pretensions sur la Bretagne, plus tost forcé par le bonheur des envieux de nostre maison que par la justice de leurs armes ; mais puisqu'il falloit céder au temps, je me résolus de remettre à une saison plus opportune la répétition de ce qui m'appartient. Cependant, pour nourrir mes intelligences et m'y applanir tant mieux le chemin, m'estant acheminé à Paris, plusieurs, en haine de l'autorité en laquelle contre leurs désirs, pour la manutention de ma grandeur particulière, je m'estois maintenu en Bretagne, sous prétexte de quelques contracts et transactions supposer, m'estans venus inquiéter, comme on ferait une personne de peu, ont fait quelques procédures dures contre moy au Parlement, etc. »

M. Joûon des Longrais a dit très justement que c'est « le seul aveu direct que ce personnage compliqué paraisse avoir jamais fait de ses intentions ; » et cet aveu est précieux à recueillir ; mais je reconnais bien volontiers qu'à cette date de 1599, il ne peut échapper à un très fort soupçon de dépit et de bravade, et qu'il ne suffit pas à trancher la question.

C'est ainsi que le premier acte de la période qui nous occupe, dans l'histoire du duc de Mercœur semble en contradiction formelle avec cette ambition si haute, dont l'aveu lui aurait échappé. Duplessis-Mornay a fait remarquer, en effet, qu'il fut le premier de son parti... « qui ouvrist nostre frontière et nostre mer aux Espagnols ». « N'était-ce pas là introduire dans la place un compétiteur redoutable ?

On est bien obligé d'avouer que cette démarche de Mercœur paraît étonnante, si l'on s'en

<sup>2</sup> Cette lettre a été retrouvée et publiée par M. Joûon des Longrais. *Le duc de Mercœur*, p. 80.

<sup>3</sup> Tome VI, p. 302 de l'édition de 1824.

tenait à cette seule constatation qu'il ne pouvait voir en Philippe II qu'un très dangereux rival ; mais il faut regarder de plus près, et l'on distinguera aisément les différents mobiles qui le faisaient agir.

Il serait d'abord inutile et injuste de chercher à retirer à ce prince le bénéfice de fortes convictions catholiques et d'une piété très grande, sinon très bien entendue. Comme les autres ambassadeurs de sa maison, où ces sentiments n'étaient pas rares, il s'efforçait seulement de les concilier avec ses intérêts.

Henri III venait de tomber, le 1<sup>er</sup> août, sous le couteau de Jacques Clément ; sa mort appelait un hérétique à la couronne de France ; et, en expédiant immédiatement un émissaire en Espagne, le duc de Mercœur agissait évidemment sous l'empire d'une répulsion énergique contre l'hérésie ; mais il obéissait aussi à une impérieuse nécessité.

La guerre civile durait depuis quatre ans ; et de part et d'autre, les deux partis en lutte avaient pu juger du besoin urgent qui se faisait sentir de troupes disciplinées, pour renforcer des armées qui laissaient bien à désirer. L'armée du duc était assez nombreuse, si l'on en croit Maldonado, qui écrivait à son maître, le 23 octobre 1590, que le duc avait 5000 hommes, mais que, d'après une confidence faite par Lobier, Mercœur dissimulait, pour obtenir un plus puissant renfort, et qu'il en avait en réalité 8 ou 9.000. Ce témoignage est corroboré par celui de l'évêque de Comings, qui, dans ses nouvelles de France (19), avance aussi que les forces du duc, en février 1591, étaient de 8000 hommes.

Bien que ces affirmations puissent rencontrer des incrédules, étant donné le chiffre officiel de 3720, au 3 juillet de la même année ; il n'en est pas moins vrai que cette armée aurait pu alors être plus nombreuse, sans être plus utile, s'il faut s'en rapporter au même Maldonado, qui a prétendu, dans une lettre du 7 août 1590, que les soldats du duc l'abandonnaient « ne voulant d'autre guerre que voler et piller et, à toute heure, lui demandant de l'argent et autres importunités, sans qu'il pût arriver à les contenter. »

Si l'on ajoute à cela que la cavalerie de Mercœur, composée de gentilshommes volontiers<sup>1</sup>, suivant son expression, se dispersait périodiquement pour la cueillette des fruits ou d'autres causes, on comprendra qu'il ait éprouvé le besoin indispensable d'avoir sous la main des corps de troupes régulières, qu'il se flattait de l'espérer de commander d'une manière absolue, et dans lesquels il voulait voir des auxiliaires pour ses secrets desseins.

En les appelant en Bretagne, il céda à la nécessité ; mais ce n'était pas sans effroi d'être obligé d'introduire lui-même une si puissante rivalité, sur un terrain dont il aurait bien désiré rester seul le maître. Une démarche qu'il fit auprès de Maldonado, plus de trois mois avant l'arrivée des troupes, jette un jour assez instructif sur ses arrière-pensées.

Il alla en effet trouver l'agent de Philippe II, pour lui faire part des inquiétudes conçues par certaines personnes de voir les Espagnols débarquer en Bretagne, à cause des prétentions de l'Infante. Maldonado joua au plus fin : et il fut complimenté par son maître d'avoir su répondre à Mercœur que l'intention principale du roi était la conservation de la foi catholique (11).

<sup>1</sup> « La plus part des miens retirés pour vacquer à leurs affaires particulières durant la levée des fruits. » *Mercœur à Maldonado, 3 juillet 1590.* « Je vous donne ordre à rassembler ma cavalerie, à la plupart de laquelle j'ayez ces jours passés, permis aller subsister. » *(Mercœur à Aguilu, 19 octobre 1590).* « La dite cavalerie est composée pour la plus part de gentilshommes volontiers du pais, craignant qu'à cette occasion il ne me soit difficile les retenir, passer ce mois, parce qu'ils voudront faire la cueillette de leurs biens et empêcher que l'ennemy n'en jouisse. » *(Mercœur au roi, 4 juillet 1591).*

C'étaient ses propres inquiétudes que le duc manifestait ainsi ; car, à moins de supposer qu'il se fit l'interprète de ses adversaires, les royalistes, nous verrons que rien ne l'autorisait à parler au nom des ligueurs. Gourmil, qui n'a pas souvent proféré de paroles véridiques, en a dit une fort exacte, quand, dans sa lettre du 22 août 1590, à don Juan de Idiaquez, il écrivait : « On attend ici en grande dévotion l'armée de Sa Majesté. »

Cette armée, je l'ai déjà dit, débarqua à Saint-Nazaire, le 12 octobre suivant, et fut, peu de temps après, dirigée sur Blavet par son chef, don Juan de l'Aguila. La livraison de ce poste aux Espagnols était en effet une des conditions de l'arrangement conclu entre Philippe II et Mercœur. Ce dernier aurait bien voulu les voir se placer sous ses ordres et ne se fortifier nulle part ; mais, puisqu'il fallait en passer par là, il leur avait abandonné Blavet ; et, à cette occasion, certains contemporains ont souligné malicieusement un détail, qui n'est pas sans prix.

Lorsque don Juan de l'Aguila fit son entrée dans la petite ville, qui est aujourd'hui Port-Louis, il n'y trouva qu'un désert. Le duc de Mercœur, qui s'en était emparé au mois de juin précédent, avait tout détruit par l'incendie ; et « il auroit brûlé le port, disait Gourmil, s'il eust été en sa puissance ». Longtemps avant cette date, il connaissait les exigences de Philippe II au sujet de Blavet ; et il faut bien avouer que c'était une singulière façon de se préparer à y recevoir des hôtes.

Les Espagnols réparèrent bien vite ce désastre ; et, en peu de temps, ils firent de Blavet une position très forte. Philippe II, qui avait ainsi pris pied solidement en Bretagne, se disposait à aborder l'unique question qui l'y intéressait ; mais les Bretons le devancèrent, et, dès la fin de cette année 1590, il voyait naître l'intrigue, dont j'ai parlé au chapitre précédent, et qui avait pour but de faire asseoir sur le trône ducal sa fille aînée, l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie.

J'ai exposé comment le promoteur de cette intrigue, l'évêque élu de Vannes, Georges d'Aradon, était allé dans la bonne foi de son âme, frapper en premier lieu à la porte de Mercœur. La réponse qu'il reçut était celle qu'on devait attendre d'un homme aussi habile.

En face de l'impérieux besoin qu'il avait des Espagnols, Mercœur était trop adroit pour refuser, mais trop prudent aussi pour s'engager, devant les incertitudes de l'avenir. Il fit semblant de s'être laissé convaincre, et la manière dont Georges d'Aradon présenta au roi, par la bouche du P. Mathieu, le résultat de ses efforts, prouve bien qu'il avait réussi à en obtenir une promesse formelle de concours. Mais, en même temps, le duc faisait valoir d'excellentes raisons pour ne pas se mettre en avant. « La nature de l'affaire et la crainte de se perdre dans l'opinion des Français, s'ils venaient à pénétrer ses intentions, » l'empêchaient d'écrire lui-même ; mais il n'en inclinait pas moins à reconnaître le droit de l'Infante et à lui livrer le duché de Bretagne.

Quand le P. Mathieu partit pour l'Espagne, il n'emportait qu'une lettre de la duchesse et des propositions verbales du duc ; mais la lettre était tellement remplie d'assurances de dévouement et les propositions du duc paraissaient si sincères, que Philippe II désigna immédiatement un ambassadeur, Mendo Rodriguez de Ledesma, pour aller suivre en Bretagne cette importante affaire.

Ce dernier n'avait pas mis le pied sur le seuil de la ville de Nantes, où il arriva le 1<sup>er</sup> mai

<sup>1</sup> « S'il se trouve que M. d'Aradon s'est employé, comme le dit le P. Mathieu dans l'affaire qui fait l'objet de votre ambassade, pour amener le duc de Mercœur aux propositions qui ont été faites de sa part à l'Infante... » (Pièce 88).

1591, qu'il avait déjà pu juger de la sincérité des offres de Mercœur. Dès la première conférence, qui eut lieu le 8 mai, le duc avait tout oublié. La lettre qu'il écrivit au roi, le surlendemain, démontre qu'il fit même l'étonné :

« Il m'a parlé de votre part de quelques affaires, auxquelles pour les occasions que je luy ay dites ne me semble estre le temps de les pouvoir traiter ny mesme avoir le pouvoir qui seroit nécessaire, pour estre chose qui depend daultre que de moy. Nentendant par cela vouloir retarder ce quy sera des pretensions quil ma dites, moyennant que ma conscience et mon honneur ny soit intéressés. »

Mendo de Ledesma essaya bien d'insister ; mais ce fut inutile. D'ailleurs, une occasion toute naturelle s'offrit de rompre ces premiers entretiens. Les Anglais, appelés par Henri IV, venaient de débarquer en Bretagne ; et le duc, dont l'inaction les avait déjà laissés faire quelques progrès, éprouva subitement le besoin de se mettre en campagne. Il sortit de Nantes, le 24 mai, pour guerroyer.

Je ne le suivrai pas dans ses opérations, du reste assez peu importantes. La série de ses combinaisons militaires ne lui faisait pas perdre de vue l'urgente nécessité qu'il y avait pour sa cause d'écartier, au moins pendant un certain temps, les prétentions rivales de Philippe II. C'est au camp, sous Corlay, le 6 juillet 1591, qu'il signa les instructions du P. Marcellin Cornet, théologal de Vannes, envoyé par lui en Espagne.

Le but principal de cette mission était de développer à Philippe II les raisons que le duc avait sommairement exposées dans sa lettre du 10 mai, pour refuser formellement aujourd'hui un concours, qu'il n'avait pas offert la veille d'une manière moins formelle.

Arrivé à destination, le P. Cornet composa dans ce but un mémoire (90), qui est un développement de ces deux idées contenues dans la lettre : « Cela depend d'autre que de moy » ; et je n'empêcherai rien, « pourvu que ma conscience et mon honneur n'y soient intéressés. » Le duc de Mercœur avait ainsi disposé ses moyens de défense ; et il se retrancha derrière ces deux raisons, pendant plus de deux années.

La première semblerait une naïveté, si elle émanait d'un autre personnage que de Mercœur. C'était une allusion à la convocation des Etats-Généraux annoncée depuis quelque temps, et à l'élection par cette assemblée d'un roi catholique pour la France, qui seuls, affirmait-il, auraient autorité pour trancher la question. Il devait être bien évident, aux yeux du monarque espagnol, que ce roi catholique s'empresserait de la trancher à son propre avantage, et ne laisserait point arracher la Bretagne à son royaume de France. Mais, c'était de la part de Mercœur un moyen de gagner du temps, en même temps qu'un leurre pour Philippe II. L'astucieux gouverneur le berçait en effet de la promesse de soutenir ses prétentions aux Etats-Généraux, en lui assurant les voix des députés de la province.

Quant à la seconde raison, elle n'avait pas plus de valeur, mais le roi était bien obligé de s'incliner, au moins pour la forme, quand Mercœur lui disait : J'ai reçu la Bretagne entre les mains pour la gouverner ; ma conscience et mon honneur me défendent de disposer de ce dépôt sacré qui m'a été confié.

Le mémoire laissait pourtant bien percer un peu le bout de l'oreille dans cette allusion aux droits de la duchesse, que j'ai déjà cités ; mais l'allusion en elle-même était très discrète. Ce qui n'empêchait pas qu'en regardant de près la phrase qui la contenait, on y retrouvait encore Mercœur tout entier, avec ses finesses prévoyantes et son souci toujours le même de ne rien

traiter, sans se garder une porte ouverte, selon l'expression de Martin de Camudio. Il avait en effet trouvé moyen d'y introduire une petite restriction, qui avec des apparences de modération, était une très grande habileté. Il ne savait pas ce que lui réservait l'avenir ; et tout en disant qu'il « pourroit alléguer, du côté de Madame sa femme, l'intérêt du droict que luy-même « pourroit prétendre audict duché, » il avait bien soin d'ajouter : « ou au moins en quelque « portion d'icelle. »

De cette manière, si le roi d'Espagne venait à triompher, il avait conservé une porte ouverte à ses éternelles revendications sur Penthièvre. Il devait les servir à Henri IV ; mais il voulait aussi les ménager du côté de Philippe II.

« Le duc sait d'assurance, disait le P. Cornet, que S. M. a tellement la justice et l'équité en « recommandation que, quand elle demeureroit maistresse de la Bretagne, elle saura trop « mieux conserver son droict. »

Le religieux terminait son mémoire, en demandant au roi de la part de son maître : « que l'on « fit cesser le bruit de ceste negotiation », pendant que l'on donnerait « ordre à la conduite d'i- « celle le plus plus justement, sennement et secrettement » possible. Le roi accéda à son désir, comme nous l'avons vu ; et il avertit Mendo de Ledesma qu'il suspendait les pourparlers avec le duc de Mercœur.

Cependant cette affaire qui, au début, avait été tenue secrète n'avait pas tardé à tomber dans le domaine public, et un mouvement presque général s'était dessiné dans le camp des ligueurs en faveur de l'Infante. Le duc a bien affirmé, par la bouche de son envoyé, que ce mouvement avait porté les adhérents de la Ligue vers le parti contraire ; mais cette affirmation est en complet désaccord avec la vérité ; et je ne me dissimule pas que cette constatation soulève encore une sérieuse objection contre la thèse qui prête à Mercœur l'ambition du pouvoir suprême.

Un homme n'a jamais songé à s'emparer du pouvoir, sans le secours des autres hommes. Le génie même n'a jamais eu semblable prétention ; et la première condition pour y parvenir, c'est de se créer des partisans. Or on en chercherait vainement à Mercœur dans l'histoire. Les documents que je publie achèvent de prouver qu'il n'en eut pas, ou, s'il en eut, à l'origine des troubles, qu'il n'en eut plus, du jour où le soleil de Philippe II parut à l'horizon.

Dès que la cause de l'Infante se dégagea un peu des ombres voulues de sa préparation, les principaux ligueurs bretons tournèrent les yeux vers cet astre naissant. Les uns agirent par conviction, les autres par intérêt, sans que les sincères parmi eux eussent cessé de faire au besoin l'éloge de leur gouverneur ; mais toutes les sympathies devinrent espagnoles et le duc resta seul.

Il y avait là de quoi décourager un autre homme que Mercœur ; mais il n'était pas de nature à renoncer si aisément au rêve qu'il caressait de devenir un jour duc de Bretagne, surtout en ce moment où par la mort de Henri III, la succession au trône s'était ouverte au profit d'un prince hérétique ; et, lorsqu'il eut constaté sa solitude, il se tourna vers la seule autorité, dont il espérait recevoir désormais ce titre tant désiré.

Il n'avait pas de partisans en Bretagne ; en Espagne il avait un rival redoutable ; mais par

<sup>1</sup> Je dois reconnaître cependant que je n'ai pas relevé les noms de Lezonnet, gouverneur de Concarneau et de Talhouët, gouverneur de Redon, parmi ceux des adhérents à la cause de l'Infante. Le premier alla bien complimenter don Juan de l'Aguila, à son arrivée, de la part du gouverneur ; mais il en resta là ; et dès l'année 1593, il se soumit à Henri IV, exemple qui fut suivi, peu de temps après, par le second.



ses manœuvres habiles, il avait su momentanément l'écartier de sa route ; et comme il ne vivait que par l'intrigue, il employa le temps de répit laissé par Philippe II à essayer de conquérir à sa cause le Souverain Pontife.

## CHAPITRE III

## INTRIGUES DU DUC DE MERCOEUR A ROME

Je ne peux malheureusement donner en quelque sorte que le canevas de ce chapitre. Le chercheur qui disposerait de loisirs suffisants, pour entreprendre cette longue besogne, en trouverait tous les éléments dans l'énorme quantité de documents espagnols des Archives Nationales, qu'il m'a été matériellement impossible de consulter l'un après l'autre. J'espère cependant que la démonstration de l'ambition secrète de Mercœur, que je vais essayer, n'en sera pas moins décisive.

Nous sommes ici presque uniquement en face de témoignages espagnols, dont la sincérité, je l'ai déjà dit, peut paraître aussi douteuse que celle des témoignages français, parce que, aussi bien que ces derniers, ils émanent de rivaux ; mais j'ai dit aussi que je prouverais qu'ils avaient autant de valeur que de propres aveux du duc. En effet, les Espagnols n'étaient aussi bien renseignés que par les espions qu'ils entretenaient dans l'entourage de Mercœur, et un de ces espions, nous le verrons tout-à-l'heure, était si engagé dans son intimité, que ses déclarations avaient la même importance que, si elles avaient été faites par lui-même.

Nous venons de voir qu'au mois de juillet 1591, le duc avait fait accepter du roi d'Espagne les motifs qu'il avait mis en avant pour ne pas reconnaître immédiatement les droits de l'Infante ; mais Philippe II, s'il ne le soupçonnait déjà, n'allait pas tarder à être instruit de la véritable cause de ce refus qui était l'ambition secrète du prince lorrain.

Au mois d'octobre suivant, Martin de Chamudio, qui lui avait été envoyé par Mendo de Ledesma, l'avertissait que le duc de Mercœur, « sous prétexte qu'il n'y avait pas de roi en France, » sollicitait de S. S. que, pendant l'interim, il pût pourvoir à tous les postes ecclésiastiques de la province, évêchés, abbayes et autres dignités. « C'est un moyen, ajoutait-il, de s'emparer peu à peu de la souveraineté, à l'aide de ces gratifications, et « d'attirer les gens à lui prêter serment comme duc de Bretagne, ce à quoi il aspire. . . . On a même su, disait-il encore, qu'il « doit écrire à ce sujet à Rome ; et il se pourrait que le pli fût adressé à Cornet, pour qu'il l'ex- » pédie de là où il est. » Martin de Chamudio se faisait enfin l'écho d'un bruit qui courait à Nantes, et d'après lequel le frère Jacques Le Bossu aurait été chargé par Madame de Mercœur, par son mari et par Madame de Martigues, d'écrire, sur les droits de la duchesse, un livre, qui devait être envoyé à Sa Sainteté<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Merceulin Cornet était encore en Espagne, à cette date du 6 octobre 1591, mais à la veille de son départ.

<sup>2</sup> Ce dernier détail et les passages qui précèdent sont empruntés au rapport de Martin de Chamudio du 6 octobre 1591 (p. 117) ; et ils ne figurent pas dans la courte analyse que j'en ai donnée. L'impression du recueil était commencée, lorsque j'en ai fait prendre copie aux Archives Nationales.

De son côté, Diego Maldonado prévenait le Roi que le duc allait faire partir pour Rome un émissaire, qui devait lui obtenir du Pape le droit de pourvoir aux sièges ecclésiastiques vacants et soumettre en même temps à Sa Sainteté la question des pourparlers entamés sur le duché de Bretagne, « la *platica desse ducado de Bretaña*. » Cette lettre de l'agent espagnol n'a pas été conservée ; et nous n'en connaissons l'existence que par la réponse royale, qui est datée du Pardo, le 25 novembre. Philippe II s'y déclarait bien averti de ce que Maldonado lui avait mandé ; et il lui ordonnait à lui ou à Mendo de Ledesma d'en aviser le duc de Sessa, son ambassadeur à la cour pontificale, pendant que d'Espagne on aurait soin d'en écrire également à Rome<sup>3</sup>.

Cette déférence du duc de Mercœur, qui voulait soumettre au Pape les pourparlers entamés au sujet du duché de Bretagne, ne partait pas d'un sentiment désintéressé, comme il aurait voulu le faire croire. Il caressait l'espoir de faire trancher la difficulté à son profit ; et, depuis longtemps, il préparait les voies, affichant à toute occasion une soumission et un respect filial que son titre de chef de l'Union rendait encore plus vraisemblables, mais dont nous le verrons se départir bien facilement, quand son intérêt ne les lui commandera plus. Il lui importait beaucoup alors de se faire le défenseur des prérogatives pontificales ; et s'il faut en croire Gourmil, dont le mémoire au roi d'Espagne (159) contient tant de curieux détails, il faisait « publiquement prêcher en Bretagne, par certains moines apostozes, que le pape estoit aussi bien « seigneur direct temporel que spirituel de toutz royaumes et monarchies et qu'il estoit expé- « diant de se soubzmettre à telle seigneurie ecclésiastique<sup>4</sup>. »

Cependant le voyage à Rome d'un premier émissaire, Rolland de Neuville, évêque de Léon, n'avait produit aucun résultat, parce que ce prélat y était tombé malade et n'avait pu remplir sa mission (162). On était ainsi arrivé en 1592. Clément VIII avait remplacé Innocent IX sur le siège de saint Pierre ; et il avait inauguré son pontificat par un bref adressé, le 15 février, à tous les princes de l'Union et destiné à leur demander de procéder au plus tôt à la convocation des États-Généraux et à l'élection d'un roi catholique, pour remplacer Henri de Navarre, qui était non seulement hérétique, mais relaps.

Il n'y a pas à insister beaucoup pour faire comprendre à quel point l'accord qui existait entre les cours de Rome et de Madrid pour la convocation des États-Généraux et l'élection d'un nouveau roi en France, gênait les vues secrètes de Mercœur, qui redouta toujours de voir tourner les événements à l'avantage de Philippe II, son compétiteur au duché de Bretagne. Aussi, jusqu'à l'échec définitif de ces tentatives du roi d'Espagne uni au Souverain-Pontife, le duc se rendit très bien compte de l'inutilité de ses efforts, pour attirer l'attention de Clément VIII sur ses petites prétentions particulières ; et il dut se contenter d'un bref qu'il reçut, le 8 juin de cette année 1592, et qui lui accordait des indulgences en mémoire de la victoire de Craon<sup>5</sup>.

Cette faveur du Saint-Siège n'était pas faite pour diminuer son prestige de chef du parti catholique en Bretagne, mais elle ne lui faisait pas perdre de vue le but qu'il ne cessa de poursuivre avec ténacité qu'après l'absolution de Henri IV, en 1595. Les États de la Ligue, réunis à Vannes au mois d'avril précédent, avaient repris, peut-être à son instigation, la question

<sup>3</sup> Cette lettre du Roi que j'ai simplement mentionnée, dans une note de la page 91, n'a également été connue de moi en son entier, que lorsque cette page était imprimée.

<sup>4</sup> Voyez page 137. le paragraphe intitulé : « *Aultres ardoires de Mercœur concernant la seigneurie temporelle de Page*. »

<sup>5</sup> Fonds Français 15704, f. 44, cité par M. Jobon des Lognrais, p. 63 de son étude, intitulée : *Le duc de Mercœur*.

des sièges ecclésiastiques ; et il avait fait un choix très significatif pour une nouvelle mission à Rome. Il avait désigné ce même Jacques le Bossu, qui avait été dénoncé à Philippe II comme devant écrire un livre sur les droits de la duchesse ; et la suite a prouvé que ce choix était très calculé de sa part.

En attendant, il jouait à l'innocence ; et quand Le Bossu partit à la fin de 1592, il lui donna l'ordre de se rendre à Rome, en passant par l'Espagne. Ce n'était pas précisément le chemin direct ; mais le duc de Mercœur feignait de n'avoir d'autres préoccupations que les nominations ecclésiastiques, et il trouvait de bonne politique de chasser toute méfiance de l'esprit de Philippe II, en réclamant de lui pour son envoyé une recommandation près du duc de Sessa, son ambassadeur à la cour pontificale. Le roi, qui connaissait les dessous, ne trouvait sans doute pas très redoutables les petites entreprises de Mercœur, qui n'étaient que des jeux d'enfant auprès du formidable réseau de ses propres intrigues en cour de Rome ; et il ne refusa pas la recommandation demandée.

Les documents me font défaut pour savoir si Jacques le Bossu, qui dut partir pour Rome, au début de l'année 1593, y resta de si longs mois ; mais je ne retrouve la trace de sa présence dans la ville des papes qu'au mois de juillet 1594. Dans l'intervalle, les relations étaient restées excellentes entre Clément VIII et le duc de Mercœur. La préconisation de l'évêque de Vannes, Georges d'Aradon, obtenue le 10 mars 1593, tendrait à le prouver, ainsi qu'un indult accordé, le 20 août suivant, à la duchesse pour lui permettre d'entrer dans les monastères, malgré la clôture<sup>1</sup>. Mais cette année 1593 avait vu enfin la convocation des Etats-Généraux ; et tant que cette assemblée stérile n'eut pas fini ses travaux, comme je l'ai déjà dit, il n'y avait aucun espoir pour le duc de Mercœur d'introduire utilement la moindre intrigue à son profit auprès du Souverain Pontife.

Quand les Etats se séparèrent, après un échec auquel le duc avait contribué pour sa part, comme les autres princes de l'Union, la situation était bien différente, et jamais elle n'avait été si favorable pour lui. La candidature de l'Infante au trône de France venait d'être écartée ; et le duc n'ignorait pas que les manières envahissantes du roi d'Espagne avaient toujours porté quelque ombre au Pape lui-même. Henri IV avait bien abjuré à Saint-Denis, le 25 juillet précédent ; mais Clément VIII refusait absolument de reconnaître la validité de l'absolution, qui lui avait été donnée par l'archevêque de Bourges. Le terrain était donc libre ; et Mercœur se garda bien de laisser échapper l'occasion d'essayer de s'y établir, en jetant les bases d'une intrigue à son bénéfice.

Je ne possède malheureusement pas le fil qui me permettrait de guider le lecteur à travers tous les détails de cette intrigue ; mais je n'en suis pas moins à même d'en affirmer l'existence d'une façon certaine, d'après trois documents de l'année 1594, qui ne laissent aucun doute à cet égard : une lettre de Jacques le Bossu à Mercœur, un bref de Clément VIII au même, enfin un court passage d'un rapport de Martin de Camudio à son maître.

La lettre de Jacques le Bossu avait été interceptée par les royalistes ; et un espion l'avait fait parvenir à Mendo de Ledesma, qui en envoya la substance à Philippe II, le 12 juillet. Ne pouvant arriver au Pape lui-même, Jacques le Bossu avait pris le parti de s'adresser à son neveu ; et, comme les conférences entre Mercœur et Henri IV venaient d'être décidées et qu'elles avaient pour but de les réconcilier, il avait déclaré que ce serait bien dommage de les laisser s'arranger,

<sup>1</sup> *Ibidem*, t. IV.

puisque le duc avait encore les moyens de prolonger la résistance. Le neveu du Pape, qui, je le suppose, devait être un des deux cardinaux Aldobrandini, lui avait répondu « que M. de Mercœur ne devait pas le faire, mais plutôt laisser trainer les choses en longueur, jusqu'à voir la résolution que que S. S. prendrait elle-même, que c'était ce qu'il y avait de plus favorable à ses prétentions ; qu'il le suppliait de lui faire connaître immédiatement sa volonté, que si M. de Mercœur aspirait au titre de duc de cette province, qu'il en prenait le chemin, mais que d'une manière ou d'une autre, il le mit au courant de ses intentions. »

Ce résumé de la lettre de Jacques le Bossu fait par Mendo de Ledesma et que je me suis efforcé de traduire le plus exactement possible, n'est pas aussi clair que l'eût été le document lui-même ; mais en admettant au besoin qu'il y eût de l'eau bénite de cour dans ces déclarations du neveu de Clément VIII, il n'en ressort pas moins qu'il y avait des négociations engagées à Rome par l'ambitieux gouverneur de Bretagne.

Un bref qui lui fut adressé par le Souverain-Pontife, le 9 septembre suivant<sup>1</sup>, vient donner une grande force à cette opinion. Ce bref qui semble assez banal, lorsqu'il est lu séparément, reçoit une vive lumière de son rapprochement avec la lettre qui précède et le document qui va suivre. La fin surtout est très instructive, dans les circonstances que l'on traversait alors. Après des éloges à la piété et à la prudence du gouverneur, à sa fidélité et à celle de sa province dans la défense et la conservation de la foi catholique, Clément VIII terminait par ces paroles très-significatives : « Nous vous aimons, mon fils, nous vous portons dans le sein intime de notre charité, et nous recevons et écoutons volontiers ceux qui ont le soin de vos affaires ici. *Amamus enim te, fili, et in intimo caritatis sinu gerimus, et eos qui hic tua negocia procurant, libenter ad nos admittimus et audiamus.* »

Dans le temps écoulé entre la lettre de le Bossu et cette date du 9 septembre, il s'était évidemment produit quelque chose de nouveau, car aucun événement, aucun succès de la cause catholique ne justifiait ce bref. La plupart des documents pontificaux de ce genre ne disent pas grand-chose par eux-mêmes, il faut savoir lire entre les lignes. Le bref du 9 septembre prouve d'une manière certaine que le Bossu avait su profiter d'une alternative favorable dans la longue période des hésitations du Souverain-Pontife, vis-à-vis de Henri IV. Il avait réussi à obtenir une audience du Pape et à l'entretenir des prétentions de son maître. Le rapport de Martin de Camudio du mois de décembre suivant va achever de nous démontrer que l'attitude de Clément VIII avait encouragé le duc à produire ses espérances et que Mercœur avait même pris certains engagements auprès de Sa Sainteté.

Comme je l'ai dit au début de ce chapitre, les Espagnols entretenaient des espions dans l'entourage de Mercœur ; et l'un de ces espions, Jean Vallet, prieur de la Trinité, était très avancé dans sa confiance et son intimité. Ce fut précisément sur ce confident peu loyal que le duc jeta les yeux, pour l'envoyer à Rome unir ses efforts à ceux de le Bossu, dans la conduite de cette négociation délicate, qui semblait commencer enfin à prendre quelque tournure.

On aurait pu chercher dans un zèle excessif pour la cause de la Ligue, une sorte d'excuse au double jeu de Jean Vallet, si les comptes de Mendo de Ledesma n'apprenaient formellement que celui-ci le payait pour espionner Mercœur, en cette même année 1594, où il devait se rendre à Rome sur la désignation du duc. L'article qui le concerne dans le compte de l'ambassadeur, en date du 30 novembre, vaut la peine d'être reproduit.

<sup>1</sup> Ce bref a été retrouvé par M. Jéhon des Longrais et publié par lui, p. 68 de son étude intitulée : *Le duc de Mercœur*.

« A. M. de la Trinité, deux cents écus, en plusieurs fois. C'est la personne qui avise S. M. et dont le mémoire contient beaucoup de choses importantes, aussi bien en général qu'en ce qui touche les affaires particulières d'ici. » Et l'on avait ajouté en marge : « C'est celui qui donne de très bons et très sûrs avis, et nous rend de bons offices auprès du duc, dont il est conseiller. » (236).

Après cette citation, il n'y a pas à mettre en doute que Jean Vallet, dès qu'il connut les intentions du duc de l'envoyer à Rome, pour soutenir les droits de la duchesse, ne se soit empressé d'en avertir les agents de Philippe II, qui en avisèrent leur maître; et c'est ce qui m'a autorisé à dire que le témoignage des Espagnols sur l'ambition du duc avait autant de valeur dans cette circonstance, qu'un propre aveu de Mercœur lui-même.

Nous trouvons ce témoignage dans un mémoire présenté au roi, à la fin de cette année, par Martin de Gamudio, secrétaire de Mendo de Ledesma et que celui-ci avait envoyé en Espagne, nous verrons plus loin à quelle occasion : « M. de la Trinité, écrivait-il, nous a également rendu de grands services. Il est du conseil du duc; et c'est lui qui est allé dernièrement à Paris pour la conférence. Il a toujours donné des avis très utiles; et il est désigné par le duc, pour aller à Rome soutenir les prétentions de sa femme, avec la nouvelle promesse qu'il a faite. » (241).

Ce dernier membre de phrase achève de prouver, comme je l'ai annoncé, qu'il y avait eu des négociations entamées entre le pape et Mercœur, et puisque le duc avait fait une promesse, il n'est pas téméraire d'avancer qu'il y avait eu engagement réciproque. J'ai toutefois des raisons de croire que ce voyage du pape de la Trinité n'eut jamais lieu. Si Jean Vallet se mit en route, à la fin de 1594, il dut arriver à Rome pour trouver déjà un grand changement dans les dispositions de Clément VIII. L'absolution de Henri IV ne devait être accordée par lui qu'en septembre suivant; mais la cause de ce monarque avait gagné beaucoup de terrain, et le pape dont les vrais sentiments restaient très longtemps mystérieux, s'était décidé à montrer enfin son désir d'un rapprochement avec le roi de France.

Le duc de Mercœur ne devait donc pas tarder à perdre tout espoir d'une solution favorable à ses secrets désirs. En écrivant ce court chapitre, je n'ai pas eu pour but de démontrer que ses intrigues en cour de Rome lui avaient jamais donné grande chance de réussir. J'ai voulu établir que l'ambition du pouvoir suprême avait existé chez lui, puisqu'il avait entrepris de la satisfaire, en s'adressant à la seule puissance qui pût suppléer à son défaut complet de partisans et de moyens. J'espère être arrivé à cette démonstration, que de patientes recherches dans le riche fonds espagnol des Archives nationales rendraient, je n'en doute pas, beaucoup plus éclatante.

Un instant, Mercœur put croire qu'il lui serait possible d'engager la partie. Finalement la sagesse de Clément VIII, aidée des événements, ne se prêta point à ses calculs; mais pendant quelque temps, le Souverain Pontife sembla encourager ses espérances, et s'il avait enfin prononcé la parole ardemment désirée par le duc, j'imagine qu'on aurait vu cet homme, ordinairement si lent et si irrésolu, courir au but et s'asseoir, à n'importe quel prix sur le trône de Bretagne.

<sup>1</sup> Ce mémoire du pape de la Trinité au roi d'Espagne n'a pas été conservé.

<sup>2</sup> Tous les contemporains sont d'accord pour reprocher ces défauts à Mercœur et presque dans les mêmes termes. « Il est lent et irrésolu. » écrivait Martin de Gamudio, le 20 décembre 1594. « La vérité, disait Duplessis-Mornay à Henri IV, le 1<sup>er</sup> juillet 1595, c'est qu'il est naturellement lent et irrésolu. » Enfin, Moutmartin, dans son journal : « Comme il étoit lent et long, en tous ses desseins. »

## CHAPITRE IV

## ENTREPRISES ET INTRIGUES DES ESPAGNOLS SUR BREST

Les lettres par lesquelles Philippe II donnait l'ordre à ses agents de suspendre les négociations avec le duc de Mercœur sur les droits de l'Infante, étaient datées du 31 août 1591. Trois jours après, en écrivant à Mendo de Ledesma, il faisait allusion à certaines intelligences avec des particuliers de la province et à l'affaire de Brest. Il n'entendait pas en effet avoir pris position en Bretagne, en y jetant des soldats et en y envoyant des agents, pour laisser les uns et les autres inactifs.

Comme le duc semblait rebelle, il fallait à tout prix gagner des partisans dans le pays, en dehors de lui. Ce premier travail était déjà commencé. Les lettres chiffrées de M. de Boisdauphin des 6 et 13 août en sont la preuve certaine. Les Remontrances de Marcellin Cornet (156) ne prouvent pas moins que ces pratiques secrètes continuèrent, au point que le duc fut obligé de s'en plaindre.

Quant à l'affaire de Brest, il y avait déjà longtemps qu'elle était entamée. On peut même dire qu'après la possession du duché pour sa fille, l'occupation de cette forteresse tint la seconde place dans la pensée de Philippe II, comme un des moyens principaux d'arriver à son premier but, et aussi à cause de la peur terrible, dont il fut toujours poursuivi, de voir tomber la place entre les mains de ses mortels ennemis, les Anglais. Dès le 6 janvier 1591, trois mois après le débarquement des Espagnols, il était question de propositions faites sur Brest, dans la correspondance entre le roi et don Juan de l'Agulla.

Je ne parlerai pas d'entreprises imaginées par des intrigants de l'espace de Gourmil, qui se vantaient à Philippe II d'avoir mené à perfection une intelligence avec Brest, que Mercœur, disait-il, s'était empressé de détruire. Mendo de Ledesma ne semble pas avoir jamais été en relations avec ce remuant personnage; mais il accepta le concours de M. de Boisdauphin et surtout celui de M. de Rosampoul.

Il était arrivé à Nantes le 1<sup>er</sup> mai; quelques jours après, il recevait les offres de M. de Boisdauphin; et le 25, il envoyait en Espagne un petit billet chiffré, que celui-ci lui avait adressé « sur ce qu'il avait commencé à traiter au sujet de Brest, avec la femme du gouverneur qui était cousine de sa femme. »

Le 18 juin, il écrivait encore que M. de Boisdauphin continuait toujours « ses bonnes diligences », sur la même affaire.

En même temps, M. de Rosampoul avait entamé des négociations du même genre. Il ne pou-

<sup>1</sup> Mendo de Ledesma au roi, 25 mai 1591. (N. 1477). Je n'ai rien publié de cette lettre et de celles qui vont suivre, dans les documents. Je trouve ces renseignements dans mes notes.

<sup>2</sup> *Ibidem.*



vait se consoler de s'être laissé surprendre à Brest, qu'il gouvernait, par M. de Châteauneuf, deux ans auparavant ; et il ne lâcha l'espoir de reconquérir la place, qu'après le départ des Espagnols. Son frère aîné avait épousé Anne de Rieux, cousine germaine de Sourdeac, et il avait lui-même un lien de parenté avec la femme de ce dernier, Suzanne de Sainte-Melaine. De plus, au dire de sa sœur, Madame de Quimerch, il avait conservé des intelligences avec la garnison, dont il était plus aimé, prétendait-elle, que le gouverneur actuel.

Ce qu'il y a de curieux dans cette seconde intrigue et qui prouve bien la puissance des sympathies espagnoles dans le parti ligueur breton, c'est que les femmes y ont été mêlées d'une manière très active ; non seulement Madame de Quimerch, mais aussi Madame de Goulaine, la belle Marguerite de Bretagne, qui voulaient écrire à l'Infante, et dont les lettres n'ont pas été conservées, si elles ont été écrites<sup>1</sup>.

Madame de Quimerch fut même assez pressante<sup>2</sup>, et revint plusieurs fois à la charge, vis-à-vis de Mendo de Ledesma, qui était embarrassé, faute d'instructions de son maître, et répondait par de belles paroles<sup>3</sup>. Il prit plus au sérieux les propositions qu'un gentilhomme vint lui transmettre de la part de M. de Rosampoul, qui lui offrait non seulement Brest, mais encore trois autres places en Basse-Bretagne<sup>4</sup> ; et il en fit, pendant plus d'un an, l'objet de correspondances fort longues avec le roi<sup>5</sup>.

Une réponse de Philippe II, en date du 20 juillet 1592, nous apprend même que Mendo lui écrivit à ce sujet, trois jours de suite, les 20, 21 et 22 juin ; et cette triple date m'a amené à me demander s'il ne faudrait pas rattacher à cette intrigue le mouvement des paroisses, qui eut lieu contre Brest, en ce même mois de juin 1592, dont Montmartin nous a dit quelques mots, et dont Mezeray nous a parlé plus longuement, d'après les Mémoires de Sourdeac.

Bien des motifs devaient empêcher l'intrigue de Rosampoul d'aboutir ; mais il y en avait un surtout qui dut paralyser tous ses efforts, c'est que le duc de Mercœur y fut mêlé. La lettre de Mendo de Ledesma du 19 février 1592 annonce formellement que, pour l'affaire de Brest, on allait faire toutes les diligences possibles « avec le duc et Rosampoul. » Or il n'y eut pas une entreprise faite par les Espagnols qui n'eût soulevé l'opposition publique ou secrète de Mercœur. En dehors de Blavet, qu'il fut forcé de leur livrer, il ne put jamais supporter de les voir se fortifier sur un seul point du territoire. Il fut absolument hostile à la construction du fort de Crozon, et quand les Espagnols s'emparèrent de Primel, en 1596, il cria plus fort que les royalistes.

Lorsque Philippe II comprit qu'il n'avait rien à attendre de toutes ces négociations qui ne prenaient jamais fin, il résolut d'agir par la force ; et comme, depuis longtemps, le duc de Mercœur le poursuivait pour obtenir de nouveaux renforts, il fit partir 2000 hommes, sous les

<sup>1</sup> Mendo de Ledesma au roi, 10 juillet 1591. (*Ibidem*).

<sup>2</sup> Mme de Quimerch était plus ardente que son mari, lequel assista impassible, du haut d'une tour, au combat acharné qui se livra, pendant huit heures, sous les murs de son château, entre ligueurs et royalistes, en 1597. (Don Taillandier, II, 106.)

<sup>3</sup> Mendo au roi, 10 juillet 1591. (K. 4377).

<sup>4</sup> Mendo au roi, 7 septembre 1591. (*Ibidem*).

<sup>5</sup> Mendo au roi, 3 et 23 août, 7 septembre 1591, 19 février, 20, 21 et 22 juin 1592. (K. 4377). Réponse du roi à ces trois dernières lettres, 20 juillet 1592. (K. 4439). Compte de Mendo du 20 janvier 1593.

<sup>6</sup> Montmartin (don Taillandier II, p. CCLXXXI.) Mezeray t. XVI, p. 366, 367. Voyez aussi Grégoire, p. 108 et Lerot, *Histoire de Brest*, t. I, p. 76.

ordres du général Martin de Bertendona, qui avait commandé une partie des forces de l'Invincible Armada.

Don Juan de l'Aguila était chargé de dire à Mercœur que ce secours lui était envoyé pour répondre à son désir ; mais, par une lettre datée de Notre-Dame de l'Etoile, le 17 octobre 1592, le roi lui faisait connaître le but véritable de l'envoi de ces troupes, avec lesquelles il devait attaquer la place de Brest par terre, pendant que Diego Brochero l'investirait par mer.

Don Juan de l'Aguila non seulement abondait dans le sens de son souverain ; mais on peut même dire que, depuis son arrivée, jusqu'à la chute de Crozon, il avait fait de la prise de Brest, auprès du roi, son *delenda Carthago*. Il lui en parlait continuellement dans ses lettres, faisant briller à ses yeux les 80 pièces d'artillerie, dont on disait que la place était pourvue ; mais il était sur les lieux, et se faisait par là même une juste idée des difficultés de l'entreprise.

Qu'était-ce que 2.000 hommes, même ajoutés aux 2.000 qu'il commandait déjà ? C'était 8 ou 10.000 hommes qu'il jugeait nécessaires pour mener à bien cette conquête. Or il se trouvait réduit à ses seules forces ; car il ne devait en aucune façon compter sur celles du duc. Il avait bien fini par instruire ce dernier, suivant les ordres qu'il avait reçus, du but réel de l'envoi de ce nouveau secours, en s'efforçant d'atténuer la vérité par un flot de belles paroles.

Mais Mercœur en fut au fond si effrayé que je crois pouvoir attribuer à cet effroi une volte-face assez curieuse qu'il fit immédiatement et qui, sans cette explication, resterait assez énigmatique. Autant il avait importuné Philippe II pour obtenir de nouveaux renforts, autant il se montra, du moins pendant quelque temps, peu désireux d'en recevoir. Il cessa d'en réclamer pour la Bretagne, ne les déclarant plus utiles que pour le pays d'amont ou le cœur de la France, selon ses expressions ; et, à la fin de l'année suivante, l'arrivée de nouvelles troupes provoqua chez lui de vrais mouvements de colère.

Lorsque don Juan de l'Aguila eut compris l'hostilité profonde que sa déclaration avait fait naître chez le duc, il se rendit bien compte de la complète inutilité des efforts qu'il pourrait tenter, avec sa seule armée, pour s'emparer d'un poste aussi bien défendu. Il avait déjà prôné au roi l'idée de la construction de deux forts, sur la rade, qui devaient avoir pour but de bloquer la place et de l'empêcher de se ravitailler par mer. Il reprit cette idée, et la fit prévaloir auprès de son maître. Cette idée ne fut mise à exécution qu'un an plus tard, c'est-à-dire au commencement de 1594.

Je laisserai là ce récit ; parce que les faits qui suivent sont bien connus. Le fort fut construit, et dans de telles conditions qu'il était devenu une menace très sérieuse pour Brest. Les Espagnols eurent tout lieu d'espérer qu'ils seraient maîtres, un peu plus tôt, un peu plus tard, de cette position unique et tant désirée. Leur joie éclata par la bouche de Christoval de Rojas qui, dans un curieux transport de lyrisme, s'écria le 29 avril : « Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël, qui m'a donné de voir un fort construit sur la rade de Brest ! » Le maréchal d'Aumont se chargea d'étouffer cet enthousiasme, en s'emparant, le 18 novembre 1594, de ce fort inachevé, après un siège resté célèbre, où les assiégeants rivalisèrent de gloire avec les assiégés qui se firent tous tuer, à l'exception de treize.

## CHAPITRE V

### LES SERMENTS DU DUC DE MERCOEUR

L'appel aux États-Généraux et le scrupule tiré de sa conscience et de son honneur, tels étaient, nous nous en souvenons, les deux grands moyens de défense du duc de Mercœur, pour ne pas sacrifier son ambition secrète à l'ambition de Philippe II. Ce dernier fut bien obligé de se contenter de ces raisons, pendant la fin de l'année 1591 et toute l'année suivante.

Comme je l'ai indiqué, le duc y ajoutait la promesse de soutenir ses propositions aux États Généraux, « afin disait le P. Cornet, que ce qui y sera proposé par les Ambassadeurs de S. M., touchant l'élection et nomination d'un roy très chrétien, sorte entièrement son effect, délibérant d'employer à ceste occasion tout ce qu'il a d'intelligence et de « cronce entre les François et spetialement entre ses amis de la dicté province de Bretagne et d'allieurs. » (136).

Pour juger de la sincérité du désir de Mercœur de voir convoquer les États-Généraux, il suffit de rapprocher ses nombreuses et chaleureuses déclarations à cet égard<sup>1</sup>, du peu d'empressement qu'il mit en réalité à envoyer les députés bretons à l'assemblée, qui, après bien des péripéties, s'était enfin ouverte à Paris, le 26 janvier 1593. Les chanoines du chapitre de Nantes, qui lui étaient entièrement dévoués, l'imitèrent dans sa résistance, et même, pour lui être agréables, ils allèrent plus loin ; car Travers<sup>2</sup> a raconté qu'un bref de Clément VIII et une lettre du légat ne réussirent pas à les faire obéir et qu'ils ne désignèrent aucun des leurs, pour les représenter aux États Généraux.

Quand le duc fut obligé de céder et de faire partir les députés de la province, le moment était venu pour lui de passer des paroles aux actions, vis-à-vis de Philippe II ; et il n'y avait plus moyen de se soustraire à la nécessité de soutenir les projets de ce monarque, qui non seulement attribuaient la Bretagne à sa fille, mais lui donnaient encore la France, avec un prince lorrain pour époux, que l'on ferait, par grâce, élire en même temps qu'elle.

Malheureusement, les pièces nous font défaut, pour savoir quel fut le rôle véritable de Mercœur aux États-Généraux. Il n'y assista pas lui-même ; mais le choix qu'il fit, pour y tenir sa place, du rusé Tornaboni, et le conflit caché entre son ambition et celle de Philippe II, qui suivait une voie parallèle, permettent de supposer que son attitude n'y eut rien de commun avec la franchise.

<sup>1</sup> « Chacun criant que cest par la faulte de la création d'un Roy très chrétien et que le coupveint de S. M. » Vous leuy representerez donc, si bon vous semble, avec le plus de dextérité que pourrez et que, pour l'aquitt de sa conscience, il doit avancer le plus qu'il pouvera la nomination dudit Roy. » (Mercœur à Marcellin Cornet, septembro 1591, p. 107.)

<sup>2</sup> Histoire de la ville de Nantes, t. III, p. 72.

Nous ne savons pas grand chose non plus du rôle que jouèrent les députés de la province à cette assemblée. Cependant une petite note, qui a été conservée sur l'un d'entre eux, M. de Montigny, désigné pour faire partie de la conférence de Suresnes, est très suggestive : « Parce « de los mas seguros y mejores. Il paraît des plus sûrs et des meilleurs », écrivait Diego de Ibarra à son maître, au mois d'avril 1593.

Si nous ajoutons à cela que l'un des députés du clergé était Georges d'Ardon, l'évêque de Vannes, dont on n'a pas oublié le zèle pour la cause de l'Infante, qu'un des députés de la noblesse était le frère de M. de Montigny, M. de la Hautière, dont les ardeurs pour la même cause, sans être aussi pures, étaient peut-être encore plus vives, nous serons autorisés, je le crois, à conclure sans témérité de ces constatations, que le rôle des députés bretons aux États-Généraux de 1593, fut bien conforme aux affirmations intéressées, que nous rencontrerons tout à l'heure sous la plume de M. du Vineau, c'est-à-dire qu'il fut entièrement favorable à l'Espagne.

Le duc de Mercœur ne fut pour rien dans ce résultat, qui s'était produit sans lui, et je dirai même, à certains égards, contre lui ; mais il n'en tira pas moins très habilement parti, et comme il avait les apparences en sa faveur, il fit valoir auprès du roi les services qu'il lui avait rendus aux États-Généraux.

« Aux États-Généraux de France, disait le protonotaire du Vineau, envoyé par lui en Espagne à la fin de cette année, il a embrassé de toute affection les propositions y faites par messieurs les ministres de V. M. et essayé par tous moyens à luy possibles de faire qu'elle reçust le contentement qu'elle en desiroit. Aiant à cela disposé de telle façon les deputes de Bretagne qu'il n'y a celui de toutes les autres provinces du royaume qui aye apperté plus de bonne volonté, sincérité et d'ardeur aux affaires qui se sont présentées aux dictz Estats pour le service de V. M. qu'ils ont fait, comme elle l'aura peu entendre par ses dictz ministres. Que, s'il eust plu à Dieu permettre que l'election d'un roy très chrétien et de la Sérénissime Infante fust sortie à effet, (comme le desiroient les plus gens de bien d'entre les catholiques) outre que la France se fust resentye de bonheur, et ne se fust réduite en un abisme de misères, comme elle se void à présent, le duc de Mercœur est celuy qui en eust receu plus d'aïse et de contentement, n'y aiant chose au monde que plus il a souhaité et désiré... (196).

Ce désir était aussi sincère que les conseils qu'il donnait au roi étaient désintéressés. Dans une note du 26 septembre 1593, le P. Marcellin Cornet, parlant en son nom, avait déclaré que, d'après le duc, le meilleur moyen « de favoriser l'élection au désir de S. M. » était « de jeter des grandes forces et une armée plus puissante que celle des hérétiques, au cœur de la France. »

Or, sous cet avis utile à première vue, il n'y avait au fond que le désir de détourner de sa province l'attention du monarque et la crainte d'y recevoir de nouvelles troupes. J'ai déjà dit un mot de cette curieuse volte-face de Mercœur ; après avoir crié pour obtenir des renforts, il avait tout à coup cessé d'en demander. Comme ce changement s'était opéré, au moment de l'arrivée, à la fin de 1592, des 2000 hommes du général de Bertendona, que le roi envoyait pour s'emparer de Brest, j'ai cru pouvoir attribuer à cette cause la modification survenue dans l'attitude de Mercœur ; mais il est bien à penser que cette tenue des États-Généraux contribua également beaucoup à effaroucher le duc, en lui découvrant les appétits démesurés de son puissant rival.

La même préoccupation reparut dans une lettre de Mercœur au roi du 15 novembre 1593

Que les forces espagnoles en Bretagne soient payées, disait-il, « étant bien entretenues, elles » sont suffisantes avec celles qui sont nées au pays, pour maintenir la province, laquelle « affligée d'une longue guerre, n'en sauroit supporter de plus grandes. »

Philippe II n'entendait pas de cette oreille-là. Il avait subi un grave échec aux États-Généraux ; mais il espérait bien obtenir par les armes ce que la politique lui avait refusé ; et, sans même en avertir Mercœur, il envoya en Bretagne un nouveau renfort de 2000 hommes, qui débarqua à Blavet, dans les derniers jours de l'année, sous les ordres du capitaine Juan de Luna.

Le duc en fut offusqué au dernier point ; il fit tous ses efforts pour empêcher le débarquement de ces troupes, et se justifia auprès du maréchal d'Aumont de l'envoi de ce renfort, au mépris de la trêve, qui, proclamée le 1<sup>er</sup> août par tout le royaume avait été prolongée pendant les mois de novembre et de décembre. Mendo de Ledesma raconte qu'il vint à lui « avec un peu de colère française, » et se plaignit assez vivement de n'avoir pas été averti, comme gouverneur de la province, de l'expédition de ce nouveau secours. Enfin, il écrivit au roi : mais, comme il ne le fit pas avant le 14 février de l'année suivante, il avait eu le temps de se calmer ; et, malgré la protestation du début, il ne termina pas sa lettre sans se soumettre assez platement. Puisque le secours est arrivé, « ce sera pour lui accroissement d'honneur et moyen de faire quelques » beaux effets contre les ennemis. »

Le protonotaire du Veneau qui fut chargé de remettre cette missive à Philippe II était en Espagne, depuis les premiers jours de 1594, et ne réussit à obtenir une audience que le 31 mars. C'est dans le mémoire qu'il présenta au roi, ce jour-là même, que nous avons trouvé l'exaltation par le duc de Mercœur des prétendus services qu'il avait rendus à Philippe II aux États-Généraux. Le roi savait à quoi s'en tenir ; mais il ne dut pas entendre, sans mauvaise humeur, la proposition qui terminait cette série de mensonges. Puisque l'élection désirée n'est pas sortie de ces États, disait Mercœur, il faut en reprendre le cours !

Le roi d'Espagne ne se payait plus de cette monnaie, vis-à-vis de l'adroit gouverneur, dont le cauteleux appel aux États-Généraux n'avait plus la moindre valeur. L'heure avait sonné pour le duc où il lui faudrait enfin tenir ses engagements et fournir la preuve de ses dispositions tant de fois affirmées\* à servir la cause de l'Infante.

Il y avait d'autant plus de motifs de le presser de s'exécuter que Philippe II n'ignorait pas les négociations entamées par lui avec la cour de Rome et que certains bruits couraient depuis longtemps de son entente avec le Béarnais.

Dès le mois d'octobre 1591, Martin de Camudio s'était fait l'écho de rumeurs<sup>†</sup>, d'après lesquelles le duc avait déjà noué des relations avec le prince de Dombes. L'année suivante, il est très avéré qu'il avait accepté, au mois de septembre, de recevoir M. Meurier, qui lui était envoyé par Duplessis-Mornay, pour tâcher d'amener un rapprochement entre Henri IV et lui<sup>‡</sup>.

Il va sans dire qu'il n'était pas sincère ; mais il se serait bien gardé de refuser avec qui que ce fût des pourparlers, qui ont été sa seule politique, et dont il attendait toujours des éléments nouveaux pour ses combinaisons habiles. Non seulement il ne les refusait pas ; mais, quand

\* Reconnaissant que de ladite élection dépend (après l'aide de Dieu), l'entière défense de la Religion, conservation du royaume de France et le fin de nos calamités : au moyen de quoi, il désireroit voir reprendre le cours de ladite élection, et y apporter de sa part tout ce qu'on peut espérer d'un prince catholique et vrai serviteur de V. M. » (159).

† Voyez notamment le début des Remontrances du P. Cornet (158).

‡ Duplessis-Mornay, Mémoire au roi du 8 septembre 1592. Voyez aussi la pièce 100.

la chose lui était utile, il connaissait le moyen de les faire naître, et il les provoquait. A la fin de 1593, après l'échec des États-Généraux, il lui était facile de prévoir que Philippe II allait le pousser dans ses derniers retranchements ; aussi est-il prouvé que ce fut lui qui alla au-devant de Henri IV et qui réclama l'ouverture de ces pourparlers, restés célèbres sous le nom de Conférences d'Anceins.

La reine Louise, sa sœur, n'arriva dans cette dernière ville qu'au mois de juillet ; mais le roi d'Espagne n'avait pas été sans savoir que les négociations, qui avaient abouti à la faire choisir pour médiatrice, étaient déjà terminées au commencement de ce mois de mars, où M. du Veneau lui transmettait encore le désir fallacieux de Mercœur de voir reprendre le cours des États Généraux.

Aussi donna-t-il l'ordre à son ambassadeur de poser de nouveau nettement devant le duc la question des droits de sa fille. Ses agents ne l'avaient d'ailleurs jamais abandonnée, vis-à-vis des ligueurs bretons ; et don Juan de l'Aguila, en particulier, avait toujours fait tant de zèle que Mercœur osa, une dernière fois, demander à Philippe II, par un mémoire du mois de septembre (1592), que S. M. suspendît pour un temps ses prétentions et commandât à l'Aguila de n'en faire si évidente démonstration.

En dépit de la décision qu'il avait fait prendre, dès le mois de mars, de l'ouverture de conférences avec les royalistes, le duc, qui possédait au suprême degré l'art de la temporisation, avait trouvé le moyen de laisser s'écouler la plus grande partie de cette année 1594, sans avancer d'un pas, et de garder intactes les chances, je ne dirai pas seulement de son double, mais de son triple jeu. Nous n'avons pas oublié en effet qu'il négociait, dans le même temps, à Rome ; et ses avances à Henri IV ne l'empêchaient pas de recueillir très soigneusement, avec l'espoir d'en tirer profit, les moindres marques du mécontentement que Clément VIII n'avait pas cessé de témoigner au roi de France.

Depuis que ces dernieres avait acceptées, les conférences n'avaient été, en quelque sorte, entre les mains de Mercœur, qu'un épouvantail à l'adresse des Espagnols. Il y avait bien eu quelques préliminaires, mais rien de sérieux n'en était sorti. L'heure approchait où le duc allait montrer quel parti il devait tirer de cette arme défensive et avec quelle habileté il savait s'en servir. Il voyait arriver le moment où il ne lui serait plus possible de se dérober aux instances de Philippe II, qui le pressait d'avoir à se prononcer ; et il prit ses précautions, avant de le laisser venir.

Puisqu'il avait eu le pouvoir de faire naître ces conférences, de les laisser ensuite intentionnellement languir, il se dit qu'il ne lui était pas plus difficile de leur rendre une apparence de vie, afin de les opposer à celles dont Mendo de Ledesma lui annonçait tous les jours la reprise imminente avec lui. Il envoya donc secrètement à Paris Jean Vallet, le prieur de la Trinité, que nous connaissons déjà, « soi disant pour faire quelques matières bénéficiales<sup>§</sup>, » mais en

§ Henri IV à Duplessis-Mornay, 5 mars 1594. (Lettres missives.)

¶ Duplessis-Mornay a écrit que le duc n'était même pas allé voir sa sœur à Anceins, et qu'il l'avait laissée s'y morfondre seule, pendant quelques mois. Un compte de Mendo de Ledesma semble indiquer que Mercœur ne négligea pas ce moyen d'inspiration une crainte salutaire à Philippe II. Nous y trouvons, à la date du 17 juillet 1594, une somme de deux écus, attribuée à un courrier qui avait été dépêché, au duc de Mercœur à Anceins (190).

‡ Femprunte tous ces détails à Duplessis-Mornay, qui m'a fourni quelques dates, dont le rapprochement avec celles des pièces espagnoles est des plus instructifs. (Instruction baillée à SIM. de la Rochepot et de Marigny, dressée par M. Duplessis. Anceins, 21 mars 1593.)

réalité pour voir Henri IV et bâtir, aux dépens des deux rois, une machination très simple, mais très habile.

Le prieur de la Trinité obtint l'audience désirée en octobre ; et il manifesta au roi, de la part de son maître, un si grand désir d'en venir à la paix que Henri IV s'y laissa prendre, bien qu'il eût prétendu, dans une lettre ultérieure<sup>1</sup>, qu'il n'avait pas été entièrement dupe de ces protestations mensongères. Jean Vallet continua le même jeu d'une manière très adroite, vis-à-vis de M. de Schomberg, qui lui avait servi d'introduitcur auprès du roi ; et il fit avec lui certains travaux préparatoires ; et rédigea certains articles en vue de cette paix, dont un nouveau et brûlant désir s'était si brusquement emparé de Mercoeur.

Ce fut à la suite de cette démarche et des résultats apparents qui l'avaient suivie, que Henri IV nomma des députés, pour le représenter aux conférences qui devaient s'ouvrir à Ancenis. La lettre qui annonça cette décision aux États de Bretagne est datée du 9 novembre ; et sa publication amena sans doute un grand repos d'esprit chez le duc de Mercoeur. Il avait atteint son but ; et il pouvait désormais attendre de pied ferme les sollicitations de Mendo de Ledesma.

L'ambassadeur se faisait d'autant plus pressant, qu'il venait de recevoir de Philippe II une lettre, datée du 17 octobre, et qui lui transmettait des instructions nouvelles et très précises. Les lenteurs calculées et les finesses du duc avaient encore, à ce point de vue, produit un résultat très remarquable. Ce n'était plus seulement, comme au début, le gouvernement à vie de la Bretagne, une riche pension et un large subside que Mendo de Ledesma était chargé de lui offrir, en échange de la reconnaissance des droits de l'Infante sur le duché breton, c'était encore le comté de Nantes et la ville de Dinan.

Dans le fond, Mercoeur ne faisait pas grise mine à ces brillantes propositions ; mais il rêvait mieux que cela. Il avait entre les mains le bref de Clément VIII, qui était une espérance ; et il était trop adroit pour accepter du premier coup et s'engager, sans réserver ce que l'avenir pouvait lui apporter de plus séduisant encore.

On comprend facilement le parti qu'il sut tirer, en regard de l'ambassadeur, de l'annonce, rendue tout récemment publique, de l'ouverture prochaine des conférences à Ancenis. Quand Mendo le pressait par trop ou ne voulait pas céder sur quelque point de ses exigences, il lui mettait sous les yeux l'appel de Henri IV. Il n'y était pour rien certes ; mais enfin, il lui était bien difficile de s'y soustraire, puisqu'une fois il avait accepté d'entrer en ces pourparlers, en « ces petites conférences et traités inutiles », comme il devait le faire dire hypocritement dans un de ses mémoires, en décembre suivant (240). Il fit même croire à don Mendo qu'il allait partir pour Ancenis (234), où il se garda bien de se rendre ; car ce voyage, qui n'eût pas été sans péril pour sa cause, était devenu sans profit. Il avait obtenu, auprès de l'ambassadeur, la fin qu'il poursuivait ; et il avait réussi à faire du traité, qui lui fut enfin arraché, le 20 novembre 1594, un acte bien peu compromettant pour lui.

Dans ce traité qui s'appuyait sur un serment très solennel, tout avait été calculé et pesé de telle façon qu'il n'y avait aucun danger pour Mercoeur, qui avait su garder bien des portes ouvertes pour se dégager. Il commençait par s'excuser de l'obligation où il s'était trouvé d'entrer en ces conférences avec le Béarnais. Il promettait ensuite, ce qui ne lui coûtait guère, d'en

<sup>1</sup> Henri IV à Duplessis-Mornay, 18 mars 1595. (Mémoires.)

paralyser complètement l'effet, en n'acceptant avec l'ennemi aucune espèce d'accord ; mais il posait trois conditions à la réalisation de cette promesse. S. M. lui enverrait un secours en argent et en hommes, lui donnerait le commandement absolu sur l'armée, enfin lui confierait le soin de payer les troupes françaises et de distribuer les gratifications.

En fait d'argent, il demandait en effet les sommes qui seraient nécessaires « pour entretenir 3.000 soldatz françois, avec cinq cens chevaux, » et des subsides pour distribuer aux gentils-hommes et aux capitaines de sa suite. En fait de troupes espagnoles, il réclamait « un prompt » secours de 3.000 hommes, pour le moins, en attendant un plus grand nombre<sup>1</sup> ; et si l'on était étonné de le voir reprendre ses anciennes demandes de renforts momentanément suspendues, il conviendrait de se rappeler que cette année avait été désastreuse pour lui et qu'il avait perdu, l'une après l'autre, dans le courant de 1594, toutes les villes de la Basse-Bretagne.

La première de ces conditions étant accomplie, dans un délai qu'il avait eu bien soin de fixer<sup>2</sup>, c'est-à-dire l'armée arrivée et l'argent expédié, il prenait deux engagements sous la triple garantie de sa signature, de son sceau et de son serment.

Premièrement, il commencerait à traiter la négociation, pour laquelle don Mendo était venu en Bretagne, autrement dit la reconnaissance des droits de l'Infante sur le duché, la continuerait et l'achèverait « ainsi qu'il serait plus convenable pour le salut de la chrétienté, bien de la France et contentement de S. M. » Il y mettait seulement une restriction, que les efforts de l'ambassadeur ne réussissent pas à écarter, c'était que, dans le cas où il surviendrait quelques difficultés, au sujet de cette délicate question, la solution en serait remise au Souverain Pontife.

Secondement, si le bonheur voulait que l'on reprit aux ennemis quelques-unes des places de la Basse-Bretagne, il promettait d'en livrer une, en y laissant entrer une garnison espagnole.

Bien que Mendo eût tenu à garder en sa possession l'original de cet acte, à cause des dangers de la traversée, et n'en eût envoyé qu'une copie à son maître, il ne considéra pas ce résultat comme une victoire. Je ne suis pas satisfait, écrivait-il, il m'a bien promis une place en Basse-Bretagne, mais il ne l'a pas fait avec la franchise que j'aurais voulu. De plus, il a ajouté au traité quelque chose qui ne me convient pas. Ce quelque chose était évidemment le recours au Souverain Pontife, que le duc pouvait encore essayer de faire passer pour un sentiment de respect filial, quoique ce sentiment fût loin d'être aussi désintéressé et cachât en réalité la suprême espérance d'une ambition, que l'attitude de Clément VIII lui permettait de conserver toujours irréductible.

Mendo de Ledesma pensa que la situation était assez grave pour justifier une mission spéciale en Espagne, et, sur la fin de l'année, il envoya au roi son secrétaire, Martin de Chamudio. Celui-ci composa à cette occasion un mémoire qui est une des pièces les plus curieuses de la collection (241). Je n'en ai donné que des fragments ; mais je me suis appliqué à choisir ceux qui pouvaient être les plus intéressants ; et les portraits successifs du duc et de la duchesse de Mercoeur, de M<sup>me</sup> de Martigues et de Tornaboni méritent d'être conservés.

<sup>1</sup> Les documents préparatoires de cette négociation sur le serment du 20 novembre 1594 n'ont pas été conservés, si toutefois il en fut rédigé. C'est un mémoire de M. du Vieux, présenté au roi en décembre, qui nous a fourni ces détails sur les demandes de Mercoeur. (240.)

<sup>2</sup> C'est le même mémoire qui nous a appris qu'il y avait eu un délai fixé, sans nous en indiquer la durée, dans le temps convenu avec don Mendo.



« Le duc de Mercœur est fin en ses trames à la française, mais homme faible de courage et dans le fond peu batailleur. Son inclination le porte plus à se ménager et à se reposer qu'à faire la guerre. Bien qu'il ne soit pas vicieux, il aime à avoir le temps de se divertir. Il est lent et irrésolu; il prête l'oreille à tous, et la moindre chose fait impression sur lui. Il aime à traiter avec des artifices de manière à se conserver une occasion et une porte ouverte pour se dégager de ce qu'il promet. Il donne à entendre qu'il est faible de mémoire, mais cela lui sert pour ce qu'il offre et non pour ce qui est à son profit. . . . .  
 « Pour en revenir à la duchesse de Mercœur, V. M. saura que c'est une femme très avare et amie des grandeurs, cependant femme de bien et chrétienne. Elle aime son mari et désire son accroissement; elle est complètement d'accord avec lui, qui a en elle une entière confiance. . . . .  
 La de Martigues, sa mère, est bourbonnaise jusqu'au fond de l'âme et avide. Elle n'inspire aucune confiance ni à son gendre ni à sa fille, et ne sait pas l'important des affaires. Elle aime son repos; et, comme femme de moindre naissance que sa fille, elle ne hausse point son ambition à de si grands dessein. Elle désire gouverner son gendre et elle se ménage. . . . .  
 « Christoval de Tornaboni, après la duchesse, en toute affaire importante, est celui qui peut le plus auprès du duc; aussi est-on en relations, avec lui, acceptant le fripon comme un honnête homme et la force comme une nécessité. C'est un homme qui tire à plusieurs fins; et l'on croit qu'il est entretenu auprès du duc par les Vénitiens et par Florence. . . . .  
 « Il suit plus de finesse que de vertus; et comme Florentin et salarié en France, il est pour beaucoup dans ce fait qu'il y a de la fumée dans le chemin. . . . . »

Martin de Camudio n'eut pas de peine, dans la suite de ce mémoire, à démontrer ce qu'il y avait de calculs et d'arrière pensées de la part de Mercœur, dans le traité du 20 novembre. Il offre une place en Basse-Bretagne, écrivait-il, mais c'est parce qu'il considère la Basse-Bretagne comme perdue; et en effet, à l'heure même où il signait cet engagement, la chute de Crozon, qui assurait la victoire des royalistes dans toute cette région, était un fait accompli depuis deux jours; et, s'il n'avait pas eu le temps d'en recevoir la nouvelle officielle, il n'ignorait pas qu'elle était immanquable.

Il fait appel au Souverain Pontife, écrivait-il encore, mais c'est à cause des prétentions de sa femme sur le duché breton. J'ai expliqué ailleurs de quelle manière les Espagnols étaient aussi bien renseignés sur une question que Mercœur a toujours conservée dans son for intérieur et dont il ne s'est jamais ouvert qu'à de très rares intimes. Un de ces intimes, Jean Vallet, le prieur de la Trinité, trahissait sa confiance, au profit de Philippe II.

Le même mémoire de Camudio nous fournit la preuve que les Espagnols avaient aussi connu la ruse de Mercœur pour obtenir à leur détriment l'ouverture effective des conférences d'Anenis. A l'article de Jean Vallet, le secrétaire de Mondo rappelle en effet que c'était lui qui était allé à Paris pour la conférence. Les Espagnols avaient donc encore su par lui le but de sa mission.

Le prieur de la Trinité se retrouva au nombre des députés de Mercœur, à la première des conférences, qui se tint à Anenis, le 12 décembre de cette même année 1594. Les députés de Henri IV qui n'avaient pas percé le double jeu du gouverneur, s'attendaient à trouver un auxiliaire en lui. Ils furent très étonnés de rencontrer d'abord hostile et ensuite silencieux cet homme qui s'était

\* « À la première conférence, le sieur Duplessis fait parler à lui, lequel le veut secrètement voir, se plaint de ses premières duretés sur la séance, sur un interregne prétendu et semblables impertinences, bien éloignées de ce qu'il avait proposé et écrit. » (Instruction hollande à M. de la Rocheport et de Maingny, 15 mars 1595.)  
 \* « Particulièrement le sieur Duplessis a une témoignage de leur intention non à mesprendre, en ce que le prieur de la Trinité, qui est ici député et qui ci-devant avait fait ces belles ouvertures à M. de Schomburg, ne se fait plus entendre en aucune manière. » (Mémoire de Duplessis-Mornay au Roy, 3 mars 1595.)

fait à Paris l'interprète si convaincu de l'ardent désir dont son maître était possédé de conclure la paix. Mercœur avait dupé le roi d'Espagne, c'était maintenant le tour du roi de France.

Je ne le suivrai pas dans le détail de ces interminables pourparlers avec Henri IV. Aussi bien toutes les circonstances en sont-elles connues d'une façon minutieuse et très claire par les Mémoires de Duplessis-Mornay. Il me suffira de dire que cette première conférence ne produisit aucun effet; le contraire n'eût pas été possible. Les députés se séparèrent avant la fin du mois, et se donnèrent rendez-vous au 15 janvier. La seconde conférence, où les députés de Mercœur se firent beaucoup attendre, ne s'ouvrit à Anenis, qu'à la fin de février, pour se terminer vers le 15 mai, et cela naturellement encore sans résultat.

Lorsque Duplessis-Mornay s'en plaignit au prieur de la Trinité, celui-ci lui fit observer que des assemblées de ce genre étaient de vraies coques, à cause du trop grand nombre des députés.

« Si la royne, ajouta-il, se retirait à Chenonceaux, M. de Mercœur pourroit donner congé à cette multitude, comme leur charge estant expirée, et envoyer près d'elle deux ou trois personnes confidentes, avec lesquelles il se feroit plus en trois jours qu'avec ces députés en trois semaines. Ledict sieur Duplessis ne rejetta cest expédient; » la reine quitta Anenis; et, grâce à son système de lenteurs combinées, le duc de Mercœur se trouva pendant quelques mois, débarrassé du roi de France.

Il ne se dégageait de l'un que pour retrouver bientôt plus inéprouvées et plus pressantes les sollicitations de l'autre. Philippe II avait compris, comme son ambassadeur, que le traité du 20 novembre, malgré sa solennité, était à peine un acheminement vers le but qu'il fallait atteindre. Comme le duc n'avait pas fait de promesse ferme, mais avait pris le simple engagement d'entamer les négociations relatives aux droits de l'infante, s'il recevait le secours demandé dans le délai fixé, le roi ne s'était pas pressé de satisfaire à ses exigences.

Mercœur, qui avait perdu successivement dans le cours de cette année, les places de Concarneau, Morlaix, Quimper, etc. était réduit à une grande gêne, parce qu'il tirait de cette région de la Basse-Bretagne les deux tiers des deniers nécessaires pour l'entretien de ses troupes (240). Il avait donc un besoin urgent de subsides, et, pour arriver à ses fins, il fit présenter au roi, dans le courant de décembre, un long mémoire par M. du Vineau, qui défendait alors ses intérêts en Espagne. Ce travail était conçu dans le double but de rejeter sur don Juan de l'Aguilla la responsabilité de la situation actuelle et d'obtenir au duc l'exécution des clauses avantageuses pour lui de son traité du 20 novembre. Malgré les allusions adroites et menaçantes aux conférences d'Anenis, que M. du Vineau avait su introduire dans son mémoire, le roi ne se laissa pas convaincre. Il ne se souciait pas d'envoyer 3,000 hommes et une forte somme d'argent, avant que le duc eût signé un contrat formel.

Cependant les événements coadjuvaient peu à peu et malgré lui Mercœur à ce résultat. En Bretagne, les agents de Philippe II avaient continué auprès des ligueurs leur active propagande; et, au mois de janvier 1595, les efforts de don Juan de l'Aguilla avaient abouti à obtenir des Aradon et des Montigny une vraie déclaration en faveur de l'infante, avec l'introduction à Vannes d'une garnison espagnole. Du côté de Rome, les dispositions de Clément VIII se montraient de plus en plus favorables à Henri IV; et le duc voyait chaque jour diminuer son

\* Duplessis-Mornay, Instruction, déjà citée.  
 \* Voyez les pièces 230, 235, 240, 247.

capoir ; mais il n'en reculait pas moins le plus possible le moment, qu'il sentait approcher, où il lui faudrait passer sous les fourches caudines de la reconnaissance des droits de l'Infante.

Il serait injuste de lui reprocher d'avoir ménagé ses sorties et sa présence dans les camps. Il y était continuellement ; mais, dans la première moitié de cette année, il semble qu'il ait bien peu résidé à Nantes. Il n'avait pas grand'chose à faire en campagne, les opérations militaires de cette époque ont été nulles ; mais il fuyait les entrevues avec l'ambassadeur. On le trouve à la Roche-Bernard en février, au camp de Buhry, le 5 avril<sup>1</sup>, enfin, à Dinan, dans les premiers de juin<sup>2</sup>. C'est là que vint le surprendre la désagréable nouvelle du retour de Martin de Camudio, qui avait dû quitter l'Espagne vers le milieu de mai. Il n'ignorait pas que le secrétaire de Mendo de Ledesma apportait à celui-ci des instructions écrites et formelles du roi, pour que les négociations avec lui fussent reprises et menées à bonne fin.

Il s'empressa cependant d'écrire qu'il allait rentrer à Nantes, mais que son voyage était un peu retardé, parce que les ennemis faisaient semblant d'assiéger un château des environs de Dinan, et qu'il voulait savoir, avant de partir, s'ils passeraient aux effets. Il est probable que ce simulacre des ennemis aurait duré longtemps, si une attaque de gravelle<sup>3</sup> n'avait forcé Mercœur à se retirer dans son ermitage d'Indret.

Mendo de Ledesma n'avait pas attendu sa rentrée, pour entreprendre un siège en règle auprès de la duchesse et de Tornaboni, les deux personnes, disait Martin de Camudio, qui avaient le plus d'empire sur le duc. Les deux furent faciles à gagner ; les sympathies de la duchesse étaient déjà presque entièrement acquises à la cause de l'Infante, et l'ambassadeur acheva de la conquérir, en la flattant et en faisant briller à ses yeux l'éclat des récompenses promises. Elle en vint même à ce point qu'elle suppliait don Mendo de tâcher d'engager son mari le plus qu'il le pourrait, parce qu'elle se décidait à reconnaître l'Infante pour souveraine ; et elle ajoutait qu'elle se jetterait au besoin dans un navire avec sa fille, pour aller se mettre à la disposition de S. M. et servir Son Altesse. Quant à Tornaboni, la promesse d'une pension et d'un ordre de chevalerie le gagna complètement ; et lorsqu'on aborda les conférences, Mendo avait en lui un auxiliaire nouveau et très précieux.

Ces conférences durèrent quinze jours ; et ce fut un long travail, en forme de discours, composé par l'ambassadeur et émaillé de citations de Cicéron, qui décida Mercœur à y venir. Duplessis-Mornay s'est fait l'écho d'un bruit, d'après lequel Martin de Camudio qui apporta au duc cette énumération, dans sa maison d'Indret, lui aurait remis en même temps, de la part du roi d'Espagne une magnifique écharpe rouge enrichie de pierres. Je n'ai pas trouvé mention de ce présent, dans la longue lettre que l'ambassadeur écrivit à son maître, le 3 juillet, pour lui raconter ces pourparlers, dans tous leurs détails.

Ce n'étaient plus seulement, comme au mois de novembre précédent, des entretiens particuliers entre le duc et Mendo de Ledesma ; c'étaient de véritables conférences, et un passage de la lettre de ce dernier permet de supposer qu'il y avait même eu des députés nommés par la

<sup>1</sup> Duplessis-Mornay à sa femme, 15 février 1595.

<sup>2</sup> Don Morice III, col. 4036.

<sup>3</sup> Lettre de Mendo de Ledesma, au roi du 3 juillet 1595, à laquelle j'emprunte également tous les détails qui vont suivre.

<sup>4</sup> Ibidem et Duplessis-Mornay au roi 1<sup>er</sup> juillet 1595.

<sup>5</sup> Lettre à M. de Gesvres du 10 juin 1595.

province pour y assister. L'évêque de Vannes et celui de Saint-Malo représentaient le clergé ; le procureur de la Ragotière avait la direction des séances. La duchesse elle-même prenait part aux débats ; Tornaboni défendait à la fois les intérêts du duc et ceux de Philippe II. Enfin, du côté des Espagnols, Mendo de Ledesma s'était adjoint le commandant des forces navales, don Diego Brochero.

Dans la pensée du roi d'Espagne, les discussions devaient atteindre un double but ; premièrement, écarter le danger toujours menaçant des conférences du duc avec les royalistes ; secondement, procurer la reconnaissance solennelle, de la part de Mercœur, des droits de l'Infante sur le duché breton. Pour obtenir son adhésion au premier point, Mendo de Ledesma était chargé de lui offrir un secours qui dépasserait à 6,000 hommes le chiffre des forces espagnoles en Bretagne. Pour le second, rien ne semblait modifié aux propositions du mois d'octobre précédent, à part la substitution de la ville de Clisson à celle de Dinan, que le duc et sa femme avaient désirée et qui convenait aussi aux Espagnols. Avec cette ville, Philippe II promettait encore, on se le rappelle, le comté de Nantes, le gouvernement de la Bretagne et un subside de 200,000 livres.

Ces dernières propositions paraissent avoir été facilement acceptées par le duc. Il ne chercha à obtenir rien de plus ; mais, sur la question du renfort, il demanda 10,000 hommes, et, comme toujours, l'autorité absolue sur les troupes, sans parler d'autres conditions. Mendo de Ledesma s'inclina sans difficulté devant ses exigences. Ce qui causa le plus de discussions et sur quoi porta le principal effort d'une lutte qui fut longue et acharnée, ce fut la volonté obstinée de Mercœur de tout subordonner encore à l'approbation préalable du Souverain Pontife.

L'ambassadeur lui fit bien observer qu'il ne s'était pas montré lui-même si différent vis-à-vis de S. S., en acceptant des conférences avec un prince hérétique et non admis par l'Église ; cela ne servit à rien. Le duc finit par triompher ; et cette clause fut insérée dans le second traité, comme elle l'avait été dans le premier ; mais on comprend sans peine qu'arrivé à ce moment critique de sa carrière, le trop habile gouverneur de Bretagne n'avait même plus en sa faveur le bénéfice d'une apparence de soumission filiale à une autorité respectée.

En novembre 1594, on pouvait s'y laisser prendre ; Clément VIII ne s'était pas encore décidé à absoudre Henri IV ; mais, en juin 1595, cette absolution ne faisait plus de doute pour personne et n'était plus qu'une question de formalités. Le duc n'avait donc plus la moindre espérance du côté de Rome ; aussi son langage est-il bien différent ; ce n'est plus le fils respectueux, c'est le donneur de conseils. Il trouve que S. S. garde un bien long silence et ne sait pas à propos faire usage des pouvoirs que Dieu a placés entre ses mains. Comme il suppose que le roi d'Espagne a grand crédit en cour de Rome, il met à sa déclaration en faveur de l'Infante la condition que Philippe II obtiendra du pape qu'il parle enfin et emploie ses censures, non seulement contre les hérétiques et ceux qui les assistent, mais encore, chose qui dépasse toute mesure, contre les prélats du parti contraire (252, 261).

Mendo de Ledesma ayant été obligé de céder sur cette question de l'autorisation préalable du Souverain Pontife, rien ne s'opposait plus à ce que Mercœur prêtât un nouveau serment. Cette solennité eut lieu à Nantes, le 30 juin. Le duc, ayant posé la main sur le livre des Évangiles, jura à Dieu et à la Sainte-Église et promit à Sa Majesté Catholique, représentée par son ambassadeur, qu'il tiendrait un triple engagement.

<sup>6</sup> L'absolution de Henri IV fut prononcée le 17 septembre suivant.

Premièrement, il ne traiterait de trêve ni de cessation de la guerre avec l'ennemi, sans le consentement de S. M.

Deuxièmement, reconnaissant que Madame l'Infante a droit de succéder au duché de Bretagne, il maintiendrait, conserverait et défendrait son droit de tout son pouvoir, en procurerait l'établissement, tant en la province que par négociations auprès de S. S., et en ferait la déclaration en temps convenable et à l'heure que S. S. et S. M. jugeraient à propos de lui ordonner.

Troisièmement, si S. M. lui envoyait des forces suffisantes, avec l'autorité absolue, et des subsides, à l'heure même de l'arrivée de ces secours, il les emploierait à prendre telles places qui lui seraient désignées et il introduirait des garnisons espagnoles dans quelques-unes de ces places, mais sous la condition que les privilèges et libertés du pays seraient gardés et observés comme par le passé.

En dépit de ses adroites restrictions, Mercœur ne pouvait se dissimuler que ce nouvel engagement était beaucoup plus grave que celui de l'année précédente ; aussi le fit-il précéder d'une mise en scène très solennelle. Mendo de Ledesma nous a conservé des détails très circonstanciés sur les journées qui ont précédé la journée du 30 juin. Le passage qui les relate, dans sa lettre du 3 juillet, doit être cité en entier :

« Le duc m'a donné cette fois une satisfaction bien particulière, en ce qu'il a commencé cette négociation par Dieu. En arrivant dans cette ville, avant de conclure, il a fait faire une procession générale, s'est confessé et a communiqué. Il a donné l'ordre d'exposer le Très-Saint-Sacrement, dans toutes les églises, pendant quarante heures, et a fait mettre les prêtres et les religieux en oraison à cette intention. J'ai vu que certains de ces saints religieux déchaussés qui sont ici, avec lesquels il traite des intérêts de son âme et auxquels il a soumis le cas, lui ont dit de terminer l'affaire et de conclure avec V. M., qu'en conscience il le devrait faire. J'ai vu aussi qu'il s'est réjoui de rencontrer une volonté semblable en ces saints religieux ; et ainsi se propage dans les esprits de tous, par les voies qui conviennent, le droit de la Sérénissime Infante. . . . »

La solennité de cet appareil, toutes ces prières publiques, cette consultation avec de saints religieux, cette confession, cette communion, tout cela serait de nature à faire croire que Mercœur fut réellement tourmenté et réellement hésitant. Un petit détail, qui nous est révélé par Duplessis-Mornay, vient atténuer considérablement cette favorable impression. On se rappelle qu'une des conditions du nouvel arrangement qui lui attribuait le comté de Nantes, lui promettait également la ville de Clisson, substituée d'un commun accord à la ville de Dinan. Le serment avait été prononcé le 30 juin ; or, dès le 3 juillet, les royalistes, qui en ignoraient la cause, signalaient un mouvement des troupes de Mercœur, autour de Clisson. Il y avait fait passer trois régiments, trois compagnies de cheval-légers et trois pièces de campagne<sup>1</sup>. Il voulait s'assurer la possession de cette ville, considérée par lui avec raison comme une sentinelle fort utile à la sécurité de son nouveau domaine. C'était pour le moment ce qu'il voyait de plus clair dans le traité qui l'attachait au service de l'Infante. Les scrupules de sa conscience ne lui laissaient pas perdre de vue ses intérêts. C'est désormais le seul mobile qui le fera agir.

<sup>1</sup> Duplessis-Mornay à M. de Gesvres, 3 juillet 1595.

## CHAPITRE VI

### LA FIN DU RÊVE

« M. de Mercœur est de certain lieutenant-général du roi d'Espagne en Bretagne, » résolu de le servir. » Ces paroles n'étaient pas encore entièrement vraies, à la date du 5 mars 1595, où le maréchal d'Aumont les écrivait aux députés du roi réunis à Ancenis<sup>1</sup>. Elles le devinrent absolument, le 30 juin suivant, jour où le duc prononça son second serment. A partir de ce jour, il tomba d'une façon très étroite sous la dépendance de l'Espagne.

Ce n'est pas cependant qu'en regardant de près, on ne verrait encore l'intention deurrer Philippe II dans cet acte du 30 juin, comme dans la plupart des autres actes de ces longues négociations. J'ai déjà démontré que l'appel au Souverain Pontife, s'il était adroit, n'était rien moins que sincère.

De plus, le jour même où il se lia solennellement, le duc rédigea, à l'appui de ses demandes un mémoire à Mendo de Ledesma (256), où l'espoir de se dégager apparaissait peut-être, d'une manière plus visible encore. Le 30 juin 1595, alors que Philippe II, sans parler de toutes ses autres sollicitudes, avait sur les bras le souci de la guerre avec la France, récemment déclarée, alors que Mercœur ne pouvait ignorer que le trésor espagnol était bien appauvri, sinon complètement épuisé, demander pour la seule Bretagne l'entretien de 10.000 hommes et de 500 chevaux<sup>2</sup>, autrement dit la somme énorme de 40.000 écus par mois, dont on trouve le total dans le mémoire en question, et faire de cette demande une condition résolutoire de son serment, c'était se lier par ce serment d'une manière bien peu dangereuse.

Mais ne soyons pas trop sévères, et constatons que cet événement du 30 juin produisit chez Mercœur un mouvement d'adhésion, qui ne parut pas dissimulé. Il se décida même à une démarche, devant laquelle il avait jusqu'alors reculé ; et la cour d'Espagne, qui l'avait attendu si longtemps, vit arriver enfin une lettre de sa main pour l'Infante, en même temps qu'une lettre pour le roi et une autre pour le prince héritier, parce que le roi, qui commençait à vieillir, était souvent malade, et qu'il était prudent de ménager l'avenir. Dans sa lettre à l'Infante, qui est datée, comme les deux autres, du 22 juillet, il s'estimait très heureux « de pouvoir être « honoré des commandements concernant le très humble service, » qu'il avait voué à Son Altesse, « avec telle fidélité et sincérité qu'en l'exécution d'icelluy, il n'aurait rien plus cher que « d'employer sa propre vie. »

Il va sans dire que cet empressement fut partagé par la duchesse, qui écrivit également à

<sup>1</sup> Mémoire envoyé par le maréchal d'Aumont... 5 mars 1595. (Mém. de Duplessis-Mornay.)

<sup>2</sup> Comme l'appétit augmente en attendant, le duc de Mercœur éleva même ses prétentions à 12.000 hommes et à 1.000 chevaux, dans les instructions qu'il signa pour Torna boni, le 22 juillet suivant. Il n'est pas sans intérêt de faire ressortir également l'écart considérable qui existait entre ces chiffres de 10.000 ou 12.000 hommes et celui de 3.000 demandés par Mercœur sept mois auparavant, bien que la situation fût à peu près la même.

l'Infante. Quant aux confidentes de son mari, qui avaient assisté aux pourparlers préparatoires de cette grande détermination, ce fut chez eux de l'enthousiasme ; et ils ne doutèrent pas un seul instant que le roi d'Espagne ne vînt au devant de Mercœur, puisque Mercœur avait fait ce pas immense vers lui.

Je ne peux m'expliquer autrement l'inraisonnable indiscretion commise, peu de temps après, par le procureur général, la Ragotière. On se rappelle que les conférences entre le duc et les royalistes avaient été dissoutes à Ancenis, au mois de mai précédent. Il se trouvait que le nouveau rendez-vous coïncidait précisément avec la période des négociations qui devaient aboutir au serment ; et Mercœur ne se pressait pas d'y envoyer des représentants.

Quand, après mille raisons dilatoires, la Ragotière seul parut enfin à Chenonceaux, au mois de juillet, ce ne fut que pour demander, au nom du duc, la remise des conférences au 20 septembre. Il fut alors pressé de questions sur les motifs d'un si long délai ; et il était sans doute tellement persuadé de l'intervention prochaine de Philippe II, qu'il oublia ses habitudes de prudence diplomatique, et, se laissant aller pour une fois à dire la vérité, il avoua que son maître avait expédié un émissaire au roi d'Espagne et qu'il voulait connaître sa réponse avant de faire partir ses députés.

Cet émissaire était Tornaboni, que la duchesse, dans la circonstance, appelait « le plus particulier ami de Monsieur mon mari. » Au moment où la Ragotière laissait échapper ce stupéfiant aveu, qui produisit sur les députés du roi l'effet qu'on devait en attendre et dont Duplessis-Mornay nous a gardé le souvenir<sup>1</sup>, l'envoyé de Mercœur n'était pas encore parti, mais il ne devait pas tarder à entreprendre ce voyage, si riche en espérances. Ses instructions sont datées du 22 juillet. Nous y trouvons le motif du choix fait par le duc de cette date du 20 septembre pour la reprise des pourparlers. Tornaboni était chargé de démontrer au roi que l'envoi du secours ne pouvait être différé au delà d'un mois et demi, le mois de septembre étant le plus avantageux, « pour toutes les commodités de la vie. »

Le mois de septembre s'écoula ; et le duc ne vit rien venir. Je ne referai pas l'histoire des moyens inventés par lui pour retarder encore les conférences avec les royalistes. On trouvera ces détails très complets, dans les Mémoires de Duplessis-Mornay. Je me bornerai à dire qu'il fit si bien qu'il réussit à attendre la fin de cette année 1595, sans avoir avancé d'un pas, et sans avoir épuisé, en particulier sur l'article de la trêve qui était à ce moment-là l'unique objet des discussions.

Enfin, le 23 décembre, il fit semblant d'obtempérer aux instances réunies de la reine Louise, sa sœur, et des négociateurs du roi ; et il signa pour la Bretagne une trêve qui devait durer jusqu'à la fin d'avril 1596. Je ne sais si les députés de Henri IV s'attribuèrent le mérite de cette victoire ; mais Mercœur lui-même nous apprend la vérité, dans une lettre qu'il écrivit au roi d'Espagne, le 5 février suivant. Philippe II, qui ne l'honorait pas souvent de ses communications, vint de lui transmettre par Tornaboni l'ordre d'accepter cette trêve.

Ce monarque attachait avec raison beaucoup d'importance à garder la haute main sur cette question de la conclusion des trêves ; et on se sovient qu'elle avait fait l'objet du premier point dans le serment prêté, le 30 juin, par Mercœur. On s'étonnera peut-être de constater que c'est justement le seul article de ce serment, auquel le duc ait été fidèle, alors que rien ne l'y obligeait, puisque le roi n'avait tenu aucun des engagements, pris en son nom par Mendo de

<sup>1</sup> Mémoires. Lettre des députés au roi, 22 juillet 1595.

Ledesma. Il est facile de voir que dans toutes les pièces de ce recueil postérieures à 1595, où il est fait allusion à des trêves<sup>1</sup>, l'attitude de Mercœur est celle d'une complète dépendance vis-à-vis du roi d'Espagne. Les motifs de cette soumission sont tristes à révéler.

Philippe II, qui avait le terrible souci des affaires embrouillées de la fin de son règne, n'avait pu songer un seul instant à envoyer en Bretagne tous les renforts et tout l'argent réclamés par le duc ; mais il pouvait tenir ce dernier, qui était bien réduit, au moyen de quelques subsides ; et, dès l'arrivée de Tornaboni, il avait passé avec lui un traité qui n'a pas été conservé, mais dont certains documents permettent d'affirmer l'existence<sup>2</sup>. Il s'était engagé à payer à Mercœur 4.000 écus par mois pour son entretien, durant le temps des trêves ; et comme il y allait de ses finances, déjà si obérées, il était bien juste qu'il se réservât le droit de trancher sur ce point d'une manière souveraine.

Ce qui est plus lamentable encore, c'est qu'il est bien prouvé que le duc touchait des deux mains, pour la même cause. Henri IV lui payait aussi des indemnités pour les suspensions d'armes<sup>3</sup> ; et, si l'on opposait cette objection que Mercœur n'avait pas alors tant de raisons de ménager Philippe II, puisqu'il recevait aussi des subsides de son rival, il faudrait bien y faire cette réponse navrante pour sa mémoire, que l'argent était bon à prendre des deux côtés.

De plus, en dehors de ces indemnités pour les trêves, il n'avait rien naturellement à attendre de Henri IV, tandis qu'il pouvait toujours espérer que Philippe II, dans son propre intérêt, se déciderait à faire un nouveau sacrifice, et lui enverrait les secours désirés. Les rapports de Tornaboni nous ont révélé que, malgré son prestige, le roi d'Espagne était moins bon payeur, que le roi de France qui n'avait pas fini de lutter, pour conquérir son trône ; mais le duc était aux abois, et, pendant ces tristes années de la fin de son gouvernement, il eut les yeux fixés du côté de l'Espagne, avec une longue patience, selon l'expression d'une de ses lettres<sup>4</sup>, mais avec bien peu de dignité.

Cependant de longs mois s'étaient écoulés, pendant lesquels il n'avait rien vu paraître à l'horizon ; et, sans quitter l'humble posture qu'il avait adoptée et qu'il conserva toujours vis-à-vis de Philippe II, il sentit de nouveau le besoin, pour sauvegarder l'avenir, de reprendre son double jeu, interrompu depuis le serment. Le rêve de l'ambition suprême était fini, l'illusion plus ou moins sincère de la défense d'un prince avait également disparu ; la cause même de l'Infante, qu'il avait embrassée malgré lui, semblait se dérober. Il ne lui restait plus que la nécessité de gagner du temps et de se maintenir entre les deux rois, au prix de tristes expédients, pour voir venir la solution la plus conforme à ses intérêts.

C'est évidemment à l'un de ces calculs d'intérêt qu'il obéit, à la fin de mai 1596, lorsqu'il envoya à la reine Louise son confident la Ragotière. Le procureur général avait reçu, auprès

<sup>1</sup> Voyez les pièces 274, 280, 330, 313, 336, 342.

<sup>2</sup> Voyez notamment la pièce 343.

<sup>3</sup> Nous ne voyons signe aucun que M. de Mercœur veuille accepter la trêve générale, bien, nous parle-t-il de la particulière d'Anjou, Touraine, et le Maine, parce qu'il prétend au tiers de l'argent, ce qu'il ne pourrait • de la générale • (Duplessis-Mornay au roi, 2 novembre 1592). • Comme, au contraire nous n'ignorons pas que l'intention du duc M. de Mercœur sera de la faire la trêve la plus longue qu'il pourra pour toucher nos • plus de deniers. • (M. Janvier 1597). • Le parlement qui a mérité ci-dessus d'être vu duc de Mercœur devant la • trêve, doit continuer pendant l'entre suspension. • (Henri IV à M. de Schomberg, 16 janvier 1593.)

<sup>4</sup> Voyez, en particulier, la pièce 445.

<sup>5</sup> Lettre à Philippe II du 25 avril 1597.



d'elle, une mission analogue à celle que le prieur de la Trinité, on s'en souvient, remplit auprès de Henri IV, au mois d'octobre 1594. Il était chargé de lui dire combien son frère était désireux de conclure la paix ; et il fut si éloquent que la reine s'y laissa prendre. Il avait vu en passant Duplessis-Mornay à Saumur, et lui avait donné les mêmes assurances des bonnes dispositions du duc.

Ce n'était cependant encore qu'une feinte de Mercœur ; et, avec un personnage aussi compliqué, il est peu aisé de rechercher les mobiles qui le firent ajourner jusqu'à la fin d'octobre la reprise effective des conférences qu'il avait lui-même provoquée. S'il n'est pas facile de démêler les motifs secrets de l'ajournement des conférences, du moins les pièces espagnoles nous livrent-elles les raisons probables de leur reprise.

Non seulement le roi d'Espagne ne se montrait pas disposé à envoyer de nouvelles troupes, mais il avait suivi un avis émis par son Conseil d'État (275) à la fin du mois de février ou au commencement du mois de mars précédent ; et vers le mois de septembre, il avait donné l'ordre à une partie de ses troupes de sortir de Bretagne, pour servir sans doute aux nécessités plus pressantes de la guerre avec la France. La mauvaise intelligence qui existait entre le duc et don Juan de l'Agulla rendait ces forces inutiles dans la province ; et, faute de solde, elles y commettaient de révoltantes exactions. Le duc n'en était pas moins fort mécontent de cette mesure, et d'autant plus qu'on lui laissait Juan de l'Agulla que, depuis longtemps, il ne pouvait plus souffrir.

Il est bien naturel de supposer que l'ordre qu'il donna, vers la fin d'octobre à la Ragotière de retourner à Chenonceaux était une réponse au procédé de Philippe II, en même temps qu'une menace. Mais l'utilité de cette démarche ne se bornait pas là pour le rusé gouverneur, qui avait le talent d'en faire encore un acte de déférence au Souverain Pontife.

Depuis les orgueilleuses sommations du duc à l'adresse de Clément VIII, au mois de juin 1595, d'avoir à censurer les hérétiques et même les prélats du parti contraire, l'absolution de Henri IV avait été accordée par le pape, le 17 septembre suivant ; et Mercœur avait compris que c'en était fini de son crédit en cour de Rome. Il avait bien essayé, le 10 juillet 1596, de se prévaloir encore de son zèle religieux, pour faire ratifier par le chef de l'Église l'élection comme évêque de Vannes, de Jean Jubel, qu'il avait fait choisir par le chapitre ; mais il n'avait oublié qu'une chose, c'est qu'il ne lui appartenait plus de s'occuper d'affaires ecclésiastiques, parce qu'il y avait alors en France un roi très chrétien, reconnu par Sa Sainteté.

Le cardinal de Florence allait le lui rappeler, en ces propres termes, peu de temps après. Mercœur continuait à insérer, dans ses ordonnances, la clause « jusqu'à ce qu'il y ait en France, un roi catholique ; » et un de ces actes étant tombé sous les yeux du légat, ce prélat lui écrivit une lettre, le 30 septembre, pour lui exprimer tout son mécontentement. Ce dernier coup arrêta le duc d'une manière définitive, dans le rôle auquel il aspirait encore de défenseur de la religion ; mais Mercœur était souple, et Mendo de Ledesma nous apprend qu'il fut désolé,

<sup>1</sup> Je ne fais qu'indiquer à ceux qui seraient désireux de la creuser, cette question de la sortie de Bretagne d'une partie des troupes de Philippe II. En se reportant à l'original des lettres de Mendo de Ledesma, G, 5 et 19 septembre 1596, ils se rendront un compte exact de ce qui se passa alors. Comme je l'ai dit, dans l'avertissement, devant la quantité énorme des documents espagnols qui me sont passés par les mains, j'ai dû me contenter, pour l'immense majorité des pièces, d'en relever les sommaires. Je ne puis donc même pas affirmer que cette sortie des troupes eut lieu.

<sup>2</sup> L'élection de Jean Jubel ne fut pas ratifiée par le Souverain Pontife.

comme on le pense bien, de cette sévère réprimande, mais qu'il s'empressa d'entamer des négociations spéciales sur ce sujet, de façon à faire traîner les choses en longueur et à ne pas paraître mal agir. C'était toujours sa grande ressource ; aussi, de la part d'un homme aussi retors, peut-on admettre sans témérité qu'il avait fait adroitement coïncider la reprise des conférences de Chenonceaux avec l'obligation de ne pas désobéir aux injonctions du Souverain Pontife.

Ce rapprochement avec Henri IV pouvait sembler de la déférence à Rome ; mais il n'en était pas de même à Madrid, et Mercœur rassura Philippe II, en affirmant à Mendo de Ledesma que, s'il envoyait la Ragotière au prince de Béarn, c'était uniquement pour gagner du temps et pour mieux servir S. M. (296). Le roi d'Espagne connaissait de longue date la valeur de ces protestations ; et avant même la reprise officielle des conférences, il avait sous les yeux un projet de traité entre le duc et le roi de France, qui était arrivé aux mains de don Juan de l'Agulla et que celui-ci lui avait adressé.

Dans ce projet de traité, ne figuraient pas les conditions secrètes ; mais Philippe II, qui était si bien renseigné par ailleurs, en fut sans doute instruit ; et, s'il avait encore besoin de cette dernière preuve de la duplicité de Mercœur, il acheva de s'en convaincre, en retrouvant exactement, dans les demandes du duc à Henri IV, toutes les propositions qu'il lui avait faites lui-même en 1594 et 1595 : le gouvernement de la Bretagne à vie, avec l'hérédité pour un fils, s'il lui en naissait un, une pension, un large subside, enfin le comté de Nantes, à la place de ses prétendus droits sur Penthièvre.

Mercœur avait trouvé que la réalisation de ces brillantes promesses ne venait pas assez vite du côté de l'Espagne ; et il avait essayé de ne rien perdre, en reproduisant les mêmes prétentions du côté de la France ; mais Henri IV ne mettait pas à les accueillir autant d'empressement que Philippe II ; et il recommença alors son éternel système de bascule à l'égard des deux rois, fatiguant l'un de ses ajournements calculés des conférences, poursuivant l'autre de ses demandes de renforts et d'argent et l'assurant de ses entières dispositions à accomplir ce qu'il avait promis pourvu qu'on le secourût promptement.

Ce jeu fastidieux dura jusqu'au mois de mars 1597, où l'arrestation d'un de ses courriers vint y mettre fin, en jetant sur ses agissements une complète lumière, qui provoqua chez les royalistes une vive indignation. Ce courrier, nommé des Loges ou d'Esloger, apportait à Mercœur des lettres de l'archiduc Albert et il avait été arrêté à Saumur par Duplessis-Mornay, qui s'est étendu longuement sur l'histoire de cet incident. Dom Tallandier en a aussi reproduit tous les détails, je n'y reviendrai donc pas. Je dirai simplement que Mercœur était entré en relations avec le Cardinal-Archiduc qui avait été nommé gouverneur des Pays-Bas par Philippe II, au mois de février de l'année précédente, et que son but principal, en envoyant un agent à sa cour, semble avoir été d'en obtenir un renfort de 2.000 Wallons, dont le roi d'Espagne avait fait briller l'espérance à ses yeux. (309 et 310.)

La découverte de ses relations avec les ennemis de la France, par la prise du courrier, au moment où il faisait semblant de rechercher une entente avec les royalistes amena, comme je l'ai dit, chez ces derniers une grande irritation ; et Duplessis-Mornay rendit public son célèbre *Manifeste contre le duc de Mercœur*, qui contient un exposé si lumineux de la longue histoire de ces négociations.

Il ne s'agissait plus d'ailleurs pour Henri IV de négocier en ce moment. Les Espagnols

<sup>1</sup> Duplessis-Mornay, *passim*.

venaient de surprendre Amiens, le 11 mars ; et le courrier arrêté à Saumur était chargé d'en porter la nouvelle à Mercœur. Cet événement inattendu permit au duc de se soutenir encore pendant la plus grande partie de l'armée, et il en conçut l'espoir bien naturel de voir Philippe II, encouragé par ces succès, lui envoyer quelque secours. Il insista beaucoup par Mendo de Ledesma et par Tornaboni ; mais tous ses efforts furent inutiles ; et le vieux roi ne serait pas sorti de son inertie vis-à-vis de la Bretagne, si une circonstance indépendante de Mercœur ne l'avait obligé à y jeter les yeux.

Au commencement du mois de juin, la misère devint si pressante dans la garnison espagnole de Blavel, que les soldats se révoltèrent et s'emparèrent de la personne de leur chef, don Juan de l'Aguila, qui fut gardé à vue d'une façon très étroite. Cette fois il fallut bien se décider à agir ; et Philippe II donna l'ordre d'expédier en Bretagne une somme d'argent et 1000 hommes de renfort. Les sept galères qui conduisaient ces troupes, sous le commandement de Rodrigo de Horosco, entrèrent au début du mois d'août, dans la rivière de Loire.

Mendo de Ledesma écrivit au roi que le duc se montra fort reconnaissant de l'envoi de ce secours ; ce qui prouve que Mercœur n'était plus difficile. On était loin en effet de ses prétentions du mois de juin 1595, où il ne voulait rien rabattre, au contraire, du chiffre de 10.000 hommes et de 500 chevaux ; mais l'ambassadeur se garda bien de laisser échapper l'occasion de faire valoir les bienfaits de son maître, et il eut l'audace d'en profiter pour faire entendre au duc que, si S. M. désirait en retour quelque point dans la province, ce serait Brest ou Saint-Malo (332).

Il alla encore plus loin ; et, quelques jours après, dans une conversation avec le duc, celui-ci lui ayant dit qu'il avait reçu des lettres d'Espagne et de Rome et que ces lettres lui avaient appris le projet de Philippe II d'unir sa fille aînée à l'Archiduc Albert, Mendo de Ledesma s'écria aussitôt que, si la nouvelle était vraie et si Madame l'Infante devait se rendre en Flandre, au printemps prochain, pour contracter cette union, le plus sûr chemin pour elle était de traverser la Bretagne, afin qu'on l'y reconnût pour souveraine. « Plût à Dieu, lui répondit Mercœur que je fusse assez heureux de pouvoir rendre ce service ! » et il ajouta qu'il fallait que le roi exécutât ce dessein, en envoyant Madame l'Infante avec une bonne armée navale (333).

Mendo de Ledesma rendait compte de cet entretien à Philippe II, le 21 août. Un mois après, la valeur de Henri IV avait repris Amiens aux Espagnols et, en même temps, porté le dernier coup à la trop longue résistance de Mercœur. Le duc traîna encore six mois, s'accrochant à son gouvernement, qui allait lui échapper, avec toute l'énergie d'un naufragé cramponné à une épave ; suppliant encore Philippe II de lui envoyer des secours et de lui payer l'argent qu'il lui avait promis, dont il n'avait touché qu'une très petite partie (345) ; essayant même de détourner de leur devoir les députés aux Etats de la province (347) ; réunissant enfin une de ces assemblées de gouverneurs de places, dont il attendait peut-être une solution inespérée<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voyez sur cette affaire les pièces 322 et suivantes.

<sup>2</sup> Il est assez curieux de constater que cette question des droits de l'Infante sur la Bretagne, qui faisait l'objet principal du serment du 30 juin 1596, avait été depuis entièrement passée sous silence. Du moins n'en ai-je relevé mention dans aucune des pièces de ce recueil entre cette dernière date et l'année 1597. Une lettre de Mendo de Ledesma, en date du 5 avril de cette même année 1597, y fait encore allusion d'une manière incidente.

<sup>3</sup> Il appréciait l'utilité de ce genre de réunions. Il en avait tenu trois en 1596, en janvier en juillet et en novembre, et une seulement en 1597.

La correspondance de Mendo de Ledesma avec le roi d'Espagne révèle à quel point ces derniers mois furent tristes pour le duc de Mercœur. Il était déjà bien affaibli, lorsque la découverte d'un complot contre sa vie vint mettre le comble à son découragement. La réunion des gouverneurs, dont je viens de parler, avait d'abord été convoquée à Ancenis. Le duc changea d'avis, et réunit les gouverneurs à Nantes ; bien lui en prit, car on découvrit peu après qu'un capitaine qui avait la garde d'une des portes de la ville avait été acheté par les royalistes. Il devait se faire accompagner de vingt hommes résolus, et il aurait tué Mercœur un soir, en allant lui demander le mot d'ordre (349). Lorsque la vérité fut connue, la duchesse, qui aimait beaucoup son mari, tomba dans une inquiétude mortelle. Quant au duc, il était dans un abattement si profond que Mendo de Ledesma ne trouva d'autre mot, pour l'exprimer, que le superlatif *desanimadissimo*, qui n'a pas d'équivalent en français et qui peut se traduire : découragé au dernier degré.

L'édit de réduction pour le duc de Mercœur fut accordé par Henri IV à Angers, le 18 mars 1598. La duchesse qui, d'après le témoignage de Montmartin, en avait accepté toutes les clauses en deux heures, revint à Nantes soumettre les articles secrets à l'approbation de son mari. Le duc y apposa sa signature, le 23 mars ; et, dès le lendemain, il écrivait au roi d'Espagne, pour lui faire connaître la détermination qu'il avait été forcé de prendre.

« J'ai été contraint de céder à l'impétuosité et au torrent de la disgrâce, avec des conditions si désavantageuses et peu utiles que j'ose assurer en vérité que, pour avoir tenu ferme en ma résolution, je perds l'authenticité que je m'étois acquise en ce gouvernement et la croiance de mes amis et alliez, laquelle aiant toujours esté unie à votre pouvoir, me faict craindre que son honneur et sa réputation ni soient beaucoup engagés. »

Il y a mieux heureusement dans cette lettre que le dépit de la déconvenue suprême ; et la demande de la fin fait beaucoup pardonner à Mercœur.

« C'est pourquoy, Sire, je supplie très humblement V. M. avoir agréable... que je sois par vostre faveur employé en la guerre de Hongrie, contre l'ennemi irréconciliable de la Chrétienté, où j'espère rendre preuve de l'entière volonté qui me demeure de servir Dieu en une si sainte et si juste entreprise, puisque sa divine bonté ne m'a poinct jugé digne de le servir en ce Royaume. »

Comme l'a fort bien dit M. Joüon des Longrais, « on a grand besoin, pour ne pas mettre Mercœur trop bas... de penser à la façon glorieuse dont il devait finir. »

## CHAPITRE VII.

### LE DUC DE MERCEUR ET DON JUAN DE L'AGUILA

Quand le duc de Mercœur eut fait sa soumission à Henri IV, dans des conditions qui étaient bien loin d'être aussi désavantageuses qu'il voulait bien le dire, les gouverneurs de places, dont plusieurs avaient déjà préparé les voies, s'empressèrent d'en faire autant. M. de la Hautière, qui n'avait pas de gouvernement, mais qui avait des navires, et qui avait tant travaillé pour les Espagnols, pendant leur séjour en Bretagne, se dit sans doute que, puisqu'il n'était pour rien dans l'échec de leur entreprise, il était bien naturel qu'il retirât quelque profit des événements qu'il n'avait pas pu empêcher ; et il offrit au maréchal de Brissac (360), pour le transport de ces étrangers en Espagne, les mêmes navires que, peu auparavant, il aurait aussi bien proposés pour le service contraire.

L'embarquement de ces troupes à Blavet n'eut lieu que le 9 septembre 1598, quatre jours avant le décès de Philippe II, qui s'éteignit le 13. Lorsque son successeur apprit leur retour en Espagne, après cette longue et inutile absence, il n'est pas admissible qu'il n'ait pas eu une entrevue avec Mendo de Ledesma, pour l'entretenir de la mission que celui-ci avait consciencieusement essayé de remplir en Bretagne. L'ambassadeur avait tout su et tout vu, et comme c'était un esprit juste et modéré, si Philippe III l'interrogea sur les causes qui avaient amené l'échec de l'aventure, il ne dut pas rejeter uniquement la faute sur le duc de Mercœur, dont les manœuvres et l'ambition secrète avaient incontestablement été un obstacle très sérieux au succès. Il dut chercher à cette déconvenue, du côté de l'Espagne, deux causes principales, qu'il avait déjà plusieurs fois signalées.

La première avait été l'animosité profonde qui avait toujours divisé le duc et Aguilá ; la seconde l'insuffisance notoire des moyens employés par Philippe II.

Mendo de Ledesma avait eu effet immédiatement compris à quel point serait fatale à la cause de son maître l'hostilité qui n'avait pas tardé à se déclarer entre Mercœur et le chef espagnol. Il avait bien senti que cette division regrettable aboutirait sans tarder à paralyser toute action de l'un et de l'autre ; et il fit, jusqu'à la fin, des efforts méritoires, pour en atténuer les conséquences funestes. Au dernier moment, lorsqu'Aguilá sortit de la prison, où l'avaient fait jeter par ses propres soldats son humeur cassante et sa détestable administration, et qu'il se fut embarqué pour retourner en Espagne, Mendo de Ledesma écrivit à Philippe II qu'à la veille du jour où il allait entendre les explications de son maître de camp, il ne lui semblait pas inutile de rappeler qu'il avait toujours été d'un avis contraire au sien sur ses relations avec le duc. (342). L'échec complet d'Aguilá en Bretagne et son rappel forcé prouvaient bien par eux-mêmes qu'il avait amplement raison.

Comme je le dis en note (17), les instructions de don Juan de l'Aguilá ne m'ont rien révélé qui pût ressembler à un commandement du roi pour lui de se placer sous les ordres du duc de

Mercœur. Philippe II avait des motifs de se méfier de ce dernier, dont les hautes ambitions ne lui étaient pas inconnues ; mais eût été débiter par une énorme maladresse que de laisser le chef espagnol se poser du premier coup sur un pied d'égalité avec le prince lorrain. Aussi le roi fit-il au maître de camp les recommandations les plus expresses de se montrer plein d'égards pour le duc et pour la duchesse, sans avoir, bien probablement, précisé par des instructions verbales cette question, demeurée dans le vague, du partage de l'autorité, que les instructions passaient entièrement sous silence.

Don Juan de l'Aguilá, qui était d'humeur indépendante et, au dire de Mercœur, de caractère difficile, profita de cette situation qui n'était pas nettement tranchée, pour sauvegarder immédiatement la liberté de ses allures. Le duc, qui avait à ménager le roi d'Espagne et qui était bien loin d'être aussi résolu que don Juan de l'Aguilá, l'aïda en quelque sorte à se mettre à l'aise, en ne s'emparant pas tout de suite du commandement et en le consultant scrupuleusement, dans les débuts, toutes les fois qu'il fallait agir. Un détail qui tendrait à prouver que le roi, au moins pour commencer, n'avait pas autorisé le chef espagnol à se soustraire à l'obéissance qu'il devait à Mercœur, c'est que Mendo de Ledesma, qui ne pouvait pas ne pas être renseigné sur les droits et les devoirs de chacun, attribua formellement au duc la qualité de général de don Juan de l'Aguilá, dans sa proclamation aux soldats débandés. (121).

Un peu plus tard, le roi, peut-être influencé par les mémoires des nombreux intrigants qui s'étaient empressés d'accourir autour de sa personne, et par la correspondance de Juan de l'Aguilá lui-même, en vint à approuver celui-ci dans sa résistance au duc de Mercœur. Un peu plus tard encore, à la suite de plaintes très vives de M. du Vincau, il lui donna des ordres contraires. On comprend facilement à quel point cette série de contradictions jeta du désordre dans la conduite de l'entreprise, et l'on n'a pas à s'étonner du sort qui lui était fatalement réservé.

On se rappelle qu'au mois d'octobre 1590, don Juan de l'Aguilá avait été reçu, en débarquant à Saint-Nazaire, par M. de Lezonnet, que le duc lui avait envoyé pour lui souhaiter la bienvenue. Mercœur s'attendait évidemment à trouver un subordonné dans le maître de camp ; et il n'allait pas tarder à être désagréablement surpris, en y rencontrant un égal arrogant.

Le premier acte accompli par le duc uni aux Espagnols fut, en décembre 1590, le siège et la prise d'Hennebont qui était indispensable à la sûreté de Blavet. Dans ces débuts, tout était pour le mieux ; le 6 de ce mois, Mercœur avait signé, du camp sous la ville assiégée, un ordre pour la répartition des prises, qui seraient faites conjointement par les navires de sa flotte et par ceux du roi d'Espagne. Cependant, le jour même où il signait cet ordre, il écrivait au roi une lettre, dans laquelle on voyait déjà poindre un sujet de mécontentement contre Juan de l'Aguilá. Il aurait bien voulu obtenir un peu de l'artillerie amenée par les galices ; mais, malgré toutes les instances qu'il avait pu lui faire, celui-ci lui en avait refusé, parce que, disait-il, il n'y avait pas de munitions pour s'en servir, raison assez invraisemblable, quoique tout fût possible dans l'administration désordonnée des dernières années du règne de Philippe II.

Ce n'était encore qu'un léger nuage, et, quand Hennebont capitula, le 22 décembre, Mercœur rendit bon témoignage au roi de son infanterie qui avait fort bien fait dans ce siège. Pour le reconnaître, il lui attribua 8,000 écus sur les 20,000 de la capitulation.

La première partie de l'année 1591 s'écoula sans produire d'altération sensible dans les rapports entre les deux chefs. Le 11 mai, ce fut au tour de don Juan de l'Aguilá de se plaindre à son maître. Mercœur, tout occupé de se défendre à Nantes contre les premières attaques de

Mendo de Ledesma, avait laissé les Anglais s'approcher, sans se mettre à la recherche du prince de Dombes, pour le défaire, avant leur arrivée : « Je ne fais pas cette guerre à ma manière, écrivait Juan de l'Aguila au roi, mais bien à celle du duc, comme il veut la conduire et la faire... S'il survient des revers, qu'il plaise à V. M. de croire que ce n'est pas ma faute, puisque je marche suivant les plans et les ordres du duc. »

Ces sentiments de rivalité n'empêchèrent pas le chef espagnol d'accompagner Mercœur avec toutes ses forces, lorsque celui-ci se porta au secours de Guingamp ; et, en annonçant son départ à Philippe II, le 19 mai, le duc, qui voulait plaire au roi et qui ne comprenait pas le tort que cette concession lui faisait à lui-même, lui promit formellement que rien ne se ferait « sans l'avis du seigneur dom Jouan de Laguila, qui, pour son expérience et valeur pourra beaucoup servir à cest effect. »

Je ne redirai pas ici ce que fut cette campagne. L'histoire de la trahison de Guingamp et des journées du Marhalla est déjà bien connue. Il est probable que rien n'y vint sérieusement troubler la bonne harmonie entre Mercœur et Aguila ; car M. de Boisdauphin put certifier, le 15 juillet, à Mendo de Ledesma que l'amitié était très grande entre les Espagnols et les Français ; et, quelques jours plus tard, le 26, en écrivant au roi, le duc lui-même parla en excellents termes de ses alliés : « Le seigneur dom Jouan de Laguila et tous les capitaines et soldats espagnols, avec leur brave courage, ont enduré la fatigue du voiage qui a este avec beaucoup de paine, et de vray V. M. a icy de bons soldats... La bonne intelligence entre les deux chefs ne reçut de sérieuse atteinte qu'au mois de novembre, après la prise de Blain.

« La nation espagnole, écrivait le duc à Philippe II, y a acquis beaucoup d'honneur et de réputation, et tout se serait bien passé, si l'envie du butin et du pillage n'eust engendré une très grande contention entre les deux nations, au préjudice de l'amitié et concorde que j'avoys introduite et nourrie entre elles, jusques à présent, à cause que les Espagnols ne permirent aux François de participer audict butin, qui estoit assez riche, ains usèrent de grandes insolences envers eulx, n'observant aucune distinction de personnes. » (125)

Il est facile de voir par cette plainte de Mercœur à quel point l'autorité qui aurait dû lui appartenir, lui était déjà disputée par don Juan de l'Aguila. Le duc, qui était faible, au lieu de réagir, se laissa faire la loi ; et, comme les Espagnols, non contents de disputer leur part de butin aux François, avaient accordé la vie sauve aux assiégés, il ratifia cet engagement, tout en trouvant moyen de faire sa cour à Philippe II, en lui affirmant que son intention était de les faire tous tailler en pièces, comme hérétiques et grans voleurs. »

Il leur réclama une rançon de 60.000 écus, à partager entre ses troupes et les troupes étrangères, espérant bien effacer ainsi toute trace de ces premières difficultés, mais le seigneur dom Jouan, ajoutait-il plus loin, qui de son naturel est assez difficile, n'y apporta pas de son côté ce qui seroit nécessaire, non point mesme à maintenir une bonne concorde entre les capitaines et soldats qui sont icy de la part de V. M. étant, pour le reste, très brave et expérimenté soldat. »

Quand le moment de partager cette rançon arriva, le duc fit de nouveau preuve d'un esprit de conciliation exagéré. Il se vanta au roi d'avoir donné aux Espagnols 45.000 écus sur les 80.000 des deux capitulations, de Blain et de la Bretesche, qui avait été conquise peu de temps auparavant (127). C'était la meilleure manière de rendre ses alliés plus exigeants encore : et il ne tarda pas à l'éprouver.

Après le siège de Blain, il avait fait remonter l'armée « le long de la rivière de Loyre vers Angers, tant pour faire loger en de bons bourgs les soldatz espagnolz, pour se pouvoyr mieux defendre contre la rigueur de l'uyver, » que « pour réduire quelques places qui sont le long d'icelle rivière » (129). Il avait dirigé cette marche et était lui-même en campagne, lorsqu'il reçut une demande de M. de Villars, gouverneur de Normandie, qui était assiégé dans Rouen, et le pria de lui envoyer un secours de mille hommes par les galères de Philippe II. Il revint en toute hâte à Nantes, très résolu, toutes les fois qu'il fallait agir hors de la province, comme il devait le prouver peu après ; et il fit tous ses efforts pour obtenir le concours de don Diego Brochero et de don Juan de l'Aguila.

Après un semblant d'adhésion de la part du premier, il se heurta finalement à un refus catégorique ; et, si le second lui parut d'abord consentir, il ne tarda pas à comprendre qu'il n'avait rien non plus à en attendre. Les explications qui s'en suivirent furent sans doute assez vives ; car Mendo de Ledesma déclara, dans une lettre du 27 décembre à son maître, qu'il avait réconcilié le duc et don Juan de l'Aguila.

Cette réconciliation ne dura guère, à en juger par les plaintes que le P. Marcellin Cornet transmit au roi de la part de Mercœur, dans ses Remontrances du mois de mars 1592 : « Je supplie aussi très humblement V. M. de m'excuser, si je luy fais entendre de la part de mondict seigneur, que don Juan de Laquila continue toujours à mescontenter les capitaines et soldats de son régiment, se rendant de plus en plus difficile à l'exécution des entreprises qui se présentent ; ce qui apporte beaucoup de retardement aux affaires de la guerre, (page 118). »

Une occasion allait cependant s'offrir, à laquelle don Juan de l'Aguila, par exception et fort heureusement, ne se déroba pas. Au début du mois de mai, le duc fut amené par les circonstances à reprendre le projet, qui lui était cher, d'une expédition hors de la Bretagne. Contrairement à son habitude, il s'y résolut fort promptement ; et ce fut sans doute par l'exemple de cette prompté décision qu'il réussit à entraîner Aguila et à le persuader de lui prêter main-forte. L'action combinée des deux chefs et leur marche rapide aboutirent à la victoire de Craon, qui fut remportée le 23 mai 1592, sur les princes de Conti et de Dombes.

On a beaucoup écrit sur ce fait d'armes de Mercœur, et je n'y insisterai pas. Ce fut le seul profit de son alliance avec les Espagnols, et, on peut le dire, la dernière fois que ses troupes se rencontrèrent dans un commun effort avec les troupes de Philippe II. Ce monarque fut ravi de ce triomphe ; et il en manifesta sa joie par des distributions vraiment royales à ses capitaines. Il semble qu'un tel succès aurait dû être pour lui un motif de désirer entre Mercœur et Aguila la continuation d'une entente qui avait produit de si beaux résultats ; mais sa politique était un tissu de contradictions.

Aux sollicitations de Mercœur qui réclamait toujours le commandement absolu par ses lettres ou par ses mémoires, il avait répondu, avant la victoire, d'après les dires du P. Cornet, (page 119), par un ordre au maître de camp d'avoir à obéir au duc, « en ce qui était conforme à la raison et au jugement de tout le monde. » Après la victoire, le 28 juin, il éprouva le besoin de complimenter Aguila sur le refus qu'il avait opposé à Mercœur, plus de six mois auparavant, de marcher au secours de Rouen et sur son insubordination à son égard. Il terminait le paragraphe qui traitait cette question dans sa lettre, en lui disant : « Toutefois il sera bon que vous conduisiez les choses, en donnant au duc toute la satisfaction possible. »

Un tel conseil aurait eu de l'influence sur un diplomate courtis et patient, comme Mendo de



Ledesma ; mais il était complètement inutile avec un capitaine rude et entier, comme don Juan de l'Aguila. Celui-ci ne retint de la lettre du roi que les encouragements à l'indépendance ; et il agit désormais encore plus à sa guise que par le passé.

Les documents ne font défaut pour suivre de près, jusqu'à la fin de 1503, avec les nouvelles preuves de cette indépendance, les progrès de l'antipathie qui séparait de plus en plus Mercœur et Aguila. En cette dernière année, le chef espagnol sortit cependant encore avec le duc, dans sa campagne contre Rennes<sup>1</sup> ; mais il garda si bien la liberté de ses mouvements qu'il l'obligea par ses lenteurs à lever le siège de Moncontour, dans les premiers jours d'août<sup>2</sup> et à accepter enfin la trêve générale, devant laquelle Mercœur reculait depuis longtemps, malgré les sollicitations du duc de Mayenne. De plus, quand cette trêve fut publiée, il ne sut pas la respecter, et il continua les hostilités, prenant les gens, jusque dans leurs maisons, et s'obstinant à les garder, en dépit des protestations du maréchal d'Aumont et du duc de Mercœur qui, dans des cas semblables, faisait encore plus de tapage que les royalistes. (179 et 193).

La mésintelligence entre les deux chefs atteignit son complet développement en 1504. La construction du fort de Crozon, commencée dans les premiers jours de cette année, n'avait pas été sans mécontenter vivement le duc, qui avait fait tout ce qu'il avait pu pour l'empêcher ; mais des incidents nouveaux vinrent mettre le comble à l'irritation de Mercœur, dans des circonstances qui ne sont pas toutes nettement déterminées.

Le mémoire de septembre de M. du Vineau, qui nous les raconte (222), fait d'abord allusion à l'active propagande menée alors par Aguila en faveur de l'Infante, et que le duc, osant encore mettre en avant l'inopportunité, demandait au roi d'arrêter. Le mémoire parle ensuite du refus d'Aguila d'assister les ligueurs, qui voulaient s'emparer de certaines petites bicoques tenues par les royalistes, près de la ville de Morlaix, « au moyen desquelles, à la veille d'être assiégée par l'armée du maréchal d'Aumont, « elle étoit fort travaillée et incommodée. »

Cependant Mercœur, toujours le même, cherchant maladroitement à concilier la faiblesse et la fermeté, « le luy avoit commandé et » à la fois « l'en avoit prié. » Don Juan de l'Aguila fit plus mal que s'il avait formellement refusé d'obéir ; car il se rendit devant l'une de ces places et s'éloigna brusquement, à l'instant où on allait l'emporter. Non content de cette défection, il se répandit en propos très-amers contre le duc, déclarant que si Mercœur l'avait attiré là, c'était pour le livrer aux Anglais ; et il se retira à son nouveau fort, faisant croire, ajoute le mémoire, que 4 à 5.000 Espagnols avaient pour de 900 Anglais, qui étaient loin d'eux. En agissant ainsi, affirmait encore M. du Vineau, Juan de l'Aguila « n'avance pas moins les affaires du roi de Navarre que s'il étoit à ses ordres. »

Quand la ville de Morlaix eut capitulé entre les mains du maréchal d'Aumont et que M. de Rosampoul, gouverneur de la place, se fut réfugié avec la garnison dans le château, où il fut immédiatement assiégé, le duc de Mercœur se porta à son secours, dans les premiers jours de septembre, et il ordonna à don Juan de s'avancer jusqu'à Carhaix. Celui-ci obéit ; et les deux armées s'avancèrent ensemble jusqu'à l'abbaye du Relec, où se tint le fameux conseil de guerre, dont les détails sont très connus<sup>3</sup>. Le duc et « les chefs de ses troupes s'estoient « préparez par la sainte communion, pour donner le lendemain sur l'ennemy, qui pour lors

<sup>1</sup> Voyez dans Taillandier II, p. 425 et Montmartin. CCXCIX.

<sup>2</sup> Le 8 août, les troupes espagnoles étoient à Pontivy, comme le prouve la pièce 479.

<sup>3</sup> Voyez dans Taillandier II, p. 434.

« estoit de beaucoup le plus foible. » (240) ; mais don Juan de l'Aguila, qui avait adopté un nouveau système, auquel nous le verrons encore fidèle, ne voulut rien entendre au moment de l'action ; et se refusant absolument au combat, il se retira avec son armée.

Après cet abandon de Mercœur par le chef espagnol, le château de Morlaix se rendit le 21 septembre. Le duc fit alors tous ses efforts pour faire revenir don Juan sur cette détermination ; et, comme il connaissait le grand crédit de l'évêque de Vannes auprès de lui, il le lui envoya, avec la proposition de marcher ensemble sur la ville de Quimper, (240), qui était menacée par le maréchal d'Aumont. Georges d'Aradon ne fut pas plus heureux que le duc ; et Aguila persista dans son refus obstiné (225, 226, 227).

La conséquence n'en était pas difficile à prévoir ; non seulement Quimper capitula ; mais le maréchal, dont la route était désormais libre, se dirigea, sans perdre de temps, sur le fort de Crozon. Ce fut au tour de Mercœur de se réfugier dans l'inaction. Il était retourné à Nantes ; et il y demeura impassible devant le désastre des Espagnols, qui devint un fait accompli, le 18 novembre. Après ces événements, toutes relations étaient devenues impossibles entre le duc et Aguila ; et, dans le courant du mois de décembre, Mercœur fit présenter à Philippe II par M. du Vineau un long mémoire (240) dirigé tout entier contre le maître de camp et qui se terminait par une demande qu'il n'avait pas encore osé faire, celle du rappel de don Juan de l'Aguila.

Il va sans dire que cette prière ne fut pas accueillie ni fut pas maintenue en Bretagne le commandant de ses troupes. En ce moment-là même, ce dernier faisait d'ailleurs de bonne besogne pour son maître, et travaillait de tout son pouvoir à lui gagner des partisans. Lorsqu'il eut amené au commencement de 1505, les Aradon et les Montigny, qui y étaient très disposés<sup>4</sup>, à se déclarer en faveur de l'Infante, le duc n'était pas loin lui-même de se voir acculé à la nécessité de reconnaître les droits de cette princesse.

Du jour où Mercœur eut prêté son second serment, il semble que les rapports entre les deux chefs auraient dû s'améliorer, il n'en fut rien. Le duc n'avait cessé de réclamer au roi d'Espagne le commandement absolu ; et, comme il en avait encore fait une condition de son engagement du 30 juin 1503, il est probable que Philippe II renouvela l'ordre à Aguila de se montrer plus souple, vis-à-vis de Mercœur. Il est certain qu'à ce moment un rapprochement eut lieu entre eux ; mais les habitudes d'indépendance de don Juan étaient trop invétérées et son antipathie contre le duc trop profonde, pour qu'il pût changer complètement ses manières de faire.

Nous trouvons de sa part une preuve de déférence, dans le mouvement opéré par les Espagnols sur Guémené au commencement de juillet, pour secourir le château de Comper, qui était alors assiégé par le maréchal d'Aumont. Un peu plus tard, au début du mois d'août, c'est également sur l'ordre de Mercœur qu'ils se logèrent à Messac, pour lui prêter main-forte contre Redon, que la soumission de M. de Talhoët, gouverneur de cette place, venait de lui faire perdre ; et pour servir le plan assez habile qu'il avait conçu de construire, à l'embouchure de la Vilaine, un fort qui devait arrêter le commerce de cette ville, en même temps que celui de Rennes<sup>5</sup>. Mais le jour où il fallut passer aux effets, don Juan de l'Aguila reprit sa liberté, comme nous l'avons déjà vu le faire.

<sup>4</sup> Voyez, dans la pièce 230, une preuve assez curieuse de l'enthousiasme de René d'Aradon, qui se déclare disposé à recevoir l'Infante dans la ville de Vannes, dont il était gouverneur. Voyez aussi les pièces 245 et suivantes.

<sup>5</sup> Duplessis-Mornay à M. de Gesvres et à M. de Villeroy, 10 juillet 1503.

<sup>6</sup> Du plessis-Mornay à M. de Gesvres, 8 août 1503.

Duplessis-Mornay nous apprend qu'il commença par refuser de traverser la Loire, pour suivre le duc dans ses desseins contre Clisson, qui tenaient toujours au cœur de ce dernier, on se rappelle pourquoi, et quo Mercœur ne fut pas plus heureux, quand il essaya de le faire marcher contre Rodon. D'après le même auteur, Mendo de Ledesma, qui n'en était pas à son premier essai de conciliation, se rendit auprès du chef espagnol pour le décider à agir; mais don Juan ne se laissa pas convaincre, et ce fut son obstination qui empêcha le siège de cette ville par le duc de Mercœur, dont l'annonce n'avait pas été sans causer quelque alarme à Henri IV.

La première moitié de l'année suivante, 1596, se passa également en alternatives d'obéissance et de rébellion, de la part d'Aguila, vis-à-vis du gouverneur de Bretagne. Tantôt il semblait reconnaître son autorité, en attendant ses ordres pour aller secourir Fontenelle, qui était assiégé dans son fort de Douarnenez, et en se retirant, ensuite, sur son injonction, à Guémené, bien qu'il estimât que c'était le pays le plus dépourvu de la province; et tantôt il agissait encore de sa seule initiative, en favorisant secrètement l'entreprise sur Primel.

Ce coup de main de Primel, qui fut exécuté dans les derniers jours d'avril et donna lieu à un échange de lettres entre Mercœur et Aguilá, parait avoir marqué entre eux une nouvelle séparation, qui cette fois fut définitive. A partir de cette date, ils furent absolument indépendants l'un de l'autre. Aguilá passa son temps à intriguer et à promener les restes inutiles de son armée autour de Blavet, dans un rayon qui ne semble guère avoir dépassé Quimperlé. Cela dura encore un peu plus d'un an; et au bout de ce temps, ses soldats, qui n'en pouvaient plus, se révoltèrent contre leur chef, s'emparèrent de lui et le gardèrent prisonnier dans le château de Blavet, depuis le 5 juin jusqu'au 27 septembre 1597, jour où Vincent Hernandez vint prendre le commandement à sa place.

Il a été généralement de mode jusqu'à cette heure de présenter don Juan de l'Aguila sous un jour très favorable et d'exalter ses qualités d'homme de guerre, en les opposant à l'occasion aux défauts du duc de Mercœur. Son histoire, telle qu'elle ressort de ces documents, permet, si je ne me trompe, d'en appeler de ce jugement trop bienveillant. Même après la brouille, le duc n'a jamais cessé de rendre justice à sa vaillance: la question de bravoure n'est donc pas en cause; mais, pendant les sept années de son séjour en Bretagne, on chercherait vainement la moindre preuve de ces qualités de capitaine expérimenté qu'on lui attribue. Dans sa conduite avec Mercœur, il n'a pas été plus habile; et, en poussant jusqu'à l'obstination son refus de lui obéir, il a gravement méconnu les intérêts de son maître et s'est lui-même réduit à l'impuissance. Enfin, chef très dur et mauvais administrateur, il ne s'est pas plus montré conducteur d'hommes que conducteur d'armées.

En dehors de la bataille de Crozon, dont l'idée fut conçue par le duc, et de quelques sièges où il l'a assisté, en lui faisant payer très chèrement son concours, le rôle militaire d'Aguila se réduit à bien peu de chose. Dans la seule circonstance où il aurait dû agir efficacement, il n'a rien fait: je veux parler du siège de Crozon en 1594. L'honneur du projet de la construction de ce fort, destiné à bloquer Brest, lui revenait pourtant. C'était lui qui l'avait fait prévaloir auprès de Philippe II; c'était lui qui avait confié la défense de ce poste à cette phalange de 300 braves, dont la mort héroïque est restée célèbre. On pouvait donc s'attendre à le voir ne pas les y abandonner.

Cependant, dix jours avant la prise du fort, il n'avait pas encore bougé. Le 8 novembre, il

\* Duplessis-Mornay à M. de Villavoy, 10 septembre 1596.

écrivait au roi, d'Quimperlé, qu'il ferait le possible pour secourir les assiégés. Il est vrai qu'à ce moment-là, ses procédés vis-à-vis de Mercœur lui avaient tellement aliéné ses bonnes grâces qu'il ne pouvait en aucune façon compter sur son secours. Le duc a prétendu lui avoir proposé 300 chevaux; mais je ne crois pas qu'il ait mis grand zèle à lui prêter main-forte. Il faut reconnaître encore que l'armée du maréchal d'Aumont, qui assiégeait le fort était plus nombreuse que la sienne; mais, déduction faite des garnisons de Blavet et de Crozon, il avait sous la main environ 4.500 hommes et deux compagnies de cavalerie (209).

Avec de pareilles forces, il devait tenter une diversion, qui eût été non seulement utile, mais bien probablement décisive, dans l'état de fatigue et d'épuisement où la rigueur de l'hiver et la durée des opérations avaient réduit les assiégés. Montmartin, qui s'y connaissait, a déclaré que, dans cette circonstance, Juan de l'Aguila avait été au-dessous de sa tâche.

L'année suivante, bien qu'il n'eût plus le droit de mettre en avant son zèle, puisqu'il avait été instruit, par ordre de Philippe II, de l'adhésion du duc à la cause de l'Infante, nous venons de voir qu'il ne sut qu'opposer encore une complète inertie à des projets de Mercœur aussi raisonnables que le siège de Redon.

En 1596, il ne fit rien de plus; mais il essaya de faire croire à son maître qu'il faisait quelque chose, en exagérant à dessein l'importance du coup de main de Primel. La comparaison, qu'il osa faire de la prise de ce poste avec celle de Calais, est bien outrecuidante. « Je crois, écrivait-il au roi, le 13 mai, qu'avec les événements d'ici et ceux de Calais, les ennemis prendront crainte. » Bien que, le 8 février suivant, il ait encore risqué un audacieux rapprochement entre Crozon et Primel, la prise de ces rochers était en réalité si peu de chose que Henri IV ne désigna même pas s'en occuper, lorsqu'il signa la paix avec Philippe II et que les Espagnols les abandonnèrent d'eux-mêmes.

Quand Vincent Hernandez, au mois de mai 1598, donna l'ordre à la petite garnison de sortir de Primel, il y avait déjà plusieurs mois que don Juan de l'Aguila avait quitté la Bretagne. La dureté de son commandement et le désordre de son administration avaient amené une première fois, en 1591, un certain nombre de ses hommes à la révolte (120, 121). En 1597, la rébellion fut presque générale; et, comme je l'ai dit plus haut, les insurgés arrêtèrent Aguilá, ainsi que tous les officiers et les jetèrent en prison.

## CHAPITRE VIII

### LES ESPAGNOLS EN BRETAGNE

Les griefs des soldats révoltés contre leurs chefs sont nettement formulés dans les pièces qui concernent cette affaire (222 et suiv.) ; mais il faut bien reconnaître que, dans leur exposé des causes de cette insurrection, ces malheureux plaçaient au premier rang leur misère : « Nous ne demandons pas autre chose, disaient-ils, que d'être payés ; » et ce reproche passait par-dessus la tête de don Juan de l'Aguila pour atteindre le pouvoir royal.

Il ne faudrait pas attribuer cette inconcevable pénurie des soldats espagnols en Bretagne à la lassitude qui accompagne toujours la fin des entreprises peu heureuses. Dès le début, il en avait été ainsi ; et ce n'est pas sans raison, je crois, que l'on peut chercher dans l'insuffisance des moyens employés par Philippe II la seconde des causes principales de l'échec de son aventure.

On se rappelle que l'armée de secours débarqua à Saint-Nazaire, le 12 octobre 1590. Le gros des forces espagnoles se dirigea alors sur Blavet par la Roche-Bernard et Vannes. Lorsque les soldats de Philippe II furent arrivés au lieu de leur destination, on en fit une première revue, qui permit de constater qu'il y avait déjà des vides dans leurs rangs. Le roi, dans sa lettre du 27 juillet à Maldonado, avait annoncé 3.000 hommes, « bonne armée et bon chef, » avait-il dit, en parlant de ces troupes et de leur général ; mais ces gens avaient grandement souffert en route ; et, le 25 novembre, il en manquait 900 à l'appel.

Beaucoup d'entre eux étaient malades, avant de partir ; aussi ne débarquèrent-ils que pour se faire soigner. Les uns restèrent à Saint-Nazaire, les autres à Nantes ; et don Juan de l'Aguila fut obligé d'écrire à Maldonado (22), pour le prier de lui renvoyer les soldats qui étaient restés dans cette dernière ville, et « qui y demandaient l'aumône et y faisaient mille bassesses. » Ce début est une indication de ce que les Espagnols firent tout le temps de leur séjour en Bretagne ; ils y souffrirent faute de ressources, et, après avoir commencé par implorer ce qu'il leur fallait pour vivre, ils en vinrent facilement à l'exiger et s'habituerent bien vite à commettre toute espèce d'exactions.

Ce n'est pas que Philippe II n'ait jamais envoyé de subsides. Dans les premiers temps de l'occupation, il en expédia régulièrement chaque année. J'ai relevé mention de ces envois de deniers jusqu'au mois d'août 1594, à partir de laquelle date, je n'en ai plus trouvé trace, qu'au moment de la révolte de Blavet, en juin 1597. Ces expéditions d'argent marquaient le désir qui animait le roi d'Espagne de ne pas encore abandonner ses troupes complètement à elles-mêmes ; mais les sommes envoyées étaient si insuffisantes que, dès le 6 décembre 1590, deux mois après le débarquement du renfort, le duc déclarait déjà à Philippe II que ses soldats n'étaient pas assez payés et qu'il avait été obligé de faire des avances, pour compléter leur solde. Le 1<sup>er</sup> avril 1591, ces avances atteignaient 6.000 écus (133).

Si les compagnies espagnoles avaient commencé à souffrir, au lendemain de leur arrivée, à plus forte raison les deux compagnies italiennes, qui avaient débarqué en même temps que les premières. Le 18 janvier 1591, Joseph Fontana, qui commandait l'une d'elles, écrivait, de Blavet, au roi d'Espagne une lettre pressante pour lui dire le dénuement et la misère, dans lesquels se trouvaient ses soldats, faute de paye, et pour obtenir à sa compagnie les mêmes avantages qu'aux compagnies espagnoles.

La plainte du capitaine italien et celle du duc de Mercœur furent placées par le même émissaire sous les yeux de Philippe II, qui fit encore un envoi de deniers, dans le premier semestre de 1591 ; mais, au mois de juillet, le duc ayant chargé le P. Cornet, qu'il expédiait en Espagne, de joindre à ses demandes pour les troupes espagnoles, de nouvelles sollicitations pour ses propres besoins, le Conseil d'Etat soumit au roi le projet de réponse suivant : « Ces subsides que fournit S. M. sont si importants qu'on ne sache pas que nulle part au monde, un prince en ait fourni de semblables. On doit s'en contenter en Bretagne et faire argent de rentes que l'on tire de ce duché, les employer aux frais nécessaires pour la campagne exclusivement, car, en toute justice, ils devraient là-bas, non-seulement payer les soldats français qu'ils disent avoir, mais encore les Espagnols, puisque ceux-ci viennent à leur aide. » Philippe II écrivit en marge : « Approbation de tout le paragraphe. » (91).

Ses capitaines et ses agents en Bretagne n'avaient d'ailleurs pas attendu ce moment pour mettre en pratique la dernière partie de cet avis du Conseil d'Etat. Non seulement les soldats du roi d'Espagne étaient entretenus aux dépens de la province ; mais ses navires avaient commencé une guerre fort peu loyale aux vaisseaux rencontrés en mer, qu'ils fussent du parti royaliste ou du parti de l'Union ; et Blavet n'allait pas tarder à devenir une sorte de repaire de forbans. Les réclamations du duc de Mercœur, au sujet de navires catholiques pris par les Espagnols, sont très nombreuses ; et je me contenterai d'y renvoyer le lecteur.

Quant aux excès de tout genre commis par eux sur terre, on les trouve énumérés dans les instructions données par les États, le 28 mars 1593, aux députés chargés de porter leurs plaintes à don Juan de l'Aguila et à don Diego Brocheo :

« Messieurs desdits estatz supplient ledits seigneurs de retenir leurs soldatz en la discipline militaire, à ce que ceste province ne soit dépeuplée, pillée et ravagée par la hussance des soldatz et soient les maisons, arbres fruitiers, boys de marques et décorations coupées, ruinées et abattues, et à ceste fin qu'il leur plaise faire defenses à leurs soldatz de neon couper et abattre lesdits grands boys, piller ou ravager les maisons des catholiques, molester les laboureurs, prendre leurs chevaux, bestes de labour et leurs meubles. »

<sup>1</sup> Voyez les pièces 85, 166, 161, 171, 192, 195, etc.

<sup>2</sup> Un peu avant ces doléances des États, vers la fin de 1591, les Espagnols avaient mis au pillage une maison du comte de Dailion, qui était du parti de la Ligue et s'y distinguait même en Poitou. J'ai relevé les détails suivants dans une pièce, dont la cote m'a échappé, mais qui doit être K. 1583 ou 1584 :

« Tout après, les Espagnols de don Juan furent à une des maisons dudit M. de Dailion, nommée la Beronnière, où ils firent un tel sac et ravage qu'il y perdit plus de la valeur de deux à trois mille escus, sans escompter qu'ils ont pris aux pauvres laboureurs en ladite maison, que M. de Dailion a promis payer. » Et, un peu plus loin : « Les Espagnols de don Juan de l'Aguila brisèrent tout ce qu'ilz ne purent emporter et summent mesme brûlée la maison, si, eux absens, le feu n'y eust esté estaint. » A la suite de ces violences, don Mendo de Ledema écrivit à M. de Dailion et à sa femme deux lettres en français, qui sont datées des 3 et 25 janvier 1600, pour leur promettre réparation de la part de son maître, (K. 1582.) Comme cette réparation ne vint pas, M. de Dailion fit le voyage d'Espagne, pour se faire rendre justice ; et c'est ce voyage, dont le motif était de

Comme le prouve cette citation, une partie de la Bretagne était absolument livrée au pillage, sans parler des dettes aux fournisseurs de vivres et des fréquents emprunts faits aux villes, au duc de Mercœur et aux particuliers. Le règlement de ces créances était toujours renvoyé à l'arrivée des premiers subsides qui viendraient d'Espagne, mais, lorsque l'argent apparaissait de loin en loin, les dettes restaient impayées, et, d'autre part, il y avait tant de désordre et de gaspillage dans la distribution, que les troupes espagnoles n'en étaient pas plus riches. Le 12 octobre 1591, quelques jours après une répartition de 32.000 ducats, qui avait eu lieu à Pontivy, le 28 septembre, entre les soldats, le capitaine Blas de Jerez écrivait à Philippe II que la garnison de Blavet, qui avait sans doute été oubliée dans ce fort, y souffrait de grandes nécessités et manquait de vêtements.

Ce qui devait se produire arriva, une partie des soldats espagnols qui étaient en campagne, se débâta vers la fin de l'année 1591. Mercœur fit une proclamation pour ramener les rebelles ; Mendo de Ledesma en fit deux, pour leur persuader « avec des larmes de sang, » de rentrer dans le devoir ; mais toutes ces belles paroles ne firent pas grand effet sur les révoltés. Le moindre paiement régulier eût bien mieux fait leur affaire.

Le duc essaya de le faire comprendre au roi d'Espagne, dans ses lettres et dans ses mémoires, expliquant par le manque de deniers les exactions de plus en plus insupportables des soldats de Juan de l'Aguila. En 1594, leurs violences redoublèrent. Sans parler de leurs emprunts forcés pour le fort de Crozon, dont la construction était mal vue de tous et surtout du duc de Mercœur, ils pillaient partout et de préférence les gens de l'Union, même les ecclésiastiques, au dire de M. du Vigneau, qui présenta ces doléances, dans un mémoire du mois d'avril (201). Le 12 de ce même mois, M. de Beauvoir la Nocle écrivait de son côté aux députés des Etats : « Si je me meale jamais d'ajouter à la litanie, j'y mettrai : « A tyrannide Ispanorum, libera nos, Domine. » c'est une race de gens plus composée de Maures et de Juifs que de vrais chrétiens! »

Devant une situation aussi intolérable, le roi d'Espagne se décida à ouvrir ses coffres cependant bien épuisés, et il envoya des subsides par don Gaspar de Pereda, dont les galères entrèrent dans le port de Blavet, le soir de Notre Dame d'août, ainsi qu'il le dit lui-même. Comme je l'ai indiqué, c'est le dernier envoi d'argent dont j'ai relevé le souvenir ; et il est très probable que la sollicitude de Philippe II pour ses troupes en resta là. Le désastre de Crozon, qui approchait, allait achever de briser l'espérance qu'il avait pu concevoir d'obtenir un résultat quelconque par les opérations militaires ; et Henri IV devait bientôt mettre le comble à ses embarras financiers, en lui déclarant courageusement la guerre, malgré la pénurie où il se débattait lui-même.

Du jour où il eut à lutter contre ce nouvel adversaire, il semble qu'il ait entièrement abandonné à elle-même sa petite armée de Bretagne. J'ai remarqué, en effet, que tout ce qui touche à l'administration disparaît à partir de l'année 1595. On ne trouve plus dans les cartons ni états de troupes, ni comptes, ni rapports des commissaires des guerres. L'armée de don Juan de l'Aguila devint ce qu'elle put devenir ; elle continua à vivre aux dépens de l'habitant ; et, si les plaintes furent moins vives pendant l'année 1595, il faut peut-être en chercher la cause dans

légitime, que M. Forneron a très injustement transformé en une démarche humiliante : « Le comte de Dallon... » envoyait sa femme à Madrid, pour demander de l'argent, pour se jeter aux pieds de l'Infante Isabelle et lui « dire avec des sanglots que son mari s'était ruiné au service de l'Espagne, qu'elle n'avait plus d'espoir que dans sa charité. » (Histoire de Philippe II, t. IV, p. 87.)

<sup>1</sup> Dom Morice, III, col. 1589.

ce rapprochement momentané d'Aguila et de Mercœur, qui suivit le serment du 30 juin, et dont j'ai parlé au chapitre précédent.

Dès le commencement de 1596, Mendo de Ledesma écrivait de nouveau en Espagne que les désordres de l'armée étaient très grands, faute de paye ; et le Conseil d'Etat décida Philippe II à faire sortir de Bretagne une partie de ses soldats qui y étaient inutiles. Les compagnies qui y restèrent furent maintenues sous les ordres de don Juan de l'Aguila, au grand mécontentement du duc, qui aurait voulu que le roi profitât de cette occasion pour l'en débarrasser. Elles continuèrent à souffrir et à faire souffrir les gens des différentes régions habitées par leurs troupes.

En 1597, la situation devint intolérable pour l'armée espagnole, qui, depuis quelques mois, résidait à Blavet ou autour de cette place, dans un certain rayon qu'elle avait rapidement mis à sec et ravagé. Le duc de Mercœur qui ne s'éloignait plus guère de Nantes, où il avait fait de grands approvisionnements de blé, à la fin de l'année précédente, s'était complètement désintéressé de ses anciens alliés et surtout de leur chef qu'il avait toujours trouvé si rebelle à son autorité. Il avait bien assez lui-même de faire face à toutes les exigences de ses propres soldats : « Il n'est plus servi qu'à graisse d'argent. Vous le cognoistres en ce que toutes ses garnisons sont payées douze mois, le moindre soldat à cinq escus, le cheval-léger en a quinze et est merveille qu'il nous en demeure un seul, veu l'humeur des soldats de ce temps. »

Duplessis-Mornay écrivait ce qui précède à M. de Schomberg, le 29 mai 1597 ; huit jours auparavant, le 21, don Juan de l'Aguila avait aussi écrit à Philippe II une lettre, qui était en quelque sorte le dernier cri d'une longue série de plaintes adressées à leur maître par lui et par Mendo de Ledesma, pendant le cours des deux derniers mois : Le château de l'Aigle est dépourvu de tout, (10 mars). L'armée de Blavet est dans le désespoir, (20 avril). La garnison de Blavet souffre beaucoup, (24 avril), etc. Enfin, devant les instances du 21 mai plus pressantes encore que les autres, le roi comprit qu'il fallait agir, et il donna des ordres. « Quo se lo provea lo necessario. Qu'on lui fournisse le nécessaire, » telle est la note inscrite sur la lettre même de don Juan de l'Aguila ; mais il était trop tard, et, quinze jours après, le 5 juin, des missives effarées étaient expédiées en Espagne par Mendo de Ledesma, par M. d'Aradon et par M. de la Hautière, pour apprendre à Philippe II que ses soldats venaient de se révolter, la nuit précédente, à l'instigation d'un sergent réformé, nommé Guerrero, et de jeter en prison leur chef et tous les officiers.

C'était une raison de plus pour faire diligence, et le roi envoya peu après une somme d'argent et un renfort de 1000 hommes. Au point où en étaient les choses en France, ce remède in extremis ne pouvait rien sauver, en Bretagne. La captivité de don Juan de l'Aguila dura jusqu'au 27 septembre, et ne prit fin par conséquent qu'après la reprise d'Amiens par Henri IV, qui fut un coup décisif pour la conclusion de la paix. Les nouvelles compagnies espagnoles, dont les chefs vécurent en bonne intelligence avec Mercœur, ne servirent, par le fait même de leur arrivée au début du mois d'août, qu'à dégager le Croisic, occupé depuis peu par M. de la Tremblaye, et, un peu plus tard, à faire lever le troisième siège du fort de la Fontenelle.

Jusqu'au traité de Vervins, ces troupes se tinrent au Pellerin, sur la Loire, avec la secrète ambition, au dire de Montmartin, de pénétrer un jour ou l'autre à Nantes ; mais le temps n'était plus pour les Espagnols de ces grandes espérances ; et il faut bien avouer que leur roi, qui en avait conçu de plus brillantes encore, n'avait jamais rien fait d'utile pour les réaliser.

<sup>1</sup> Duplessis-Mornay à Schomberg, 28 décembre 1596.



Le serment du 30 juin avait conquis Mercœur, dans une certaine mesure, à la cause de l'Infante ; et, avec cet atout dans son jeu, c'était le cas de jouer des deux mains, selon la locution espagnole. Les demandes du duc étaient évidemment exorbitantes et peut-être avec intention ; mais, puisqu'elles avaient été acceptées par l'ambassadeur, on constate avec étonnement que le roi n'ait même pas essayé d'apporter à ses promesses un commencement de réalisation.

« Signatures et traités, avec ces gens là, écrivait don Mendo, le 3 juillet 1565, ont la valeur que V. M. a pu apprécier dans d'autres circonstances. » Rien n'était moins fondé ; les Espagnols ont eu le droit de reprocher à Mercœur d'avoir entouré les engagements contractés par lui de précautions habiles, qui en diminuaient la portée et en retardaient l'exécution ; mais ils n'ont pu sans injustice l'accuser d'avoir transgressé ses serments. Dans l'un et dans l'autre cas, Philippe II ne fit rien pour remplir une seule des conditions qui avaient été souscrites en son nom.

Malgré ses recommandations du début à ses agents de satisfaire le duc, il renonça bien vite à donner lui-même l'exemple, et ne tarda pas à le traiter avec une véritable désinvolture, le laissant quelquefois plus de six mois, sans répondre à ses communications, et apportant à la conclusion des moindres affaires une lenteur désespérante ; restant sourd à la plus grande partie de ses demandes, spécialement en ce qui concernait un secours de cavalerie que le duc ne cessa d'implorer<sup>1</sup> et qu'il ne cessa de refuser<sup>2</sup>, et, au contraire, lui envoyant des renforts, sans même l'en avertir, comme à la fin de 1563, lorsque Mercœur n'en voulait plus ; enfin ne faisant pas honneur à sa parole, en ne lui rendant pas ce qui avait été emprunté pour ses troupes, et en ne lui payant pas ce qu'il lui avait promis pour s'entretenir pendant le temps des trêves.

Vis-à-vis de la duchesse de Mercœur, qu'il avait cependant quelque raison de ménager, il ne montra pas plus d'égards. Il ne sut même pas la placer sur le même pied que les autres princesses, à qui il avait fait de riches présents ; et Mendo de Ledesma réclama en vain pour elle, de la part de l'Infante, le don de quelques bijoux, qui auraient flatté sa vanité. (218 et 244.)

En regard des différentes personnes employées dans la longue période de ses négociations, sa conduite ne serait pas plus compréhensible, si l'on n'expliquait tout par sa grande pénurie de deniers. L'ambition de ce prince qui était immense, lui avait fait embrasser tant d'entreprises considérables que, sur la fin de son règne, il se trouva absolument réduit aux expédients. Il n'en continua pas moins jusqu'au bout à concevoir de vastes projets ; mais le manque d'argent dont il souffrait, le paralysait toujours, quand le moment était venu de passer à l'exécution.

Au début de l'occupation, il envoya à Mercœur, en deux fois, une somme de 38.000 écus, pour les frais de la guerre contre les hérétiques (28 et 128) ; mais ses libéralités en restèrent là. Dans la suite, il ne fut pas aussi large, et souvent il ne recula pas devant l'emploi de procédés mesquins, chargeant Aguilu de remettre au duc par petites quantités la part insignifiante de munitions qu'il lui destinait, prenant un autre jour la précaution, dans un envoi de provisions

<sup>1</sup> Voyez plus loin, pièce 337. *Viendo que con esta espada se había de jugar a dos manos.*

<sup>2</sup> « J'ai eu le malheur depuis six mois de n'avoir aucune dépêche de V. M. (11 février 1564). Le duc de Mercœur ne se décide à entretenir de nouveau le roi des affaires de la province qu'après une très longue patience. » (25 avril 1567.)

<sup>3</sup> Voyez les pièces 53, 60, 127, 129, 130, 171, etc.

<sup>4</sup> Philippe II envoya bien 200 chevaux, en 1561, (pièce 210) ; mais la brouille entre Mercœur et Aguilu était trop avancée, pour que le duc eût jamais pu s'en servir.

en nature, de les faire délivrer à Tornaboni qui était en Espagne, pour que l'expédition en fût faite à Mercœur, à ses risques et périls (336).

Quelques-uns des comptes de ses agents ont été conservés. Nous y trouvons la preuve que, non seulement il ne faisait plus d'avances, mais qu'il avait emprunté des sommes assez considérables aux villes, au duc et aux particuliers, et qu'il ne s'inquiétait guère de les rendre. Les comptes de son ambassadeur, Mendo de Ledesma, sont très instructifs. Nous les possédons tous, depuis le 1<sup>er</sup> mai 1561, jour de son arrivée, jusqu'au 28 mai 1566. On est étonné de voir les sommes dérisoires que ce monarque fit distribuer en vue du grand résultat qu'il voulait atteindre. Le total s'élève à un peu plus de 8.000 écus, sur lesquels les gratifications politiques à des bretons ne montent pas tout à fait au chiffre de 2.500, en y comprenant même les allocations aux prédicateurs qui soutinrent la cause de l'Infante ; et, c'est avec cette faible somme de 2.500 écus, que Philippe II prétendit conduire cette importante intrigue et faire asseoir sa fille sur le trône de Bretagne.

Il fut toujours très avare de ses subsides ; et des intrigants comme Gourmil, Lansac et la Bouthière, qui firent le voyage d'Espagne, réussirent seuls à lui en arracher, plus heureux que ses propres agents, qui ne pouvaient rien obtenir de lui. Pendant tout le temps de leur séjour à Nantes, Diego Maldonado et Mendo de Ledesma ne cessèrent de se plaindre. Le 27 juillet 1562, le premier déclarait qu'il y avait trois ans qu'il était en Bretagne et un an et trois mois qu'il n'avait rien reçu (K. 1582.) Le 10 octobre 1563, il disait encore qu'il souffrait de grandes nécessités, qu'il avait dévoré tout son patrimoine au service du roi d'Espagne, et que, depuis onze ans, il ne touchait plus d'appointements réguliers. Le 18 février 1565, le second écrivait qu'il n'avait rien reçu depuis longtemps, et, le 30 mars suivant, que ses besoins et ceux de sa femme et de ses enfants étaient si grands, qu'il suppliait S. M. de vouloir bien lui envoyer quelque argent.

Les nouveaux partisans de Philippe II n'étaient pas mieux traités que ses anciens serviteurs ; les doléances du conseiller de Lamotte-Jacquelot (155) en sont la preuve. Georges d'Aradon, l'évêque de Vannes, le promoteur de l'intrigue en faveur de l'Infante, n'eut jamais les mêmes motifs de se plaindre. Il servait la cause espagnole d'une manière entièrement désintéressée, parce qu'il n'avait en vue que le seul bien de la religion ; mais Philippe II ne savait même pas s'attacher les gens par une parole correspondant à leur bonne volonté. Sa longue expérience des hommes lui avait fourni bien des motifs de s'en mêler ; mais il poussait ses précautions contre eux à l'excès, et il décourageait les meilleures dispositions par son indifférence et ses insupportables lenteurs.

Il avait commencé vis-à-vis de l'évêque de Vannes par une supposition assez injurieuse. Il faudra savoir, disait-il, le 2 mars 1561, à Mendo de Ledesma, « ce qu'est M. d'Aradon et » s'il n'a aucunes relations avec les hérétiques. « Le P. Mateo de Aguirre, qu'il avait reçu en audience, n'avait pas été sans lui dire que M. d'Aradon était évêque élu de Vannes, sinon encore préconisé ; mais M. Forneron, dans son *Histoire de Philippe II*, nous apprend que le roi d'Espagne était coutumier de ce genre de méprises très regrettables à l'égard de ses partisans.

Dans la suite, il ne se montra nullement empressé à reconnaître les bons offices de Georges d'Aradon, ne sortant pas à son égard de la banalité ordinaire des lettres de courtoisie et finissant par fatiguer son zèle à force de dédains et d'oublis. Cependant l'évêque de Vannes avait

embrassé la cause de l'Infante, dans un but trop élevé pour l'abandonner, malgré ce manque d'égards pour sa personne ; et en janvier 1595, d'accord avec son frère, qui était gouverneur de sa ville épiscopale, il y reçut une garnison espagnole. M. de la Hautière fut expédié à Philippe II pour lui annoncer la nouvelle de cette déclaration des deux familles d'Aradon et de Montigny. Il arriva à destination dans le courant de février ; et il ne fut reçu par le roi que le 6 octobre suivant.

Je m'arrêterai sur cette dernière preuve des longueurs déconcertantes et invraisemblables apportées par Philippe II à l'examen des plus simples questions. Il était évident qu'il succombait à la lassitude et aux suprêmes revers d'un règne long et traversé d'épreuves. Pour son malheur, à toutes les causes qui devaient provoquer son échec en Bretagne et en France, il convient d'ajouter qu'il rencontrait dans Henri IV, son dernier adversaire, un prince jeune et d'autant plus actif, qu'il n'avait pas encore fini de conquérir son trône.

Tandis que le roi d'Espagne, malade, hautain et morose, finissait sa vie dans les profondeurs de l'Escorial, laissant sans solution d'innombrables affaires et abandonnant ses meilleurs serviteurs, le roi de France était au camp, rempli de santé, de jeunesse et d'entrain, veillant à à tout, n'oubliant aucun de ses amis et sachant au besoin s'en créer de nouveaux, en prononçant une de ces paroles de belle humeur, dont le souvenir est venu jusqu'à nous.

On ne fera jamais complètement, dans ses trop nombreux détails, l'histoire de toutes les difficultés que Henri IV eut à vaincre pour s'asseoir enfin paisiblement sur un trône que sa valeur, sa gaieté légendaire, son oubli des injures et ses autres qualités inappréciables lui avaient mille fois mérité. Quand il eut abattu le duc de Mercœur, il ne se doutait pas lui-même qu'il n'avait pas encore renversé le dernier obstacle qui s'opposait à l'entière pacification de la Bretagne.

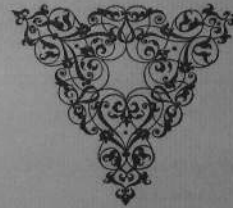
M. de Sourdis, le gouverneur de Brest, sur lequel ces documents jettent un jour nouveau et singulier, dont l'ambition était démesurée et dont on a beaucoup surfait la fidélité à la cause royaliste, avait, depuis longtemps prêté l'oreille à des intrigues que les Espagnols, aidés de M. de Rosampoul, n'avaient cessé de diriger sur la place si importante qu'il commandait. Il était mécontent de Henri IV, qui, trouvant moyen de tout savoir, n'ignorait rien de ce qui le concernait et qui avait parlé, croyait-il, de lui retirer son gouvernement, pour le donner au fils aîné de son frère Châteauneuf.

Ce fut dans ces sentiments qu'il se décida, le dernier peut-être, à partir pour Rennes, où Henri IV avait convoqué tous les gouverneurs ; mais, en se rendant enfin à l'appel de son roi, il était résolu à livrer Brest aux Espagnols, si la mesure qu'il redoutait recevait son exécution. Avant de partir, il avait pris ses précautions : car il avait remis la place en son absence à M. de Rosampoul, en l'honneur duquel il se confiait absolument, mais qui, sur un signe de lui, aurait livré la forteresse aux soldats de Philippe II, car il était de ceux bien rares que la soumission de Mercœur n'avait pas ramenés.

M. de Sourdis arriva à Rennes, dans le courant du mois de mai 1598 ; et il vit Henri IV ; mais, au lieu du châtimement qu'il pouvait craindre, le roi lui dit sur un ton mêlé sans doute de bonhomie et de reproche : « Sourdis, la fête des Rois est passée<sup>1</sup> : » et le gouverneur de

Brest fut complètement gagné. Il écrivit à M. de Rosampoul que le roi lui avait donné l'ordre de le suivre et qu'il obéissait (357 et 358).

Le traité de Vervins venait d'être signé entre les deux rois ; mais la suite a prouvé que les Français mécontents n'en avaient pas fini des conspirations avec l'étranger. La séduction du Béarnais et sa facilité au pardon des offenses avaient détraqué entre les mains de Sourdis cette arme dangereuse, que d'autres personnages n'ont pas hésité à employer et dont le règne de Henri IV a été profondément troublé.



<sup>1</sup> Je renvoie le lecteur aux Notices biographiques, où il trouvera sur M. de Sourdis l'exposé de certaines idées qui ne méritent pas à leur place ici.

<sup>2</sup> Journal de Pichart. *Ann. Morice* III. 173.

## DOCUMENTS

SUR

# LA LIGUE EN BRETAGNE

1.

*Philippe II au duc de Mercœur.*

Saint-Laurent, 4<sup>e</sup> septembre 1589.

ANALYSE. — C'est une réponse du roi à une lettre du duc de Mercœur, dont nous n'avons pas la date, mais qui fut certainement portée en Espagne par le capitaine Lobier. La lettre royale commence par ces mots: *Por vuestra carta y relacion que me ha hecho, Par votre lettre et le rapport qui m'a été fait*; et elle a pour but d'exprimer au duc la satisfaction avec laquelle le roi a reçu ses assurances de dévouement à la cause catholique et au service de Notre-Seigneur, *al servicio de Nuestro Señor*.

(Minute esp. K. 1449).

2.

*Instructions de Philippe II à Diego Maldonado, chargé d'une mission en Bretagne.*

Saint-Laurent, 12 septembre 1589<sup>(1)</sup>.

ANALYSE PARTIELLE <sup>(2)</sup>. — Le capitaine Jean Lobier est venu en cette cour, ces jours passés, de la part du duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, pour rendre compte au roi de la situation, et lui demander un secours en munitions, en argent et en hommes, et en même temps lui offrir certains avantages qu'il pourrait tirer, pour son armée, des ports de la province.

Le roi donne l'ordre de le dépêcher incontinent avec une lettre pour le duc, 200

(1) La lettre du roi qui accrédite Diego Maldonado, auprès du duc de Mercœur, est datée du même jour. (R. 1449).

(2) Je ne suis pas assez sûr des copies que j'ai faites sur les minutes et les déchiffrements de la chancellerie espagnole, qui sont parfois difficiles à lire. C'est pourquoi j'ai trouvé plus prudent d'analyser que de traduire; mais, le plus souvent possible, les passages que j'analyserai suivront exactement le texte et auront la valeur d'une traduction presque littérale.

quintaux de poudre et la promesse d'expédier quelqu'un, avec une certaine somme de deniers.

Le roi fait allusion aux offres possibles de Mercœur sur les ports de Bretagne et ordonne à Maldonado de lui envoyer un état de leur capacité, de leur qualité et de leur sécurité. Si le duc offrait quelques navires pour augmenter la flotte de S. M., il faudrait l'en avertir et lui indiquer la valeur et le nombre des vaisseaux que l'on pourrait tirer de Bretagne. Ces instructions visent aussi l'élection du cardinal de Bourbon et la crainte de voir le duc de Mercœur appuyer les prétentions d'un prince de la maison de Lorraine.

Il est enfin recommandé à Maldonado de recueillir tout ce qui pourra se dire sur le duché de Bretagne. Il sait de quelle manière s'est faite l'union du duché à la couronne de France « *el camino por donde el ducado de Bretana se junto con la corona de Francia* ». Il ne manquera pas de s'enquérir, avec toute l'habileté possible, du sentiment de tous sur cette matière en la province, et saura de quel côté inclinent les gens du pays. Il s'informerait de l'humeur et de l'inclination de chacun et du gouverneur lui-même et avisera S. M. de tout ce qu'il apprendra et de la manière la plus circonstanciée : « *de inquirir alla, con la destreza que conviene, lo que desta materia se sienta en aquella tierra y a lo que estan inclinados los subditos... y el humor y inclinacion de cada uno y del mismo governador, y avisar me lo todo con mucha particularidad.* »

(*Minute esp. K. 1449*).

3.

Diego Maldonado à Philippe II.

Nantes, 28 octobre 1589.

ANALYSE PARTIELLE. — Le duc l'a informé du nombre de soldats qu'il a en son armée et lui a dit qu'il en avait environ 5.000, bien que Lobier dise que le nombre en est de 8 ou 9.000; mais c'est pour arriver à son but et lui donner à entendre que d'autres secours sont nécessaires.

(*Déchiffrement K. 1570*).

4.

Traité sur l'union du duché de Bretagne à la couronne de France (1).

Les Roys, comé très sages et prevoyants, se tenoient tousiours en peine de ce Duché, et avoient grand doute que ceste province, plaine de peuple obeissant et

(1) Ce mémoire, comme il est facile de s'en convaincre est de Bertrand d'Argentré et fut, sans doute, sa dernière œuvre; car le célèbre historien mourut le 23 février 1591. Cette date nous permet de fixer approximativement à la fin de 1589 la composition de ce traité, qui n'est pas daté. Une lettre de Diego Maldonado, du 28 février 1590, adressée au roi l'environ des quatre pièces dont Bertrand d'Argentré avait accompagné son mémoire. (A. 1478).

fidelle, ne fust separée de la Couronne, à cause des traictez et mariages de la Roynne Anne et mesme de la Roynne Claude, encor, que par le contract du premier mariage, ladicté Roynne Anne eust donné son Duché au Roy Charles, son mary.

AVIS DU CONSEIL DU ROY DE RÉUNIR LE DUCHÉ A LA COURONNE

Le Conseil du Roy qui vouloit obvier à ce qui en pourroit advenir, fut d'avis, pour l'repos et seureté perpetuelle du pays, qu'on tascheroit d'unir au Royaume ce Duché et qu'on fist une déclaration que doresnavant ce Duché appartendroit aux fils aisnez des Roys. C'estoit chose qui ne se pouvoit passer sans décret d'Estats; et, pour ce, fut le Roy François-conseillé de faire un voyage en personne en Bretagne, pour traicter de cest affaire, estant lors chancelier, messire Antoine du Prat.

Ce voyage fut en l'an mille cinq cens trente-deux, et eut le Roy, sur ce, à la verité, plusieurs et divers conseils, ausquels feu mon père et prédécesseur, messire Pierre d'Argentré, seneschal de Rennes, fut appelé avec quelques autres du pays. Les Estats furent assemblez à Vennes, où on mit c'est affaire en délibération, au mois d'aoust. Combien que on eust accoustumé de les tenir en septembre ordinairement, mais pour l'importance du bien public qui en venoit, il estoit necessaire d'avancer le temps. Enfin, après plusieurs opinions contraires, debattues d'une part et d'autre, on se renga au milleur avis, car un chacun voyoit qu'il ne se pourroit faire chose si necessaire pour maintenir et assurer la paix perpetuelle du pays.

RAISONS POUR LA RÉUNION

« Que l'on devoit prévoir que jamais les Roys n'avoient cessé de tenir les Ducs en querelles, sur plusieurs prétentions qu'ils avoient au Duché : que, de Duc en Duc jusques au dernier, cela s'estoit veu par experience : Que tant qu'il y auroit chef en Bretagne, jamais ceste occasion ne cesseroit et ne failliroit esperer aulle paix, et continuant la guerre, la Bretagne estoit un camp et terre de frontiere pour estre pillée de l'Anglois, des François et de leurs associez et allies, habitans mesmes, estants en guerre et en divers partis. Quant aux privileges du pays et des seigneurs, il y avoit moyen de s'en mettre en seureté, en stipulant une assurance des libertez et privileges de tous Estats, tant de la noblesse que de l'Eglise et du tiers Estats et en prendre lettres: que les Princes particuliers du pays ne lassoient de faire semblables levées des tailles et impositions que l'estranger, et estoit bien forcé qu'ils en fissent, s'ils estoient necessitez de soutenir les guerres contre les plus puisants : Que jamais les seigneurs du pays n'avoient eu tant d'affection aux Princes et Ducs, au passé, qu'il n'y en eust tousiours quelqu'un qui, pour ses commoditez particulieres, ne s'adjoignit au party du Roy : Qu'on scevoit assez que ce qui avoit tant travaillé les plus vaillants Ducs, Pierre Mauclerc et Jean le Conqueroux, ce n'estoient autres que les Barons du pays, s'estants departis de leur



« obéissance naturelle, pour s'adjoindre au party de France, et par tant de fois les plus apparants avoient abandonné leur party, pour suyvire le plus fort : et qui n'avoit ouy ou leu cela, aussi bien à l'endroit de ceux qui avoient succédé à ceux-là, dont la memoire estoit encor fresche : Que le Roy de France estoit un grand Roy qui ne souffriroit jamais c'est (cet) angle de pays en repos, s'il n'en estoit seigneur irrevocable : Que les seigneurs du pais ne pouvoient estre tant esloignez de luy, que faisant les services qu'ils pouvoient bien, ils ne fussent approchez et eslevez, et au vray dire, que l'assurance de la paix qui se pouvoit avoir par l'union, estoit à preferer à tout ce qu'on scauroit dire et opposer. »

Le différencé estoit sur deux choses, à sçavoir s'ils devoient consentir l'union, ou s'ils la devoient demander eux-mesmes. Ceux qui estoient d'avis de l'union, s'indignoient fort qu'on les voulut faire poursuivants : et tout cela tint un temps en balance, et eschauffa fort l'altercation. Enfin, après plusieurs allées et venues, il fut résolu pour le mieux qu'il se présenteroit une requeste au Roy, qui fut telle qu'elle se trouve insérée par les lettres des chartres de l'union cy-après transcritte. Le seigneur de Montejan, du pays Angevin, présidoit lors aux Estats, comme lieutenant du Roy. Là-dessus fut publiée la chartre dont la teneur ensuit (1).

(Original K. 1572).

5.

*Mémoire en espagnol sur les droits de l'Infante au duché de Bretagne.*

Ce mémoire, daté de Madrid, le 20 février 1500, est de dom Rodrigo Çapata, aumônier de la sainte église de Saragosse, et forme un volume, petit in-8°, relié en parchemin, de 300 pages.

(Original Ms. K. 1595).

6.

*Le roi d'Espagne à Diego Maldonado.*

Madrid, 22 mars 1500.

ANALYSE PARTIELLE. — Maldonado est félicité de sa conduite dans les pourparlers qu'il a tenus avec le duc de Merceur, « que l'on croit être aussi bon catholique qu'il

(1) Ce mémoire étoit accompagné de quatre autres pièces de la même écriture et qui ont évidemment été envoyées par d'Argentine.

1<sup>o</sup> Contrat de mariage de la royne et duchesse Anne avec le roy, Charles huitiesme, 1481.

2<sup>o</sup> Contrat de mariage du roy Loys douzieme et de la royne Anne, 1508.

3<sup>o</sup> Traicté de mariage de M<sup>le</sup> Claude avec François, duc de Valoys, 1536.

4<sup>o</sup> Chartre de l'Union de Bretagne, 1532.

On les trouve dans le même carton, classées à part, ce qui ne devrait pas être. En effet, une phrase qui n'a pas de sens, au bas de la seconde page du mémoire, prouve que l'acte d'union en étoit la suite immédiate et en est en quelque sorte un feuillet détaché. De plus l'écriture est semblable. Je ne les donne pas, parce qu'elles sont bien loin d'être inédites : elles ont été publiées, en particulier, dans les *Preuves de l'histoire de Bretagne*.

le montre en tout. » Tornaboni (1) est venu ici de sa part pour demander du secours (2); et « bien qu'il n'y ait pas encore de résolution prise sur les moyens et la forme de ce secours, le roi doit lui complaire en tout ce qui lui sera possible, parce qu'il défend la cause catholique comme il le lui promet et comme on l'attend de lui. Le duc sera avisé par le même Tornaboni que les affaires qui l'ont amené en cour, seront expédiées avec rapidité... » Le roi fait allusion aux ports et commodités que le duc lui a offerts pour son armée. Il a vu la relation envoyée par Maldonado (3) sur les ports de la province. Cette relation est bien faite : mais le roi demande un état plus détaillé ; et il désire être avisé promptement du nombre des navires qui se trouvent en chaque port, de leur tonnage et spécialement dans les ports de Saint-Malo, Caysich, (Croisic) Morbien et Brest.

(Minute espagnole. K. 1449).

7.

*Renseignements sur les ports de Bretagne.*

Mémoire de 3 p. in-8° en espagnol, sans date, mais dont l'envoi est annoncé dans une lettre du 5 mai 1500, de Diego Maldonado à don Martin de Idinquez (4).

(Original K. 1573 et en double copie K. 1575).

8.

*Le duc de Merceur à Diego Maldonado.*

Vannes, 8 juillet 1500.

MONS<sup>IEUR</sup> MALDONADO. — La longueur que le secours mest à dessendre en ceste province aportera beaucoup d'incommodite pour voir la seson fort avansee et la plus part des miens retires pour vaquer à leurs affaires particulieres durant la levee des fruitz. Je vous puis assurer que j'avois assemble une fort jollie armee que j'ay maintenu le long de ceste cote pour favoriser la dessente dudict secours temporisant tousiours sans pouvoir donner telle ordre aux necessites de la province que j'eusse bien desire. Je ne suis pas hors d'esperance que je ne rassemble bientost mes forces, mais ce sera avec beaucoup de peine et de despense ou je n'ay plus de moyen de fournir, veu la

(1) Je renvoie, une fois pour toutes, sur les principaux personnages nommés dans ces documents, aux notices biographiques qui précéderont la table générale des noms. J'ai adopté ce procédé, pour ne pas encombrer le texte de notes parfois fort longues.

(2) Le carton K. 1572 contient le sommaire des demandes du duc adressées au roi par Lorenzo Tornaboni, 3 p. in-8° en espagnol, sans date.

(3) L'envoi de cette première relation sur les ports de Bretagne est annoncé au roi par Maldonado dans une lettre du 11 décembre 1500, (K. 1570).

(4) Le carton K. 1572 contient encore une *Note sur les ports et les rivières de Bretagne, recennans jusqu'au 12 novembre 1500, quant à leur situation, leur accessibilité, etc.*, 2 p. in-8° en espagnol.

nécessité du pays et la ruine que luy aporte les jens de nos deux armées, car l'ennemy maintient tousiours la sienne quy depuis vingt jours assiege une ville <sup>(1)</sup> dans le plat pays, qui n'est pas sy forte comme elle est d'importance, ou les assiegez se defendent bien et ont endure un assault, mais je crains que, faute de la pouvoir secourir, soudainement elle ne se perde, encore que je n'oublieray à y faire tout ce que l'art de la guerre me permettra. Cependant je vous prie bien fort me mander à la verite le temps que je dois esperer ledict secours, afin que je dispose mes affaires pour le recevoir, le temps estant assez bon pour venir et ne se peut veoir une plus belle saison, car le vent suilt ordinairement le souleil et ny fait point de tourmente qui puisse incommoder une armee. Nous avons nouvelle dengleterre que la Roynie a arme douze navires de guerre plus chargez de mariniers que de souldatz, pour tenir la mer et non pour mettre pié à terre et croy que lorsque l'armee parroitera que cela se retirera comme ilz font bien estat. Vous suppliant me mander de voz nouvelles et je ne faudray de vous mander ce que j'apprendray, sur quoy je finys et demeure toute ma vie, du camp de Vannes, ce 8 juillet,

Votre bien bon et affectionné amy,

PIERRE ÉMAMUEL DE LORRAINE.

(Original K. 1572).

9

Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, à Philippe II.

Nantes, 12 juillet 1590.

SIRE. — La nésesite ou est reduit monsieur mon mari et tous les catolique des quartiers de desa, faute du secours qu'il la plu a V. M. y ordonner, me fait prendre la hardiesse de vous suplie tres humblement, Sire, au coumander lavansemant qui apportera tel soulagement au gens de bien de sette province et a leur voysins que tou le royaume vous annora un estreme obligasion, que si ne plaist a V. M. nous secourir prontement, je crains que monsieur mon mari et plusieurs plase coure une movesse fortune, car les anemis sont fors et devenu audasieus pour ne voys ariver vos forse, le bruit desquelles, aveque se que monsieur mon mari avoit pu amase, les a jusques a presen retenu et bien batu, mes, a set heure, illarive des forse de tous cote a nos anemis et nous nan esperon que de V. M. qui se souvindra, si luy ples, de son tres humble serviteur qui es ranpli dun estreme desir de vous servir fidellement et moy de prier Dieu qui donne a V. M.

Sire, tres heureuse et tres longue vie.

Votre tres humble et tres obeissante et fidelle servante,

MARIE DE LUXAMBOURG.

De Nantes ce XII de julet. Sur le dos : Au Roy.

(Autographe K. 1572).

(1) Lamballe.

Le duc de Mercœur à sa femme <sup>(1)</sup>

16 juillet 1590.

Je suis infiniment aise de la bonne esperance que le s<sup>r</sup> de Tournabone nous donne du secours d'Espagne. S'ilz viennent durant ceste belle saison, je masseure qu'avec layde de Dieu je les employeray si bien que leur maistre recevra contentement et que je gaigneray ses bonnes graces, aultant ou plus que nul des aultres qui sont en ceste cause. Mandes a Tournabone que six mill hommes seront bien necessaires en ceste province afin que je puisse reconquerir tout ce pais de Meine, ou j'ay de asses bonnes intelligences. Mandes luy ausy que sil avoit moyens d'avoir quelques chevauz que cela m'accomoderoit de beaucoup, car je nen ay plus. Faites luy tenir de l'argent pour sa despense par les moyens des marchantz de la Fosse. Presentement me vient de arriver nouvelles que le prince Dombes a leve le siege de Lamballe avec grande perte et autant d'honte qu'il a perdu d'hommes assez qui l'ont sy bien defendue. Mons<sup>r</sup> de Saint-Laurent, que j'ay envoye à Dinans avec mes caval legiers, ma mande ceste nouvelle et qu'il pense qu'il prend le chemin de Rennes; aulcuns disent que cest pour aller trouver le roy de Navarre et quil la manda, mais cela nest pas certain.

Au dos : Copia de carta del duque de Mercurio scripta de 16 de julio de 1590.

(Copie, K. 1572).

41

Le roi d'Espagne à Diego Maldonado.

Saint-Laurent, 27 juillet 1590.

ANALYSE PARTIELLE. — Le roi a su que le duc de Mercœur était venu faire part à Maldonado des inquiétudes conçues par certaines personnes de voir les Espagnols en Bretagne, à cause des prétentions de l'Infante, sa fille. Maldonado a bien agi en certifiant au duc que l'intention principale du roi était la conservation de notre foi catholique.

Dans une autre lettre du même jour, au même, le roi annonce à Maldonado le départ prochain de 3.000 Espagnols pour la Bretagne, et dit en parlant d'eux et de leur général, don Juan de l'Aguila, « bonne armée et bon chef, buena gente y buena cabaca. » Tornaboni a proposé trois points de débarquement : à la rivière de Nantes, en prenant

(1) Cette lettre a été publiée en partie par Capelle dans son ouvrage intitulé: *Histoire de la Bretagne, de la Ligue et du règne de Henri IV*, 8 vol. 1638, t. VI, p. 127.

possession de cette ville et de Blain; à la rivière de Morbihan, en prenant possession de Vannes; enfin, à Blavet<sup>(1)</sup>, en mettant le siège immédiatement devant Hennebont.

(*Minute espagnole. K. 1449*).

12

*Diego Maldonado à Philippe II.*

Nantes, 7 août 1500.

EXTRAITS (*traduction*). — Le duc et la duchesse désirent beaucoup l'arrivée du secours espagnol, parce qu'ils sont bien fatigués des Français. Et quoiqu'ils le soient eux-mêmes, ils l'avouent; parce qu'ils voient le peu de zèle dont ces derniers sont animés pour la cause catholique et qu'ils ne peuvent obtenir d'eux ni obéissance ni fidélité à leur supérieur, malgré ses excellents traitements. *À l'occasion, ses soldats l'abandonnent, ne voulant d'autre guerre que voler et piller et, à toute heure, ils lui demandent de l'argent et autres importunités, sans qu'il puisse arriver à les contenter* (?). . . . .

(*Original K. 1572*).

13

*Le roi d'Espagne à Diego Maldonado.*

Saint-Laurent, 10 août 1500.

ANALYSE PARTIELLE. — Le roi lui avait écrit, le 27 juillet, pour lui annoncer le départ prochain d'un secours pour le duc de Mercœur. Ce secours est parti. Il envoie aussi 20.000 écus<sup>(2)</sup> en une lettre de crédit que Maldonado recevra, avec une autre lettre, par les mains de Tornaboni.

(*Minute esp. K. 1449*).

14

*Le roi d'Espagne au duc de Mercœur.*

Saint-Laurent, 10 août 1500.

ANALYSE. — C'est une réponse de courtoisie à une lettre que le duc de Mercœur avait écrite au roi par Tornaboni pour lui faire connaître l'état des choses en Bretagne et lui donner de nouvelles assurances de fermeté et de constance pour la

<sup>(1)</sup> Aujourd'hui Port-Louis.

<sup>(2)</sup> Le passage en Italiques a été cité par M. Fournier dans son *histoire de Philippe II*, t. IV, p. 82. Le même auteur cite, immédiatement après, le passage suivant, en se servant de cette transition : Quant aux gentilshommes, ils sont plus sauvages encore : « Et il n'y a homme, s'il tient seulement une tour, qui ne se croie un grand seigneur et ne frappe des contributions sur les villages voisins; en sorte que tout ce pays est devenu comme une forêt vierge de bandits. »

<sup>(3)</sup> Voir plus loin la quittance de ces 20.000 écus signée du duc de Mercœur, le 3 décembre.

défense de la sainte foi. Le secours est parti; et le roi encourage le duc à persister dans ses bonnes dispositions.

(*Minute esp. K. 1449*).

15

*Le roi d'Espagne à don Juan de l'Aguila.*

Saint-Laurent, 10 août 1500.

ANALYSE. — C'est la lettre par laquelle le roi l'avertit de son intention de l'envoyer en Bretagne<sup>(1)</sup>.

(*Id. Ibidem*).

16

*Le roi d'Espagne à la duchesse de Mercœur.*

Saint-Laurent, 10 août 1500.

ANALYSE. — C'est la réponse à la lettre de la duchesse du 12 juillet. Ce sont les instances de la duchesse, lui montrant la nécessité où se trouve son mari, qui ont déterminé le roi à envoyer le secours; et Tornaboni, dont il n'a eu qu'à louer les procédés, lui dira qu'il a donné les ordres pour que ce secours parte en grande hâte. « Plaise à Dieu de donner au duc, votre mari, les succès que mérite son zèle », etc.

(*Id. Ibid.*).

17

*Instrucción al maestro de campo don Juan del Aguila en lo del socorro que leua a Bretana, en favor del Duque de Mercurio y causa catholica.*

San Lorenzo, a 10 de agosto de 1500.

ANALYSE PARTIELLE. — Don Juan de l'Aguila est envoyé pour entretenir le duc et les catholiques de la province dans leurs bonnes intentions. « *dar calor a los buenos e intentar del duque de Mercurio y catholicos de aquella provincia.* »

Le roi lui recommande de procurer en tout satisfaction au duc et aux catholiques de Bretagne. Don Juan de l'Aguila veillera à ce que ses troupes vénèrent les églises, s'abstiennent de blasphèmes, de jurements et de violences, à ce que l'on acquitte toujours ce que l'on sera forcé de prendre, à ce que les troupes soient régulièrement payées, etc. etc.

Le roi lui recommande aussi des égards pour la duchesse « *solicitando lo (que estara menester) con el duque y la duquesa su muger,* » donnant suite aux affaires qui se présenteront avec le duc<sup>(2)</sup> et la duchesse sa femme.

(*Id. Ibidem*).

<sup>(1)</sup> La lettre du roi qui accrédite don Juan de l'Aguila auprès du duc de Mercœur est datée du même jour (*Ibidem*).  
<sup>(2)</sup> Dans les dix pages in-f° de ces instructions, je n'ai rien pu trouver, qui ressemblât à un ordre du roi, pour don Juan de l'Aguila, de se placer sous le commandement du duc de Mercœur.

*Coëdor Gormille* (1) à don Juan de Idiaguez.

Concarneau, 22 août 1590.

MOSSMUN. — Depuis avoir escript à V. S., les habitantz de la ville de Morlaix qui trafiquent fort en Angleterre m'ont adverti que la Royne d'Angleterre a fait bastir de nouveau 4 galyons, deux desquelz ont sorti avec la flotte, de laquelle j'ay escript à V. S., et les deux aultres ne sont encores achevez. Ils m'ont aussi adverti qu'elle a fait réparer et esquipper le grand galyon Espagnol, au quel fut prins don Pedro de Valdez, lequel est pareillement sorti, et qu'elle auroict, depuis peu de temps, envoyé mille mousquetaires de secours au duc de Vandosme, mais qu'ils ont esté toutz taillez en pièces en Normandie. Je baise tres humblement les mains de V. S. De Concarneau, le 22 daust 1590.

De V. S. le très humble serviteur,  
DU COËDOR GORMILLE.

Monsieur, l'on attend icy en grande dévotion l'armée de S. M. Plaise à V. S. avoir souvenance de l'estat de *veedor* (2) de Bretagne pour moy. Je suis asseuré du consantement du duc de Mercure.

A Monsieur, Monsieur don Juan d'Ydiaguez, conseiller  
d'Etat de Sa Majesté. En court.

(Autographe K. 1572).

- 19.

*Le duc de Mercœur à Philippe II* (3).

Du camp devant Pontorson, 17 septembre 1590.

SIRE. — Parce que ceste province de Bretagne a besoing de pouldrés a canon et salpestre et quil est fort malaisé d'en recouvrer de voz pais baz de Flandres ou lon soullait avoir recours, à cause des perilz et dangers quy sont a présent sur la mer de ce costé là tant des Anglois, pirates et aucuns ennemis leur associez, me faut suplier tres humblement V. M. Sire, en continuant lez bons secours de cested. province qui vous a et moy beaucoup d'obligation, permettre que Jullien Gravé, marchand de la ville de Saint-Malo, en puisse tirer et enlever de voz pays des Espagne, la quantité

(1) Voir les Notices biographiques, sur ce rare intrigant.

(2) *veedor*: contrôleur, inspecteur, intendant.

(3) Il y a, à la suite, une lettre du duc de Mercœur au duc de Medina-Sidonia, datée du même jour, et qui a le même but que celle-ci.

de six milliers et aultant dud. salpestre tant pour ayder au fournissement de lad. ville de Saint-Malo que pour en assister les autres de cested. province en payant le pris que la marchandise se vend ordinairement.

En esperant ce bien de Votred. Majesté, je supplieray N. S. Sire, la voulloir conserver en toute prospérité et santé. Du camp devant Pontorson, ce XVII<sup>e</sup> septembre 1590.

Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Au roy catolique,

P<sup>HE</sup> EMMANUEL DE LOHRAINE.

(Original K. 1574).

20

*Le duc de Mercœur à don Juan del Aguila, général de l'armée de secours Espagnole.*

Dinan, 12 octobre 1590.

MOSSMUN. — Tout présentement jay reçu advis, par lettres du Gouverneur de Vennes, que partye de l'armée que Sa Majesté Catholique envoie pardeça a pareu soubz Belisle (1) qui m'a occasionné de vous despescher le sieur de Lezonnet, pour me congratuler et rejoyr avec vous de l'heur de votre voyage, vous faire offre de ma personne et de tout ce qui depend de ma puissance, apprendre quels sont les commandements que me fait S. M. et entendre vos intentions mesmes sur le fait de votre desante, afin de my disposer, et conformer sur son raport et ce que j'aprendray de votre part. Cependant je voys donner ordre a rassembler ma cavallerie, à la plupart de laquelle j'avoys, ces jours passez, permis aller rafraeschir de la fatigue qu'elle avoyt receu, tout ce temps passé, que j'ay tousiours eu lennemy sur les bras, comme encores nous sommes si pres lun de lautre que nous nous voyons fort souvent, mesmes de naguères s'est passé d'assez beaux combatz, où j'ay tousiours eu l'avantage, graces à Dieu. Que je pryé vous continuant sa faveur vous amener à si bon port que je puisse bien tost avoir ce bonheur de vous veoir. En attendant et de vos nouvelles, je vous supplie, Monsieur, me considérer pour

A Dynan le XII octobre 1590.

Votre bien humble et plus affectionné à vous faire service.

P<sup>HE</sup> EMMANUEL DE LOHRAINE.

A Monseigneur le seigneur Jan de Laigle, général de l'armée envoyée en Bretagne par le Roy Catholique.

(Original K. 1572).

(1) On sait que l'armée espagnole, après différentes péripéties, débarqua à Saint-Nazaire. Le carton K 1299 contient sur ce débarquement un rapport non signé du commissaire Pedro de Albuca, et dont voici le titre : *Relacion de como desembarco el tercio (regimiento) del mestre de campo don Juan del Aguila en Sa Nazar Dalal-Nazaire, de Bretaña, etc.* Ce rapport est daté d'Rennebon le 23 janvier 1591. Voir sur la composition de ce secours l'état de troupes du 25 novembre 1590.



*La duchesse de Mercœur à Diego Maldonado.*

Nantes, 13 octobre 1590.

MONSIEUR MALDONAT. — Jay receu des lettres du cavallier espagnol, prisonnier à Machecoul <sup>(\*)</sup>, que je vous envoie ny ayant voullu faire response que premier je n'aye votre avis sur ce fait, bien que mon intention soit tousiours de payer sa rançon. Faites moy donc ce plaisir de me mander ce que je lui respondrez s'il vous plaist, et si vous faites quelque despesche au roy, pendant que vous estes la bas, je vous pryé bien fort luy voulloir représenter la nécessité quil y a par desa de munitions de guerre, et d'argent, afin quil plaist à S. M. acomplir ce quil a sy heurusement commençé pour la conservation de ceste province quy luy a, avec monsieur mon mary, une obligation pour jamais le servir fidellement; et moy je vous en auray une particulière, pour le reconnoistre en tout ce qu'il vous plaira employer celle quy sera toute sa vie. A Nante le XIII<sup>e</sup> octobre.

Votre antietremant et plus afesionnée amyce <sup>(†)</sup>.

MARIE DE LUXAMBOURG.

A Monsieur Maldonat.

*(Original K. 1572).*

22

*Don Juan de l'Aguila à Diego Maldonado.*

Vannes, 7 novembre 1590.

ANALYSE PARTIELLE. — Don Juan de l'Aguila supplie Maldonado de faire le possible pour envoyer le plus rapidement à Vannes des soldats espagnols qui sont restés à Nantes, y font mille bassesses et y demandent l'aumône, « *haziendo mil bazexas y pidiendo limosna.* »

*(Original K. 1572).*

23

*Le duc de Mercœur à Diego Maldonado.*

Vannes, 9 novembre 1590.

Billet autographe pour demander un rendez-vous. A Monsieur Maldonat, envoyé de S. M. Catollique.

*(K. 1572).*

<sup>(\*)</sup> Il y a, au même carton une lettre au roi du capitaine Juan Gutierrez de Gorivay, datée de Machecoul, le 1<sup>er</sup> octobre 1590, qui se rapporte évidemment à cette affaire.

<sup>(†)</sup> De la main de la duchesse.

*La ville de Nantes à Philippe II.*

15 novembre 1590.

SIRE. — Nous vous supplions tres humblement vouloir prendre en bonne part les tres humbles supplications que nous dressons à V. M. en quoy nous sommes veritablement plus hardis que Vostre Altesse c'est de tout temps adonnée à aymer, cherir et favoriser les bons catholiques de la France : Comme les tres grandes et magnifiques armées desquelles il vous a pleu nous secourir et toute autre expérience d'une pieuse et sincere volonte envers Dieu, nostre France en general, et nostre ville en particulier le nous testiffient tres amplement. Mais puis qu'il nous est impossible nous liberer de ceste obligation tant remarquable et qui fera florir et revivre nostre nom par sur tous autres princes et potentats de la terre : Et moins vous rendre graces condignes de vostre liberalité et magnificence, tout ce que nous avons, sire, qui sont nos moyens, nostre sang, nos vyes et tout ce que inmais nous pourrons pour vous faire à perpetuité tres humble service, nous le dedions et consacrons aux pieds de Vostre Sérénissime Maiesté, laquelle nous supplions tres humblement vouloir, pour le peu de moyens que nous avons de recouvrir des poudres à canon en ce temps turbulent et calamiteux nous donner permission pour la seureté et delfense de nostre ville d'en tirer de vostre royaume cinquante milliers avec argent. Et ce singulier benefice nous accroistra de plus en plus la tres ardente devotion que nous aurons à jamais de vous faire tres humble et tres affectionné service. Et prient Dieu le Createur,

Sire,

Vous conserver longuement au bien de son Eglise, aux soulagement des bons catholiques et vous donner en parfaite santé tres bonne et tres longue vye de la part de

Voz tres humbles et tres obeissans serviteurs,

Les Maire et Eschevins de Nantes.

De Nantes ce 15<sup>e</sup> de novembre 1590.

Goom (?) greffier.

*(Original K. 1574).*

25

*Etat de paiement des 18 compagnies d'infanterie (16 espagnoles et deux italiennes) de l'armée de don Juan de l'Aguila.*

Total des gens de guerre <sup>(*)</sup> . . . . .	2.697
---	-------

Signé Pedro de Albusua et de Infante.

Hennebont 25 novembre 1590.

*(Original esp. K. 1572).*

<sup>(\*)</sup> Cet état de paiement embrassait l'ensemble des troupes. Il y avait 15 compagnies à terre et 3 sur les navires. La mort et la désertion avaient déjà commencé leurs ravages dans les rangs des Espagnols. Il manquait environ 300 hommes sur les 3.000 partis d'Espagne.

26

*Relacion del numero de la gente de guerra etc. (1).*

Numero de todos . . . . . 2.249.  
Hennebont, a 25 de novembre de 1590.  
(Original K. 1572).

27

*Etat des gens de guerre et de mer embarqués sur les navires commandés par Peracho Moran.*

343 gens de guerre (2)	
321 gens de mer	
284 rameurs	
<hr/> 948	
	Hennebont 25 novembre 1590. (Original esp. K. 1572).

28

*Quittance du duc de Mercœur de la somme de mille écus d'or (3) au roy d'Espagne.*

Du camp sous Hennebont, 3 décembre 1590.

Nous Philes Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Penthevre, pair de France, prince du Saint Empire et de Martigues, Gouverneur de Bretagne, confessions avoir receu de S. M. Catholique pour employer aux fraiz de la guerre contre les hérétiques la somme de vingt mil escuz dor en or despagne par les mains du Seig<sup>r</sup> Maldonnat négociant près de nous les affaires de Sad. Majesté, auquel avons dellivré la présente pour luy servir dautant daquit et decharge. Faict au camp devant Hennebont le III<sup>e</sup> jour de décembre mil V<sup>e</sup> quatre-vingtz-dix.

P<sup>tes</sup> EMMANUEL DE LORRAINE.

C<sup>tes</sup> Aubenat.

Pareille a esté dellivrée audict s<sup>r</sup> Maldonnat, ce mesme jour, laquelle et la présente ne serviront que pour une.

(Original K. 1572).

(1) C'est un état spécial des quinze compagnies qui étaient à terre.

(2) Ces 215 hommes étaient compris dans le total de l'état de paiement.

(3) L'état des finances (pièce 128) nous apprend que le roi accorda au duc de Mercœur un second subside de 18.000 écus pour les frais de la guerre contre les hérétiques.

29

*Le duc de Mercœur à Philippe II.*

Du camp devant Hennebont, 4 décembre 1590.

ANALYSE. — Cette lettre a pour but d'appuyer auprès du roi la demande précédente de la ville de Nantes de tirer d'Espagne cinquante milliers de poudre. Voir la lettre de la ville de Nantes du 15 novembre 1590.

(Original K. 1574).

30

*Répartition des prises.*

Copie en espagnol, envoyée par Pedro de Albisua et certifiée par lui d'un ordre du duc de Mercœur, pour la répartition des prises qui seront faites conjointement par les navires de sa flotte et par ceux du roi d'Espagne.

Hennebont, 6 décembre 1590.  
(K. 1572).

31

*Compte des cinquante mille ducats employés pour la paye des gens de guerre et de mer, en Bretagne, sous les ordres du mestre de camp don Juan del Aguila.*

Hennebont, 6 décembre 1590.

(Original 3 p. in-f<sup>o</sup> en espagnol K. 1572).

32

*Le duc de Mercœur à Philippe II (4).*

Du camp sous Hennebont, 6 décembre 1590.

S<sup>uis</sup>. — Le secours qu'il a plu à V. M. meavoyer pour ayder aux catholiques de ceste province est tel quil rend beaucoup de contentement à tous, pour l'esperance quilz ont que par l'assistance diceluy les affaires yront bien et la religion catholique y sera assurée, qui fait quilz en ont une tres grande obligation à V. M. et en louent Dieu, le priant pour vostre prosperité et moy plus qu'aucun, voyant qu'avec tant d'affection, il vous plaist prendre ma protection, et, comme il vous plaist de mayder en ceste nécessité, i'espere que vous ne manquerez en celles qui pourront survenir

(4) Deux passages de cette lettre ont été publiés, avec des inexactitudes, par Capefigue dans son *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV*, 2 vol. 1833, t. vi, p. 122.

qui causera que les bons catholiques et moy nous rendrons tousiours prestz dobeyr a voz commandemens avec toute la fidelité que V. M. pourra desirer.

Je ne laisseray de remonstrer à V. M. que ce secours est fort diminué a locasion de la maladye qui sest mise parmy les soldatz et selon que le seigneur dom Juan de Laguila qui les commande ma dict, il ny a plus que deux mil hommes qui puissent servir et, nestant point accompagné de cavalerie, les rend encores plus foibles, et les ennemys ne se trouvant fortz ont quicté la campagne et departy leurs gens par les villes, lesquelles, encores quelles ne soient gueres fortes, comme il ny en a pas beaucoup en ceste province. Toutefois il fault pour les forcer les battre furieusement, pourquoy faire il est necessaire avoir bonne quantité de munitions de guerre, dont ce pais est entièrement despourveu et aussi quelque peu d'artillerie, pour accompagner celle que je pourré recouvrer, mesmes que pour faire quelque bon effect et rendre bien tost ce pais en bon estat, il sera besoing de former une armée, à ce printemps, et avoir dequoy la pouvoir entretenir, pour le moins huit mois. A quoy il seroit bien requis quil pleust à V. M. mayder de quelques moyens.

Et nettoyant bien tost ceste dite province comme iespere faire par la grâce de Dieu et de layde qu'il plaira à V. M. me donner, lon pourra tirer des commoditez non seulement pour la conserver, mais aussi pour employer au service de Vostredite Majesté pour l'entreprise d'Angleterre ou autre, ainsy quil vous plaira commander, tant pour lever des gens de pied et de cheval, que pour armer des navires : et de toutes ces choses on en pourra recouvrer une assez bonne quantité et, lorsque m'honorerez de voz commandemens i yré en personné ou il vous plaira me commander.

Et ayant vostre armée de mer prins port à Blavet, que les ennemys avoient abandonné, pour la seureté de laquelle il ma esté necessaire venir assieger cette ville de Hennebont, encores que ce soyt avec beaucoup d'incommoditez, ayant esté contrainct attendre de l'artillerie de Nantes, ne pouvant en avoir de celle qui est dans voz galices, pource quil ny a munitions pour sen servir, à ce que ma dit le seigneur dom Juan de Laguila, et avec toute l'instance que ie luy ay peu faire, il nen a voulu tirer que bien peu, qui a esté cause que la ville n'a pas encore esté battue, (encores quil y ait plus dun mois quelle est assiégée), ce que iespere faire dans deux jours, et chercheray tous les moyens qu'il me sera possible de loster des mains de noz ennemys pour donner moyen a ceux de vostre armée de mer de se fortifier aud. Blavet, comme ils ont desia commencé et la grande commodité que je voy qui peult survenir de l'assurance de ced. port mont fait laisser beaucoup d'autres entreprises plus faciles et qui eussent peu donner commodité aux gens qu'il vous a pleu menvoyer. Mais, estang besoing destonner les ennemys, à l'arrivée de vosdicts gens en ce pais, en faisant quelque entreprise, iay fait celle-cy, afin que noz adversaires, pour la commodité du lieu ne deslogeassent vostre armée de mer dudit port, ce quilz eussent peu aysement faire, pour y avoir dans ladite ville quatre gros canons et troys coulevrines et mesmes que ledit s<sup>r</sup> dom Juan de Laguila a trouvé ceste entreprise la meil-

leure, puis qu'il sen devoit faire quelqueune, comme iay jugé estre nécessaire. Le capitaine Peruche (\*) rendra compte à V. M. de la qualité dudit port, auquel ie mon remet et a ce que vous mandera led. s<sup>r</sup> dom Juan de Laguila de l'estat de ceste province et du bon racueil qu'y ont eu voz gens, aux lieux où jay auctorité, comme ilz auront tousiours et tous ceux qui despendront de V. M.

Jay donné charge a ce porteur de vous faire entendre particulièrement toutes les affaires qui se passent par deça et les necessitez qui y sont, afin quil vous plaise me secourir conforme a la promesse qu'il a pleu à V. M. me faire et le tout sera employé pour la manutention de la religion catholique et service de Vostre dite Majesté.

Jay prins la hardiesse, Sire, de vous remonstrer ces necessitez comme a celuy duquel ie veux tousiours despendre et servir de tout mon pouvoir, afin que reconnoissant icelles il vous plaise m'esubvenir; et la prompte diligence facilitera beaucoup les affaires.

Et voulant V. M. envoyer icy quelque cavalerie comme il est très nécessaire, le capitaine Chavary qui va par devers vous, envoyé du s<sup>r</sup> dom Juan de Laguila, est homme de fort bonne discipline et duquel pouvez avoir beaucoup de bons services qui est ocasion de me faire le vous proposer. En cas que vous le iugiez plus a propos, pour mieux servir aux gens de pied et voulant envoyer icy quelque supplément à ceux qu'il vous a pleu menvoyer, il est fort digne de les commander.

Je ne veux pas aussi laisser de proposer à V. M. le s<sup>r</sup> dom Mignel de Gare lequel iay congneu y a quelque temps luy estant en compagnie du commandeur Moreau (†) par des voyages quilz ont faitz ensemble en cepais pour vostre service, qui merite beaucoup pour ses bonnes qualitez et qui pourroit aussi fort bien saquiter à commander une compagnie de cavalerie, quant il en seroit honoré par V. M.

Dans la compagnie d'Italiens quil vous a pleu menvoyer soubz la charge du capitaine Prospere de Monaco, il y a environ trente Albanoyz et quelques Napolitains qui ont plus acoustumé destrea cheval qu'à pied, lesquels pourront beaucoup servir et avec moindre despence, car l'enseigne de ladite compagnie, qui est ung fort honeste gentilhomme, ayant cinq payes ordinaires, comme V. M. a acoustumé de donner à ceux qui conduysent des chevaux legers, s'oblige a mettre une compagnie de cinquante lances, laquelle sera toute composée de gens qui ont fait le mestyer de chevaux legers, et ledit s<sup>r</sup> capitaine enseigne, qui les pourra commander, est homme fort expérimenté, dont ie nay voulu faillir davertir V. M.

Sire,

Je suppliray le Createur vous donner en parfaite santé tres longue et tres heureuse vie. Au camp devant Hennebont le VI<sup>me</sup> jour de décembre 1590.

Votre très humble et très obeissant et fidelle serviteur

P<sup>me</sup> EMANUEL DE LOBRAINE.

(Original K. 1572).

(\*) Peruche Moran, commandant de navires.

(†) Le commandeur Juan de Merco vint en France, chargé d'une mission par Philippe II en 1589 (K. 413). Il est cité dans un certificat du 1<sup>er</sup> janvier 1590 « el comendador fray Juan Merco, del consejo de guerra de S. M. » K. 415B.

*Instructions données par le duc de Mercœur à.....<sup>(1)</sup> touchant ce qu'il aura à dire au Roi d'Espagne.*

Du camp sous Hennebont 6 décembre 1590.

1. Remercieres tres humblement S. M. de ma part du secours quil luy a pleu m'envoyer, le certifiant que je luy estime beau et grand, et l'assueres que l'obligation est si grande que je m'en rendray a tousiours tenu a luy faire tres humble service, comme de mesme fera ceste province, esperant que S. M. continuera à layder afin qu'on la puisse entierement nettoyer, car puis après S. M. y trouvera beaucoup de comodités dont elle se pourra servir ou elle verra.

2. Faires entendre à S. M. que ledict secours est beaucoup diminué a loccasion de de la maladie qui est mise parmi les soldatz, si bien quil ny a a present guere plus de deux mil homme, à ceste occasion supplieres S. M. d'envoyer encores deux mil hommes de guerre pour l'effect que dessus.

3. Remonstreres comme il a pleu à S. M. acorder au sr Tornabon de m'envoyer trois cens chevaux soit de ceulx qui sont en l'armé du duc de Parme ou autres dont supplieres S. M. quil luy plaise me les envoyer le plus tost quil sera possible.

4. Et suyvant ce qui avoit esté remontré à S. M. comme il ny a munitions de guerre en ce pais, quil luy plaise en secourir ceste pouvre province de la plus grande quantité dont elle s'avisera, pour ce que cela sera cause de remettre bientôt les choses en bon estat, ne tenent les ennemis aucunes villes qui puissent résister à la violence du canon, hormis Brest.

5. Et pour ce quil n'y a aussi grande quantité d'artillerie pour pouvoir faire une batterie furieuse supplieres aussi S. M. que son bon plaisir soit m'en prester sept ou huit pièces qu'on puisse mener par terre.

6. Pareillement que le moyen de nettoyer bientost ceste province (ne tenant les ennemis beaucoup de pais ny aussi aucunes villes fortes) est de former une armé au commencement du printemps, qui soit composé de huit à dix mil hommes de pied et sept à huit cens chevaux avec douze pièces de batterie. Ce qu'estant, on la pourra rendre libre en huit mois, hormis Brest, lequel puis après avec l'augmentation de quelques navires de guerre et artillerie se pourroit avec le temps assiéger et prendre et pour fore toutes ces choses luy, fournissant S. M. de quatre mil hommes trois cens chevaux et munitions de guerre et sept ou huit pièces de batterie, je four-

<sup>(1)</sup> Je n'ai pu découvrir le nom de l'envoyé du duc de Mercœur, en Espagne, au mois de décembre 1590. Son nom ne figure pas dans ces instructions et le roi, dans une lettre à Diego Maldonado, du 3 janvier 1591, ne nomme pas l'émisnaire, et dit, en parlant de son arrivée : la personne dont le duc de Mercœur m'a annoncé l'envoi.

niray le surplus de ladicte armé, moyennant aussi que S. M. soit servie<sup>(2)</sup>, comme la suppliere de ma part, m'accommoder de quelque bonne somme de deniers que sera fort nécessaire pour ayder au payement tant au surplus de gens de guerres comme l'atelage de l'artillerie et munitions de vivres, et ladicte somme de deniers avec celle qu'il a pleu à Sadicte Majesté m'envoyer par le passé m'obligeray, en retirant les commodités du pais après l'avoir nettoyé, l'employer pour lever des gens de guerre, tant à pied qu'à cheval que mesmes pour armer des navires pour employer tant à l'entreprise d'Angleterre qu'aux autres lieux qu'il plaira à S. M. s'en servir et offrir ma personne, s'en voulant servir S. M., selon ma qualité.

7. Et pour ce que S. M. a envoyé ici deux galiaces<sup>(3)</sup>, lesquelles pour estre vaisseaux pesans, ne peuvent pas faire beaucoup d'effectz, vous la supplieres de ma part quil luy plaise les rappeler et en lieu d'icelles envoyer trois galleres avec les autres deux, ensemble de deux navires de guerre et deux autres philibotz<sup>(4)</sup> lesquelles cinq gallaires, quatre philibotz et deux pataches ne feront pas tant de despences que font lesd. deux galiaces et quatre navires ensemble et feroient beaucoup plus d'effect et s'en pourroit beaucoup mieulx recouvrir la despence que ne se fera desd. galiaces.

8. Vous faires entendre à S. M. que les causes qui mont meu à assiéger Hennebont plus tost qu'aux autres places, où on eust trouve beaucoup plus de comodités sont pour ce que, sans ce lieu, les galiaces et autres vaisseaux ne pouvoient demeurer en seureté au port de Blavet.

9. Et aussi vous forz entendre à S. M. le bon recueil et secours que les soldatz d'icelle ont eu à Nantes et l'assistance qu'on ha donne aux malades, et comme on a laissé à toute l'armé l'entré libre en toutes les villes par où elle a passé, et come on luy donne toutes les comodités possibles et particulièrement s'il vous vient à propos pourres faire entendre que pour le peu de paye qu'ont lesd. soldatz de S. M. il fault pour leur pouvoir donner de la munition à bon compte que je paye le tiers de la despence d'icelles, ce que monte beaucoup : mais je estime que cela est peu, respect au desir que j'ay de leur monstrier l'obligation que j'ay et tous les bons catholiques de ceste province ont à la grandeur de S. M.

10. Vous remonstreres à S. M. que la cause de n'avoir maintenant en mon armé que quinze cens harquebusiers et cinq ou six cens chevaux françois est que depuis la mort de Mons<sup>r</sup> de Vicq<sup>(5)</sup>, la frontière de Normandie qui tenoit encores pour nous ne peut resister au Prince de Bearn, dont pour resister aux ennemis que nous

<sup>(1)</sup> C'est la traduction littérale d'une locution espagnole, équivalant à notre expression : qu'il plaise : *Basasien de la victoria que Dios nos servide dar à Mos. de Boisdolphin*. Relation de la victoire qu'il plut à Dieu de donner à M. de Boisdolphin.

<sup>(2)</sup> Galiace, le plus grand des vaisseaux à rames.

<sup>(3)</sup> Filbot, bâtiment qui ne passe pas cent tonneaux.

<sup>(4)</sup> Louis de la Moricière, chevalier de l'Ordre du Roi, agr. de Vicques, gouverneur du Mont Saint-Michel et d'Avranches, tué au siège de Pontorson en 1590.



menacent, suis esté contrainct départir la plus part de mes gens en garnison dans les villes que je tiens en ce pais sur les confins de lad. province et de toutes les aultres autour de ceste qui sont a la devotion des ennemis.

11. Vous fairez aussi entendre à S. M. la commodité qu'il y a ici de vivres, comme pain et cher, et que en voulant faire provision, pour ce que S. M. en pourroit avoir affaire, l'on ne fera point alterer le pris d'iceulx, moyennant qu'il y ait de gens de la part de S. M. pour les assembler et en pourront faire magazin de telle quantité qu'ils voudront.

12. Il sera bon faire entendre à S. M. que, y ayant icy quelques eveschez et aultres benefices vacantes, que pour faulte d'administrateurs les églises vont en decadance et le service divin mal fait, je desire d'envoyer vers Sa Sainteté luy proposer des personnes capables et dignes d'administration desd. charges, mais que je ne l'ay voulu faire sans en advertir S. M., pour savoir si elle le trouveroit à propos.

13. Suppliez S. M. très humblement de me concéder un passeport pour tirer d'Espagne huit ou dix chevaux pour service de ma personne et sollicitez sur tous les susd. point résolution avec la breveté possible.

Du camp sous Hannebond (\*) le VI<sup>e</sup> de décembre 1590.

(Copie. K. 1572).

34

*Las condiciones con que se entrego Hennebon.*

A 22 de diciembre de 1590.

Et en sous-titre : Articles et conditions auxquels se rendirent au seigneur duc de Mercœur la cité d'Hennebont, son gouverneur et ses gens de guerre qui tenaient pour le prince de Dombes (\*), *Capitulos y condiciones con que se rindieron, etc.*

(Copie en espagnol K. 1575).

35

*Le duc de Mercœur à Philippe II.*

Vannes. 1<sup>er</sup> janvier 1591.

Sire. — Jay nagueres tres humblement supplié Votre Majesté avec les habitans de la ville de Nantes de leur permettre tirer jusques a cinquantes milliers de pouldre des terres de votre obeissance, pour servir a l'exécution des desseings qu'avons sur les ennemys de notre sainte religion en ce pays, nomement es envyrns de lad ville;

(\*) Le duc de Mercœur écrit, le même jour, à don Juan de Idiaguez, une lettre qui avait pour but de demander l'appui de ce conseiller d'Etat pour le succès de cette négociation. (*Ibidem*).  
 (†) Cet acte de capitulation est inédit; mais s'il n'a pas été publié par les Bénédictins, il a été connu de dom Tallandier, qui en a donné l'analyse (l. II, p. 307), ce qui me dispense de le reproduire.

et ne craindray encores de faire une autre instance et priere à Votre dicte Majesté, à ce qu'il luy plaise permettre aux mesmes habitans de faire forger et enlever des quartiers de Biscaye le nombre de dix ou douze mille balles a canons de tous calibres qui ne leur sont moins necessaires que lad. poudre, estans lun et lautre destinez pour un si bon effet, sa mose prometre que Votre Majesté nerefuzera la requeste que je luy en reytère encores avec assurance de ressentir a ce benefice, comme si cestoyt chose qui tournast a mon interest particulier, pour en rendre tout le tres humble service a Votre dicte Majesté quelle voudra jamais tirer de celluy qui en attendant pryé Dieu luy donner,

Sire, en très parfaite santé, prosperité et très heureuse vye. A Vennes, le premier jour de janvier 1591.

Votre tres humble et tres obeissant et fidèle serviteur.

P<sup>tes</sup> EMANUEL DE LORRAINE.

(Original. K. 1574).

36

*Philippe II à don Juan de l'Aguila.*

Madrid, 8 janvier (\*).

ANALYSE PARTIELLE. — Le roi lui annonce l'arrivée du capitaine Echavarrí, envoyé par lui en Espagne. Il lui promet les 2.000 hommes d'infanterie demandés et en même temps, de l'argent, des victuailles, des munitions, des armes, des vêtements, des chaussures. Il lui parle aussi de l'envoi de quatre galères. Enfin il lui parle de Brest et des propositions que don Juan de l'Aguila lui a faites à cet égard.

(Minute espagnole K. 1449).

37

*Philippe II à Diego Maldonado.*

Madrid, 8 janvier 1591.

ANALYSE PARTIELLE. — La personne dont le duc de Mercœur m'a annoncé l'envoi est arrivée et en même temps, le capitaine Echavarrí, que m'expédie don Juan de l'Aguila. De leur part à tous les deux, il m'a été représenté qu'un secours en hommes était nécessaire, pour combler les vides faits par la mort et la défection dans l'armée. Ce besoin m'a paru si urgent que je me suis déterminé à ordonner le départ immédiat, sous les ordres du capitaine Echavarrí des 2000 hommes d'infanterie qui sont demandés (\*).

(Minute espagnole K. 1450).

(\*) La date de l'année n'est pas donnée, et le classificateur des Archives nationales propose 1590 ou 1592; mais le contexte et la lettre suivante permettant d'attribuer, sans aucun doute, cette pièce à l'année 1591.

(†) Ce secours se partit d'Espagne que le 18 avril et débarqua à Brest le 27 ou le 28 du même mois. Voir la lettre du roi à Aguila du 29 avril et l'état des troupes du 2 mai.

*La Duchesse de Mercœur à l'Infante d'Espagne.*

Nantes, 10 janvier 1591 (1).

MADAME. — La crinte de vous estre importune ma, jusques a presan, empeechee daycrire à Votre Altesse, ce que le voyage du reverand pere Mathieu ma doune la hardiesse de faire, afin de suplyer tres humblement Votre dite Altesse le vouloir escouter sur les chose plus occurantes de ce pays qu'il vous poura, Madame, dautant mieus faire antandre qu'il en a seu les particularites, luy ayant discouru du reste sur ce que jay estime plus a prepos et tres nesesere de vous estre represanter, esperant que Votre Altesse prenant an bonne par ceste lettre et comme venant de votre tres humble et fidelle servante, aportera a la misere de se tamps tous les meilleurs remède quelle saura trop mieus impetre de Sa Mageste Catholique, a laquelle et a Votre Altesse, Madame, tous les gens de bien ont une obligation perpetuelle et moy particulierement pour louneur que je me promes destre, sil vous plaist, honoree de vos coumandement, coume jan suplye tres humblement Votre Altesse et de vouloir benigneant recevoir la presante, en escusant son peu dorneant prenant anchange, Madame, la tres humble afession an laquelle je vous demeureray a james. Madame, je vous supli de rechef tres humblement que Sa Majesté Catholique daypayche, an deligance, pour les afere que je suplie le reveran pere Matieu de vous faire antandre, car isont de si grand importanse qui ne se peu davantage et la longueur perderet ce que la prontitude peu conserve et beaucoup ogumenté. Nous continuerons sebandan nos priete tan generale que particuliere pour Sa Majesté Catholique et pour Votre Altesse, je pri le bon Dieu,

Madame, qui vous doint tres heureuse et tres longue vie. De Nante, ce x<sup>e</sup> de janvier.

Votre tres humble et tres obeissante fidelle servante,

MARIE DE LUXEMBOURG.

A Madame, Madame l'Infante.

(Autographe K. 1573).

(1) Cette lettre de la duchesse de Mercœur n'a d'autre date que celle du 10 janvier; mais elle fut portée en Espagne par le P. Mathieu de Aguirre et est, par conséquent, de 1591. Le voyage de ce religieux eut lieu, en effet, au commencement de cette année. Il marquait le début d'une intrigue, qui n'avait pas pris naissance en Espagne, pour faire reconnaître les droits de l'Infante, Isabelle-Chloire-Eugénie, au trône ducal de Bretagne. Cette lettre de la duchesse de Mercœur, sous ses apparences banales, a donc, à cette date, une grande importance. Avant les revers et en pleine espérance, si la duchesse avait conçu les ambitions qu'on lui a prêtées, sa lettre était l'équivalent d'une renonciation véritable aux droits qu'elle aurait pu prétendre à ce même trône ducal. Voir au 2 mars la réponse de l'Infante.

*Georges d'Aradon (1) à Philippe II.*

S. V. R. M.

Duo me maximopere retardarunt quo minus ad tuam R. M. scripssem. Quorum alterum me vehementer ab incepto exterrebat, alterum ab antiquo meo desiderio retardabat. Timebam enim si hoc attentarem ne quid a me debiti respectus splendori gloriaque vestra detraheretur, quod maxime fugio, aut quod minus nostra hac rudi minerva divinae vestrae prudentiae satisfaceret, quod non minor ducerem esse incommodi: Sed cum nunc temporis magis urgentes occasionis se obtulerint quam quae maiorem moram contrahi paterentur, coactus sum nunc facere audacter quod antea praetermiseram reverenter. Quocirca, nulla interiecta mora aut delatione posita, per has praesentes literas, offero (licet hoc sit minimum), S. C. R. M. meorum fratrum et meum servitium humilissimum, quod ut gratum et acceptum habeas, supplices te rogamus. Jube ergo nos in tuorum admitti numerum subditorum et in tuo regio obsequio occupari: Quod si feceris, ut speramus, animum dabis ut maiora quotidie in tuum obsequium admeliamur: *Plura dicerem, sed per literas dei nec scribi possunt, id temporis injuria prohibente; sed ea omnia secretiora, graviora et magis urgentia negotia, si placuerit Tuo R. M. ea benigne accipere a Reverendo et Patre Matheo, cui tibi exponenda commisi.* Huic meae epistolae finem imponam et vela contraham, recreando in Domino qui talem nobis dederit protectorem regni et fidei: ut a manibus inimicorum erepti eius divino cultui ad tuum honorem et eius gloriam vacare possimus, qui ut te ad praesentis temporis necessitates reservavit, ita te in perpetuum conservabit. Dmnum optimum maximum obsecro, ut tibi vero religionis defensori et protectori nestoreos tribuat annos, cum summa omnium rerum felicitate,

S. C. R. M. osculatur pedes V. R. M.

Humilissimus servus,  
GEORGUS D'ARADON.

(Autographe K. 1573).

(1) Georges d'Aradon avait été élu par le chapitre d'épée de Vannes, le 13 février précédent. Sa lettre n'est pas datée, et elle n'a été attribuée au mois de décembre 1590 par le classificateur de ces pièces aux Archives nationales. Quelle que soit sa date véritable, elle doit prendre rang après la lettre de la duchesse de Mercœur. C'est la place qu'elle occupe dans un sommaire de chancellerie (Voir plus loin, au 5 février) qui nous donne la nomenclature des pièces, apportées en Espagne, par le P. Mathieu de Aguirre. La suite de ces documents prouve que Georges d'Aradon eut une grande part dans l'intrigue, dont j'ai parlé à la note précédente, et il fut le promoteur. Je donne en Italiques, dans le passage où il indique au roi qu'il a chargé le P. Mathieu de lui communiquer les choses plus secrètes, plus importantes et plus urgentes, qu'il ne peut confier à une lettre, à cause de la difficulté des temps. Il reçut du roi, le 28 février, une réponse banale, comme toutes les réponses de cour.

*De Unione ducatus Britanniae (1).*

Multa impediunt unionem ducatus, primum hoc est duo contractus matrimonii, primus contractus matrimonii duchessæ Annæ, secund. Claudie, hiisce enim contractibus maxime scribebatur ut primus filiorum haberet et possideret ducatum Britannie.

Secundum quod status et comitia Britannie unionem istam facere non potuerunt, cum enim hujus successio sit juris gentium, non potest tolli nec evelli, nisi iis auditis et consentientibus quibus interest, quo non facto (ut nihil viris) nihil potest inferri ex petitione consentientiorum.

Deinde status debent esse liberi et debet supplicare ex scriptis, non aliis suadentibus, nec aliis vi aut potentia impellentibus, quod in hiisce contus non ita actum fuit; aderat enim Rex Franciscus primus, qui, vi armata, quosdam, alios autem corruptione munerum, hos onerum primarios et principales statuim inpulit, ut istam supplicationem facerent. Videtur ergo et apparet necessario supplicationem istam nullam esse.

Postea tempus tenendi status, ex privilegio Britannie, est in = s<sup>e</sup> mensis septembris. Tenuit autem Franciscus Rex in mense Augusti.

Imo... si peccatum sit in forma, malus in materia, quia nulla causa aderat necessaria nec utilis ducatu Britannie ut jungeretur regno Gallie et etiam ducatus nullam aliam commoditatem accepit a regno Gallie. Non enim est nec fuit Britannia, postquam unionem, immunita et liberata a subsidiis que, ante unionem, imponebantur mercatoribus que migrabant e Britannia in Galliam. Non ergo fuit unita, ut videre est ex supradictis. Fundamentales sunt hæ rationes, ex quibus multæ aliæ depofi ..

(Autographe K. 1575).

*Note envoyée par Georges d'Aradon à Philippe II, sur lui, sur ses frères, sur ses parents et sur les offices et les charges qu'ils tiennent.*

1501.

Père et mère : René d'Aradon, sieur de Querdréant d'Aradon, chevalier de l'ordre du Roy, et dame Claude Guyho sa compaigne.

[1] Cette pièce est de la main de Georges d'Aradon; elle est sans date, et ne fait pas partie du même carton que la précédente, mais je n'ai pas hésité à la classer à sa suite. L'écriture n'en est pas facile à lire; et j'y ai rencontré certains mots douteux que j'ai donnés comme j'ai cru les lire, mais qui ne nuisent pas au sens de ce curieux document.

Monsieur de Quenepilly (Hierosme d'Aradon), capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur d'Hennebont.

René d'Aradon, sieur dudit lieu, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur des ville et chasteau de Vennes.

Georges d'Aradon, s<sup>r</sup> du Plessix, conseiller du Roy en sa court de Parlement de Bretagne et conseiller du conseil d'Etat de Bretagne, esleu pour estre évesque de Vennes et nommé abbé de Melleray par la Union y los tres estados y la yglesia de Vanas (?).  
Christophe d'Aradon sieur de Camortz, capitaine de cinquante hommes d'armes.  
Louys d'Aradon, sieur de Querhervé, aagé de dix-huit à dix-neuf ans.

(De la main de Georges d'Aradon. K. 1577).

*Georges d'Aradon à l'Infante d'Espagne.*

Nantes, 11 janvier 1501.

MADAME. — L'iniure du temps et la grandeur des affaires que le Révérend Père Mathieu doit dire et déclarer à Votre Altesse et à Sa Catholique Magesté ne permettent que je tarde et differe plus longtemps de vous acertiorer de la tres grande et tres affectionnée volonté que mes freres et moy avons a vostre tres humble servisse : ce que je quy vous sera plus recommande et agreable quand les affaires seront dirigées à la volonté de Dieu et bien public, suivent vostre pieuse et saincere intention : Ce que ayents desia encommencé et beaucoup acheminé, non sans grande difficulté et travail (agréable toutefois), nous desirons estre tant honores destre acceptes au nombre de voz tres humbles serveurs, subiects et obligés et estre employés à vostre servisse. Ce qu'estant (comme nous esperons), nous encouragera a entreprendre encore choses plus grandes pour vostre servisse et nous recreerons en Dieu qui nous aura donné telle maistresse et protectrix : afin que les ennemis estant chasses et leur puissance du tout abolie nous puissions plus aisément vacquer a son saint et divin servisse a son honneur et gloire, le supplient come il vous a reservée pour les necessites de ce temps quil vous conserve a jamais. Au surplus, Madame, je rechergeray de rechef la présente de mes recommandations en l'expedition prompte et diligente pour le bien general et particulier. Vous assurent que si prompt remede ne survient plusieurs inconveniens pourroient arriver et tant finitray par supplier de tout mon cœur et mon affection ce tout passant Dieu quil luy plaise.

Madame, vous donner, en parfaite santé, très longue et très heureuse vie, à Nantes ce 11 janvier 15—

Votre très humble et très obéissant serviteur.

GEORGES D'ARADON.

(Autographe K. 1573).

[2] Note ajoutée sur le manuscrit : par l'Union et les trois Etats et l'Eglise de Vennes.

43

*Relacion del numero de la gente de guerra, etc.*

Numero de todos (1). . . . . 2.132.

Henebon, a 17 de enero (janvier) de 1591.

*(Original K. 1591).*

44

*Le duc de Mercœur à Philippe II*

Vannes, 18 janvier 1591.

Sire. — Depuys avoir escrit à V. M. j'ay reduit à nostre saint party la ville de Henebond, qui estoit lune de celles de ceste province, dont l'ennemy se pouvoit autant prevaloir. C'a esté par une belle et avantageuse capitulaõn au traité de laquelle le seigneur dom Jouan a tousiours assisté et ne sy est rien fait que par son advis. L'infanterie, qu'il a pleu à V. M. me departir a resseny la comodité provenue de ceste capitulaõn. Aussi, à la verite, Sire, a elle fort bien fait en ce siege; mais il sest mys parmy ceste infanterie une maladye qui en a de beaucoup dyminué le nombre et, en sorte qu'avec ce qui en reste, je ne puy oposer les ennemys de nostre religion, lesquels s'augmentent de jour a autre en forces. Et ay de meshuy, oultre ce qu'il y en avoit descé dans le pays, le duc de Montpensier sur les bras, et advis autant qu'il se fait un embarquement en Angleterre pour faire desante en ce pays. C'est pourquoy je suplye tres humblement V. M. voulloir commander nouvelles forces pour le secours de ceste province et que lon y use de toute diligence, comme estant tres requise, et me departir des comodités dautant que la province est si alterée et incomodée que sans cela il est impossible d'y entretenir les gens de guerre. J'attendray la volonté de V. M. en aussi bonne devotion que je pryé Dieu vous donner,

Sire,

En tres parfaite santé, prospérité et tres heureuse vye, à Vennes le XVIII<sup>e</sup> jour de janvier 1591.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

P<sup>HE</sup> EMANUEL DE LORRAINE.*(Original K. 1572).*

(1) Du 25 novembre au 17 janvier, la mort et la désertion ont fait de nouveaux ravages. Les rois des Espagnols se sont éclaircis de près d'un millier d'hommes, depuis leur arrivée en Bretagne.

45

*Josephe Fontana (1) à Philippe II*

Blavet, a 18 de enero (janvier) de 1591.

La necesidad y miseria que passa con su compania por falta de pagas, Supplica para el remedio y que se le den las ventajas que se dan a las companias de Españoles. (Sommaire au dos de la lettre.) La nécessité et la misère dont souffre sa compagnie par défaut de paye. Il supplie d'y porter remède et de donner à sa compagnie les mêmes avantages qu'aux compagnies espagnoles.

*(Autographe K. 1575).*

46

*Relacion de la gente de guerra que ay en Blavet, etc.*

Gente de guerra	330
Gente de mar	281
Gente de remo (rameurs)	281
	892

Henebon, a 19 de enero (janvier) 1591.

*(Original K. 1580).*

47

*Relacion de las cartas y papel que el Padre Fray Matheo de Aguirre dio a S. M. a 3 de hebrero de 1591. En lo de Bretaña.*

Ce sommaire, fait par la chancellerie, le 3 février 1591, apprend que le P. Mathieu n'apporta au roi, sur cette affaire de Bretagne, que les trois lettres données ci-dessus et un mémoire, sans doute de lui-même, qui malheureusement n'a pas été conservé.

*(Sommaire de 4 pages. K. 1573).*

48

*La ville de Nantes à Philippe II.*

9 février 1591.

ANALYSE. — Cette lettre a pour but d'adresser au roi d'Espagne la demande annoncée par le duc de Mercœur, dans sa lettre du 1<sup>er</sup> janvier. Les habitants de Nantes supplient S. M. de leur permettre « de faire forger et enlever des quartiers de Biscaye le nombre de dix à douze mille bouletz à canon de tous calibres. »

*(Original K. 1574).*

(1) Joseph Fontana était capitaine d'une des deux compagnies d'Italiens.



*Nouvelles de France envoyées à Philippe II par l'évêque de Comings (1).*

Février 1591.

Ces nouvelles de France débutent ainsi :

- « En Bretagne, il ny ha aulcune ville qui ne tiene pour les catholiques, si non Vitré, Brest et Rennes.
- « Toute la noblesse de Bretagne tient pour Monsieur le prince Dombes et disent que cest pour ce que Monsieur de Mercure se veult cantonner et emparer de la Bretagne.
- « Ladicte noblesse estant catholique se pourroit bien pratiquer.
- « Ledict prince Dombes peult fayre huit cens chevaux et trois ou quatre mille harquebusiers. Et Monsieur de Mercure environ huit mille hommes et trois cens chevaux tels quels.
- « Monsieur Dombes avoyt prins Hanebon par force. Monsieur de Mercure la repris et y a trouve six gros canons et quatre colevrines.
- « Saint-Malo tient pour les catholiques, mais ils ne layssent entrer ledict sieur duc de Mercure.
- « Il avoyt faict brusler Blavet, prins auparavant par le sieur de Lanssac, mais les Espagnols y ont faict un fort.
- « Tout le peuple de la Bretagne est fort catholique et tient pour Junion.

(K. 1578).

*Philippe II à M. d'Aradon.*

Madrid, 28 février 1591.

ANALYSE. — C'est un accusé de réception des lettres écrites par M. d'Aradon au roi et à l'Infante, le 11 janvier. Le roi les a agréables, parce qu'il est persuadé que M. d'Aradon et ses frères persévéreront dans leurs bonnes dispositions que, de son côté, il saura reconnaître.

(Minute esp. K. 1450).

*L'Infante d'Espagne à la duchesse de Mercœur.*

Madrid, 2 mars 1591.

ANALYSE. — Ma cousine. La bonne volonté que vous me manifestez, par votre lettre du 10 janvier, correspond chez moi à une disposition semblable; et vous

(1) Urbain de Saint-Gelais, frère de M. de Lanssac. Voir aux notices biographiques.

pouvez être sûre que, si vous faites ce que le P. Mathieu m'a dit de votre part, vous obtiendrez de moi ce que vous pouvez désirer pour la suite de vos affaires. Le service que vous avez réclamé auprès du roi, mon père, vous a été rendu, en ce qui concerne le secours désiré, et vous verrez que le départ en a été décidé. J'espère que, chaque jour, vous m'obligerez davantage à vous procurer ce que vous pouvez sûrement attendre de mon amitié, comme vous l'entendez plus particulièrement de don Mendo, que mon père envoie au duc, votre mari, et aussi du P. Mathieu qui s'en retourne avec lui. Dieu vous garde.

De Madrid, le 2 mars 1591.

A ma cousine, la duchesse de Mercœur.

Et en marge : A la duchesse de Mercœur, de la main de Madame l'Infante.

(Minute esp. K. 1450).

*Philippe II à Diego Maldonado.*

Madrid, 2 mars 1591.

ANALYSE. — Le roi est heureux d'avoir reçu la nouvelle du succès d'Hennebont et de la répartition faite par le duc de Mercœur de la rançon de 20.000 écus payés par les habitants de la ville conquise, sur lesquels il en donne 8.000 aux Espagnols.

(Minute esp. K. 1450).

*Philippe II au duc de Mercœur.*

Madrid, 3 mars 1591.

ANALYSE. — C'est la réponse du roi à la lettre que le duc de Mercœur lui avait écrite, le 18 janvier, pour lui annoncer la prise d'Hennebont. Le roi félicite le duc de ce succès, et lui dit qu'il a été fort aise d'apprendre l'assistance que don Juan de l'Aguilla lui a donnée avec son armée, dans la circonstance, conformément aux ordres qu'il a reçus.

(Minute esp. K. 1450).

*Instructions de Philippe II à don Mendo Rodriguez de Ledesma, envoyé par lui en Bretagne (1).*

Madrid, 2 mars 1591.

ANALYSE PARTIELLE. — Après un préambule qui recommande à don Mendo de Ledesma la grande importance de cette affaire, on lit ce qui suit :

(1) La lettre du roi qui accrédite don Mendo de Ledesma auprès du duc de Mercœur est datée du même jour (K. 1450).

« *Haveys de saber que fray Matheo de Aguirre ha venido con cartas de creencia de la Duquesa de Mercurio y de Mos. de Baradon y ha dicho, en virtud della que, aunque no quiso escribir sobre esto, el Duque de Mercurio, por ser tal la materia y temer que perderia opinion con franceses, si viniessen a entender su intencion, y, por esto, tomo por medio que lo hiziese la Duquesa, que inclina el dicho Duque a entregar el ducado de Bretana a la Infanta, mi hija mayor, por el derecho que viene a ella.* »

« Vous saurez que Frère Mathieu de Aguirre est venu, en cette cour, avec des lettres de créance de la duchesse de Mercœur et de M. d'Aradon. Il a dit, en vertu de ces lettres, que le duc de Mercœur ne pouvait écrire lui-même sur cette négociation, à cause de la nature de l'affaire et dans la crainte de se perdre dans l'opinion des Français, s'ils venaient à connaître ses intentions, et que, pour ce motif, il avait pris l'expédient de faire la duchesse écrire à sa place, mais qu'il inclinait à livrer le duché de Bretagne à l'Infante, ma fille aînée, à cause du droit qui lui revient. »

On proposera au duc le gouvernement perpétuel de la Bretagne, avec, en plus, 100.000 écus de rente sur les biens confisqués aux hérétiques et 200.000 écus de gratification, une fois donnés, pour se libérer de ses obligations, « 200.000 ff. de ayuda de costa, por una vez, para desempeñarse. »

Mendo de Ledesma mettra Diégo Maldonado dans le secret; mais vis-à-vis du public, l'ambassadeur sera censé être envoyé, pour s'entendre avec le duc de Mercœur sur les meilleures manières de parer aux dangers de la prochaine arrivée des Anglais<sup>(1)</sup>. Le bruit court en effet que les Anglais vont envoyer un secours en faveur de l'ennemi, et cela a décidé le roi à hâter le départ de Mendo de Ledesma. C'est ce que ce dernier dira publiquement au duc de Mercœur, lorsqu'il sera reçu par lui en audience, pour la présentation de ses lettres de créance. . . . .

En arrivant, l'ambassadeur fera une visite à la duchesse de Mercœur, pour lui remettre la lettre de l'Infante. . . . .

Il faudra savoir ce qu'est M. d'Aradon, s'il n'a aucunes relations avec les hérétiques. Il conviendra de le laisser entamer la négociation et on pourra juger de ses intentions véritables par ses actions. On saura du même d'Aradon si le duc est réellement dans la résolution qui a été indiquée, et c'est par lui que Mendo de Ledesma entrera en pourparlers avec le duc.

Avant de poursuivre ces pourparlers, il sera bon de savoir la récompense que le duc attend de ses services, et il faudra en aviser le roi.

Si le duc faisait beaucoup d'instances, on pourrait ajouter aux promesses celle du gouvernement à vie de la Bretagne pour un fils à lui.

Il faudra exiger de lui des garanties. La meilleure qu'il puisse donner, c'est d'in-

(1) Les négociations de Henri IV et des États de Bretagne avec la Reine d'Angleterre étaient alors en cours. Les Anglais se débarquèrent, à Falmpel, que le 12 mai suivant.

roduire l'armée espagnole dans les châteaux et garnisons qui sont en son pouvoir. S'il résiste beaucoup, il faudra au moins exiger l'entrée des Espagnols dans quelques places qui sont sur les bords de la mer, pour que les Anglais et autres hérétiques ne s'emparent pas de ces positions-là. . . . .

Il faudra aussi obliger le duc à prêter serment de fidélité et obtenir de lui la promesse de livrer Rennes<sup>(2)</sup>, etc., etc.

(Minute espagnole de 17 p. in-f° K. 1450).

55

*Instruction particulière (?) à don Mendo Rodriguez de Ledesma.*

Madrid, 2 mars 1591.

ANALYSE PARTIELLE. — S'il se trouve que M. d'Aradon s'est employé, comme le dit le P. Mathieu, dans l'affaire qui fait l'objet de votre ambassade, pour amener le duc de Mercœur aux propositions qui ont été faites de sa part à l'Infante, ma fille, vous lui donnerez à entendre qu'il sera récompensé comme l'œuvre le mérite, si l'entreprise arrive à bien; et vous irez l'entretenant, autant que vous le pourrez, d'espérances, que vous rendrez de jour en jour plus certaines et plus grandes, dans la mesure de ce qu'il fera lui-même. . . . .

S'il était sûr que les frères de M. d'Aradon livrent les places de Vannes et d'Hennebont, conformément à ce que le P. Mathieu a fait savoir en son nom, vous pourriez promettre aussi une récompense pour les deux, mais que vous subordonnez à l'accomplissement de cet engagement.

S'il se trouve que quelques autres personnes prêtent leur concours pour atteindre ce même but important, vous les gagnerez et les entretenez de promesses convenables, afin de les allécher et que chacun travaille pour sa part et selon ses moyens; mais il sera nécessaire de regarder de très près à qui vous donnerez votre confiance, à cause de l'inconstance et de l'instabilité des gens de cette nation « sera monester mirar mucho de quien os fays por la variedad y inestabilidad de aquella nacion. »

Vous subordonnez toutes les promesses à la réalisation des engagements, les promesses faites au duc comme aux autres personnes, de quelque qualité qu'elles soient. . . . .

Si vous jugez à propos que les docteurs de la Sorbonne de Paris fassent quelque écrit pour le duc de Mercœur, vous le ferez faire par le moyen de M. de Bosser<sup>(3)</sup>. . . . .

(1) Cette promesse de livrer Rennes semble assez singulière, puisque cette ville n'était pas au pouvoir du duc de Mercœur. C'est cependant bien Rennes que porte le texte des instructions et que l'insolence de Philippe II avait sans doute en vue, comme capitale, pour une entrée triomphale de sa fille, en qualité de duchesse de Bretagne.

(2) Cette instruction portait d'abord le mot secret, qui fut effacé, pour mettre le mot particulière.

(3) Jacques le Bossu, célèbre orateur, dont le rôle fut si actif, au profit de la Ligue et qui était lui-même docteur en Sorbonne.

Il est important que les Espagnols, qui sont en Bretagne, ne sachent pas ce qui se traite, pour qu'ils ne donnent aucun sujet de plainte au duc de Mercœur ni aux siens.

Il y aura lieu de faire à la duchesse de Mercœur grande démonstration des bonnes dispositions de l'Infante à son égard, et de s'étendre longuement sur ce point, pour qu'elle conserve l'autorité de l'Infante dans la province, etc. etc.

(Minute esp. K. 1450).

56

*Le duc de Mercœur au Roi d'Espagne (1).*

Nantes, 20 avril 1591.

Sire. — Jay estimé que V. M. ne prendroit qu'en bonne part la suplication tres humble que je luy fais d'accorder au s<sup>r</sup> de la Mote, (\*) negotiant les affaires de la sainte Unyon des catholiques es quartiers de basse Bretagne, gentilhomme digne de gratification pour les bons services, quil a faitz en cete cause et quil peult encores faire en lad. charge, où il est par moy employé, qu'en sa faveur et consideration quelques marchans catholiques de la ville de Morlaix puissent enlever de lad. ville ou de celle cy et non d'ailleurs, jusques a la quantité de trois mil paques de carisez fins, deux mil pieces de draps larges fins, deux mil paques de milondres, douze cens paques de redins de toutes sortes, huict cens tonneaux de plomb et estain et six cens douzaines de peaux de veau pour les faire mener et conduire en Espagne et y estre venduz a l'utilité publique, et bien que ce soyent especes de marchandises d'Angleterre, si est ce que, sortans desd. villes et appartenant a marchans catholiques, elles ont de cet heure changé de nature. V. M. par ce moyen, obligera led. s<sup>r</sup> de la Mote et lesd. marchans qui ne peuvent débiter a cause de la guerre telle quantité de marchandises en ce pays; et de ma part j'adjoindray ce plaisir et gratification avec tant d'autres que j'ay recouz et recoy journellement de V. M. pour luy en rendre tout le tres humble et fidelle service dont je me pouray jamais adviser. En cete devotion, je prie Dieu donner à V. M.

Sire,

En tres parfaite santé, prosperité et tres hureuse vye. A Nantes le XX<sup>e</sup> jour d'avril 1591.

Votre tres humble et tres obeissant et fidel serviteur.

P<sup>re</sup> EMANUEL DE LORRAINE.

(Original. K. 1580).

(1) Le 19 mars précédent, le duc de Mercœur avait écrit à Philippe II, une lettre que je n'ai pas donnée, parce qu'elle ne concerne pas la Bretagne, pour recommander au roi le sieur de Raon, dont les services au comté de Bourgogne et ailleurs sont connus de S. M. et demander pour lui « une pension ordinaire » audict comté de Bourgogne. (Original K. 2387.)

(\*) Je pense qu'il s'agit du s<sup>r</sup> de la Motte-Jacquolot, dont il est souvent question par la suite.

57

*Diego Maldonado al Rey. Relacion particular de lo que passo en los estados de Bretaña, y algunas otras cosas diferentes.*

Nantes, a 21 abril de 1591.

Ce rapport, de 36 pages in-f°, semble avoir été rédigé pour clore la mission personnelle en Bretagne de Diego Maldonado, qui allait être remplacé (1), au commencement du mois suivant par don Mendo de Ledesma.

Il y est question des Etats qui se tenaient dans cette ville de Nantes, et dont la session n'était sans doute pas close, le 21 avril, date de ce mémoire. Il y est surtout question de pourparlers avec un gentilhomme de cette assemblée; que l'auteur ne nomme pas, et dont le départ précipité, pour une affaire urgente, interrompit les négociations. A la suite du récit de ces pourparlers, on lit, dans ce mémoire, cette appréciation sur les Bretons :

« Es de considerar que todo lo que dizen Bretones no es muy verdadero ni se deve confiar en ellos, por que son inconstantes y mudables y de una ora a otra truecan de parecer y opinion con otras faltas y defectos que tienen. »

« Il est à remarquer que tout ce que disent les Bretons n'est pas très digne de foi, et qu'il ne faut pas se fier à eux, parce qu'ils sont inconstants et d'humeur variable et que, d'une heure à l'autre, ils changent de sentiment et d'opinion, sans parler de ce qui leur manque et d'autres défauts qu'ils ont. »

Une personne étrangère aux Etats a dit à Maldonado qu'il ne serait pas difficile d'entrer en négociations avec les habitants de Saint-Malo et qu'elle croyait bien que, si l'on entamait des pourparlers avec Sourdeac, gouverneur de Brest, et si on lui offrait de bonnes conditions de la part de S. M., on obtiendrait sa réduction.

L'auteur du rapport appuie une demande de munitions adressée au roi par le duc de Mercœur et termine en annonçant à S. M. l'échange qui venait de s'opérer de deux prisonniers de guerre, M. d'Avaugour qui était enfermé au château de Nantes, contre M. de Boisdauphin. « Ha se hecho aqui un trueque de dos prisioneros, que el uno es Mos. de Avaugour, que estava en este castillo, y otro Boisdauphin. »

(Déchiffrement 36, p. in-f° K. 1580).

(1) Il n'en resta pas moins en Bretagne et continua de correspondre avec le roi, mais plus rarement.

*Philippe II à don Juan de l'Aquila.*

Madrid, 29 avril 1501 (1).

ANALYSE PARTIELLE. — Le roi annonce à don Juan de l'Aquila que le secours de 2.000 hommes, réclamés par lui, a quitté l'Espagne, le 18 de ce mois. Il envoie aussi un subside de 10.000 écus, et annonce pour le duc de Mercœur une lettre, qui est la suivante.

(Minute esp. K. 1449).

*Philippe II au duc de Mercœur.*

Madrid, 29 avril 1501.

ANALYSE. — Cette lettre qui commence par les mots : Illustre duc, mon cousin, a pour but de prémunir le duc de Mercœur contre les intentions prêtées aux Anglais de s'emparer de certains points de la province et de s'y fortifier.

(Minute esp. K. 1450.)

*Relacio del numero de la gente de guerra, etc.*

Numero de todos (2). . . . . 4.715.

Blavet à 1<sup>re</sup> de mayo de 1501.

(Original. K. 1592.)

*Don Juan de l'Aquila à don Martin de Idiaguez.*

Blavet, 2 mai 1501.

EXTRAITS (traduction). — Des gens qui arrivent d'Espagne en cette armée rapportent ici publiquement que le P. Mathieu de Aguirre et le gentilhomme qui l'accompagne (3),

(1) Cette lettre est attribuée à l'année 1500; mais elle est bien de 1501. D'ailleurs, le 29 avril 1500, don Juan de l'Aquila était encore en Espagne.

(2) Cette augmentation dans le total des gens de guerre s'explique par l'arrivée du nouveau secours de deux mille hommes qui avait débarqué à Blavet, le 27 avril, en bon état de santé « con salud general » avait écrit don Juan de l'Aquila, et avait-il ajouté « c'est de la bonne infanterie » (K. 1455). Cette troupe avait fait le voyage, sous les ordres du capitaine Echavari, dans sept navires commandés par Pedro Cubiasre.

(3) Don Mendo Rodriguez de Ledesma, envoyé par le roi d'Espagne pour faire reconnaître sa fille aînée comme duchesse de Bretagne. Voir, au 2<sup>e</sup> tome, les instructions de cet ambassadeur. J'ai cité le passage de cette lettre, parce que M. Forcerson y fait allusion dans son *Histoire de Philippe II*, t. I, p. 86, en lui donnant une interprétation absolument inexacte. Cet auteur renvoie en effet le lecteur à la pièce 13 du carton K. 1583 qui est la lettre ci-dessus, pour en tirer la conclusion que « le P. Mathieu de Aguirre est un brouillon qui se mêle de tout, divulgue nos secrets et offre de l'argent pour les connaître ».

sont munis d'un très large pouvoir de promettre, donner et offrir des récompenses et autres avantages aux gens de ce pays; et cela me chagrine de voir se divulguer ainsi un secret qui importe tant au service de Dieu et de S. M. Bien qu'il n'en soit rien, comme je le crois, il règne ici quelque émotion dans l'armée. Je dis ceci pour que l'on recommande le secret, dans le cas où il se traiterait quelque chose, en assurant bien que ce n'est pas moi qui ai fait naître ces suppositions dans l'esprit des soldats; mais le vulgaire embellit tout, suivant sa coutume (4).

(Original. K. 1583.)

*Mémoire de M. de Lansac (5) pour les affaires de Bretagne.*

Madrid, 7 mai 1501.

Le Roy, en toute diligence extreme, envoyera, s'il luy plait, le s<sup>r</sup> de la Hautière (6) en Bretagne vers le s<sup>r</sup> don Joan de Laguila et Diego de Maldonado avec plusieurs lettres de Madame adressantes à Messieurs de Chasteauneuf et de Sourdiac, frères, lun desquels est gouverneur de Brest et l'autre y peult ce qu'il veult, nestans qu'une mesme chose, et lesquels sont de la maison de Bretagne et ont cest honneur destre parens de Son Altesse. Elle leur peult escrire comme son ayeulle la Royne Anne, duchesse de Bretagne, avoit accoustumé descrire a leurs predecesseurs: Mon cousin et en françois. Les lettres ne seront que de creance sur lesdictz s<sup>rs</sup> don Joan de Laguila et Diego de Maldonado et plaines doffres et de complimens, lesquels traiteront avec eux de remettre entre les mains du s<sup>r</sup> Prospero Monaco (7) la forteresse de Brest, à telles conditions d'argent qu'ils adviseront, sil ne plait au Roy la limiter, et croy que 100 000 fr. y seroit bien employes. Je dis entre les mains du s<sup>r</sup> Prospero Monaco, gentilhomme napolitain, qui a sa compagnie de ceux de sa patrie au regiment dudict s<sup>r</sup> don Joan, et avec luy celle du s<sup>r</sup> don Miguel de Guarro, qui a gagné la bienveillance de ceux de ceste nation bretonne par ses louables deportemens; et faudroit aussy que ledict s<sup>r</sup> de la Hautière y eult une compagnie de fanterie et quil en portast le tiltre de gouverneur, ou bien le s<sup>r</sup> de Montigny, son frere aisné, gouverneur de Ruys, entrée de Morbhan, gentilhomme tres vertueux et passionné au service du Roy. Je dis quil faudroit que lad. garnison fust composee des ses trois nations et que le chef fust Breton pour les considerations que trop mieus S. M. peult juger et qui neanmoins ne revoqueroient en doubt la conservation de lad.

(4) Don Juan de l'Aquila, qui ne savait encore rien de précis, fut mis dans le secret. Voir pièce 102.

(5) Guy de Lusignan de Saint-Gelais, dit M. de Lansac, intrigant de la plus curieuse espèce, frère de l'évêque de Comminges. Voir aux Notices biographiques.

(6) Julien de Montigny, s<sup>r</sup> de la Hautière.

(7) Capitaine d'une des deux compagnies d'Italiens.

place au service de S. M., daultant que, de trois compagnies, les deux seroient des subjectz de S. M. et aussy que je crois ledict s<sup>r</sup> de Montigny estre aultant Espagnol de corage que le s<sup>r</sup> de Lanssac, qui lest tout ce qui ce peult. De quelle concequence pour les affaires des Pays bas et Engleterre est Brest, je ne le desduiray, S. M. le scait trop mieux. Aussy Son Altesse feroit bien d'accompagner ses lettres de deux chesnes dor faictes de la façon quenciennement ces predessesseurs, ducs de Bretagne, les donnerent pour ordre a Bertrand du Guesclin, Olivier de Clissons et aultres grands capitaines, de quoy la Bretagne estoit lors riche, et desquelles le s<sup>r</sup> de Lanssac en a mis le portraict ès mains du s<sup>r</sup> don Joan d'Idiaques, la devise de laquelle est tres propre a Son Altesse. Lesdictes chesnes se donneraient, selon que lesdicts s<sup>r</sup> don Joan de Laguilla et Maldonado adviseroient estre expédient.

Monsieur de Mercure ne ce debvroit, ny aultre, offencer de ce traicté ny de ce qui en reussiroit; car il est expedient pour le bien des catholicques doster ceste place dentre les mains de ceulx qui la possèdent; et puis ayant remedié aux maux quelle cause et cestant prevalu du bien quelle peult causer, S. M. peult dire quelle la randra tousjours aux conditions quelle dict quelle randra Blavet, et puis qui seroit le meschant qui, faisant profession destre de lunion, ne laimast mieux entre les mains de S. M. quentre celle des hereticques?

Il fault pareillement que lesdicts s<sup>r</sup> don Joan de Laguilla et Diego de Maldonado advisent avec Messieurs de Montigny, au gouvernement de lainsé desquels est le port de Morbien, de faire un fort a la poincte de Pornavallo; car sy les Anglois sy logent, comme en trois jours ils le pourroient, listme de terre qui est a couper nayant que deux cens pas de travers, je tiendrois les affaires de Bretagne pour deplorées. Ledit s<sup>r</sup> de Montigny a des enfans, et, daultant que l'exercisse des lettres est du tout perdu en France, le subject ne sera suspect de les envoyer aux estudes a Arcala, s'il plaist a S. M. pour tousjours prendre assurance plus grande de sa foy.

S. M., sy elle trouve bon, enverra au pays du Mayne, 2000 Espagnolz par mer, pour ayder au s<sup>r</sup> de Lanssac a le remettre en son gouvernement du Mayne que les hereticques possèdent. Lesdicts Espagnolz descenderoient a St-Nazaire, où ils attendroient le s<sup>r</sup> de Lanssac, qui les iroit trouver avec 600 chevaux, quil conduiroit par terre de Gascogne. Cependent lesdicts 2000 Espagnolz, soubz un prudent chef, se fortifieroient dans ledict St-Nazaire, de peur dy estre surpris, et est a noter quil y fault fere des citernes deau douce et y mener les artisans et les materiaux et instrumens propres a les faire; quand led. s<sup>r</sup> de Lanssac y arrieroient, ilz restitueroit la place a monsieur de Mercure. St-Nazaire est sur lemboucheure de la riviere de Loire où elle entre en la mer au dessouz de Nantes.

Sera expediant que S. M. par personne confidente, face prester 100.000#. au duc d'Albeuf<sup>(1)</sup>, pour le retirer de prison, et payer sa rançon, somme a quoy il est taxé,

(1) Le duc d'Albeuf était prisonnier du duc d'Épernon, au château de Loches.

et, moyennant laquelle il sera mis en liberté et pour lassurance de ladicte somme vendra la ville et fort chasteau d'Ancenis, qui est sise sur la mesme riviere de Nantes, six lieux au dessus de Nantes, place de Bretagne de telle importance que que S. M. peult juger et laquelle sy S. M. vouloit fier audict s<sup>r</sup> de Lanssac qui y metteroit pour luy Paul Emillio d'Arcelly, gentilhomme piacentin<sup>(1)</sup> avec telle compagnie d'Italiens que S. M. adviserait, et ce pour bon respect. Ledit s<sup>r</sup> de Lanssac prenant un escu pour thonneau de vin et aultres denrées qui passent à la discretion de ceste place, dans deux ans, il rembourceroit les 100.000# que S. M. nauroit faict qu'avancer et paieroit la guarnison de trois cens hommes que S. M. y meteroit et au bout de deux ans la place demeureroit quite a S. M.; mais cest affaire doit estre conduite dextremement, sans qu'on s'aperçoive qu'il y eult rien de l'interest d'Espagne; car, tenant St-Nazaire, et après s'establir dans Ancenis seroit donner la clarté trop vive a des yeux chassieux.

Il fault que S. M. envoie 400 chevaux au s<sup>r</sup> don Joan de Laguilla. Ils sont faciles; sy S. M. envoie vers Bourdeaux de les y fere couller, moyennant ce, S. M. dominera les Bretons, peuple indigne et non capable de bon traitement; car ils abhorrent et hayssent les Espagnolz qui les ont preservez de ruine, qui leur portent force commodités et ne leur aportent aucune incommodité, somme il les faut manier comme Indiens<sup>(2)</sup>.

Sy S. M. faict passer jamais aucune armée dans la Manche de Angleterre, il fault quelle entre dans la riviere de Dinan, et, deux lieux avant dans ladicte riviere, y ha un endroit du costé du sud entre deux poinctes, nommé Bellegrève, où un ruisseau deau douce entre dedans, ladicte riviere très propre et excellent port, pour y tenir mil vaisseaux qui, samarrans avec un rabañ a terre, y peuvent demeurer en seuretté de tous vents et orages, et auront souz eux de basse mer, aux plus grands mareages, sept, huit et neuf brasses deau, comme led. s<sup>r</sup> de Lanssac, de sa propre main, la sondé, jugeant que un jour il pourroit estre expedient que S. M. le sceust. Il faudroit fere deux fortz sur les deux poinctes dudict port de Bellegrève. Il ny a de traversée de là en Engleterre, jusques a la rade de Portboy<sup>(3)</sup> que un traict de douze heures; et qui y seroit estably reduiroit a sa volonté Saint-Malo de l'Isle. Jay oblie a dire que le courant de leau est hors dudict port et le remolin<sup>(4)</sup> quil fait rend presque leau, dans le port, comme dormante.

Voela tout ce que le s<sup>r</sup> de Lanssac a observé et remarqué en Bretagne, digne destre deferé a S. M., afin quelle sen prevaille pour la gloire du Nom de Dieu, grandeur et service de S. M., laquelle en ses choses ou aultres, elle se servira dudict

(1) Gentilhomme de Plaisance, qui, en italien, se dit Piacenza.

(2) J'ai fait composer ce passage en italique, pour attirer l'attention du lecteur sur l'opinion si flatteuse que M. de Lansac voulait faire concevoir au roi d'Espagne de nos ancêtres bretons.

(3) Je pense que c'est Torbay, dans le Devonshire.

(4) Remolin. • Remole, terme de mer. C'est un contournement d'eau, qui est dangereux, qui engloutit quelquefois un vaisseau. • (Diction. de Trévoux).



et de Lanssac, sil luy plaist, comme elle le jugera estre pour le mieux, qui sest donné irrévocablement au service d'icelle, jusques au dernier soupir de sa vye.

Faict a Madrid, ce 7<sup>e</sup> may 1591.

LANSSAC.

(Original. K. 4580).

63

*Le duc de Mercœur au Roi d'Espagne.*

Nantes, 10 mai 1591.

SIRE. — Les grandes faveurs qu'il vous a pleu me faire, envoyant icy le sieur Domendo (\*) me rend de plus en plus obligés vers V. M., ayant relation de ces calités et merites quy me tesmoigne l'affection et honneur qu'il vous a pleu me despartir. Il ma parle de votre part de quelque affaires ausquelles pour les ocasions que je luy ay dites ne me semble estre le temps de les pouvoir traiter ny mesme y avoir le pouvoir quy seroit necessaire pour estre chose quy despend daultre que de moy. Nentendant par cela vouloir retarder ce quy sera des pretensyons quil ma dites, moyennant que ma conscience et mon honneur ny soit intéressés que comme votre tres humble serviteur. Je say combien vous estes ceux quy cherchent ces choses, ne désirant rien plus que dembrasser le moyen de meriter vos bonnes graces avec aultant de fidélités et defection quil cen peult exprimer, ayant tousiours heu ceste volonté emprainete en mon cœur et laquelle nen sortira jamais, ains produira tous les effet quelle pourra estimer apporter du contentement à V. M. et augmentation de ces saints, hault et valeureux dessains, ainsy que jay pryé le sieur Domendo (†) le vous vouloir presenter ensemble ce quy ce passe pour le fait de la guerre, en ceste province, ou tout cera conduit suyvant l'advis dudit sieur Domendo et de dom Jouan de Laguilla quy comande vos gens de guerre en ce pais. Suplyant tres humblement V. M. de croire que je nentreprenne rien que par votre comandement, conseil et avis de vos serviteurs et come lung le plus scélé à votre servisse, je vais pryer Dieu qu'il donne à V. M.

Sire, en parfaite santé, continuation de longues années et l'heureux succès de vos saints desir, demeurant pour jamais,

Votre très humble et tres obeissant fidel serviteur

PIERRE EMANUEL DE LORRAINE.

A Nantes, le 10 may 1591.

(Autographe. K. 1577).

(\*) Don Mendo Rodriguez de Ledesma, auquel les musiciens du duc de Mercœur avaient souhaité la bienvenue, le 1<sup>er</sup> mai. (Compte de Mendo de Ledesma. K. 4580).

(†) Don Mendo de Ledesma s'acquitta de la commission du duc de Mercœur; et il fit un rapport au roi dont le sommaire seul a été conservé, sous ce titre: *Respuesta que el duque de Mercœur dio sobre el negocio que se trata en 8 de mayo 1591.* (K. 1577). Le roi ne répondit à cette lettre que le 3 septembre.

64

*Le duc de Mercœur à don Juan de Idiaguez.*

Nantes, le 10 mai 1591.

MONSIEUR. — Escryvant à S. M. pour luy rendre compte des affaires de ceste province et de larivée du sieur Domendo et du père Mathieu par dessà, je nay voullu faillir daccompagner ma despeche de ce peu de mot, comme j'ay fait toutes les autres, que j'ai envoyée, n'ayant heu ce bien d'avoir receu aucune de vos nouvelles et, ce presentant maintenant une affaire de quelque consideration, je desire que me faite ce bien de remonter à S. M. que, tout ce que je pourre fere pour accomplir ces commendements quil me trouvera tres disposé, mais le temps et aultre occasion mexcuseront, sy, suivant la proposition quy men a esté faite, je ne rends la satisfaction que lon desire, vous suplyant defectionner come vous avez tousiours fait la protection de ce pais et la mien, et vouloir assurer S. M. quil n'aura jamais plus fidel serviteur que je suis, ny plus respectueux et obeissant a ces commendements, come estant la personne duquel je veux despendre toute ma vie pour les obligations où S. M. ma constitué, et, me faisant ce bon office, vous mobligerez tant plus à desirer de vous servir, ce que je fere daussy bonne affection que je sere toujours.

Votre bien humble et plus affectionné à vous servir,

PIERRE EMANUEL DE LORRAINE.

De Nante, le 10 may 1591.

A Monsieur dom Jan Dyagues, cons<sup>u</sup> d'Etat de S. M.

(Autographe. K. 1577).

65

*La duchesse de Mercœur à l'Infante d'Espagne.*

Nantes, 10 mai 1591.

MADAME. — Le reveran père Mathieu, au voyaje qu'il fit vers S. M. me donna la hardiesse d'escrire a Votre Altesse, où je luy fis offre du tres humble servisse que je vous reytère encore par ceste sy, comme a la personne du monde, Madama, que jonore avec le plus de devosion et de fidelité, vous remerciant tres humblement de tant donneur qu'il a pleu a Votre Altesse me despartir me rendant digne d'une de ces lettre (\*), vous suppliant, Madama, monore tan de vouloir croire que je conserveray cest honneur plus cherement que ma propre vie, ne desirant rien tant an ce

(\*) Voir cette lettre, au 2 mars 1591, et la nouvelle réponse de l'Infante au 4 septembre.

monde que la continuation de ce bonheur, Madame, dont je me rendré capable par tous les tres humble servise que peut une fame, votre tres humble servante, qui pris Dieu incesamment quil donne a Votre Altesse,  
Madame, tres heureuse et tres longue vie.

De Nante, ce X<sup>e</sup> de may.

Votre tres humble et tres obeisante fidelle servante,

MARIE DE LUXAMBOURG.

(Autographe. K. 1577).

66

M. Jacquolot au Roi d'Espagne.

Nantes, 10 mai 1591.

ANALYSE (?). — Cette lettre, en latin, a pour but de remercier le roi du secours apporté par lui contre les hérétiques et de rendre hommage aux vertus d'un si grand prince, qui sont surtout célébrées, dit l'auteur de la lettre, à la cour de mon très illustre maître, le duc de Mercœur, « in curia illustrissimi domini mei ducis de Mercœur. » Il n'a d'ailleurs écrit que pressé par les exhortations du R. P. Mathieu, qui lui a assuré que ce témoignage sincère serait bien accueilli de S. M. La lettre qui est adressée *Domino nostro Regi potentissimo* est signée :

S. C. R. M. V.

Humilissimus clientulus

JACQUELOT.

(Autographe. K. 1577).

67

M. de Lamotte-Jacquolot au Roi d'Espagne.

Nantes, 10 mai 1591.

SINE. — Encorres que toute ma vye j'aye eu l'honneur de servir les Rois et princes de France je n'usse pas pencé toutefois que Dieu m'ust reserve tant d'heur que destre tenu par V. M. au nombre de ses fidelles serviteurs, comme je l'ay sceu de mons<sup>r</sup> ambassadeur de V. M. et du Reverend père Mathieu. Desquelz recepant l'honneur que V. M. me fait, je m'en reputte néanmoins du tout indigne et de la grande

(?) En dépit d'un sommaire de la chancellerie (*Didem*) qui, à cause de la similitude des noms, a attribué les deux lettres, celle-ci et la suivante, au même personnage, je crois qu'elles sont de deux membres différents d'une même famille. Ces lettres, autographes toutes les deux, ne sont évidemment pas de la même main ; de plus, la première est en latin et signée Jacquolot ; la seconde est en français et signée La Motte-Jacquolot.

clemence par laquelle V. M. ambrasse ceux qu'elle juge fidelles à leglize et religion catholique. Que si l'honneur de la religion oblige les gens de bien, le respec du nom royal, lamour de sa patrye et de sa famille, par quel moien me saurois-je acquitter de lobeissance et fidelité deue à Votre ditte Majesté ? Sire, puisque cest elle qui seulle en toute la chrestienté porte le nom royal, qui seulle meintient lestat de la religion et de la France contre la violence des hereticques et qui seulle, après Dieu, donne l'espérance de la liberté de notre pais et de noz familles et biens. C'est ce qui ma convié de prier monsieur ambassadeur, ce qui me faict ozer de suplyer tres humblement V. M. de me mettre au nombre de ses fidelles serviteurs et avoir agreable que je luy en rende et le serment et le devoir comme à mon roy, mon seigneur et mon mestre. Rendant au surplus graces à Votre ditte Majesté de ce quil luy a pleu avoir pitié de moy, en laffliction où je suis reduit aujourd'huy, pour me donner quelques moyens de vivre et continuer la fidelité de mon bien humble servisse, comme monsieur ambassadeur de V. M. m'en a faict offre, plus que à moy n'apartient et que je ne merite. Ainsy je suppliré Dieu le Createur quil lui plaize meintener et conserver, Sire, en toute prospérité et santé V. M. de laquelle tant que je vivré je seré,

Tres humble, tres obeissant et tres Eddi subiect et serviteur,

LAMOTTE-JACQUELOT.

De Nantes, ce 10 may 1591.

Au Roy nostre seigneur.

(Autographe. K. 1577).

68

Mémoire pour l'Etat de Bretagne à l'ambassadeur d'Espagne (1).

1591.

SUR LES QUESTIONS ET DIFFICULTÉS PROPOSÉES PAR MONSIEUR L'AMBASSADEUR  
A ESTÉ RÉPONDU.

I

PREMIÈREMENT que, en matieres d'affaires d'Etat, il est necessaire de connoistre au vray, s'il est possible, l'intention de celuy avec lequel on a affaire, car, par tel moyen, si la necessite estoit telle que lon fust contraint agir avec celuy duquel l'intention fust mauvaize, ceste congnoissance demeurant pour veritable en l'exécution de ce que lon voudroit faire, empescherait d'estre ny trompé ny deceu.

(1) Ce mémoire est de l'écriture de M. de Lamotte-Jacquolot. Il est sans date; mais je n'hésite pas à l'attribuer au mois de mai 1591, parce qu'il dut être composé très peu de temps après l'arrivée de l'ambassadeur, don Mendo de Ledesma, pour lui faire connaître la situation et répondre à ses premières difficultés.

Et ainsi pour parvenir au faict qui s'offre soit pour l'estat de la France en general soit pour le particulier interest de l'Infante d'Espagne en la duché de Bretagne, doit estre tenu pour maxime veritable que M. ha et ha tousiours eu intention de s'emparer dudict duché de Bretagne, tant pour le droit pour sa femme pretendu, comme issue de Jehanne la Boiteuze (prescrit touteffois de plus de VIII<sup>es</sup> ans), que par la volonte que luy et quelques autres ont eu de faire leur fortune en ces nouveaux remmens et de s'emparer des places a eux commises, en quoy l'ennemi a trouve l'occasion de s'accroistre au grand prejudice des catholicques.

Que si l'on desire de ceste prétention indices plus particuliers, que l'on considère ce qui sest passé, depuis quatre ans, en la Bretagne, et comme beaucoup de personnes ont esté employez pour persuader a la noblesse et au peuple que N. estoit heritiere de la Bretagne et que justement elle luy apartenoit, les livres et memoires qui en ont esté faictz et semés par les villes. Cela en a aporté telle impression que beaucoup la croyent et ont ceste opinion. Mesmes l'enfant nagueres decedé estoit reputé par plusieurs duc de Bretagne et ceste opinion estoit suscitée et maintenue par plusieurs, jusque là que, avenant la mort dudict enfans, quelques de la noblesse se seroient refroidis et retirez, comme ayant perdu celuy quil pensoient ung jour estre leur duc et tel en estoit le commun bruit.

Bref cela est tellement cler et manifeste quil ny a personne, ny estranger mesme qui ait faict quelque demeure en Bretagne, qui nen soit asseuré.

Touteffois il fault feindre de nen sçavoir rien.

## II

Mais aujourd'hui que les affaires de la France ont succédé tout autrement que l'on pensoit au commencement, ains au contraire la France tombée en tel danger et hasart, (pour avoir chascun voulu faire la guerre à part, sans se lier avec celuy qui avoit esté constitué chef,) que, sans le secours de S. M. Catholique, elle estoit totalement perdue. *Queritur* si Monsieur M. peult demeurer en son opinion.

A quoy est repondu quil sera tousiours moins perilleux de croire que ouy que de croire que non, comme aussi demeurant tousiours chef de la province, et estant chose rare que la cupidité de resgner diminue ou se perde en celuy auquel demeure tousiours l'octovrité et le commendement. Il n'y a pas aparance que M. ny moins N. perdent ce desir et volonté de longuemain conceue; et celuy qui croira autrement se trompera.

## III

Et sur ce que lon demande, (qu'attendu que M. est en telle extremité que, sans la puissance de la Magesté, il ne peult du tout subsister,) comme et par quels moyens il pourroit aujourd'hui parvenir a ses prétentions.

Est repondu que à la vérité dependant du tout M., comme il faict aujourd'hui, de la puissance d'Espagne, et d'ailleurs n'ayant pas la noblesse ny les grands dentre les catholicques trop affectés à son particulier, il semble impossible qu'il puisse jamais parvenir à son intention. Et quand aux moyens, il nen peult avoir que ung auquel beaucoup de personnes connoissent qu'il tent de toutes ses forces, qui est de tenir les affaires en longueur, et n'atenter jamais à ruiner l'ennemy du tout. Car par la longueur, subsistant tousiours comme il faict, avec les forces de S. M. catholique (engagée en cest affaire) il pense que le temps, par la longueur et violence des guerres, affoiblira tellement et les ung et les autres, que luy qui se sera meintenu au despens des forces espagnoles pourra subsister en sa fortune.

## IV

Et de là nest l'autre et derreniere question, à sçavoir les moyens pour empescher l'esfaict de telle intention, sans touteffois donner aucun mecontentement à M. ny occasionner desmeuvor nouveau trouble en la province.

A quoy lon respond quil est tres facile et de conserver en tout et par tout le droit qui justement appartient à l'infante en lad. duché de Bretagne par les moyens qui qui ensuivent.

Premier, il fault obtenir dudict M. quil y ait ung conseil pour resoudre toutes les affaires de la guerre et que dudict conseil soit le seigneur don Jouan de Laguilla et quelques autres Espagnolz, qui tous soient informés de ce que dessus, Monsieur de Boisdauphin ne peut qu'il ne soit dudict conseil. Partant il fault que le s<sup>r</sup> don Jouan et ledict s<sup>r</sup> du Boisdauphin soient en ce que dessus et ce qui en dependz uniz en mesme volonté, comme le reverend pere Mathieu le peult aisement faire. Par ce moyen (et joint que tous les Bretons et autres François sont et se monstrent fort ennuiez de la longueur de la guerre) s'il se presente occasion de quelque grand esfaict contre l'ennemy, elle ne se pourra perdre.

Il fault que sadite Magesté pratique et oblige a soy les grands des provinces et premiers des villes, comme il est tres facile et meintenant plus que jamais, attendu que chascun commence a connoistre la bienveillance de S. M. et que, après Dieu, il n'y a plus esperance que en elle.

Sur tout, que sadite Magesté face decendre en Bretagne jusques au nombre de VIII ou IX mil hommes de guerre espagnolz; car, par ce moyen et en mesme temps lon pourra non seulement ruiner l'ennemy en la Bretagne, mais aussi secourir et ragetter les provinces circonvoisines d'Anjou, le Maine, Tourcenne et la plus grand part du Poitou et de la Normandy qui toutes tendent les bras au secours de sadite Magesté, et tel secours ne peult empescher que toutes les forces de sadite Magesté ne puissent tousiours en XXIII heures se resioude ensemble, comme a veue deuil les conducteurs desdittes forces le pourront connoistre.

Plus il est très nécessaire que S. M. ait des François à sa solde et payez par ses officiers de sa gendarmerie, et jusques au nombre de V à VI c gentilz hommes de cheval et deux mil hommes de pied ; car, par tel moyen, non-seulement ce nombre demeurera, mais lon verra que beaucoup daultres voudront prendre mesme party et seroit monsieur le duc d'Elbeuf bien nécessaire et utile à S. M. pour chef desd. François.

Davantage, s'il se prenoit quelque place de grande consequence et que S. M. ne trouvast pas à propos d'y commettre des Espagnolz, elle ne delessera de se pouvoir assurer de lad. place par le moyen desditz François obligez.

C'est pourquoy, encourrés que la conduite desdittes troupes françoises doibve à bon droit estre soubz la charge des sieurs du Boisdauphin, Jousselinière et Pie du Fou (\*), néanmoins il ne faudra delessa a choisir pour cappitaines, lieutenans et enseignes, personnes dont la volonte et fidelite vers S. M. soit congneue ; ce qui se fera facilement par la negociation de quelques gens de bien obligez, et fort fidelles à sa ditte Magesté.

Sa ditte Magesté s'assurera que, si les moyens ci-dessus sont bien conduitz et exécutez, les villes de France estant en lhumeur quelles sont aujourdhy et quasi toute la noblesse catholique, non seulement la Bretagne, mais les provinces cy-dessus, en quatre mois, seront reduites à la volonte et obéissance de sadicte Magesté et M. de Guize en liberté (\*).

(Original. K. 1577.)

*Le maire et les échevins de la ville de Nantes à Philippe II.*

11 mai 1591.

ANALYSE.— Dès le 9 février dernier, ils avaint chargé Adam Belloil de se jecter en leur nom aux pieds de S. M. pour la supplier de leur permettre d'enlever des terres de son obéissance, avec paiement, cinquante milliers de poudre à canon et de faire forger, es quartiers de Biscaye, dix à douze mille bouletz de tous calibres. Ils renouvellent leur demande.

(Original. K. 1577.)

(\* M. de la Motte-Jacquodot n'était pas Breton d'origine, c'est pourquoi dans ce mémoire sur la Bretagne, il ne vient sous sa plume que des noms étrangers à cette province : M. de Boisdauphin, qui était gouverneur d'Anjou et du Maine, M. de la Jousselinière et M. du Fay du Fou qui étaient poitevins.

(\*) L'évasion du duc de Guize eut lieu le 15 août suivant.

*Juan de l'Aguila à Philippe II.*

Vannes, 11 mai 1591.

EXTRAITS (TRADUCTION). — Je ne fais pas cette guerre à ma manière, mais bien à celle du duc, comme il veut la conduire et la faire : car, s'il avait agi comme il convient, il y a quelques jours, il se serait mis à la recherche du prince de Dombes, avec les forces que V. M. lui a envoyées, pour le défaire avant l'arrivée des Anglois (\*) : et s'il survient des revers, qu'il plaise à V. M. de croire que ce n'est pas ma faute, puisque je marche suivant les plans et les ordres du duc.

(Dichiffrement K. 1583.)

RELACION DEL NUMERO DE LA GENTE DE GUERRA QUE SE HALLO EN LA MUESTRA QUE SE TOMO A LAS VEYNTEY SIETE COMPANIAS DE INFANTERIA SPANOLA Y DOS DE ITALIANOS QUE ESTAN EN ESTA PROVINCIA DE BRETAGNA, EN OCHO DESTA PRESENTE MES DE MAYO, ETC.

Etat des gens de guerre qui se trouvaient à la revue des vingt-sept compagnies espagnoles et des deux italiennes (\*) qui étaient en cette province de Bretagne au 8 du présent mois de mai etc.

Numero de todos. . . . . 4.398.

Auray, a 12 de mayo de 1591.

(Original. K. 1592.)

*Pedro de Illanes au Roi*

Auray, 12 mai 1591.

MÉMOIRE POUR LE ROI, NOTRE SEIGNEUR, DE L'ADMINISTRATEUR DE L'ARMÉE DE BRETAGNE, SUR LES SOLDATS QUI SE MARIENT ET AUTRES CHOSES DU SERVICE DE DIEU. — EN SES MAINS ROYALES.

EXTRAIT (\*). — « Assurément dans les armées d'un prince si catholique, si jaloux de « l'observation des commandements de Dieu, il ne faut ni mœurs infâmes, ni ruffians,

(\*) Les Anglois débarquaient le lendemain, 12 mai, à l'Isle-aux-Lacs. Ce passage a été cité en partie par M. Fournier dans son *Histoire de Philippe II*, t. IV, p. 85.

(\*) Sur les 29 compagnies, il y en avait 16 anciennes, dont 3 en permanence à Brevet, et 11 de nouveaux recrues.

(\*) Ce passage, traduit par M. Fournier, a été cité par lui dans son *Histoire de Philippe II*, t. IV, p. 85. Je le reproduis, pour donner une idée de ce curieux document que M. Fournier a justement soigné de voir publier en entier. Composé le même jour que l'état de troupes qui précède, c'est en quelque sorte une revue morale des gens de guerre, si je puis m'exprimer ainsi.

« ni gens qui donnent un mauvais exemple en traînant avec eux des femmes qu'ils  
 « n'ont pas épousées. Evidemment, on a eu raison, au Ferrol et aux autres ports  
 « d'embarquement, de ne pas prendre à bord des femmes de mauvaise vie et de  
 « forcer à se marier ceux qui ne voulaient pas se séparer d'elles, sans aucun doute,  
 « on ne saurait imiter les païens qui par malice, par aveugle obstination, comme des  
 « brutes, s'approchent des femmes, sans faire intervenir le très saint sacrement de  
 « mariage. Mais ces sages mesures ont eu de bien funestes conséquences ; rien qu'y  
 « penser, soulève le dégoût ; elles ont produit des péchés bien plus abominables  
 « devant le regard de Dieu. Les Pères de l'Eglise, depuis longtemps, ont permis  
 « dans la république chrétienne que, pour empêcher des vices de ce genre, il y eût  
 « des endroits publics et bien connus où des pécheresses notoires fussent abandonnées  
 « à la brutalité ; et cette opinion a été partagée par des personnages de grande piété.  
 « Et ce serait plus important, dans cette armée que dans toute autre, pour éviter un  
 « malheur bien grave ; car les soldats en sont venus jusqu'à épouser des Bretonnes,  
 « or elles sont toutes suspectes d'hérésie (1). »

(Autographe 10 p. in-f° K. 1578 (2).)

73

Frère Jacques la Bossu au Roi catholique.

Nantes, 14 mai 1591.

ANALYSE. — Cette lettre, en latin, est très longue, très emphatique, très élogieuse, remplie de comparaisons tirées de l'Écriture sainte, et semble n'avoir d'autre but que de déposer les hommages de l'auteur aux pieds du roi d'Espagne et de le remercier de ce qu'il fait pour la cause catholique. Le duc de Mercœur y a aussi sa part de louanges : « excellentissimo Duci Mercurio hujus Provinciae Gubernatori, cui magna quidem laus est ex strenuitate, sed maxime ex puritate conscientiae. » La lettre commence par l'acclamation suivante : *Catholicæ Regiæque Majestati Christianæ, Religionis in Gallia Protectrici, vitam hic a Deo in longitudinem dierum, et illic in seculum seculi.* Avant sa signature, l'auteur écrit : « *suus humillimus servus ac devotissimus orator, ego indignus doctor Sorbonicus, Religiosus S. Dionisii in Francia, nunc advena apud Nanetenses.* »

F. JACOBUS LE BOSSU.

(Autographe. K. 1577).

(1) Je ferai quelques réserves sur l'exactitude de ce dernier passage. Il ne fait pas la suite immédiate de l'allusé qui précède, et je l'ai vainement cherché dans le reste du mémoire. Comme ce rapport a dix pages, « ces Bretonnes suspectes d'hérésie » ont pu échapper à mes recherches. J'avoue cependant que dans le milieu où résida principalement l'armée espagnole, le diocèse de Vannes, cette accusation m'a surpris et qu'elle me surprend encore. Le même carton contient un autre mémoire du même « sur les soldats qui meurent et autres choses du service de Dieu, » daté d'Hennebont, le 24 mai 1591.

74

M. Dodieu (1) au Roi d'Espagne

Nantes 1591, (2).

Sire. — Les saintes lettres nous enseignent que quand Dieu a voulu exercer sa justice en sa fureur, en mesme temps, il a présenté sa main dextre de miséricorde, car sa justice est sa miséricorde. Les histoires sacrées nous le témoignent, alors qu'il a souffert des persecutions estre faictes contre son Eglise, il a aussi suscité des vaillans princes seigneurs ou cappitaines qui s'opposassent vertueusement a telles persecutions, et nous l'experimentons, en ce miserable siecle auquel nous voyons les princes du sang de France desvoiez de la religion de leurs progeniteurs, suiviz par la plus grande part de la noblesse de ce royaume, s'armer directement contre Dieu et son Eglise. Et toutesfoys encores nous est-il par sa misericorde et bonté infinie demouré une entiere famille yssue de ceste antienne de Lorraine, accoustumée a batailler contre les hereticques ; mais ce seroit peu de chose deulx et de tout le reste de la France sans votre secours, et tous les bons catholiques croyent que vous estes le principal esleu de Dieu pour prendre et recevoir en votre protection son eglise et la defendre par les moyens qu'il vous a donnez, en quoy faisant vous acquerrez un los immortel qui perpetuera le nom de Votre Roialle Magesté a toute la postérité, davoit non seulement acquis a leglise de Dieu beaucoup de royaumes et seigneuryes, mais aussy conservé à lcelle ceulx lesquels de longs siècles lavoient recue. Les catholiques de ceste Province, où je tiens le premier degré en la justice souveraine du Parlement (3), ne cessent de faire vœux et prières, qu'il plaise a la divine bonté de bienheureux et mette a fin les bons commencemens que nous voyons en voz saintes entreprises, moyennant lesquelles nous avons bonne esperance que, en ce temps sy miserable, Dieu ne nous osterá point notre religion, puis qu'il sest réservé pour notre protecteur, ung sy grand prince et monarque. Le reste de la France en espere et attend aultant de vous. Je pryé Dieu, Sire, qu'il continue votre sainte intention et je masseure qu'il la benira, puis que cest pour sa gloire. Honorez-moy, sil vous plaist, de voz commandemens en ce que me trouverez propre a vous servir en une sy louable entreprise et je demeureray tousjours.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DODIEU.

Au Roy catholique.

(Autographe. K. 1577).

(1) Louis Dodieu, sieur de Velly, président au parlement de la Ligue à Nantes.

(2) Cette lettre est sans date. La date ci-dessus est du classificateur des Archives Nationales. Un sommaire de la chancellerie (Bib) permet de compléter ce renseignement qui est exact, en affirmant que la lettre fut écrite dans le courant du mois de mai.

(3) Une note en espagnol sur le dos de sa lettre le dit : « primer presidente de la villa de Nantes ».



*Le duc de Mercœur au Roi Catholique.*

Nantes, 19 mai 1591.

SIRE. — Ayant dernièrement discouru avec le seigneur Domendo, que V. M. a envoyé en ceste province, de l'estat des affaires dicelle, il se chargea d'en rendre compte (\*) à V. M., quy me garda par ma dernière lettre de vous en faire aucun discours. Depuis, est arivée l'armée d'Angleterre en ceste coste devers le nord, en une isle appelée Brehac, pres de la grande tere d'une lieu. Lon na encore seu savoir en quel endroit de ce pais il voudront metre pied a tere, lon doute toutefois que ce sera es environs de Lantriguyer. A ce que j'ay peu aprendre, il y a trante deux voilles et metront a terre, a ce que lon estime, de trois mil cinq cens a quatre mil hommes. Le prince de Dombes, avec les forces qu'il a en ceste province, est alle a la dite coste pour les recevoir. Beaucoup d'occasion mont jusques a present retenu icy et particulièrement l'arivée dudit sieur Domendo, pour atendre de luy les comendements dont il eut pleu à V. M. monorer; et, voyant ceste ocasion, je me suis résolu de me metre en campagne dans deux jours (†) et de me joindre aux forces que V. M. a en ceste province, pour aller trouver les ennemis et chercher le moyen de les empescher qu'il ne fassent aucun progres et les combatre, si l'ocasion me le permet; et le tout ce fera avec l'avis du seigneur dom Jouan de Laquila que pour son experiance et valeur pourra beaucoup servir a cest efect. J'auray avec moy environ deux mil cinq cens harquebusiers françois et de six à sept cents chevaux. J'espere quavec l'aide de Dieu tout ce portera bien. De ramentevoir à V. M., ce quy est necessaire pour une guere quy ce voit plustot croistre que diminuer, je ne le fere pas, me remettant à la grande prudence de V. M. qui congnoist asses ce qui est propre au fait de la guerre, pour la conservation de ceste province, et eviter que les ennemis de Dieu ne sy puissent enraciner. J'assurere bien V. M. que, pour le servisse de Dieu et le vôtre, j'emploieray et ma vie et tout ce quy est en ma puissance, en telle sorte que V. M. congnoistra que je suis et seré a tout jamais votre tres humble et fidel serviteur, quy prie à Dieu qu'il donne à V. M.

SIRE. En parfaite santé, leuroux comble de vos saint et genereux desir et a moy lonneur de demeurer a perpetuite.

Votre tres humble et tres obeissant et fidel serviteur.

PHILIPPE MANUEL DE LORRAINE.

A Nantes le xix<sup>e</sup> may.

(Autographe. K. 1577).

\*) Voyez une note à la pièce 62.

†) Une lettre de Diego Maldonado du 27 mai nous apprend que le duc partit le 26 de Nantes, pour faire la guerre « para aguerzar »; mais c'était un départ diplomatique pour fair les sollicitations de Mendo de Ledesma. (K. 1580).

*Le duc de Mercœur à l'ambassadeur de Sa Sainteté (\*) en Espagne.*

Nantes, 19 mai 1591.

ANALYSE. — C'est une lettre de courtoisie, pour répondre à des propositions de l'ambassadeur qui avaient été transmises au duc par le P. Mathieu de Aguirre et pour déplorer la mort du pape Urbain (†) qui était l'oncle de l'ambassadeur.

(Autographe K. 1577).

*Diego Maldonado au roi. Au sujet de l'affaire que don Mendo est venu traiter.*

Nantes, 27 mai 1591.

(Déchiffrement. Lettre de 12 p. K. 1580).

Diego Maldonado était d'autant plus désigné pour écrire cette longue lettre au roi, qu'il assista à tous les pourparlers, en qualité d'interprète, le duc n'entendant pas bien l'espagnol et don Mendo de Ledesma ne parlant pas bien le français. Il y accuse le duc et sa femme « qui sont artificieux, de s'être repentis depuis » de l'engagement qu'ils avaient pris. Il y porte encore ce jugement sur le duc : « Le duc est soupçonneux, craintif et méfiant : et il y a bien peu de gens, auxquels il donne sa confiance, ce qui est un défaut de tous les membres de la maison de Lorraine. » Il n'a fait que des réponses ambiguës aux ouvertures de don Mendo; et il s'est mis à écrire au duc de Lorraine, au duc de Mayenne et à quantité d'autres personnes, pour les amener à procurer l'élection d'un roi catholique en France. D'ailleurs, il est parti le 24 de Nantes, pour faire la guerre..... L'auteur du mémoire passe en revue les gentilshommes de Bretagne, sur lesquels le roi peut compter, pour mener à bien son dessein de faire proclamer sa fille duchesse de Bretagne.

*L'évêque de Cornouailles au Roi Catholique.*

Nantes, 23 mai 1591.

ANALYSE. — Cette lettre, en latin, a pour but de remercier le roi d'Espagne, qui est comparé à Atlas, du secours qu'il donne à la religion catholique. L'éloge du duc

\*) L'ambassadeur du Souverain Pontife en Espagne était un personnage à ménager pour le duc de Mercœur. Ce dernier n'avait pas en effet de représentant accrédité auprès de la cour de Rome, et cet ambassadeur était tout désigné pour lui servir d'intermédiaire.

†) Urbain VII, mort le 29 septembre 1590, après douze jours seulement de pontifical.

de Mercœur y est fait dans les termes suivants : *Fortissimum Ducem a Mercurio, gubernatorem nostrum... ejus magnanimitas in religione defendenda ac propaganda tanta est, ut non solum videatur attanti sui Bullonii et aliorum predecessorum, qui virtute et pietate ei prelauserunt, vestigiis insistere, veram etiam suum affectum auctis conatibus promovere. Quod si Vestra Catholica Majestas ejus excellentie pro religione decertanti succurrere ac pro facultatibus quas Deus cumulatas ei concessit, in hoc communi salutis periculo, eidem opem ferre non desinat, etc.*

V. C. M.

Humilimus orator.

CAROLUS DU LYSCOET. Epus Corisopitensis Cornuallie.

(Autographe K. 1577.)

79

Compte du payeur de l'armée Gonçalo Gra de Reyna, depuis l'arrivée du secours en Bretagne, jusqu'à la fin de mai 1591.

Ce compte porte : 1<sup>o</sup> sur les 50.000 ducats que reçut le payeur, Thomas de Paredes, pour la solde de l'armée ; 2<sup>o</sup> Sur les sommes empruntées au duc de Mercœur ; 3<sup>o</sup> sur 31.000 ducats envoyés dernièrement par le roi, entre les mains du capitaine Echavarri.

Il résulte de ce compte que la somme empruntée au duc de Mercœur, avec la promesse, quine fut pas tenue, de la restituer sur le premier subside qui viendrait d'Espagne, était de 7.200 écus.

(Original K. 1592.)

80

M. de Lansac à don Juan de Idiaquez.

Madrid, 1<sup>er</sup> juin 1591.

ANALYSE ET EXTRAITS. — « Monsieur, le jour dhier, arriva en ce lieu le Reverend pere « Gardien des Cordeliers d'Encenis qui vient, despesché de Messieurs les ducs de « Maine et d'Elbeuf, vers le Roy. Il m'apporta des lettres et creance de tres grande « importance de Bretagne et ma prié vous supplier me mander quand il vous plaist « qu'il vous aille trouver. « Pareillement, Monsieur, il y ha ici un gentilhomme qui est party daupres de « Bourneuf (place et port de mer signalé dans mes mémoires <sup>(1)</sup> près de Nantes,) « lequel me vient trouver pour me fayre entendre que Monsieur de la Josselinie <sup>(2)</sup>,

<sup>(1)</sup> Dans un mémoire, daté comme le précédent du 7 may 1591, sur « les affaires de France, Angleterre et Flandres » M. de Lansac engageait le roi à prendre possession de Bourneuf et du Croisic.  
<sup>(2)</sup> M. de la Josselinie était un d'Aubigné. Le carton K. 1577 contient de lui une lettre, datée de Nantes, le 29 mai 1591, à don Mendo de Ledesma, par laquelle il promet ses services au roi d'Espagne, et un papier anonyme, joint à cette lettre par lequel il s'engage, moyennant subsides, à lever un régiment de 2000 hommes de pied et de 500 chevaux.

« mon nepveu, ha dezir et moien de sesaisir dudict Bourneuf, des que je luy feray « sçavoir qu'il le face. Il sera expedient, Monsieur, que plus tost que led. Pere « Gardien vous aille veoir que je vous desclare sa legation, affin que vous ne soies « circonvenu et scaiches la verité de sa pretention, qu'il ne vous dira pas, comme je « crois, et que neantmoins jay tirée de luy. »

Il lui demande de lui indiquer un rendez-vous, afin qu'il puisse s'entretenir longuement avec lui des choses qui intéressent le service de S. M. Il désire « trois jours « durant entière et non precipitée audience ; car le temps se passe, et les occasions « se peuvent esvanouir ; et il est vray que dilligence passe science, comme nos vieux « François le souloient dire et pratiquer ; et beaucoup plus que ce que je propose « apportera plus de repos à leglise de Dieu et de grandeur au Roy et à sa maison « roiale qu'en dix ans ne feroient toutes les aultres armées que S. M. fera ; et vous « souvieigne, Monsieur, que le traicté secret qu'on ma deist que S. M. ha avec M<sup>r</sup> de « Mercœur sera illusoire. . . . »

Il envoie à don Juan de Idiaquez un état des dépenses qu'il voudrait voir faire en vue de l'entreprise proposée par lui à S. M., et lui demande de les lire, etc.

De Madrid ce 1<sup>er</sup> de juing 1591.

LANSAC.

(Autographe K. 1580.)

81

Le duc de Mercœur à don M. de Idiaquez.

Du Camp de Corlay, 16 juin 1591.

MONSIEUR. — Sen retourment le pere Mathieu, jay voulu faire entendre à S. M. par une miene lettre, les affaires qui se passent, et pour solliciter quelques choses, qui sont necessaires pour la guerre et aussi pour remertier sadictes Maieste de tant dobligations que luy a ceste province et moy en particulier, jay advisé d'accompagner ledict pere Mathieu dun aultre religieux, docteur theologal en leglise cathedrale de Vennes<sup>(1)</sup> lequel manie ma conscience, affin que S. M. soit assure du zelle que jay au bien de ma religion et a son servisse et que il congnoisse que en tout ce que je pouray de luy faire tres humble et tres fidel servisse, je mi emploiray jusques au dernier sospir de ma vie, et vous ayent tant d'obligations de la faveur que vous aves tousiours porté tant auls catholiques de deça que de mon particulier, il vous en remersira particulièrement et vous priera de continuer tousiours les bons offices a lendroît de S. M. comme de ma part, je vous en prie tres instamment. Ledict pere est chargé de donner compte de toutes les affaires de deça, qui men gardera de vous

<sup>(1)</sup> Le P. Marcellin Cornet. Voir aux notices biographiques.

faire plus long discours, vous priant me vouloir tousiours continuer en voz bonnes graces, comme celuy qui desire vous servir daussi bon cœur que je prie Dieu vous donner.

Monsieur, en tres bonne sante, longue et heureuse vie. Du camp de Corlay ce seiziesme de juin 1591.

Votre bien bon et plus affectionné amy.

PHÉMANUEL DE LORRAINE.

A Monsieur, Monsieur le seigneur dom Martin Idiagues, conseiller et secrétaire de S. M. C.  
(Original K. 1579).

82

*Le duc de Mercœur au Roi d'Espagne.*

Du Camp de Corlay, 17 juin 1591.

SIRE. — Ceste province est maintenant si depourveue d'armes et de munitions de guerre, pour ce que depuis que ie la fais aux hereticques, il sest fait grand nombre de sieges et autres exploitz, que nous n'avons plus de moyen d'y en recouvrer et moins des voisins pour estre travaillées des mesmes ennemis, de sorte que je suis contrainct, pour ne souffrir que notre saint party reçoive de la perte et incomodité par le default desdites munitions et armes d'importuner et suplier tres humblement V. M. de permettre a ce porteur, Tanneguy Bagot de la ville de Dynan, homme fort bon catholique de l'Union, et qui est particulièrement employé en mes affaires, d'acheter et faire enlever des pays, terres et seigneuries de votre obeysance, jusques a la quantité de cinq cens quintaux de pouldre et salpestres, cinq cens habillemens et pletz de gens d'armes, façon de Millan, mil mousquets a harquebuzes garnis de leurs fourniments et autres armes et munitions de guerre, pour les faire conduire et amener en ce pays et duché de Bretagne, pour le secours et fortification des gens de bien tenans le saint party de l'Unyon, a ceste fin, luy en faire delivrer les passeports qui luy seront necessaires. V. M. gratifiera le saint party et augmentera infiniment les obligations que je luy doys, pour luy en rendre le tres humble et fidel service, quelle voudra jamais desirer de moy qui atendant cete faveur et lhonneur de voz commandemens, je prie Dieu vous donner.

SIRE,

En tres parfaite santé, prospérité, très longue et tres heureuse vye. Au camp à Corlay, le XVII<sup>e</sup> jour de juin 1591.

Votre tres humble et tres obeissant et fidel serviteur à jamais.

PHÉMANUEL DE LORRAINE,

Au Roy des Espagnes.

(Original K. 1577).

83

*Relacion del numero de la gente de guerra, etc.*

Numero de todos . . . . . 3.903.

Hecho en Corle (Corlay) a 17 de junio de 1591.

24 compaignies d'infanterie d'Espagnols et 1 d'Italiens.

(Original K. 1580).

84

*Lamotte Le Royer (\*) au Roi Catholique.*

Nantes, 18 juin 1591.

ANALYSE. — Cette lettre a pour but unique de remercier Philippe II de l'assistance qu'il donne à la religion catholique et de lui demander de vouloir bien la continuer.

Signé :

LAMOTTE LE ROYER.

(Original K. 1577).

85

*Note de la duchesse de Mercœur à don Mendo Rodriguez de Ledesma.*

Nantes, 1591 (?).

Plaise à Monsieur lambassadeur descripre à la magesté ou a quil esté bon, pour faire maitre audelivré Geydon Thommas, avecques son navire et marchandise de Flandre, le navire nommé le Bazelisco, lequel a este prins à la mer, venant de Mildebourg par des navire de guerre d'Espagne, sortant de Blavet, dont le cappitaine se nomme Pedro Cybiaur, general de les flibotz de S. M., lequel navire avoit esté chargé aud. Mildebourg par M. Adrien Harrie de ceste ville de Nantes, pour venir en cette dicte ville, aiant un bon pasport de monsigneur de Mercœur, datté du huic-

(\*) Dans cet état de troupes, figurent cinq Irlandais, déserteurs du camp anglais. Une lettre du commissaire Pedro de Albisua, datée de Corlay, le 5 juillet, annonce l'arrivée au camp espagnol de neuf gentilhommes et soldats de cette nation. (K. 1580).

(\*) M. de Lamotte le Royer était secrétaire du duc de Mercœur.

(\*) La date du mois n'est pas indiquée; mais une lettre de don Mendo, en date du 18 juin, annonce au roi l'envoi de cette note de la duchesse (*ibidem*).

tieme jour d'avril dernier, et, ce faisant, les marchands et m<sup>rs</sup> dud. navire priront Dieu pour votre prosperité.

*Memoria que la duquesa de Mercurio dio a don Mendo sobre un navio que tomo P<sup>o</sup> de Cubiaurre.*  
(Original K. 1577).

86

M. de Boisdauphin à don Mendo de Ledesma.

Du Camp de Guinguenclay (1), 28 juin 1591.

MONSIEUR. — Excuses sy ie esté si long temps sens vous rescrire, se na esté men-  
quement du service que ie vous ay voué, mais d'incomodité. Les armées ont este  
proches les unes des autres, mais, entre nous un grand bois taillis et ung marescage.  
Ses incomodites ont este cause que navons donné bataille, ains forces belles escar-  
mouches. Le premier iour que nous y arrivasmes, les ennemis prirent mons<sup>r</sup> de Gue-  
brian. Le corps des Espagnols nestoit encore arivé; les ennemis avoient fait ung  
peu retirer les nostres, mais depuis, ils furent repousés et en perdirent beaucoup.  
Nous perdîmes ung capitaine Espagnol. Nous avons fait tout se que nous avons peu  
pour aler a eux. Monsieur de Mercure le desiret sur tout, et fist dresser dismanche  
une escarmouche. Nostre infanterie estoit toute en bataille, le bataillon d'espagnols  
au meillu, au costé gauche, le regiment de mess<sup>rs</sup> de Puigrefier et de Guebrian, et,  
au costé droit des Espagnols, les regimens de Mess<sup>rs</sup> du Pin et de la Tour. Monsi-  
gneur sustenoit avecq son hot de cavalerie, qui est de trois cens soesante tres bons  
chevaux, les Espagnols. Monsieur le marquis, son frere, sustenoit avec deux cens  
sinquante chevaux les regimens des s<sup>rs</sup> de Piogrefier; et moy, avec bonne trouppes,  
je sustenois les s<sup>rs</sup> du Pin et de la Tour. Nos chevaux ligers commensirent lescar-  
mouche et firent retirer le corps de garde de cavalerie des ennemis, lequel se estoit  
avensé iusque desa le marescage, ils nestoient que sinquante chevaux. Depuis, nous  
nusmes deux que des canonnades, jamais ne voulurent venir à nous. De mon costé,  
lanemy ne se voulut jamais avenser. Les s<sup>rs</sup> de la Grange Marouinière et de la Gue-  
siere estoient pour les attirer de desa le marescage; s'ils y fussent venus nous  
fusions bien melés et hatus. Monsieur donna par tout tres bon ordre, et fault  
avouer quil est sage et vaillant. Nous nous sommes retires une lieue au desa, en une  
belle lande, pour luy donner occation de sortir de sa taniere; mais il y est encore.  
Nous sommes deliberes daler assaillir ung chasteau a demie lieue de lanemy; se sera  
a demein. Les ennemis ont promis le secourir; s'ils le font, nous voerons qui premier

(1) M. de Boisdauphin, dans cette lettre, raconte à don Mendo de Ledesma les journées, qui sont connues dans l'histoire des Bénédictins sous le nom de la croix de Mulva, et dont les escarmouches se passèrent dans la lande de Marballa, en Boqueho. C'est pourquoi je propose de voir en ce nom de Guinguenclay, très distinctement écrit, par Boisdauphin, le hameau de Garenquy tout proche du Marballa, dans cette même paroisse de Boqueho.

sen repantira. Tenes moy en vos bonnes grâces et croyez que ie suis votre serviteur  
etsur ceste vérité, je vous baisera y bien humblement les mains, Monsieur, comme  
Votre tres humble et affectionné amy et serviteur.

DE LAVAL (1).

Du Camp de Guinguenclay, ce 28 juin 1591.

(Autographe. K. 1577).

87

LISTA GENERAL (2) DE LA GENTE DE GUERRA FRANCESA QUE TIENE EL DUQUE DE MERCURIO  
EN SU ARMADA, EN EL CAMPO EN CORLE, A TRES DE JULIO DE 1591.

## CABALLERIA

Corras

El regimiento de la corneta blanca . . . . .	60
La compania del duque . . . . .	40
La comp <sup>a</sup> de Mos. de S <sup>o</sup> Lorenço (Saint-Laurens) . . . . .	60
La comp <sup>a</sup> de Mos. de Gulen (Goulaine) . . . . .	60
La comp <sup>a</sup> de Mos. de Talot . . . . .	30
La comp <sup>a</sup> de Mos. de Querepili (Quinipily) . . . . .	30
La comp <sup>a</sup> de Mos. de Aradon . . . . .	30
La comp <sup>a</sup> de Mos. de Lasonet (Lezonet) . . . . .	20
La comp <sup>a</sup> de Mos. de Cutrefao . . . . .	20
La comp <sup>a</sup> de Mos. de Rasonpol (Rosampoul) . . . . .	350
<b>El regimiento de monsieur el marques que es el hermano (frère) del Duque.</b>	<b>50</b>
Su compania . . . . .	40
La de Mos. de Getrian . . . . .	30
La de Binancur . . . . .	30
La de Jalet . . . . .	30
La de Mos de Coltrede . . . . .	20
La de Guarda Ponbrian . . . . .	20
La de Grafaut que fue de Maubl . . . . .	20
La de Lamorre . . . . .	240

(1) Le signataire de cette lettre était Urbain de Laval, marquis de Sablé, seigneur de Boisdauphin, gouverneur d'Anjou et du Maine, qui fut depuis maréchal de France. En attendant de recevoir cette faveur de Henri IV, il combattait pour la Ligue et assistait, en qualité de lieutenant général, le duc de Mercoeur, auquel il devait sa liberté, depuis l'échange qui avait été fait de sa personne, contre celle de M. d'Ataugour. Cet échange avait été fait en avril précédent, et il était prisonnier depuis la bataille d'Ivry, en 1590.

(2) Je donne sans traduction cet état des forces du duc de Mercoeur, au 3 juillet 1591; parce qu'il est d'une lecture très facile. Les noms seuls présentent de la difficulté, parce qu'ils sont tous plus ou moins retrépés par le copiste espagnol.

	Coracas
El rejim. de Mos. de Godfin (Boisdauphin).	
Su compania. . . . .	60
La de Mos. de Tulot. . . . .	40
La de la ya de Torse. . . . .	30
La de Busardia. . . . .	30
La de Granja Marrona (Grange-Marronnière). . . . .	30
La de Guesierra (de la Guesière). . . . .	20
La de la Cruz. . . . .	30
	240

Tropa de caballeria lijera del capp<sup>o</sup> Fontana y de gente Albanesa que son tres companias, que todos azen<sup>(1)</sup> cient celadas q̄las celadas sellaman aqui coracas, las quales tres companias estan a cargo del dicho Fontana. . . . . 100

Los dichos rejimientos y tropa de caballeria suma<sup>(2)</sup> nove cientos y treynta caballos coracas, armados asta la rodilla<sup>(3)</sup>. . . . . 930

Rejimientto de arcabuzeros de acaballo <sup>(4)</sup> de monsier de la Pierrabiera.	
Su compania. . . . .	80
La del capp <sup>o</sup> Monselon. . . . .	40
La de Villanori. . . . .	40
La de La Granje. . . . .	40
La de la Frete. . . . .	40
La de la Villarmul. . . . .	40
La de la Lazarria. . . . .	40
La de la Trenidad. . . . .	40
La de Prosteria. . . . .	40
Que todos son quatro cientos arcabuzeros de acaballo. . . . .	400

Otro rejimiento de arcabuzeros de acaballo de Monsier de Marres.	
Su compania. . . . .	80
La del cap <sup>o</sup> Baut. . . . .	40
La de Mesandier. . . . .	80
La de la Balla. . . . .	50
La comp <sup>o</sup> de Licardier. . . . .	40
La de Presay. . . . .	50
La de Sausay. . . . .	390

(1) Azen pour hazen, font : « qui font cent salades, lesquelles salades s'appellent ici cuirasses. »

(2) Se mourent à.

(3) Armés jusqu'aux genoux.

(4) Arquebusers à cheval.

Rejimientto de la ynfeteria de a pié de Mos de Guebrian. Tiene ocho companias en los quales tiene seys cientos arcabuzeros. . . . .	600
Otro rejim. de ynfanteria de Mos. de Piegrefier, que tiene cinco comp <sup>o</sup> quatro cientos arcabuzeros. . . . .	400
Otro rejim. de ynfanteria de Mos. de Pin, de ocho companias de arcabuzeros, que tiene seys cientos arcabuzeros. . . . .	600
Otro rejim. de ynfanteria de a pié de Mos. de la Tur. Tiene cinco comp <sup>o</sup> . ynellas, quatro cientos arcabuzeros. . . . .	400
	2000

*Sumario general de toda esta gente.*

Caballeria de coracas. . . . .	930
Arcabuzeros de acaballo. . . . .	790
Infanteria de a pié. . . . .	2000
	3720

Hecha en la villa de Corrale supra y trae en campana quatro pieças de artilleria, las dos de batir<sup>(1)</sup> y las otras dos medias culebrinas.

(Original non signé. K. 1580).

88

*Le duc de Mercœur à S. M. Catholique.*

Du Camp de Corlay, 6 juillet 1591.

SIRE. — Jay adverty V. M. par mes dernieres lettres de la dessante des Engloys en ceste province, pour assister le prince de Dombes contre les Catholicques, et comme il avoit dressé leur premiere entreprise sur la ville de Guingamp, laquelle ils ont prinse par la foiblesse du couraige des habitans dicelle, encores que j'eusse donné bon ordre pour ce pouvoir deffendre. Tellement quilz ont contraint la garnison den sortir, et deux mesmes ont capitulé avecq lennemy, se rendant a luy. Que silz eussent eu le couraige d'attendre encores quelques jours, m'estant mys en campagne et ayant joint les forces que V. M. a en ce pais, j'eusse eu beau moien, non seulement de secourir lad. ville, mais aussi de deffaire lesd. ennemys, dont, voyant la perte dicelle, me suis achemyné droit a eulx, comme mesmes en a esté d'advis le seigneur dom Jouan de Laquilla, sans lequel n'ay entrepris et n'entreprendray aucune chose, tant parce qu'il est icy de la part dicelle Magesté qu'en consideration de sa tres grande vailleur et experiance, et me suys approché si pres deulx que le canon qui estoit a la teste de l'armee, à laquelle je commende, tiroit a la leur. Cependant, ayant cherché toutes les occasions a moy possible, pour les tirer du logis fort avantageux au-

(1) « Et traîne au campagne quatre piéces d'artillerie, dont deux pour battre en brèche. »



quel ils estoient fortiffiez et retranchez, jamais ne voullereut en sortir ne se mettre en debvoir de venir a ung combat general, comme telle estoit mon attente, eulx ne sestimans assez fors pour y entrer. Partant congnoissant ne pouvoit effectuer madicte resolution, jay delibere, pour ne perdre le temps, les laisser la et chercher l'opportunitie de nettoier ung canton de ce pais vers Hennebont et Quimpercorentin de quelques petites places ennemyes (1), pour veoir si je pourray les attirer aud. combat avec les adventages a ce necessaires. Considerant que led. pais fournira des commoditez propres pour le rafraichissement de lad. armee, laquelle est de quelque neuf cens chevaux, huit cens harquebuziers a cheval et deux mil hommes de pied (2), qui accompaignent les forces de Votre dicte Magesté. Et daultant, Sire, que lad. cavallerie est composee pour la plus part de gentilzhommes vollontiers du pais, craignant qu'a ceste occasion, il ne me soit difficile les retenir, passer ce mois, par ce quilz voudront faire la cuyllette de leurs biens et empescher que l'ennemy n'en jouysse, V. M. me permettra la supplier de faire ung fonds certain et assuree pour l'entretènement d'une armee plus tost de moindre nombre plus reiglee, et outre les forces qu'elle jugera devoir envoyer et augmenter a celles quelle a icy, voulloir entretenir quatre cens chevaux et deux mil hommes de pied françois et envoyer des munitions de guerre, outre les dix milliers de pouldre que jay receuz dud. seigneur dom Jouan, sans lesquelles on pourroit perdre de belles exécutions. Esperant, moyennant la grace de Dieu et l'assistance de V. M. comme elle a desja si bien commencé, la province se garentira de la violance des heretiques, en quoy l'avez obligé et obligé de plus en plus à prier Dieu pour votre prosperité. Au surplus, V. M. me permettra de la supplier en cest endroit d'avoir pour agreable que le pere Mathieu, à son retour de Paris, se rende en ceste armee, congnoissant quil y est tres utile et profitable, tant pour contenir les soldatz espagnolz en leur devoir par ses doctes predications, que les maintenir en bonne amytie et concorde avecq. les francoys, comme il a fait tres heureusement depuis quil y est arrivé. Et ayant recongneu le seigneur dom Micael de Garro fort affectionné au service de V. M., cella m'oblige de la supplier le voulloir favoriser d'une commendase (3) de son ordre et d'une compagnie de chevaux legers, l'assurant que toutes les grâces qu'elle luy fera seront tres bien employees, comme a l'endroit d'un cavalier de tres grand merite. Je la prieray ausy de gratifier don Alons de la Carce, l'ung de voz capitaines, en ceste armee, d'ung habit des ordres de chevaliers d'Espagne. Et m'assurant que le seigneur dom Jouan vous representera plus particulièrement et au long les affaires de ceste province, comme ausy le pere Marcellin Cornet, docteur theologal de Vennes,

(1) Voir la pièce n° 93. La prise de Bostrenen y est annoncée.

(2) Voir l'état de troupes qui précède.

(3) C'est un mot espagnol estropié, qui devait avoir, dans la pensée du secrétaire qui écrit cette lettre, le sens de commenderie. Don Miguel de Garro se recommanda lui-même aux bons offices du P. Cornet par une note en latin (K. 1572) où il le pria de faire savoir au roi à quel point il était aimé du duc de Mercoeur. « ut manifestam fides regi, amoris, dilectionis, familiaritatis, quibus a. duce de Mercurio diligit. »

lequel, comme l'un de ceulx qui manie ma conscience, jay chargé de ceste creance et envoyé expres vers V. M. avecq. instructions necessaires pour luy faire entendre lesdictes affaires et autres particularitez, la suppliant d'y adjouster foy et le recevoir suivant sa bonté ordinaire. Cella m'empeschera vous en dire d'aveantage, synon que suis.

Fait au Camp à Corlay le VI<sup>e</sup> juillet 1591.

Votre tres humble et tres obeissant et plus fidel serviteur  
PHEEMANUEL DE LORAINÉ.

(Original K. 1579).

89

Copia de la instruction del Duque de Mercurio para el Padre Marcellin Cornet (1).

En el campo junto a Corlay a 6 de julio 1591.

(Traduction de 4 p. in-f. K. 1579).

Ces instructions chargent le P. Cornet de remercier le roi pour le secours déjà accordé, et de lui demander la continuation de ce secours, entre autres choses, l'envoi de 400 chevaux. Elles ne contiennent que quatre lignes sur le point principal, qui était la négociation de don Mendo de Ledesma, parce que l'envoyé du duc de Mercoeur avait reçu de lui les explications verbales nécessaires.

90

Mémoire du P. Marcellin Cornet pour le roi d'Espagne.

Juillet 1591.

SUR LA NÉGOCIATION DE DON MENDO (2).

Il plaira à S. M. de considerer que le duc de Mercoeur estime quil ne sauroit faire un service plus signalé à la sainte Union, à sa Majeste catholique, ny porvea plus prudemment à la conservation de la patrie et de sa propre vie que d'avoir renvoyé à la determination dun roy tres chrestien (quant Dieu nous l'aura donne en France) ou à celle des Estats generaux du royaume, la ditte negociation, sans entreprendre de la resoudre de luy-mesme. Car combien quil n'aye comunique la ditte negociation que à trois ou quatre personnes fideles et comme sous le sceau de confession, pour avoir sur ce leur avis, toutes foys l'opinion que plusieurs en ont conceu, tant

(1) L'original en français, de ces instructions n'a pas été conservé.

(2) La traduction en espagnol de ce mémoire (*ibidem*) porte cette inscription « Sobre la comision de don Mendo. » La pièce suivante nous apprend que ce travail fut composé par le P. Cornet pour résumer ce qu'il avait rapporté de vive voix à Philippe II sur cette question de la reconnaissance des droits de l'Infante au trône ducal de Bretagne.

pour avoir veu a Nantes, tout a coup, Don Mendo, le seigneur Maldonat et le père Matheo, qu'a l'occasion de plusieurs propos approchant de ce fait, tenus par les gents de guerre de S. M., es lieux ausquelz ils ont fait service et en l'armee, pressent plusieurs François, tant gentilzhommes qu'autres, a tellement esbranle la noblesse qui suit mondit seigneur, qu'elle a esté toute preste non seulement de l'abandonner, mais d'embrasser le party contraire, mutiner les villes et le peuple contre la nation espagnole, et luy mesme en danger de perdre la vie et la province, sinon qu'en faisant semblant de n'avoir pour agreable telle negotiation et de n'en savoir rien, il n'eult trouvé moyen de les appaiser et de leur oster ceste oppinion comme il a fait, toutes foyz avecq beaulcoup de difficultés.

Non qu'il n'en soit toiuors demeuré quelque impression en lesprit de plusieurs, qui, outre les indices prealegués, en ont receu certains advertissements de quelques François qui sont en ceste court, ennemis du bien publicq et particulièrement de monsieur de Mercueur : vollant par tel bruit le rendre odieux au peuple breton, luy faisant accroire qu'il ne demande sinon le dessunir et desmembrer de la couronne de France et le mettre entre les mains de Sa Maïesté Catholique, monstrant par là tres evidement qu'ilz ne sont a la suite de ceste court que pour servir d'espions aux ennemis de la sainte Union et specialement au prince de Dombes, lequel use de semblable reproche au duc de Mercueur en une lettre (\*) par luy et sous son nom adressée aux estats de la Bretagne, imprimée a Rennes, dès aussi tost que le secour de S. M. fut arrivé au pais.

Qui est une lettre plaine de telles et semblables calomnies contre S. M. la nation espagnole et les princes catholiques, ainsi que don Joan de Laquila et le seigneur Maldonat, avecq plusieurs aultres serviteurs de S. M., qui l'ont veue, en peuvent porter tesmoignage.

Cependant pour le regard de monsieur de Mercueur, fose bien dire et tesmoigner devant Dieu et ses anges, comme estant celluy qui cognoit quelque chose des secrets de sa conscience, non seulement en confession, ains aussi par communication secrette et particuliere : que son intention est tres bonne, entyere et sincere a l'endroit de S. M., et qu'en tout ce qui dependra de luy, il ne manquera jamais a son service, non point mesme en l'affaire dont est question, comme il estime l'avoir desia fait, sans attendre son commandement. Car ce n'est d'a present, ains du vivant du feu Roy Henry dernier mort, que l'on sait en France que S. M. pretent au Duché de Bretagne, voiant que le dit Henri n'avoit enfant qui luy peult succeder et qu'aussi il estoit hors d'esperance d'en avoir. Lon a aussi seu en France que S. M., pour cet effait, a mis long temp cete affaire en deliberation et au conseil des theologiens, canonistes et jurisconsultes, pour savoir si, en saine conscience, il pouvoit pretendre au dit Duché, et que par eux a este resou affirmativement qu'elle y avoit

(\*) Je ne sais s'il y a encore des exemplaires connus de cette lettre, imprimée a Rennes; mais elle a échappé à nos recherches à la Bibliothèque Nationale.

droit du coste de l'illustrissime princesse sa fille, comme héritière de haulte et puissante princesse Elizabeth, fille de Henri second, roy de France, et espouse de S. M., representant le sang de Bretagne.

Combien donc que le duc de Mercueur cognot tout cela et qu'il seut tres bien de longuemain, que telle estoit la resolution de S. M., avant que luy demander aucun secour, il n'a laissé pourtant de prendre les armes contre le Roy son beau-frère, apres le massacre des princes catholiques, pour conserver la Bretagne et empêcher qu'elle ne tombat entre les mains du prince de Béarn, voyant que ledit Roy, son beau-frère, l'avoit approché de luy, pour le faire son successeur au royaume de France, contre ce qu'il avoit promis solennelement, par l'establisement et iurement de l'édit d'union, a la face des estats generaux de tout le royaume. Ayant pris les armes, il défit les troppes du comte de Soissons, et le prit prisonnier, comme il entroit en Bretagne, avecq pouvoir et commandement du Roy Henri de s'emparer de la personne du dit Duc de Mercueur et de la province. Il a aussi toiuors fait teste au prince de Dombes, estant entré en la Bretagne avecq semblable commission et assisté de tous les seigneurs du pais. Il a repris sur lennemi plusieurs places, chateaux et villes, iusques au fort et port de Blavet, qu'il emporta de force, avecq une perte notable de bons hommes, favorisant prr ce moien la dessente des Espagnolz en un port le plus beau et commode de toute la Bretagne, et sans lequel ilz ne pouvoient prendre terre en la province qu'avecq beaucoup de difficulté. Toutes lesquelles choses ont esté exploitées et exécutées par ledit seigneur de Mercueur, sans avoir encores demandé, ny receu aucun secour de S. M., d'hommes, d'armes, de finances et munitions de guerre.

Qui est un argument tout evident et manifeste de sa fidelité a l'endroit de l'Eglise de Dieu, de la candeur et fidélité de son ame en toutes affaires asses suffisant, pour assurer S. M., qu'elle ne le trouvera jamais que tres devotieux et affectionné a luy faire tres fidele service en toutes choses, voire mesme a soutenir le droit qu'elle pretend avoir au Duché de Bretagne, porveu que sa conscience ne soit intéressé devant Dieu et son honneur engagé a l'endroit des gens de biens.

Car, ayant esté commis au gouvernement de la Bretagne par le Roy de France et continué en icelluy par le conseil d'estat du Royaume et de la couronne, depuis la mort dudit Roy, s'estant obligé aux uns et aux autres, mesme jurant l'édit d'union, de la garder fidelement a la ditte couronne comme par maniere de despost, il est tres certain que S. M. auroit iuste occasion d'avoir une mauvaise oppinion de luy et de douter de sa fidelité, au cas qu'il laissa emporter le duche de Bretagne par un aultre et le dessunir de la couronne de France, sans le respect de sa conscience et de son honneur, sans autre cognoissance de cause et voir premièrement comme cela ce pourroit exécuter selon Dieu, aultant bien que si quelqu'un de ceux qu'elle a constitué au gouvernement de ses royaumes, duchés et provinces, les transporta entre les mains d'un aultre, contre son gre et sa volonté.

Combien qu'entre tout cela le duc de Mercœur porroit alleguer l'intérêt du droit que luy mesme porroit pretendre au dit duché, ou au moins, en quelque portion d'icelle, du costé de Madame sa femme, comme estant aussi dessendue du sang de Bretagne, par Jehan de Bretagne, comte d'Estampes, son aieul; mais il proteste n'avoir esgard a tout cela et n'en fait aucun article, par ce qu'il sait d'assurance que S. M. a tellement la justice et l'équité en rescommandation que, quand elle demeureroit maistresse de la Bretagne, elle saura trop mieux conserver son droit, recognoistre et recompenser, tant envers luy qu'a l'endroit de ses enfans (s'il plait a Dieu luy en donner), ses pertes, paines, labours, sa fidelité et le service quil luy a fait de conserver la province et d'empescher qu'elle n'est tumbée en la possession des heretiques. Il ce promet aussi et ne fait aucune doute que S. M. (le cas advenant) le continuera et maintiendra au gouvernement de laditte province avecq autant d'autorité, de puissance et de moyens qu'il a eu, deppuis qu'il est entré au dit gouvernement, et qu'elle ne permettra que ses ministres luy donnent et apportent auleun trouble en tout cela.

Il ne demande donc sinon que S. M. l'assure comme et par quel moyen sa conscience et son honneur demeurera libre devant Dieu et les hommes; et elle le trouvera en toutes choses aussi fidele et devotieux a son service que prince qui soit au monde, voire entre ses suiets naturels.

Et pour monstrer de quelle fidelité il marche a l'endroit de S. M. il leut bien désiré, pour un plus grand contentement d'icelle, que cet affaire eult esté différé et dilaié, ou bien tenu secret et caché, jusques a ce que l'on eult chassé l'ennemi du pais, que les villes eussent esté reduites a la devotion des catholiques, surtout Belle-isle (laquelle n'importe moins aux affaires de S. M. pour l'Angleterre, quant a la mer, que tout le reste de la Bretagne) et que les forces de S. M. eussent esté plus grandes en la province, d'autant que ceux qui ont remué ceste pierre et descouvert l'intention de S. M. sans avoir autrement disposé la volonté des personnes, se mettent en danger de perdre tout. Ne considerant point que la souvenance que les Bretons ont des guerres que leurs devanciers ont supportées, lors qu'ils estoient suiets a leurs seigneurs particuliers et considerant avecques elles le repos duquel ils ont joui, depuis que le duché a esté uni a la couronne de France, il n'y a chose que plus ils apprehendent et redoubtent que changer de maistre et d'estat, si premièrement on ne les rend capables du droit de S. M.

Il ne fait estat de ce que plusieurs prenent occasion, en l'oppignion de tout cesti, de dire que S. M. ce couvre du manteau de la religion et se sert des miseres de la France, pour venir a bout de ses pretentions, par ce que les bons catholiques savent que cest le jargon des heretiques, desquels la langue n'est propre qu'a mesdire des princes et des roys, spécialement de ceux qui font estat de maintenir l'église de Dieu et de chatier leurs horribles blasphemés, comme fait S. M. catholique, que pour cet effait, les bons catholiques françois reverent et honnorent comme le seul et unique protecteur de la chrestienté en ses derniers temps.

Le duc de Mercœur donc désireroit bien, si S. M. le treuve bon, que lon fit cesser le bruit de ceste negotiation, cespandant que lon donna ordre a la conduite d'icelle le plus iustement, sennement et secrettement que lon porra, porvoient sur toutes choses a lestat de la religion, puis appres a celluy de la province. Se promettant que, quant Dieu nous aura donné un roy tres chrestien, comme nous lattendons de sa divine misericorde, par le moyen de S. M., qu'il ne voudroit debattre ny oppagner le droit qu'elle peult avoir au Duché de Bretagne, ains plus tost l'en gratifier, où elle n'en auroit point, pour recognoistre les grandes faveurs qu'elle fait a la France en son affliction.

Et quant Dieu voudroit tellement disgratier les pauvres catholiques françois que de ne leur donner un roy selon leur désir, ou tel qu'il ne vollut recognoistre la tres grande obligation que S. M. a gaignié sur la couronne de France, le duc de Mercœur l'assurera toiuor de luy faire service au gouvernement de Bretagne, la luy remettant entre les mains, plustost que la laisser venir entre celles des heretiques, comme il luy sera aisé, ce trouvant le plus fort par le moyen de S. M. <sup>(1)</sup>

(Original K. 1579).

Résumé de la mission de Marcellin Cornet, avec les réponses proposées au Roi d'Espagne.

NOTES AUTOGRAPHES DE PHILIPPE II.

SOMMAIRE FRANÇAIS ANNEXÉ AU DOCUMENT ESPAGNOL <sup>(2)</sup>.

1591

A.

Remis par lui deux papiers, l'un qui est le précis de ses instructions<sup>(3)</sup>, l'autre sur la négociation de don Mendo<sup>(4)</sup>, résumant ce qu'il en avait rapporté de vive voix. Trois points principaux :

1° REMERCIEMENTS DU DUC DE MERCOEUR, après les secours à lui envoyés. — Ce qu'il a fait pour réaliser ses offres à Blavet<sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> Les raisons exposées par le duc dans ce mémoire n'étaient pas seulement dues à un calcul de diplomatie. Juan de l'Aguila avait écrit au roi, pour lui parler du tort que cette négociation de don Mendo pouvait faire à sa cause, et le roi donna l'ordre de suspendre les pourparlers, qui furent d'ailleurs repris par la suite. Voyez sa lettre à Aguila du 31 août 1591.

<sup>(2)</sup> Ce sommaire français est l'œuvre d'un conservateur des Archives Nationales, à qui l'on doit également la division en paragraphes, au moyen de ces lettres majuscules qui aident grandement à la clarté du sujet.

<sup>(3)</sup> C'est la pièce 89.

<sup>(4)</sup> C'est la pièce 90.

<sup>(5)</sup> NOTE AUTOGRAPHE DU ROI SUR LE PARAGRAPHE A. « Vu ces deux papiers, bien qu'il lui semble avoir déjà eu le premier sous les yeux. »

## B.

Répondre dans des termes vagues qui le satisfassent et lui renouvellent l'expression des sentiments du Roi, ainsi que des obligations contractées envers S. M.

2<sup>e</sup> COMMUNICATION DE DON MENDO. Le duc de Mercœur renvoie les choses au temps où l'on aura, soit un nouveau Roi, soit une assemblée des Etats-généraux; ce qu'il motive en disant qu'il ne peut rien répondre de plus consciencieusement ni avec honneur. Il croit même que, ne pas pousser plus loin est utile pour le Roi et pour le parti catholique; autrement la Bretagne entière se rangerait sous la loi du seigneur de Dombes, qui tient pour le Béarnais, car, au seul soupçon de leurs pourparlers, elle a failli tourner vers eux. Il finit par la proposition qui termine la note faite en Espagne par le frère Cornet pour le cas indiqué<sup>(1)</sup>.

## C

On peut répondre que Mendo a été envoyé sur les bruits qui couraient, mais nullement pour traiter dans un intérêt contraire à celui des catholiques et du royaume de France. En effet, si le roi élu est tout à fait selon les désirs de S. M., catholique sincère et principalement susceptible de contracter l'alliance, dont le projet existe en France, alors, S. M. ne veut aucun fractionnement du pays, elle laissera la Bretagne unie à la couronne; mais si l'élection est différente, ou sans élection, si le Béarnais gagne pied dans le pays, alors il y aurait lieu à suivre ses prétentions. Faire voir que ceci serait à l'avantage de tous; de Mercœur spécialement; que l'on ne pourrait se maintenir dans ce cas qu'à la condition de gouverner le Duché au nom de celui qui y a droit, qu'avec la protection et les forces de S. M.<sup>(2)</sup>

## D

Montrer que ce projet et celui de Mercœur sont tout un, et que l'on doit ramener tout le monde à cette idée dans le cas prévu. Voir s'il n'y aurait pas lieu de faire en ce sens quelque mémoire d'accord avec le père Cornet, pour qu'il aille ensuite le faire ratifier par Mercœur<sup>3</sup>.

## E

Aviser de tout don Mendo, Maldonado et Juan de l'Aguila, pour bannir de ce côté toute inquiétude et faire que l'on opère en tout point dans le même esprit.

3<sup>e</sup> BESOIN D'ARGENT CHEZ LE DUC, afin de payer et entretenir en Bretagne quelques

(1) NOTE AUTOGRAPHE DU ROI SUR LE PARAGRAPHE B. « Approbation simple. »

(2) NOTE AUTOGRAPHE DU ROI SUR LE PARAGRAPHE C. « Approbation. Ordre qu'on fasse sur tous ces points un mémoire détaillé; dont il sera la minute car c'est ici qu'on peut mieux juger ce qu'il y a à répondre au P. Cornet; et alors il sera bon de le renvoyer promptement et de voir si, quoique religieux, on n'aurait pas à lui donner quelque gratification. »

3 NOTE AUTOGRAPHE DU ROI SUR LE PARAGRAPHE D. « Approbation. »

troupes françaises qui lui donnent un effectif de 400 chevaux et 2000 fantassins. Demande de munitions et de renforts<sup>(1)</sup>.

## F

Répondre à cela qu'en fait de munitions 400 quintaux de poudre environ sont envoyés; 300, que doit garder Juan de l'Aguila, et 100 qu'il délivrera au duc de Mercœur. Quant aux galères, autres navires et secours d'hommes, s'il en est envoyé les lui signaler de même<sup>(2)</sup>.

## G

Ces subsides que fournit S. M. sont si importants qu'on ne sache pas que nulle part au monde, un prince en ait fourni de semblables. On doit s'en contenter en Bretagne et faire argent de rentes que l'on tire de ce Duché, les employer aux frais nécessaires pour la campagne exclusivement, car, en toute justice, ils devraient l'être, non seulement payer les soldats français qu'ils disent avoir, mais encore les Espagnols, puisque ceux-ci viennent à leur aide<sup>(3)</sup>.

(K. 1579).

92

*Le sieur de la Roche envoyé par le duc de Mayenne, vers le duc de Mercœur.*

Jullet 1591.

Les articles pour conférer avec Monsieur de Mercœur de la part de Monsieur du Maine et baillez au sieur de la Roche, escuyer dudit seigneur du Maine, négociateur en cest affaire contenoient en substance que ledit seigneur du Maine desirait infiniment de voir et conférer avec ledit seigneur de Mercœur et que pour cest effect, il s'estoit acheminé à Rouan, soubs l'espérance de le voir.

Que la commodité des affaires ne l'ayant permis, il lui envoyait ledit sieur de la Roche, pour lui dire plus particulièrement sa conception et que, à ceste fin, il le prioit de croire ledit sieur de la Roche de ce qu'il lui diroit de sa part. Outre qu'il le prioit d'envoyer promptement les députés de Bretagne aux Estatz généraux à Ruims.

(1) NOTE AUTOGRAPHE DU ROI SUR LE PARAGRAPHE E. « Approbation. Voir en outre si don Mendo doit revenir ou demeurer. En tous cas, nécessité de le pourvoir d'argent, ainsi que Maldonado. »

(2) NOTE AUTOGRAPHE DU ROI SUR LE PARAGRAPHE F. « Il faudra savoir de Andres de Prada si l'on peut fournir plus ou moins exactement cette quantité (300 quintaux), sans se démunir de nécessités en Espagne. Et au cas où l'on enverrait les 100 quintaux à délivrer au Duc, ne vaudrait-il pas mieux que Juan de l'Aguila soit à les lui faire passer en trois ou quatre fois successivement. »

(3) NOTE AUTOGRAPHE DU ROI SUR LE PARAGRAPHE G. « Approbation de tout le paragraphe. En outre, par ce que le roi a vu, le jour même, à sa signature, il lui pesait qu'une compagnie de 300 hommes s'embarque sur les galères; mais il ne sait pas s'ils sont destinés à demeurer et servir en Bretagne ou bien à s'en aller sur ces mêmes galères. »

Qu'il s'asseurast que luy sieur du Meinne n'avoit jamais rien plus désiré que de luy rendre toute amitié, honneur et respect, dont il luy feroit preuve en toutes occasions, sans se départir jamais de la mutuelle intelligence et correspondance qui doit estre entre eux deux.

Qu'il le conjure de se trouver au bel effait qu'il espere estre à la venue des armées d'Espagne et d'Ytalie et que là il aura preuve de l'amitié et respect qu'il porte audit seigneur de Mercœur.

Qu'il le prie cependant prendre en sa protection la ville de Poitiers et luy donner assistance en sa nécessité, en attendant qu'il luy puisse donner ordre et mesmes y envoyer le comte Challigné, frère dudit seigneur de Mercœur.

Lesdits memoires estoient signés CHARLES DE LORRENNE et plus bas MARTEAU, datés du quatre ou cinquième juillet 1591.

(Copie K. 1577).

93

*M. de la Roche-Huc envoyé de M. de Boisdauphin vers don Mendo de Ledesma.*

Du 15<sup>e</sup> jour de juillet 1591.

Monsieur du Boisdauphin a envoyé vers le seigneur don Mendo ambassadeur de S. M. en France, le sieur de la Rochehuc, gentilhomme du pais d'Anjou, portant lettres de créance, lequel a dit pour créance que le sieur du Boisdauphin estoit en tres grande nécessité pour n'avoir aucun moyen de subvenir à ses troupes tant de cheval que de pied; qu'il a ferme et entiere resolution de servir avec toute fidelité S. M.; qu'il suplye ledict seigneur ambassadeur de len asseurer et remonstrer ses grandes depences, telles que si, en icelles, Sadite Magesté ne luy ayde, il luy est force de perdre la créance de ses amis, ausqueiz telle et si grande nécessité est survenue en l'armée du duc de Mercœur que la plus grand part sest desbandee. Pour le regard de lad. armée a dit que lamitié est tres grande entre les Espagnolz et François, si qu'il ne se trouve dicention ny querelle entre les chefs, cappitaines et soldatz; que led. duc de Mercœur na jamais peu amener lennemy au combat encorres qu'il ait pris le chasteau de Rosternan à sa barbe, pensant le faire decamper de son font. Pour le regard de Brest, a dit que led. sieur du Boisdauphin n'en peut donner encorres certitude, à cause que celui qui a interposé pour moyenner cest affaire, attend que le cappiteinne soit retire de l'armée ou il a tousiours demeure et promet bonne issue de l'affaire, et si tost qu'il pourra conferer avec le cappiteinne de lad. place donnera promptement avis de sa volonté et resolution.

(Original sans signature K. 1577).

94

*Mémoires envoyés par M. de Lamotte-Jacquelot au roi d'Espagne.*

Juillet 1591 (1).

ANALYSE. — Ces mémoires ne concernent pas particulièrement la Bretagne. Ils se rapportent à la cause générale du parti catholique et de la France. Le plan de Lamotte-Jacquelot, exposé en ces deux mémoires qui se répètent en beaucoup de leurs parties, consistait à prendre possession du cours des quatre principales rivières de France, le Rhône, la Garonne, la Loire et la Seine. Une fois ces positions prises, Philippe II devrait faire cesser immédiatement les divisions qui ruinent le parti catholique, en donnant un roi à la France. Ce roi serait élu, et comme il était de toute impossibilité de réunir « les deputtez des villes et ordres du royaume, » l'élection serait faite par les voix de cinq personnages : le Souverain Pontife, le roi d'Espagne, les ducs « de Lorreinne, de Savoye et du Meinne (2). »

Aussitôt l'élection faite, le roi d'Espagne devrait marier sa fille l'Infante au nouveau roi de France. Pour presser le cours de tous ces événements, Philippe II devrait sans attendre, envoyer sa fille en France avec des forces suffisantes. L'Infante est d'ailleurs, « selon la loy, la seule héritière de la couronne de France. »

« Quant à la duché de Bretagne, le contract de mariage entre Loïs douziesme, roy de France, et Anne, duchesse de Bretagne, et de leffait duquel Henry deuxiesme a jouy mesmes du vivant de son père, François premier de ce nom, monstra assez que lon ne peut impugner le droit de lad. Infante audit duché. Et de dire que le roy François premier fist, apres la mort de ses aultres enfans, declarer du vivant dud. Henry, lors seul et unique filz, lad. duché de Bretagne annexée à lad. couronne de France, cela nest considérable. Premièrement par le droit acquis à ladite Infante au royaume; secondement par les oppositions formées mesmes par les évesques dudit duché (et lesquelles sont encorres indecises) contre la tenue desditz estatz assemblez extraordinairement. »

Que l'Infante donc arrive en France, et beaucoup de gentilhommes se rallieront à son parti, notamment des provinces de l'Anjou, du Maine et de Normandie qui sont contiguës de la Bretagne. La noblesse de ces régions ne demande qu'à marcher. « Expérience sest congneue en ce que derrenierement le sieur du Boisdauphin, sans argent, sans villes de retrette et sans passage aucun de rivières, a tiré néanmoins desditz pais plus de deux cens gentilhommes et plus de seize cens harqueboziers qu'il a menez en l'armée du duc de Mercœur. »

(Original K. 1577)

(1) Le premier de ces mémoires est daté du 12 juillet 1591.

(2) De Moyenne.



*M. de Lamotte-Jacquet au Roi d'Espagne*

Nantes, 24 juillet 1591.

Sire.—La volonté que jay de faire servisse a V. M. ayant esté receue par le seigneur don Mendo, jay pense que dicelle je ne saurois rendre melieure preuve sinon que de faire sçavoir à V. M. la vérité des affaires, comme certain et plus facile moyen de sauver ce royaume tant affligé. Et, comme auparavant, je eusse bien congneu quil estoit impossible que icelle ne fust beaucoup traversée de doute pour les estranges esfaitz de la division née et continuante entre nous mesmes qui avons fait profession de lunion, divers raportz et pratiques pour parvenir chacun à sa prétention particulière, la fraude de plusieurs et linconstance en la plus part de la nation françoise, et comme asseuré que telles choses étoient par trop suffisantes pour retarder la sainte resolution de Vostre ditte Magesté, et, d'autre part, préjugent en la longueur du temps le progres et avancement de lennemy, tel que lon la veu de jour en jour sacroistre, javois pris ceste resolution, dès lyver derrenier passé, daller trouver Vostre ditte Majesté, pour luy faire entendre a vive voix ce qui est impossible par escrit, ayant ceste persuasion en moy mesmes que si javois lhonneur destre ecouteé delle et icelle congnoissant en moy non aucune capacité, (combien que pour avoir esté nourri aux affaires, jen puisse avoir cognoissance et de leur issue), ains la bonne intention qui me conduit, cela eust peu estre cause daugmenter et faire avancer ses forces. Mais estant destitué de toutes commodités pour leffoict de ce voiage, et, depuis led. seigneur ambassadeur de V. M. estant arrivé, et apres avoir sondé ma fidelité, mayant aproché de luy, jay tasché en ce qui ma esté possible que icelle eust cognoissance de la cause du mal de la France, pour y apliquer le vray remede, ce qui sest fait par quelques memoires<sup>(1)</sup> : mais le derrenier diceux ayant esté fait avec présipitation et, le temps, depuis, sestant offert dy penser davantage, jay oze suplier V. M., Sire, comme tres humblement je fais, de lavoir agreable et sur la vérité dicelluy et laffection qui me transporte au salut de la France et au servisse de Vostre ditte Magesté, excuzer en ceste mienne temerité la foiblesse et incapacité de mon esprit, en quoy me sentant suporté de la benignité dicelle V. M. et de la grande charité de laquelle elle embrasse les François et soblige la France, je ozere la suplier tres humblement de croire que si en peu de temps, elle nenvoyt nouvelles forces pour la rivière de Loire et conquister les provinces qui lavoisinent et villes qui sont situées sur icelle et sur la rivière de Meinne (comme il est facile), l'establissement de lheretique prendra tel fondement quil sera impossible dy remedier, car le

(1) Le carton K. 1577 contient un mémoire incomplet adressé à don Lihazer, daté du 20 juillet 1591 et non signé, mais qui est certainement de M. de la Motte-Jacquet.

poison de lheretie violent et penetratif, ayant saisi les partyes nobles de ce royaume, sans doute il le suffocquera si, par une extreme dilligence S. M. ne rend ses forces suffisantes pour contraindre la France de vomir ung si destestable venin, comme tous les catholiques lesperent de V. M., suplient Dieu le Createur quil luy plaise,

Sire, la conserver et la maintenir en santé, prosperité, longue et heureuse vye et d'icelle je a jamais

Très humble, très fidel et très obéissant subiet et serviteur.

LAMOTTE-JACQUELOT.

De Nantes ce 24 juillet 1591.

(Autographe K. 1577).

*Le duc de Merceur au roi d'Espagne.*

Du Camp de Pléneé-Jugon, 26 juillet 1591.

Sire. — Depuis le partement du cap<sup>m</sup> Chavarry<sup>(1)</sup> et le père Cornet, voiant les ennemys moster toute la commodité de les pouvoir combattre, ayant lessé garnison dans le chasteau de Corlay, que javois prins sur eulx, je m'en allay a Rostrenan qui estoit maison forte et tenoit pour eulx avec beaucoup de pais en subiection, laquelle se rendit incontinant que larmée y arriva, et, ayant recongnu les ennemys que je mestois esloigne deulx, prindrent résolution de sen aller assieger le chasteau de Lamballe, se confiant pour la faiblesse le pouvoir emporter, devant que jeusse moien de le secourir, estant esloigne dud. Lamballe de quinze lieux, et pour y pouvoir venir estoit necessaire de faire ung grand circuit de chemin beaucoup plus longs, pour avoir la commodité de vivres, tenant eulx deulx places qui leurs servoient de frontière entre eulx et moy. Et me persuadant quil entreprenderoit led. siège, je y avois envoyé quantité de bons soldatz, lesquels, estant lad. place assiégée, lont sy bien defendue quilz mont donne loisir de la venir secourir, comme jay fait, ayant quicté les ennemys led. siège et perdu quantité dhommes et beaucoup qui y ont esté blessés, comme entre autres les s<sup>rs</sup> de la Noue, Monmartin, mareschal de leur armée et autres gentilzhommes ; tellement que led. siège, oultre le desonneur quilz en ont heu, la perte n'en est pas petite. Et voullant renvitailler et rafreschir dhommes ladicte place, me suis arreste en ce lieu qui est prest dicelle de deux lieux, là où jay libéré beaucoup de pais qui estoit a leur devotion, ce mestans rendus beaucoup de maisons qui tenoient pour eulx sans faire aucune resistance, plus tost par estonnement que pour occasion quilz en eussent. Eulx, ayant quicté le siège se retirerent

(1) C'est à cette seconde mission du capitaine Chavarry quil faut sans doute rapporter un mémoire sans date du carton K. 1579 intitulé *Relación de los cosas necesarias para Bretaña*. Signé Francisco de Chabarry.

vers Saint-Brieuc, a une lieue et demye dud. Lamballe, lieu asses fort, mestant entre icelle unne petite riviere, qui ma osté le moien de les aller combastre, comme estoit mon desir, et de toute ceste armée et particulièrement du seigneur dom Jouan de Laguille et tous les cap<sup>tes</sup> et soldatz espaignolz, lesquelz, avec leur brave couraige, ont enduré la fatigue du voiaige qui a este avec beaucoup de paine, et de vray V. M. a iscy de bons soldatz, qui patissent avec beaucoup de paine, et comme desja le seigneur dom Jouan vous a mandé, ils ont necessite dargent qui me fait supplier V. M. se vouloir souvenir du fidel service quilz luy font, et donner ordre quilz puissent avoir leur paiement. Comme aussy je la supplie, suivant se quelle aura entendu par le cap<sup>te</sup> Chavary et le pere Cornet des necessites de ceste province, les assistant, donnera occasion de prier Dieu pour sa prospérité et a moy de continuer le très humble et tres fidel service que je luy ay voué toute ma vye.

Du Camp à Plene-Jugon, le XXVI<sup>e</sup> jour de Juillet 1561

Je la supplieray de donner prompte expedition sur les despesche que le Cap<sup>te</sup> Chavary et le pere Cornet vous ont porté de ma part.

Votre tres humble et très obéissant et plus fidel serviteur.

PREMIER MANUEL DE LORRAINE.

(Original K. 1577).

97

ESTAT DE CE QU'IL EST REQUIS ET NECESSAIRE DE FAIRE EN BRETAGNE  
POUR LE SERVICE DU ROI (1)

PREMIEREMENT que S. M. établisse ung homme dhonneur a Saint-Malo qui sera son agent et negociateur, pour donner ordre aux affaires qui si presentent, tant pour la conservation de lad. ville en union des catholiques, que pour la conservation dicelle au service de S. M., que aussi pour envoyer dheure en heure et de jour en jour, tant en Angleterre que aux villes et places fortes de Normandie et Bretagne tenant le party contraire, et pour descouvrir ce qu'ilz font et comme leurs affaires se passent

(1) Ce mémoire se trouve classé par erreur, aux Archives Nationales, avec celui du P. Cornet « Sur la négociation de don Mendoza, » sous ce titre traduit de l'espagnol : *Deux mémoires au roi d'Espagne*, par l'entremise de Marcellin Cornet. Sous ce titre : *Des memorials, etc.* se trouvaient en réalité la traduction, en espagnol des instructions du 6 juillet de Mercour au P. Cornet (pièce 90), & la traduction, en espagnol, du mémoire composé par ce dernier « sur la négociation de don Mendoza » (pièce 91). Le présent mémoire n'a pas été apporté à Philippe II par l'entremise du duc de Mercour, c'était l'œuvre d'un de ces nombreux intrigants, qui étaient venus à la cour du roi d'Espagne, avec l'espoir de pêcher en eau trouble, d'un de ces « Français ennemis du bien public et particulièrement de M. de Mercour, » dont parle le P. Cornet, dans le document cité plus haut. Malgré de nombreuses recherches, il ne m'a pas été possible de savoir quel était l'auteur de ce curieux travail. Je ne crois pas qu'il fût Breton : car il avait servi sous le duc de Guise, voulait se faire recommander par le duc de Mayenne et disait connaître de longue main les capitaines des châteaux d'Angers et de Caen « avec feu M. le duc de Joyeuse, » qui était, sans doute, Anne, duc de Joyeuse, gouverneur de Normandie, mort à Coutras, le

et mesmes y entretenir des hommes et y faire toutes les pratiques dont l'on se pourroit adviser pour le service de Sad. M. et en advertir icelle par toutes les occasions. Aussi qu'il y a beaucoup de petites places, tant en Bretagne qu'audict. pais de Normandie, que l'on peut facilement gagner de pied à pied, estant les capitaines de petite estoffe, y ayant beaucoup diceulx et de gouverneurs fort affectionnez au service de S. M. Que sils estoient requis de la part dicelle de la servir, ils y emploiroient et sacrifieroient leurs vies pour son service. Sy S. M. a agreable que celluy qui parle preigne telle charge et negotiation et que sa residence soit aud. Saint-Malo, il promet a Sad. M., en peyne de sa vie, de luy faire plus de services qu'une armée de X<sup>e</sup> hommes; et seroit necessaire quaux trois autres cornieres du royaume dy établir en chacune dicelles un homme dhonneur semblable a luy, affectionnez au service de Dieu et a Sad. M., qui, avec la negotiation douce, saige et argenteuze, prenderoient aultant de places que toutes les armées que l'on y pourroit envoyer. Avec les chefs desquelles armées, lesd. negociateurs conferoient souvant ensemble, soit par bouche ou par lettres, afin de ne perdre les occasions qui se pourroient presenter en chacun de leur deppartement, soit pour surprise de places où la force y est requise ou aultrement faire la guerre a loeil et bien a propos. Est necessaire que lesd. negociateurs soient François pour ce quilz ont plus d'intelligence et cognoissance des affaires dud. pais que nul aultre.

Le bruit commung dudict pais de Bretagne est, non que je le veuille dire, que lintention dud. s<sup>r</sup> de Mercur et de madame sa femme est de s'asseurer de la Bretagne, pour je ne sçay quel droit prescript que sa femme y pretend, a cause de coulx de Penthièvre et comme heritiere de feu Charles de Blois, qui fut compediteur aud. dusche avec messire Jehan de Montfort, vray duc et predecesseur de la Cerenisime Infante, a cause duquel led. dusché vient en droicte ligne appartenir a son Altesse et ladministration dicelluy au roy son pere, jusques a ce quelle soit esmancippée par mariage. Se voullant cependant ledict s<sup>r</sup> duc de Mercur sayder des forces et moiens de sadite M., en vertu desquelles il desire faire sa fortune et ne laisser en sureté a S. M. aucunes places comme il se pult veoir, et cognoistra l'on cy apres, mesmes se defe des ambassadeurs de Sadite M., ainsi que lung deulx ma dict. Pour remediier a ce que dessus et le tenir tousiours en bride, est necessaire de faire ce qui sensuit.

20 novembre 1957. J'avais cru d'abord que c'était M. de Lanasac; mais en rapprochant de celle-ci l'auteur déjà donné de ce dernier, j'y ai trouvé certaines contradictions qui m'ont fait renoncer à cette idée. D'abord, la différence des écritures; ensuite, ce mémoire est anonyme; et M. de Lanasac signait certainement tout ce qu'il écrivait. De plus, l'auteur anonyme a de la sympathie pour la France, et ne veut voir certains postes occupés que par ses compatriotes; Lanasac n'en a aucune, il ne recommande que des étrangers, et il est impossible d'être moins Français que lui. Enfin Lanasac était parti, à la fin d'avril, pour Madrid où il ne tarda pas à signaler son existence par un mémoire, en date du 7 mai; l'auteur anonyme n'y paraît qu'en juillet. C'est en effet la date de ce mémoire; et cette date nous est fournie, d'une manière à peu près certaine par les observations suivantes. L'auteur y dit que le P. Cornet « est en cette cour, » et le départ de ce religieux eut lieu, peu après le 6 juillet, date de ses instructions. Le mémoire exprime la crainte de voir La Noue s'emparer de la Villeneuve, près Nantes. La Noue arriva en Bretagne vers le 1<sup>er</sup> juillet, fut blessé au siège de Lamballe, avant le 26, et mourut le 4 août. La date approximative de juillet 1561 ne fait donc aucune doute.

Mettre garnison despaingnols dans le chasteau d'Anceyns et lachepter du s<sup>r</sup> duc d'Elbeuf, pour le redymmer de prison, y establir officiers. Cella fait, de ceste place, lon peult commander a la campagne jusques à Poictiers, à Angers, à Rennes et à Nantes, et si si establit forte garnison, ung habille cappitaine et officiers, lon tirera pour des tailles et fouages ordinaires, tant en Poictou, Anjou que Bretagne ou lad. place commande, plus de C<sup>o</sup> #., sans lexttraordinaire qui monte aultant et pour cent mil escus de rente de ceulx du party contraire.

Aussi seroit necessaire de semparer de la Villeneufve, près Nantes, et qui commande à icelle, ensemble de la porte de Sauvetout qui respond a lad. Villeneufve et y mettre mil harquebuziers et II<sup>e</sup> chevaulz legers dordinaire en garnison et en faire de lad. Villeneufve et porte de Sauvetout une cytadelle a linstard des aultres cytadelles que l'on fait aux villes dont lon se veult assureer et prendre garde. Et syl nest bien tost pourveu a cest article, il est a craindre que la Noue qui congnoist lad. Villeneufve ne sen empare, en ung matin, et faudroit une armée de XXX<sup>e</sup> hommes pour len tirer, estant lad. place en estat de garder et fort bien remparée etacommodée de bastions et boulevvers; ne reste qua la revestir de pierre qui est dans les fossez. Et ny a a present que quelques cent habitans qui y font une assez mauvaise petite garde.

Aussi est necessaire de promptement pourvoir au faulxbourg du Poictou, nommé Piremil, et y mettre en garnison, tant aud. faulxbourg qu'au chasteau qui est au bout du pont, C Espagnolz et, pour achever la fortification dud. faulxbourg et chasteau qui est ja bien commencé seroit necessaire dy despendre IIII<sup>e</sup> #. Lon obvierra, en ce faisant, a la surprinse de lad. place, dont les ennemys sont tous les jours dedans et ny a a present que xii morte-paies, dans led. chasteau et les habitans dans led. faulxbourg. Que si lennemy le tenoit, il en feroit une tres bonne ville bien habituée et a loppoite de Nantes, du coste du Poictou, ou lennemy est le plus fort, et mesmes le cours de leau y va plustost que par devant la ville de Nantes où les navires et basteaux y peuvent plus aysément aller qu'aud. Nantes, y ayant ung pont, qui dure demye lieue entre la ville et led. faulxbourg.

Aussi de ce costé la, sy quelque aultre que led. sieur de Mercur sentremettoit de la part de S. M. de negotier avec le marquis de Belisle (\*) filz du sieur mareschal de Retz, et aultres seigneurs du Poictou tenant le party contraire, la negotiation se termineroit a son contentement. Cella est necessaire pour lisle de Belleisle et peut estre que led. mareschal de Retz, qui est a present à Florence, seroit tres aize davoir fait ung eschange avec S. M. tant de lad. isle que pais de Retz, a quelque aultre terre que S. M. luy pouroit bailler, soit au Millannois, Naples ou autres lieux en Itallie ou Espagne. Car aussi bien le mareschal de Retz nen peult jouir qu'a

(\*) La lettre d'adhésion du marquis de Belisle à Philippe II est du 12 septembre 1591; mais il était déjà gagé par Mercur, au moment où ces lignes étaient écrites, car il assistait le duc pendant les journées de la Croix de Malhava, autrement dit, du Marballe, à la fin du mois de juin.

payne, et seroit bien aise de retirer ses bribes de France. Ladite isle et pais de Retz peuvent valloir par an XX<sup>e</sup> # de rente. Perdant S. M. beaucoup de belles occasions et conquestes pour l'Unyon par faulte d'hommes et negosses agreables et habilles en tels affaires, quil fault choisir et achepter; et fault noter que dune part et daultre, ils sont tous mal contans de leurs chefs, et ne si peult mettre remede que par negociateurs de la part de Sadite M. qui rappatrient ceulx qui tiennent pour luy et que led. sieur de Mercur disgratie de son amictié. Et par mesme moien quilz facent recherche et conqueste de ceulx du party contraire avec douz appas, promesses, presens et dons.

Seroit aussi necessaire, sy S. M. lavoit agreable, de promptement envoyer a Saint-Lezaire, emboucheure de la rivière de Loire, IIII<sup>e</sup> harquebuziers espagnolz et cent chevaulz legers, qui en XXIII heures peuvent racoustrer le fort, qui est et le garder. Et en trois mois faire passer la mer alentour de la ville, qui n'est nullement commandée et en faire une place imprenable, a linstard du Havre de grace, emboucheure de la rivière de Seyne. Encores Saint-Lezaire, meilleur pour ce qu'il commande a plomb sur les vaisseaux qui entrent en lad. rivière de Loire. Et, oultre ce, seroit besoing de faire ung petit fort de terre dans le Poictou, a loppoite dud. Saint-Lezaire qui ust ung quart de lieue deans (\*) entre la ville, pour recueillir toutes les tailles, jusques aux portes de la Rochelle, Poictiers et Nyort. Toute la despense que pourroit faire S. M. ce seroit seulement davancer seulement le paiement de la garnison cy dessus pour trois mois et dix mil escus pour cinq asperons de terre quil fault faire audict Saint-Lezaire et les faire revestir de pierre, qui est toute portée au pied desd. asperons, a lentour desquelz la mer passera tout alentour, et une tres grande source de fontaine (†) enfermée qui est suffisante de norrir toute la ville, quelque nombre dhommes que lon y puisse envoyer. Ceste place seule est la plus importante qui soit en Bretagne, et a craindre que lennemy ne s'en empare, comme jay seu et entendu de plusieurs qui venoient de sa part en larmée de S. M. pour negosses et prisonniers, quilz avoient envie de sen emparer. C'est la clef du coffre des devoirs de Nantes qui montent pour le jourdhuy, par chacun an, plus VC<sup>e</sup> #. Il seroit necessaire dexécuter plustost ce que dessus que en parler, et aussi que les habitants de Nantes ne craignent rien en ce monde que cella, pour ce que cest leur ruyne et viendroient aux supplications a S. M.; mais il vault mieux pourtant et plus necessaire pour la conservation de la province faire ledit fort quaultremant, pour ce que la plupart desd. habitans ne portent guères damyitié audict s<sup>r</sup> duc de Mercur, que si, dans leurs ame et dans leur cuer, ils sen pouvoient desfaire, ils le feroient et serviroient le jeu pour linimytie que led. peuple de Nantes luy porte qui, a cause de ce, nest nullement lad. ville assuree. Et faisant ledit fort audict Saint-

(\*) Deans ou deens, dedans, d'ici à.

(†) Ce renseignement est en contradiction avec le Mémoire de Lamoignon (Voir pièce 62) qui prétendait qu'il faudrait faire à Saint-Nazaire des citernes d'eau douce.

Lezaire, S. M. pourroit aussi tost faire paier aud. Saint-Lezaire VC<sup>o</sup> #. de dasses<sup>(1)</sup>, comme ils se paient aud. Nantes et aussi par ce moien la, plusieurs marchans si habituoient, qui en ce faisant feroient leur profit et une tres bonne ville<sup>(2)</sup> et plus à propos que la Rochelle. Et, sil plaist à S. M. dhonorer tant celluy quil parle de luy en donner la conduite et commandement, il s'assure sur sa vye en venir a bout, si S. M. na greable la negociation de Saint-Mallo et de le servir aussi fidellement que six des plus grandz roys et princes de France, depuis xxx ans, en tres grandes et honorables charges, quil a serviz et où homme du monde ne la seu accuser de larsin, lascheté ny trahison. Dieu mercy. Lon peut lever aux environs dud. Saint-Lezaire le paiement de lad. garnison par chacun mois, tant des tailles de Poitou que Bretagne qui pourroit monster à III<sup>o</sup> VC #. par mois, comprins le fort de terre, où il y auroit cent hommes de pied.

Aussi seroit besoing de mettre garnison de II c. hommes de pied au Croizil, III lieues dud. Saint-Lezaire, attendu la forteresse de rempart que les habitans y ont faicte et davoir mis la mer alentour qui est, en ce faisant, une place imprenable, et où les habitans ont quelques pratiques, avec les Rochelois<sup>(3)</sup> et ennemys de S. M. Ils nont aucune garnison et ne savent où ils en sont. Il seroit besoing de conférer avec eulx de la part de S. M., à laquelle ils obeyront. Il y a dedans icelle ung chasteau, quilz ont desmantelle, mais fort aise à racoustrer; les fosséz et fondemens y sont tous faictz et ny a puis en toute la ville, qui soit deau douce, que dans ledit chasteau, où la mer peut tourner alentour. Les dasses de ceste place vouldroient par an plus de XXX<sup>o</sup> #.

En suivant la mesme coste, et a huit lieues de là, pour entrer de la mer en la riviere de Redon, qui porte basteau jusques à Rennes, il y a, a l'entree et au mellieur d'icelle, ung chasteau que lon nomme Rochebernard, duquel seroit besoing de semparer et y emploier promptement seulement II<sup>o</sup> # pour le reparer. Le havre y est tout faict, où les vaisseaux y sont tousiours à flot et au calme. Il seroit necessaire dy mettre seulement cent soldatz en garnison qui seront fort ayez à faire paier par les paroisses des environs. Mais lors que lon fera la prinse de Saint-Lezaire, il faut en mesme temps semparer dudit chasteau, qui est accompagné, de lautre coste de leaus, dune petite ville non fermee et toutefois riche et bonne et en bon pais. Cella faict, vous pouvez establir dasses pour toutes marchandises quelconques montant et descendant le long de lad. riviere, lesquelles monteront par chacun an plus de CL<sup>o</sup> # de rente, selon la pancarte de Nantes, sans rien augmenter. Et est a noter que la plus grand quantite de bledz et toilles qui sort de la coste de Bretagne sortent

(1) Dasses ou daces de l'italien dacio, droit sur les marchandises.

(2) Cette démonstration, en quelque sorte prophétique, de l'importance de Saint-Nazaire est curieuse, environ trois siècles avant la réalisation des vœux si claires de l'auteur anonyme.

(3) Une lettre de Memo de Ledesma à don Martin de Idiaguez, en date du 13 juillet 1591, annonce l'envoi d'un rapport en français (qui n'a pas été conservé), sur les intelligences des habitans du Croizil avec ceux de la Rochelle et sur les moyens pour les Espagnols de s'emparer de cette place.

par lad. riviere et aussi le plus grand nombre de vin monte du long dicelle et autres sortes de marchandises et danrées. Lad. dase ne se leve a present pour ce que lon ne vouloit rien laisser aller aux ennemis qui sont sur cested. riviere et qui sont les villes de Rennes, Ploermer et Malestroit, ennemys de S. M. Et neantmoins ils en tirent la commodité par le moien des gouverneurs de notre party qui en font leur profit. Que sil y avoit garnison en lad. place de Rochebernard cella nauroit pas lieu, ains cella les restrainderoit et peult estre cause que lesd. ennemys se metteroient à quelque composition ou reconnoissa<sup>nt</sup> /sic/ tenir la clef de lad. riviere. Cella se peult faire avec petitz fraiz, ny ayant aucune resistance dans led. chasteau et dont pouvez tirer double commodité et de vos ennemys mesmes.

Est aussi necessaire de faire ung fort a Morbien, près et contre lemboucheure des rivieres de Vannes et d'Auray. Cella est facile à faire et à peu de fraiz et de consequence pour les dasses des marchandises qui entrent et sortent auxd. deulx rivieres qui vouldroient plus de CL<sup>o</sup> # par chacun an et ny faudroit entretenir que cent hommes de pied qui cousteroient VI<sup>o</sup> # par an. Le fort ne sauroit couster III<sup>o</sup> # a faire et la mer alentour.

Aussi seroit besoing destablir un tablier et douane à Blavoit sur les marchandises qui entrent et sortent du long de la riviere dud. lieu. Cella vouldroit encore XL<sup>o</sup> # par an.

Aultant à Quimperlay qui est à cinq lieues dud. Blavoit, assez bonne ville et port, où il y a une abbaye, qui, sil y avoit quarente hommes de guerre dedans, lon la garderoit. Le havre peut valloir par an plus de XXX<sup>o</sup> #. Et seroit aussi necessaire de gagner par argent le capitaine de Coneq<sup>(4)</sup>, qui nest pas des mieulx avec led. S<sup>o</sup> de Mercur; et seroit besoing dachepter lad. place de luy à quelque prix que ce soit, estant icelle tres forte et de tres grande consequence pour la bassu Bretagne et qui elle seule, avec Blavoit, peut tenir tout le pais bas en subiection, estant icelle place situee sur le bord de la mer.

Pour le regard de Quimpercorentin, qui est ung évesché et ville tres riche, a quatre lieues dud. Conq, et toutefois foible, et où la marée donne et vaisseaux arrivent. Seroit necessaire de prier les habitans dicelle de recevoir ung gouverneur de la part de S. M., lequel gaignera fort facilement le menu peuple qui est du tout à la desvotion de Sadicte Majesté, à cause du trafic qu'il fait en Espagne, et daultant que leur ville est foible et quilz sont tous les jours dans icelle, comme loyseau sur la branche, à la misericorde de lennemy. Seroit tres aize que S. M., leur fasse faire ung fort ou cytadelle commandant a icelle. Il y a ung endroit, en lad. ville, sur ung hault qui commande a icelle, où les trois pars des murailles et tours sont finctes. VI<sup>o</sup> # de despense lacheveront du coste de la ville, et lon en feroit une tres bonne place, estant une des meilleures villes de Bretagne et qui commande par tout le pais bas. Lon

(4) M. de Lezonnet.

nommera a S. M., ceulx qui sont dans lad. ville, qui y tiendroient la main, et qui sont fort affectionnez a leur religion et service de S. M., cella estant fait, ladictie ville, a cause du havre, peult valloir C<sup>m</sup> # par an, sans compter les decymes, impostz et billotz, fouages, tailles et aultres deniers qui se levent qui monteroit encore a C<sup>m</sup> #.

Il y a aussi ung chasteau, a quatre lieues dud. Quimpercorentin, sur une aultre petite riviere, de laquelle il dessent grand nombre de bledz et grand nombre de vins et aultres danrees qui y entrent et montent amont lad. riviere. Led. chasteau, au pied dicelle, nommé le Pont Labbé, qui est tres fort, où il y a ung tres grosse tour et donjon au meilleur, qui est tres forte et de xx piedz despaisseur, nestant led. chasteau qu'a douze lieues de Brest et huit lieues de Morlaix, lequel appartient a des heretiques qui sont dans ledict Brest, ny ayant a present aucune garnison dedans et y mettant cinquante harquebuziers en garnison, ils le peuvent prendre et faire racoustrer ung endroit et bresche, en deulx jours, par les habitans de la ville qui est contre le chasteau. Ceste place est de si grande consequence, quelle peult elle seulle, tenir en subiection une infinie de petitz portz et havres qui sont alentour d'elle et mesme peult faire la guerre jusques aux portes desd. Brest, Morlaix, Quimpercorentin et par tout led. pais bas, dont lon pourroit tirer par an les dasses ordinaires de lad. riviere que des aultres portz et havres des environs, plus de L<sup>m</sup> # par an; et cest necessaire dy remedier pour crainte que ceulx de Brest ne sen emparent.

Seroit aussi necessaire de gagner par argent le chasteau de Morlaix et y mettre cent harquebuziers dedans, et ayder de quelque argent aux habitans de lad. ville, pour leur ayder a fortifier icelle, quilz ont desja commencé. Que sils estoient ung peu secouruz et aydez, ils la rendroient imprenable dans peu de temps et la mer alentour. Cest pour le jourdhuy une des meilleures villes de Bretagne et pourroit valloir plus de IIc m # par chacun an. Et quiconque sera maistre de lad. ville et chasteau sera maistre du Toreau qui est dans la mer, place imprenable, daultant que lesd. habitans y mettent, tous les mois, ung cappitaine qui est habitant dicelle et qui a en lad. ville sa femme et enfens.

Est aussi tres necessaire, pour tenir en bride aux villes de Guingamp, Moncontour et Quintin, qui ont esté prises sur nous depuis ung an (\*) par les ennemys et que lon ne peult reprendre quavec une armee fealle, d'achepter la tour de Sessons, qui est a demye lieue de Saint-Brieuc, assez bonne ville, laquelle tour est situee sur une plateforme de VI journaux de rondour pres pierre et la mer alentour, qui n'est nullement commandee et commande a plomb sur la riviere et havre dud. Saint-Brieuc, où il entre dans icelle par chacun an XX<sup>m</sup> pippes de vin et en sort XXX<sup>m</sup> tonneaux de fromant qui fournissent les trois susd. villes d'argent et de vins. Sans conter les aultres danrees, prenant deulx escus de chacun tonneau, pour chacun deulx mesmes

(\*) « Prises sur nous depuis ung an. » Cette affirmation s'applique seulement aux deux dernières villes, Moncontour et Quintin, qui avaient été prises par les royalistes en 1590, car Guingamp n'avait capitulé entre leurs mains que le 8 juin précédent.

dasses que lon prend aux aultres havres, cella monteroit a cent mil escus par an. Lon aura lad. tour de celluy qui la tient (!) pour le party contraire pour III<sup>m</sup> #. Il y a alentour de lad. tour doubles fossez et les fondemens tous faitz des marailles d'ung fort chasteau, et la pierre et la terre sur le lieu qui est fort ayse a restablir et rendre meilleur que trois fois Blavoit. Ceste place importe a S. M., pour ce quelle na aucune garnison de ce costé là, qui est la coste qui respond sur langleterre, dont en douze heures lon en peult tousiours avoir nouvelles, et est a XII lieues de Saint-Mallo et dix lieues de Dinan et a quatre lieues dessus villes ennemies.

Plus, en la riviere de Saint Mallo et Dynan, il y a ung tres bon port qui nest habitué, ou il y a eaus douce, auquel ceulx dud. Saint Mallo envoient leurs vaisseaulx quant ils ne peuvent demeurer en Solidor, a cause du vent d'aval, lequel se pourroit fortifier et faire le plus beau et meilleur port qui fut en Bretagne et qui tiendroient en bride ces deulx grandes et riches ville de Saint et Mallo et Dynan et se nomme le port de Bollegrene (!) et vaudroit C<sup>m</sup> # de rente par an et ne sauroit couster XX<sup>m</sup> # a faire.

Et a noter que la Bretagne na jamais este domptee qu'a present d'homme vivant, et, que, si elle estoit paisible et en lobeissance de S. M. comme nous priens Dieu qui luy en fait la grace, elle vaudroit par an plus de III m<sup>m</sup> d'or, en ce compris les decymes, tailles, impostz et billotz, cruës, augmentations, domaine du dusché, parties casuelles, biens de ceulx du parti contraire, que si tout cella estoit bien mesnaigé, sans confuzion, et quil y eust des officiers sur les lieux qui responderoient en leur propre et privé nom, cella monteroit plus de XIIII<sup>m</sup> #, dont led. sieur de Mercur jouist de la plus grand partie.

Celuy qui parle remonstre a S. M. quil seroit tres necessaire de faire rechercher de sa part les deulx cappitaines des chasteaux d'Angers et de Can, qui sont deulx chefs de consequence et où S. M. ne doit plaindre ny craindre de fournir ce quilz se voussissent mettre en son obeissance. Estant iceulx fort catholiques et qui reconnoissent pour le jourdhuy S. M. commandant par toute la crestiente et leur roy a veue deuil dheure a aultre dimynuer. Et, sils estoient recherches soit par argent et par mariages de certaines filles qui sont en ces quartiers là, lon a opinion quilz feroient quelque chose au contentement de S. M. Si celluy qui parle, Sadite M. lenvoioit a Saint Mallo, il feroit fort facilement ceste negotiation là, pour les congnoistre de longue main, avec feu monsieur le duc de Joyeuse. Les deulx villes seules vallent chacune III C<sup>m</sup> # de rente et sont deulx receptes generales.

Led. sieur de Mercur faisant assembler les estatz de Bretagne en la ville de Nantes, au mois de fevrier dernier (!) composez de telles personnes que bon luy sembla, leur

(!) Les Anciens Evêques de Bretagne, t. II, p. 28, disent que le capitaine de Cesson, en 1592, était le commandeur de Carentoir; ce commandeur de Carentoir était Jean le Pelletier.

(\*) Voir sur le même sujet, le Mémoire de Lanse, pièce 62.

(\*) Nouvelle confirmation de la date proposée de 1588.



feist confirmer et approuver tout ce quil avoit fait en lad. province, mesmes les levées de deniers, dons, offices et benefices et aultres actes dostillité. Et oultre luy donnerent pouvoir de continuer, jusques a ce quil y ayt ung roi catholique. Et ce pendant lesd. estats et led. s<sup>r</sup> de Mercur supplient Sa Saincteté de pourveoir aud. benefices suivant la nomination dud. s<sup>r</sup> de Mercur, de ce qui pourroit vacquer en lad. province. Lon dict que le s<sup>r</sup> Cornet, jacobin, qui est en ceste court, va a Romme, expres pour cest effet. Cella tousche a S. M., a cause de la serenissime Infente, qui doit, comme duchesse de Bretagne, avoir la nomination desd. benefices et pourveoir aux offices de lad. province. Et seroit bon, souz le meilleur advis de S. M. descripre à Sa Saincteté de différer lad. depesche, jusques a ce qu'il en ayt este autrement advisé et de tenir secret le memoire cy-dessus sans dire celluy quil la fait. Ledit memoire nest que ung commencement d'affaires, que, sil plaist a S. M. de se servir de celluy quil la fait; soit à Saint-Mallo, Saint-Lezair, pres de monsieur le duc de Mayne, pres de monseigneur le duc de Savoye, en ses armées, ou pres de S. M. en la charge de secretaire françois, ou pres de la cerenissime Infente de Sad. M. en lad. charge de secretaire, pour luy donner ouverture le jour de sa prise paisiblement du dusché de Bretagne, comme chose qui luy est loyaument acquise, sans offenser led. s<sup>r</sup> de Mercur; car il est temps dy mettre les fers au feu. Celluy qui parle semploiera en toutes les charges susd., ainsi qu'avisera Sad. M. et y emploiera sa vie et ses moiens tres saintement, ainsi quil a commence despuis lan M V LXXVI, souz feu monsieur le duc de Guyse, jusques a present, sans aucun reproche en tres grandes charges pour le service de la sainte ligue et de S. M. Et, sy elle a agreable de s'en servir et de le retenir a sa suite, supplie tres humblement icelle de luy en donner le commandement, affin quil puisse savoir ce quil aura affaire, pour ce que ces moiens ne luy peuvent permettre de demeurer longuement en ceste court, sy ce nest par le moien de S. M.

Ayant le s<sup>r</sup> Maldonnat, agent pour S. M. en Bretagne, escript pour celluy qui parle au s<sup>r</sup> dom Martin Dedisguez (\*) cons<sup>e</sup> et secretaire d'estat, et certifié quel il estoit; et sil est longtemps en ceste court, led. s<sup>r</sup> du Maine en escripra a S. M.

(Original K. 1579).

98.

*Mendo de Ledesma à don Martin de Idiaguez.*

Les dépêches closes, après ce qu'il ajoute à celle de S. M., un bruit se répand à Nantes, de ce que le Roi d'Espagne enverrait de nouveaux renforts et que Alonso de Vargas seroit entré en France, du côté où se trouve le Duc de Joyeuse, conduisant

(\*) J'ai vainement cherché cette lettre de Maldonado, dans les cartons que j'ai dépouillés.

(?) Ce document en espagnol a été traduit par les soins d'un conservateur aux Archives Nationales. Il semble que ce soit plutôt un résumé qu'une traduction littérale.

une armée. La duchesse (\*) dit que, si toutes ces troupes doivent être placées sous les ordres du duc de Mayenne, c'est un grave motif de jalousie qui divisera les ducs de Mercœur et de Mayenne. Réponse de Mendo en termes vagues de flatterie. Il dit ne savoir rien de plus que la rumeur qui court, mais que, si elle est véritable, il a la certitude que S. M. n'enverra pas de troupes en France, sinon avec le désir d'accroître l'autorité du duc, son mari, en le faisant chef de toute l'armée, car S. M. veut l'honorer davantage en toute occasion. La duchesse a paru satisfaite. Ainsi doivent toujours se prendre les gens de ce pays. Il ajoute qu'avec rien on ne peut rien et avec peu que l'on ne parvient parfois à quelque chose qu'en usant d'adresse. Il insiste là-dessus, car, manquant de moyens, de direction, de tout, il ne peut rien faire. Aussi doit-il borner ses soins et ses efforts à ce que dans sa situation, on ne rejette sur lui aucun tort, puisque pour sa part, il a fait de son mieux, etc.

Nantes, 6 août 1591.

(K. 1577).

99

*M. de Boisdauphin à don Mendo de Ledesma.*

DEUX LETTRES DES 6 ET 13 AOUT 1591.

Monsieur, je vous ay escrit, il y a cinq jours, pour (c) ung laques de monsieur de Mercœur, qui est alle pardela et vous mande des nouvelles de ceste armée. Monsieur Lavardin vient joindre le prince Dombes qui ne luy a mene que quatre a cinq cens harquebuziers et quelque cent cuiraces y comprenant ce qu'il a ramasse en Bretagne. Tout cela ne reforcera pas beaucoup les ennemis. Jetois davis que lon ennoiscit (envoiait) au devant de luy par (pour) le combatre et vy monsieur de Mercœur en ceste volonté, mais je ne scay pourquoy il a changé. Il a envoyé monsieur de la Tour et son regiment dans Lamballe et dux (deux) de mes capitaines avec leurs troupes. Les ennemis font courrir le bruit quilz le veulent revenir ataqquer; sil le font ce sera leur ruine, car il est plus fort que jamais et notre armee proche; mais la plus part de la cavallerie sen va, qui est cause que lon ne peut pas entreprendre grande chose, mais en garder seulement lennemy de nous surprendre. Il est venu en mon cartier par deux ou trois nuitz; mais il nous a tousiours trouvez alairte. Les nostres prennetz tousiours prisoniers ennemis. Il se feroit plus souvent des entreprizes sur eux, nestoit quilz logent toute leur infanterie a leur teste. Je vous supplie, Monsieur, de faire tousiours estat de mon amitié et servisse et croire que personne au monde ne vous en desire plus faire

(\*) La duchesse de Mercœur.

(?) Cette lettre et la suivante écrites en chiffres furent transcrites par un Espagnol, et par se dit per en espagnol.

paroystre les effaictz que moy. Vous suppliant aussi de vous souvenir des parolles que nous eusmes ensemble, lorsque je eux l'heur de vous voir; car les forces me deffallent et non le desir de servir. Je sers avec troupes, vous pouvez sçavoir que ce nest sans grandes fraiz et si je ne jouist de mes<sup>(1)</sup> que j'aye en ce monde ni mes gouvernemens que j'avois, les enemis me les occupent, et ce peu qui en reste seluy que je sers en jouist, moy je nay rien que des frais et de la peinne, est ne la volonte aussi importuner (sic), reconnoissant assez lobligation que je luy ay de ma liberte<sup>(2)</sup>. Jen ecritz au s<sup>r</sup> de la Motte Jaquetot, qui vous en dira plus particulièrement. Je vous prie croire que tout ce que je desir cest dauvoir moyen de continuer le servisse que j'ay voué a ma religion et que je desir faire au Roy catolicque. Sur ceste verité je vous baise les mains.

13 août 1591.

MONSIEUR. — Je ne point receu la lettre que vous me avez escrit du 27 juillet que du jour dier, seulement, dont j'ay este extremement mari, vous suppliant de croire fermement que je ne me obligere point a outre (autreque au Roi et à M. de Hummena<sup>(3)</sup>), et que je ne plus grandesir en ceste monde que de lui faire paroestre par efect le tres humble et tres fidele service que je luy ay voué, et desire faire toute ma vie comme dabent fer (doivent faire) toutes les bons catholiques françois; mais je ne puis vous celer que le tans me est infiniment long, etant presé du mal, attendu que je ne moyen ni de mon bien ni de mes gouvernemens, que les enemis tienent, fortz le peu qui ma resté, et celuy que je cer pour voire part en dispos. Monsieur, vous ferez, sil vous plait, estat que par tout ou j'aure moien de vous fair tres humble service, je le feray de si bonne volonte que personne, etc.

*Copia de dos cartas escritas en cifra y adreçifradas, Monsieur de Boissidolphin a don Mendo Rodriguez de Ledesma.*

(Copies K. 1577).

100

*Le P. Benoit, gardien des Cordeliers d'Ancenis, à don Martin de Idiaquez.*

L'Escorial, 9 août 1591.

ANALYSE. — Le P. Benoit demande à don Martin de Idiaquez de lui obtenir une audience de S. M. pour prendre congé, parce qu'il y a plus de trois mois qu'il est en cour, à poursuivre l'affaire de mise en liberté du duc d'Elbeuf, sans avoir pu obtenir de réponse à ses dépêches. Il sollicite ce congé par exprès commensément de ce dernier.

(Autographe. K. 1578).

(1) Un mot passé, sans doute le mot bien.

(2) Allusion à l'échange dont j'ai déjà parlé et qui avait été passé entre le duc de Mercœur et les royalistes en avril précédent, de la personne de M. d'Avangour contre celle de M. de Boisdaphin, prisonnier depuis la bataille d'Irty.

(3) Le duc de Mayenne.

101

*Mémoire du P. Benoit, gardien des Cordeliers d'Ancenis, sur ce que l'on peut faire touchant la délivrance de M. le duc d'Elbeuf (1).*

ANALYSE ET EXTRAITS. — Le P. Benoit, gardien des Cordeliers d'Ancenis, rappelle que Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, fut fait prisonnier aux États de Blois, pendant que le duc de Guise y perdait la vie. Sa liberté serait bien utile au parti de la Sainte-Union.

« Toutes les provinces de France le désirent . . . La Normandie, l'Anjou, Poitou et le Mayne, entre les aultres, luy tendent les bras, lesquelles provinces se pourrout aisément delivrer des ennemys par son moyen, s'il estoit en liberté, voire mesmes plusieurs ont tenu et tiennent le party contraire en Bretagne qui se fussent retirés et retireroient vers luy, daultant que les plus grands et plus redoubtez sont ses parents du costé de sa mère, fille et heritière de la maison de Ryeux, ce qui fait quilz lestiment comme naturel breton et luy portent beaucoup d'affection, parlant des catholiques qui tiennent le party du Vandosmois plus tost par desdaing et mescontentement particulier que pour bien quilz luy vueillent. »

La rançon demandée est de cent cinquante mille écus. Si S. M. trouve cette somme excessive, qu'elle prenne garantie sur la baronnie d'Ancenis. C'est la seule dont le duc d'Elbeuf n'eût pas été dépouillé; et elle vaut beaucoup plus que la somme exigée.

« La dicte baronny est une de celles qui tient le premier rang en Bretagne, située entre deux grandes villes, à sçavoir Angers et Nantes, sur la tres ample rivière de Loyre, en l'ung des plus beaux et meilleurs endroitz de la France, y ayant une fort belle petite ville, où il habite plus de trois mil personnes, et se fait ung tres grand trafic de marchandye, particulièrement de vins, comme estant ung des plus beaux portz de ce Royaume. Il est tres aisé de rendre lad. ville lune des plus fortes, tant à raison de sa situation que de la rivière qui l'environne. Il y a en oultre ung chasteau tres fort et de telle consequence quil peut empescher tout le trafic de la rivière de Loyre, tant en ce qui descend en icelle de toutes les provinces de France que de ce qui y monte par le moyen de la mer et bloque et tiend en bride lesd. villes d'Angers et de Nantes, comme ne distant de Nantes que de sept lieues et de dix d'Angers. »

« Ce que ont si bien considéré et considerent nos enemis, quilz taschent par tous moyens à avoir lad. place, offrant de mettre led. s<sup>r</sup> d'Elbeuf en liberté et beaucoup

(1) Le duc d'Elbeuf était prisonnier, sous la garde du duc d'Épernon, au château de Loches, où il resta jusqu'en 1592. Il y eut un grand nombre de mémoires présentés par le P. Benoit pour cette affaire de sa délivrance. Je publie au partie celui-ci, parce qu'il contient des détails intéressants sur Anjou. Il est sans date, mais c'est vraisemblablement le premier qui fut composé par l'envoyé du duc d'Elbeuf, à son arrivée en Espagne. M. A. de Barthélemy, membre de l'Institut, a publié deux pièces sur cette affaire de la mise en liberté du duc d'Elbeuf. Voyez p. 126 et 140 de ses *Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*.

« d'autres avantages, à quoy il n'a voulu et ne veut entendre sinon qu'il y soit co-  
 « traint par une extreme necessité. Oultre, lad. baronnye a dix-sept belles paroisses,  
 « dont il y a cinq chastellenyes et trois forestz, les quelles seules valent plus de  
 « deux cens mil escuz et en une d'icelles il y a une tres belle forge à fer et du meil-  
 « leur de France, et, en l'autre, une tres belle voirerye (?).  
 « Il y a en lad. ville d'Ancenys oultre les eglises parochiales et l'hospital ung très  
 « beau monastère de l'ordre de Saint-François. »

(Original. K. 1577.)

102.

*Philippe II à don Juan de l'Aguila.*

Saint-Laurent, 31 août 1591.

EXTRAIT. TRADUCTION. — « Ainsi sera-t-il bien que vous manœuvriez avec toute l'ha-  
 « bileté qui conviendra, pour que le duc ne prenne ombrage de rien. Ce que vous  
 « m'écriviez sur le dommage qui, à cet égard, résultait de la négociation de don  
 « Mendo n'a plus de raison d'être, étant donnée la résolution qui a été prise sur ce  
 « sujet, à la suite des observations qui m'ont été faites de la part du duc par le frère  
 « Marcellin Cornet. »

(Minute esp. K. 1450.)

Le roi écrivait le même jour à Diego Maldonado sur le même sujet :

« Frère Marcellin Cornet est venu ici de la part du duc de Mercœur, pour me  
 « représenter les inconvénients qui résultaient de la négociation de don Mendo, et,  
 « pour ces justes motifs, j'ai commandé de répondre dans le sens que vous entendrez  
 « de don Mendo, à qui j'ai donné ordre de vous communiquer mes intentions. »

(Id. Ibid.)

103.

*Philippe II au duc de Mercœur.*

Saint-Laurent, 3 septembre 1591.

ANALYSE. — Le roi a reçu les lettres que le duc de Mercœur lui a écrites à la date  
 des 10 et 19 mai, et comme il a répondu au frère Marcellin Cornet sur l'affaire prin-  
 cipale dont ces lettres traitaient, il ne lui en dira pas plus long aujourd'hui. Il lui  
 demande seulement la continuation de ses bonnes dispositions à son service.

(Minute esp. K. 1450.)

104.

*Philippe II à don Mendo de Ledesma.*

Saint-Laurent, 3 septembre 1591.

ANALYSE PARTIELLE. — POUR ne pas porter ombrage au duc, sur ce quise traite avec  
 d'autres particuliers de la province, il paraît utile que je ne réponde (!) à aucune des  
 lettres que j'ai reçues d'eux. Vous leur ferez verbalement les réponses qui con-  
 viendront.

Les pourparlers au sujet de l'affaire de Brest peuvent bien se poursuivre; et ce  
 sera aussi l'avantage du duc que l'ennemi n'occupe pas cette place. . . . Ainsi  
 si l'on voit que cette affaire prend quelque fondement, on y emploiera bien jusqu'à  
 cent mille écus, en convenant que cette somme ne serait versée qu'après le résultat  
 obtenu, et non avant.

(Minute esp. K. 1450.)

105.

*L'Infante d'Espagne à la duchesse de Mercœur.*

Saint-Laurent, 4 septembre 1591.

TRADUCTION. — Ma cousine. Il était peu nécessaire que vous me certifiiez de nouveau  
 les bonnes dispositions que vous avez à mon service (?), puisque, pour ne pas douter  
 qu'elles ne soient bien ce que vous dites, en votre lettre du 10 mai, il me suffit de savoir  
 celles qui m'animent à votre égard. Elles sont telles, que je me réjouis de recevoir  
 de vous de plus grandes obligations, pour avoir de plus grands motifs de les recon-  
 naître vis-à-vis de vous, et ainsi je crois que vous me rendrez encore plus sûre la  
 confiance que vous m'inspirez, et de votre côté vous pouvez être certaine que vous  
 n'aurez pas à vous en repentir. Dieu vous garde.

De la main de Madame l'Infante.

A ma cousine la duchesse de Mercœur.

(Minute esp. K. 1450.)

106.

*Le marquis de Bellisle au Roi Catholique.*

Machecoul, 12 septembre 1591.

ANALYSE. — Il avait espéré que le Roi de Navarre reviendrait au giron de l'Eglise  
 et il avait continué à le servir « n'estant ni daage ny de condition pour demeurer

(?) Il s'agit ici des lettres de M. de la Motte-Jacquetot, du président Dodieu, du frère Jacques Le Bossu, de  
 l'évêque de Cornouailles, sans compter celles qui n'avaient pas passé par les mains de don Mendo.

(?) Littéralement : à mes affaires, à sa coise.

oisiff; » mais il s'aperçoit que « tout va à lavantage des heretiques », et il a « dernièrement entendu avec tres grand deplaisir et regret dens (son) ame la profane « execution qui a este faite à Tours de la sainte bulle de Sa sainteté. » Aussi a-t-il « promis à Dieu de ne plus servir le dict Roy de Navarre, et par le moien d'un « gentilhomme d'Eglise (\*) fort versé aux affaires de ce royaume (il a) heu acces au « seigneur don Mendo Rodriques; » et il a traité avec lui de sa soumission au Roi Catholique. Il se remet avec ses « enfans, estas et bien soubz la totale protection » de S. M. Il ne recontra « de desca nuctre Roy que tres catolique ainsy rescognu « par la sainte esglise romaine. » Il « supplie tres humblement (S. M.) de l'accepter pour son tres humble serviteur, etc.

De Machecou, ce XII de septembre.

BELLISLE.

(Autographe. K. 1577).

107

Lettre, sans signature, du duc de Mercœur au P. Marcellin Cornet(?).

1591.

Depuis votre partement d'ici, les Espagniolz pour le peu de nouvelles qu'ils ont eu de par delà, ont beaucoup plus souffert de necessité que la nation n'a accoustumé; de quoy il s'en est ensuivi quelques débordemens, Dieu scait si i ay eu le désir d'y remedier; mais les moyens me fallaient, si bien que souvent je ne say ou donner de la teste, comme vous sapes tres bien; car les villes se vont rendant peu à peu plus difficilles aux contributions, outre que scaves trop mieus mon impossibilité, mesmes ayant tant de gens sur les bras. Je vous prie aultant affectueusement qu'il m'est possible de bien faire entendre cela à S. M. et à messieurs ses ministres et particulièrement au seigneur don Joan (?), afin que l'on y remedie à l'advenir. Au reste le chef des ennemis a pris Noyon, en Picardie, et semble que les affaires de la hault ne passent gaires bien, chaquin criant que cest par la faute de la creation dun Roy tres chrestien et que la coulpe vient de S. M. Vous le luy representerez donc, si bon vous semble, avec le plus de dextérité que pourrez, et que, pour l'aquid de sa conscience, il doit avancer le plus qu'il pourra la nomination dudit Roy. Dautant que cela semble estre le dernier remede, et si S. M. ne se haste à y travailler, ie

(\*) L'abbé de Saint-Mahé, comme on verra plus loin.

(?) Ce titre n'est pas le titre donné par le classificateur des Archives Nationales, qui a écrit « Mémoire sur la situation (anonyme). » Mais l'écriture est la même que celle du mémoire de Marcellin Cornet (pièce 98) et le suffi de cette note ne laisse subsister aucun doute. Quant à la date, elle est exacte : et, pour la compléter, il suffit de se rappeler que la prise de Noyon par Henri IV, qui est annoncée dans cette lettre eut lieu le 28 août. En laissant à cette nouvelle le temps d'arriver au duc de Mercœur et à sa lettre au P. Cornet le temps d'arriver en Espagne, on peut, sans grand risque d'erreur, dater cette lettre du milieu de septembre.

(?) Don Juan de Idiaguez, conseiller d'Etat.

(?) Prise de Noyon par Henri IV, le 28 août 1591.

prevois que toute la France ce va perdre, no obstant tous les grands secours qu'elle nous sauroit donner. Vous fairez debvoir d'assurer toujours le Roy du singulier désir que l'ay d'estre honoré des commandemens de S. M. et d'y apporter toute l'obeissance et fidelité qu'un bon serviteur doit faire, avec le pris de ma vie. Pour suives instamment l'entretienement au moins des quatre cens chevaux, car vous sapes que ie ne peux servir pour le service de S. M. sans estre par elle assisté de cela et d'autres choses. Faites avec le seigneur Baretre(?) ce que porrez pour avoir congé de leurs écuries, six chevaux, outre les six qui m'ont este accordes et ne mettes en obli l'affaire de Saint-Mallo, car ils m'ont de nouveau user du trait que vos dira le sieur de Vaugarnir(?). Le bon Dieu aura pitie de nous, s'il luy plait.

(Original. K. 1579).

108

La ville de Saint-Malo à l'ambassadeur d'Espagne, par le sieur Rouys(?).

18 septembre 1591.

MONSIEUR. — Nous avons receu voz deux lettres du XXX<sup>e</sup> du passé d'une mesme instance. Pour reponse à icelles, nous vous dirons que ce nest daujourd'huy que nous congnoissons le saint et devotieux zelle que S. M. catholique porte à la cause de Dieu et le soing quelle a au maintien d'icelle, en ce pauvre et desole royaume, et particulièrement en ceste province, de quoy toute la postérité luy en aura a jamais de lobligation. Vous dites y estre envoyé par son commandement, pour y recognoistre les gens de bien davecq les hereticques, par les mains des catholiques et particulièrement de ceste ville, afin d'en tenir Sad. M. advertye, pour y pourveoir et amener ung bon remede; et qua ceste fin nous vous eussions envoyé lun de nos habitans, pour plus particulièrement vous en communiquer et faire scavoir la verité (?). Pour notre ville, nous vous dirons que, depuis que Dieu, par sa bonté divine, a voulu nous rendre instrumens et exécuteurs de sa volonte en la prise de notre chasteau, nous navons soufertz ny ne souffrons aucuns hereticques, politiques, ny associez diceux, ains les avons chasses, sans acception de personne, soit de pères, frères que parans, et avons loil ouvert à ny souffrir ny leurs biens et personnes; et sy en pouvons decouvrir, les prandrons prisonniers de guerre et leurs biens confisquez comme

(?) L'avant-dernière phrase de la lettre précédente nous a prouvé que les habitants de Saint-Malo se associaient peu au duc de Mercœur. Nous voyons, par cette lettre, qu'ils traitaient, avec la même désinvolture, le roi d'Espagne et son ambassadeur. A la demande de ce dernier de lui envoyer quelqu'un des leurs à Nantes, pour recevoir les instructions de son maître, ils répondent en opposant la difficulté et le péil des chemins, pour colorer leur refus, et adressent immédiatement après une invitation ironique à don Mendo de Ledesma de faire le voyage de Saint-Malo.

(?) La ville de Saint-Malo intéressait au plus haut point le roi d'Espagne. Aux historiens de la célèbre cité, je signalerai un mémoire en espagnol du carton K. 1579, qui est intitulé: *Mémoire sur ce que l'on peut tirer, chaque année, de la cité de Saint-Malo pour les armées de S. M.*

ennemys de Dieu et du saint party, de quoy, par la grâce de Dieu, nous randrons bon et fidel compte a ceux quil apartiendra, comme tres bien nous en avons assure S. M. catholique par noz deputez, qu'avons pres d'elle. De vous envoyer l'un de noz habitans, à Nantes, la difficulté et peril des chemins estans telle et sy dangereuse, spécialement pour nous autres, ayans tant dennemys, pour avoir fait ung sy bon œuvre au saint party, vous nous en tiendrez excusez. Que sy votre commodité peut permettre de venir par deca ou dy envoyer, nous vous y assisterons, encores que nayons cest heur de votre congnoissance, nayans point plus de lavencement de lhonneur de Dieu et de cest estat, nos actions et comportemens, tant en la garde et conservation de nostre ville et chasteau, de tant importans pour le saint party, que establissement, ordre et police y mentene par la grace de Dieu; les effects et la fin de noz œuvres en randrons preuve et tesmoinage au contentement des gens de bien, affectionnez a la cause generale. Cest pourquoy nous ne vous en dirons davantaige, que pour porter noz tres humbles recommandations à vos bonnes graces, prians Dieu vous donner.

Monsieur, en parfaite santé, bien heureuse et longue vye. A St-Malo, ce XVIII<sup>e</sup> septembre 1591.

Vos plus affectionnez a vous obeir et servir. Les Bourgeois et habitans de Saint-Malo.  
Par commandement de Messieurs lesdicts habitans.

DESNOS, greffier.  
Sceau (\*).

Monsieur Rouys, pour delivrer au député de la Majesté catholique estant à Nantes.  
(Original. K. 1577).

109

Gabriel de Goullayne au Roi d'Espagne.

Nantes, 19 septembre 1591.

SIRE. — Scaichant lobligation immortelle que tous les bons catholiques unis de ce royaume ont a V. M. pour leur avoyr fait lhonneur de vouloir estre le protecteur de leur religion et mesmes de leur liberté et personnes, ayantz esté par la grâce de Dieu et la vostre, jusques a icy préservés de maulx et miseres où ils se voyoyent pres a succomber et destre souzmis soubz les loys dung roy heretique, neust este le secours quil a pleu a V. M. leur donner, et ayant toujours eu cet heur davoyr esté du nombre de ceulx qui ont particippé en ce grand bien fait là, je ose prendre la hardiesse dennuyer votre dicte Majesté de ce discours, pour la supplier me faire

(\* Le sceau, en cire rouge, est bien conservé. Les armes diffèrent, en certains points, des armes aujourd'hui connues de Saint-Malo. L'urne est posée sur une terrasse, et par conséquent ne surmonte pas la herse qui n'est pas montante de l'écu, mais de la terrasse. Les deux sont surmontés d'une couronne à 4 perles et 1 trèfle au milieu.

honorer de ses commendanz, comme celuy qui vous a voué son tres humble et fidel service, suppliant vostre dicte Majesté croire, que sy jay cet heur la, que vous navez serviteur en ce monde qui, avecq plus daffection et de fidelité, effectue vos desirés commendementz, que je feray, en peu de pouvoyr que Dieu ma donne, et sur ceste inviolable vullonté, je suppliray V. M. me faire lhonneur de me tenir pour

Votre tres humble et tres obeissant et tres fidele serviteur, à vous faire tres humble servise.

De Nantes, ce 19 jour de septembre 1591.

GABRIEL DE GOULLAYNE.

Scellée des armes de Goullayne entourées du collier de Saint-Michel.

(Original. K. 1577).

110

Le duc de Mercour au Roi d'Espagne (\*).

Nantes, 21 septembre 1591.

SIRE. — Par ma dernière j'adverty V. M. comme ayant secouru Lamballe, les ennemis cestoyent esloignés de moy, apres y avoir fait beaucoup de pertes et particulièrement de la Noué, et depuis avoir quitté ce siege, ils se sont tousiours tenu sur leurs gardes, en lieu fort et avantageux et pres de leurs villes, quy ma osté le moyen de pouvoir rien entreprendre sur eux, bien que jaye, tout ce qu'il ce peut, recherché locasion de les endommager. Cependant vos galleres sont arryées en ceste coste, avec quelque argent (\*) pour les troupes que V. M. a en ceste province, lesquelles, estant en grande nécessité, ce sont approchés de Blavet, pour le recevoir, et aussy, que, suyvant le commendement quil vous a pleu faire à dom Jouan de Laquilla, il a esté necessaire quil sy achemine tant pour renvoyer vos gallyasse, que pour donner lordre aux galleres quil vera a propos pour votre servise. Cela ma fait prendre le loisir de venir jusques icy, pour pourvoir a beaucoup daffaire qui sy presentoyent, ou neanmois je ne seray que fort peu de jours, esperant incontinent joindre les forces que V. M. a en ce pays et avec elles rechercher tout moyens de faire de bons effect, soit par ataqer des places ou par suyvre les ennemis qui nont quitté la campagne. Sire, jay tousiours vescu, en lesperance destre honoré de vos commandements sur ce que je vous ay fait représenter de lestat des affaires de ceste province, tant par le père Cornet que par aultre despeche, et en particulier pour les nécessités quavoyent les soldats, quy a esté ocasyon den faire desbander plusieurs, et de vivre avec plus de license que na accoustumé la nation espagnolle, et daultant que cest

(\*) Voir la réponse du roi au 10 octobre.

(\*) Les galères avaient apporté 32.000 ducats, dont la distribution eut lieu à Pontivy, le 23 septembre. Don Diego Brochero, qui les commandait, avait débüté par un coup d'éclat. Il s'était emparé, le 25 septembre, dans le parage du Conquet, de sept navires hollandais. Voir au carton K. 1580 un rapport en espagnol sur la valeur de cette prise, daté de Blavet, le 21 novembre 1591.



chose dependante de votre servisse, je le veux repliquer a V. M., comme en toute chose du monde je me rendre le plus soigneux et diligent a ce quy dependra diceluy, suplyant tres humblement V. M. me tant honorer que je puisse recevoir vos commandements, lesquels, avec ma vie, j'excuteray, en telle sorte que jespere en aurez contentement. J'en supplie le bon Dieu et qu'il donne a V. M.

Sire, la continuation de ces sainte grasses, bonne et longue vie en parfaite santé.

A Nantes 21<sup>e</sup> septembre.

Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

P<sup>MR</sup> EMANUEL DE LORRAINE.  
(Autographe. K. 1579.)

111

M. du Plessix d'Aradon au Roi Catholique.

Nantes, 21 septembre 1591.

SIRE. — Quand il pleut a V. M. envoyer par deça le seigneur dom Mendo, je prins la hardiesse (comme vostre tres humble et tres obeissant serviteur) de vous escrire <sup>(1)</sup> et m'ender l'estat des affaires que je pouvois juger estre plus dous et tretttable, reconnoissant tousiours une volunté de la part de Monsieur le duc de Mercoeur tres incliné et disposé a vostre servisse, laquelle, la graces a Dieu, na point diminué, ains continué s'augmente de jour en jour. Il ny a qun seul estonnement qui le soesit, cest destre sy long temps sens estre honoré de voz commandements et nouvelles <sup>(2)</sup>. Il plaira a vostre dicte Magesté y avoir esgard, comme trop miculs en toutes choses, elle est inspirée de Dieu. De ma part je la suppliray en toute humilité croire que plustot la mort ignominieuse me saisira que je ne soye a jamais.

Votre tres humble, tres obeissant et tres fidel serviteur,

PLESSIX D'ARADON <sup>(3)</sup>.

De Nantes, ce 21<sup>e</sup> septembre 1591.

(Autographe. K. 1577.)

112

M. du Faouët au Roi d'Espagne.

Du Faouët, le 21 septembre 1591.

ANALYSE. — Cette lettre de M. du Faouët, Jean de Goulaine, est écrite absolument dans le même but que celle de son frère, qui précède. Elle est signée : Fauvouet, et scellée des armes de Goulaine, entourées du collier de Saint-Michel.

(Original. K. 1577.)

<sup>(1)</sup> Cette lettre de Georges d'Aradon au roi d'Espagne n'a pas été conservée.

<sup>(2)</sup> Le duc de Mercoeur n'avait pas encore reçu la lettre écrite par le roi, le 3 septembre, en réponse à ses lettres du 10 et du 19 mai. Il n'accuse réception de cette lettre royale qu'à 3 septembre que le 27 novembre.

<sup>(3)</sup> Voir au 1<sup>er</sup> novembre la réponse du roi à cette lettre de Georges d'Aradon.

113

L'abbé de Saint-Mahé au Roi d'Espagne.

Nantes, 22 septembre 1591.

ANALYSE. — En venant de Paris en cette ville de Nantes, il a trouvé beaucoup de seigneurs catholiques désolés de s'être laissés abuser « de l'esperance de la conversion » du Prince de Bierne, et disposés à se rallier au parti catholique. Ils ont été indignés de ce qui « s'est passé à Tours en avantage des heretiques et pour abesser » l'autorité de N. Saint-Père. Il a fait part de ces dispositions à D. Mendo Rodriguez, et ce dernier l'a chargé d'entrer en négociations avec les seigneurs mécontents. Il a déjà réussi à gagner complètement le marquis de Bellisle <sup>(1)</sup>, et S. M. peut en « esperer tres grands services. » Il ne s'arrêtera pas là, et il a beaucoup d'esperance. Il fera son devoir, « et de soy mesme encor s'acheminera cest affaire, car ce sont » d'un heumeur les françoys que lors qu'il reconnoissent quelqu'ami acquerir de « l'honneur et du profit, a l'envee l'un de l'autre, dependent tout leur bien pour y « parvenir, et en gratifiant l'un, l'on en attire milles. » C'est une tres grande présumption à lui d'avoir osé écrire à un si grand monarque; mais il ne l'a fait qu'encouragé par don Mendo, etc., etc.

De Nantes, le xxii de septembre.

COSME DE ROGERRY<sup>2</sup>.

(Autographe. K. 1577.)

114

Relacion de la distribucion de los 32 mil ducados que vinieron ultimamente con las galeras.

Pontivy, a 28 de septembre de 1591.

(Original. K. 1576.)

115

Relacion del dinero que se a tomado, prestado y se debe al duque Mercurio y a las villas de San-Malo, Morles y Dinan<sup>3</sup>.

Del duque de Mercurio. . . . .	13.000	escudos de oro
De la villa de Dinan. . . . .	1.000	—
De la villa de S. Malo. . . . .	4.000	—
De la villa de Morles. . . . .	4.120	—
	22.120	escudos de oro

(Original. K. 1576.)

<sup>(1)</sup> Voir au 12 septembre, l'analyse de la lettre du marquis de Bellisle au roi d'Espagne. Le même K. 1577 contient un mémoire en italien, sans signature, mais que le rapprochement des écritures indique être de l'abbé de Saint-Mahé, sur les services que S. M. peut attendre du marquis de Bellisle.

<sup>(2)</sup> Voir les notices biographiques sur ce personnage plus que singulier.

<sup>(3)</sup> Compte de l'argent qui a été pris, emprunté et se doit au duc de Mercoeur et aux villes de Saint-Malo, Morlais et Dinan. La date de ce compte m'a échappé; mais la place qu'il occupe dans mes notes me donne la certitude qu'il est de 1591. Ce que j'en publie ci-dessus n'est qu'un extrait.

116

*Relacion del numero de la gente de guerra.*

Numero de todos. . . . . 3925.  
 Hecho en la villa de Pontivi, a 28 de septiembre 1501.  
 25 companias. (Original. K. 1580).

117

*Relacion que haze a Su Magestad Martin de Camudio de parte de don Mendo Rodriguez de Ledesma estando en provincia de Bretana, para su real servicio.*

En San Lorenzo, a 6 de octubre de 1501.  
 (Transcription sans signature K. 1577).

Ce rapport de Martin de Camudio, envoyé en Espagne par don Mendo de Ledesma, dont il était secrétaire, a vingt pages in-<sup>4</sup>, dont la moitié est laissée en blanc, pour les réponses du roi qui n'y furent pas notées. Don Mendo envoie son secrétaire en Espagne, pour entretenir le roi des affaires variées qui se sont présentées à lui, depuis le commencement de sa mission et solliciter de S. M. des réponses qui se faisaient trop attendre, aux lettres écrites par des particuliers. C'est ainsi que l'auteur du rapport réclame une réponse pour le président Dodieu et pour M. de la Motte-Jacquelot; et déclare que M. d'Aradon montre de la teneur au service de S. M., « *muestra tibieza en el servicio de S. M.* » parce qu'il ne lui a pas été répondu<sup>1</sup>. Il insiste aussi sur la nécessité de répondre aux lettres, apportées par lui, du marquis de Bellisle et de l'abbé de Saint-Mahé. Il fait l'éloge de ce dernier et demande bon accueil pour un mémoire envoyé par lui.

Il annonce aussi le départ de Tornaboni pour Florence, où il va chercher l'appui du grand duc, auprès du pape, pour les nominations ecclésiastiques<sup>2</sup>. Il parle au roi

<sup>1</sup> Ce fut le même Martin de Camudio qui apporta au roi toutes les lettres qui précèdent, celle du marquis de Bellisle, écrite le 12 septembre, celle de M. de Goulaine, écrite le 19, celle du duc de Mercœur, de Georges d'Aradon, de l'abbé de Saint-Mahé, de M. du Faouët, écrites le 21.

<sup>2</sup> Voir, au 1<sup>er</sup> novembre, une réponse du roi à la lettre écrite, le 21 septembre, par Georges d'Aradon. Ce n'est pas pour cette mission trop récente que ce dernier réclamait une réponse, c'était pour une lettre (que je n'ai pas retrouvée), et qu'il avait écrite à Philippe II, au moment de l'arrivée en Bretagne de don Mendo de Ledesma. Cette indifférence du roi d'Espagne était d'autant plus surprenante que Georges d'Aradon avait beaucoup fait pour la cause de l'Infante. Voyez pièces 54 et 55.

<sup>3</sup> J'ai des raisons de croire que ce départ de Tornaboni pour l'Italie n'eut pas lieu; mais ce voyage préoccupait la cour d'Espagne, qui y voyait un double but; les nominations ecclésiastiques et « la pléna deza dezado de Bretana », les pourparlers au sujet du duché de Bretagne. (Lettre de Philippe II à Maidonado du 25 novembre 1501 K. 1580). La même préoccupation paraît dans le mémoire ci-dessus où Martin de Camudio fait part au roi de l'intercession que l'on prête à M. de Bossu, (le frère Jacques le Bossu) d'écrire un livre sur le droit que la duchesse de Mercœur a en cette province « que M. de Bossu queria escribir un libro sobre el dize (derecho) que la Duquesa de Mercœur tiene en aquella provincia. »

des nécessités de l'armée espagnole qui se font déjà vivement sentir; et se fait enfin l'écho de certaines méfiances à l'égard du duc de Mercœur qui, dit-on, s'entend secrètement avec le prince de Dombes<sup>1</sup>.

118

*Philippe II au duc de Mercœur.*

Saint-Laurent, 10 octobre 1501.

ANALYSE. — Le roi a reçu la lettre du duc de Mercœur, datée du 21 septembre, qui lui parle de la nécessité où se trouve l'armée espagnole; et il envoie une somme d'argent par le capitaine Echavarri, bien que les galères en eussent déjà envoyé. Le Frère Marcellin Cornet lui fera entendre les réponses du roi aux communications que le duc avait faites à S. M. par la bouche du même religieux<sup>2</sup>.

(Minute esp. K. 1450).

119

*Blas de Jerez (\*) au roi d'Espagne.*

Du fort de l'Aigle, 12 octobre 1501.

Les soldats souffrent grande nécessité dans ce fort et manquent de vêtements. Il supplie qu'on y porte remède et qu'on envoie de l'argent (*Sommaire espagnol*).

(Autographe K. 1580).

120

*Copie de la proclamation traduite du français en espagnol, que le duc de Mercœur donna à don Pedro de Navarra, pour ramener les soldats qui s'étaient débandés.*

(Copie K. 1583).

Cette proclamation est datée de la Roche-Bernard, le 25 octobre 1501, et signée.

<sup>1</sup> Dans une lettre à Mendo de Ledesma, sans date, mais qui répond à une lettre du 20 septembre, le roi fait allusion à ce bruit qui courait déjà; et le complimente de lui avoir fait connaître ce qui se disait des intelligences entretenues par le duc avec le parti contraire (K. 1450). Le retour de Martin de Camudio en Bretagne ne fut pas sans péripéties. Fait prisonnier par les royalistes, il fut enlevé à Bellisle, et n'en sortit que vers le mois de février 1502. En homme bien avisé, dit don Mendo de Ledesma, dans une lettre à don Martin de Idiaguez, du 28 février, il avait eu soin de jeter à la mer toutes les dépêches qu'il apportait d'Espagne (K. 1581).

<sup>2</sup> Il pense que cette allusion au F. Cornet, dans cette lettre, indique que cet envoyé du duc de Mercœur, qui était en Espagne, depuis le mois de juillet, venait enfin de recevoir son congé du roi.

<sup>3</sup> Blas de Jerez était capitaine d'une compagnie de piques. Le fort de l'Aigle, ou del Aiguila, avait pris son nom du commandant des forces espagnoles, et avait été construit, par son ordre, pour la défense de Blavet, (aujourd'hui Port-Louis.) Le même carton K. 1580 contient, de Blavet et de son territoire, un plan sur parchemin qui est instructif, au point de vue de ces travaux de défense.

121

*Don Mendo Rodriguez de Ledesma, chevalier de Calatrava, en France pour le roi, notre seigneur. A l'infanterie espagnole (1).*

ANALYSE PARTIELLE. — C'est avec des larmes de sang, qu'il veut faire comprendre aux soldats révoltés le mal qui peut résulter de ce qui arrive, et, pour le faire, il s'est informé des raisons qui ont pu les amener à une démonstration aussi dommageable au service de Dieu, du roi, notre seigneur, et de sa nation .....

Il promet que, s'ils rentrent dans le devoir, ils ne seront ni offensés, ni punis, mais honorés et récompensés, et seront séparés du commandement de don Juan de l'Agulla, et envoyés dans une ville de la province, que le duc, comme son général, désignera et où on leur donnera le nécessaire.

(Original, revêtu d'un sceau sur papier. K. 1583).

En marge de cette proclamation, qui fut sans doute affichée, les mutins ajoutèrent l'inscription suivante :

« *En lo quo toca a meter en guarniciones, ea burla, por que nunca al duque le passo por el pensamiento ni lo consentiran jamas.* En ce qui touche l'idée de mettre en garnisons, c'est une moquerie, parce que jamais le duc n'y a pensé, et ils n'y consentiront « jamais »<sup>2</sup>.

122

*Le duc de Mercœur à don Mendo de Ledesma.*

Du Camp de la Bretesche, 18 octobre 1591.

MONSIEUR. — Arrivent icy jey trouvé que le seigneur dom Jouan avoit sy bien disposé son siège devant ceste place, qu'a mon arrivée lenemy cest rendu, apres touteffoys avoir feict une capitulation sy honteuse et deshonorable que la mort leur seroit plus souhaitable, qui est loccasion que je nay feict et aultrement punir ceulx qui la tenoist, aussy que led. s<sup>r</sup> dom Joan leur avoit promis la vie, comme vous pouves entendre plus particulièrement, vous aiant voulu en cest endroit vous donner advis de ce qui sy passe, comme je veux faire en toutes noz aultres con-

(1) Cette proclamation est sans date, mais on peut la placer immédiatement avant ou après celle du duc de Mercœur, puisqu'elle a le même but. Il y a au même carton une autre proclamation de Mendo de Ledesma à l'infanterie espagnole qui est datée du 15 novembre 1591.

(2) M. Forneron, dans son *Histoire de Philippe II*, a parlé de cette révolte, (t. IV, p. 88) d'après une lettre, sans date, écrite au roi, du camp de Saint-Florent, par Juan de l'Agulla (ibidem). Le récit qu'il en a fait ne peut pas être accueilli avec une entière confiance, lorsqu'on le voit faire de l'ambassadeur, Mendo de Ledesma, un général placé par Philippe II à côté d'Agulla. Il dit de plus que l'armée de Bretagne fut, à la suite de ces incidents, réduite à l'impuissance, pendant plusieurs mois, ce qui est inexact. Les Espagnols de don Juan de l'Agulla contribuèrent activement au siège de Blain et à la prise de cette ville par le duc de Mercœur, qui eut lieu le 21 novembre, d'après dom Taillandier.

questes ; parce que je scey que recepveres grand contentement de l'avancement de se saint party, pour lequel nous n'espargnerons jamais rien qui puisse regarder cest obiect et attendent

Monsieur, apres mestre recommandé a voz graces, je vous prierey faire estat de moy comme de

Au Camp de la Bretesche, ce XVIII<sup>e</sup> octobre 1591.

Votre bien bon et plus affectionné à vous servir.

PIERREMANUEL DE LORAINNE.

A Monsieur don Mendo, ambassadeur catholique, à Nantes.

(Original. K. 1577).

123

*Philippe II à M. d'Aradon.*

Du Pardo, 1<sup>er</sup> novembre 1591.

ANALYSE. — C'est une réponse de courtoisie à la lettre de Georges d'Aradon, en date du 21 septembre. Elle ne ressort des autres lettres du même genre que par une phrase destinée à apprendre au destinataire, que le roi a reçu avec plaisir les assurances qu'il lui avait transmises de la fidélité du duc de Mercœur : « *lo mismo que me escrivia del duque de Mercurio y de su voluntad a mi servicio.* »

(Minute esp. K. 1450).

124

*Mémoire anonyme au roi d'Espagne (1).*

Mémoire au Roy.

S. M., pour bien en cheminer et conduire les affaires en Bretagne doit s'assurer de la ville de Morlaix, laquelle est ville marchande, peuplée d'un grand nombre d'habitans, tous zelés au saint party d'Union. Lad. ville a ung tres beau port de mer et en l'entrée dud. port une forteresse gardée de tout temps par lesd. habitans.

Lad. ville seule commande a troys Evesches, sçavoir, Léon, Treguier et Cornoaille. Et aud. Evesché de Leon, a 3 lieues pres de lad. ville y a ung tres beau port de mer et ung grand bourg appellé Roscoff, et a 2 lieues, ung aultre port appellé Pempoul, lesquels sont garnis de plusieurs beaux et grand vesseaux. Il y a en oultre ung aultre port appellé le Conquet aud. Evesche.

Et pres et au devant dud. bourg de Roscoff, il y a une isle, grande de deux lieues.

(1) Ce mémoire est attribué, avec raison, je crois, par le classificateur des Archives Nationales, à M. de la Motte-Jacquelot. Il est sans date : mais l'auteur nous dit que, à l'époque où il écrivait, la ville de Guingamp était prise depuis cinq mois. La capitulation eut lieu le 3 juin. La date approximative de ce mémoire est donc le mois de novembre 1591.

toute cernée de mer qui est forte et inaccessible. Lesquels ports et places S. M., sans forçes, prendra et tiendra ayant le cœur, la volonté et l'affection de lad. ville de Morlaix.

En l'evesché de Treguier, a sept lieues pres lad. ville de Morlaix, il y a une ville royalle appelée Lannyon, en laquelle aussi il y a ung port de mer. laquelle sans résistance se rendra en lobeissance et protection de S. M.

Il y a aussi aud. Evesché une aultre ville appelée Lantreguier, en laquelle il y a aussi ung beau port de mer qui nest ville forte, mais aisée a fortifier, laquelle il sera aisé de prandre sur lenemy, ayant, comme dit est, pour retraicte lad. ville de Morlaix.

Et pour parvenir a ce que dessus, il fault que S. M. commande à ses forces estantes aud. pays dassieger deux chasteaux, qui sont a six et sept lieues de lad. ville, pour lessiégement desquels lad. ville contribuera de munitions et d'hommes, lesquelles places prises faudra ruiner, pour soulager le peuple et ainsi S. M. gagnera le cœur du peuple.

Lad. ville de Morlaix luy apportera ung aultre advantaige, cest que lad. ville commande, comme dit est, aux troys Evesches, lesquelles sont composées d'un grand nombre de noblesse, qui suivront les enseignes de S. M., et ainsi se fortifieront ses forces.

Lesd. places prises et le pays a la dévotion et sous la protection de S. M., il sera fort aisé de reprendre la ville de Guingamp qui est ville forte et fort aisée a fortifier, que les enemys ont prinse puis les cinq mois.

Laquelle ville prinse, S. M. sera paisible de tout le pais bas et tiendra par ce moien toutes les descenses, ports et havres dud. pais; et ainsi facilement empeschera que tangois ne descende aud. pais, nayant aultres descenses que St-Mallo qui est possédé par notre party.

Et pour faciliter ce que dessus, il fault commander aux troupes de vivre modestement et bien traicter le peuple, lequel bien affligé par lun et lautre des partys au passé se rangeront vollairement sous ceux qui leur presanteront ung meilleur traitement.

Il faudra aussi promettre abolition des grandes daces et levées de deniers qui se font aujourd'hui aud. pays et les reduire à la moitié moins.

S. M. ayant lesd. troys Evesches sera secouru au fait de la guerre de grands deniers, grand nombre d'hommes et de plusieurs beaux navires et vesseaux propres à faire la guerre.

Les moiens quil faudra tenir en ceste conduite, on les donnera de pardeça et les chosses, par la grace de Dieu, sexecuteront aisement par layde et interposition de ceux qui y peuvent beaucoup, qui exécuteront les commandemens de S. M.

(Original. K. 1577.)

*Le duc de Mercœur au Roi catholique.*

Du Camp de Blein, 27 novembre 1591.

SIRS. — Le Père frère Marcelin Cornet m'a donné lettres de Vostre Majesté escrites du III<sup>e</sup> de septembre et des III<sup>e</sup> (\*) et X<sup>e</sup> d'octobre, lequel m'a aussi apporté ung contentement incroyable, entendant par luy la bonne opinion que V. M. a de moy, comme de l'un de ses plus fidèles et humbles serviteurs, ce qui m'occasionne de chercher les moyens pour de plus en plus la confirmer en icelle par quelques bons et louables efectz que j'exécutey, (s'offrant loportunité) à quelque peril et hazard que ce soit au danger de ma vie, laquelle je postposeray toujours au bien et à l'utilité du service de V. M. Comme suyvant cete resolution, ayant pourveu à quelques affaires qui m'avoient mené à Nantes, et donné avis au s<sup>r</sup> dom Jouan de Laquila de me venir joindre au retour de Blavouet, nous avisasmes (afin de ne perdre temps) d'ataquer le chasteau de la Bretesche, ouquel sestoyent retirez certain nombre de gentilzhommes et autres personages du party contraire, contre lequel ayant fait donner quelque coup de canon, les assiégés se rendirent, payant vingt cinq mil escuz pour sauver leur vie, de laquelle somme l'infanterie espagnole doit toucher quinze mil escuz. De là poursuyvant nostre bonheur, je fais semblant de vouloir assiéger la ville de Maestroyt, puis tout à coup je tourné la teste de l'armée vers le chasteau de Bleing, distant de lad. ville quelques douze bonnes lieues, qui est une place des plus fortes de toute la Bretagne, incommodant infiniment le pays Nantois, et de laquelle le prince de Bearn faisoit beaucoup d'estat, pour la fabrique de ses pratiques sur la ville de Nantes. L'ayant donc investie et bloquée avecq la cavalerie et l'eslitte d'un assez bon nombre d'harquebuziers espagnolz et francoys, Dieu a tellement favorisé nos desseings que, en moins de vingt-trois jours, elle a esté emportée (\*\*). Après avoir enduré quelques deux mil coups de canon, ce qui est avenu contre l'opinion de la plus grande partie de ceux qui cognoissoyent la force de lad. place, à la conquete de laquelle la nation Espagnole a aquis beaucoup d'honneur et de reputation, si bien que tout s'y estoyt porté assez heureusement, si l'envey du butin et du pillage n'eust engendré une tres grande contention entre les deux nations, au prejudice de l'amitié et concorde que j'avoys introduyte et nourye entre elles, jusques à present, à cause que les Espagnolz ne permisrent aux Francoys de participer aud. butin qui estoyt assez riche, ains userent de grandes insolences envers eulx, n'observant aucune distinction de personnes, et qui plus est, ont voulu sauver la vie à tous ceulx qui furent trouvez dans lad. place, leur donnant parole pour cet efect que dom Jouan de Laquila confirma du depuis, sans mon

(\*) Cette lettre du 1 octobre n'a pas été conservée.

(\*\*) Le carton K. 1576 contient une lettre de Juan de l'Aguila au roi, sur la prise de Blein, datée de ce chateau le 23 novembre.

sceu, ores que je feusse presant, mon intention estant de les faire tous tailler en pièces comme heretiques et grans voleurs. Toutes fois, pour ne mécontenter lad. nation, j'ay consenty à ce qui avoyt esté promis ausd assiégés et me suis accordé qu'ilz payassent la somme de soixante mil escuz pour estre distribuée entre les soldatz françois et espagnolz, afin d'empescher par ce moyen la mauvaise intelligence qui commençoit à se mettre entre eulx, en delibération d'y employer tout ce que me sera possible pour les contenir en bonne amitié, à ce que V. M. en reçoive plus de contentement. Mais le seigneur dom Jouan, qui de son naturel est assez difficile<sup>(1)</sup>, n'y apporte pas de son costé ce que seroyt necessaire, non point mesme à maintenir une bonne concorde entre les capitaines et soldatz qui sont icy de la part de V. M., estant, quant au reste, tres brave et expérimenté soldat. Donc, afin de prévenir le desordre qui en pourroyt reussir, j'ay trouvé bon et à propos que le seigneur don Michaël de Garo alast trouver V. M., pour luy en donner avis, comme le cognoissant serviteur fidèle d'icelle et acompagné de tres belles parties qui luy acquièrent beaucoup de reputation entre les personnes d'honneur et le rendent digne, de toutes les charges ausquelles V. M. la voudra employer, lequel avertira aussi V. M., comme il est de besoing, d'envoyer pardeça quelque bon nombre de gens de guerre, pour rafreschir les compaignies espagnoles qui y sont, se trouvant à present fort diminuées, tant par la mort de plusieurs soldatz que a locasion de ceulx qui se sont debandez de cete armée pour aller ailleurs. V. M. saura pareillement que dom Jouan de Laquilla m'a faict entendre qu'il n'avoit moyen de m'assister d'aucunes munitions de guerre, comme luy aviez ordonné par vostre dernière depesche, me disant qu'il n'en avoyt point. Et d'autant, Sire, que j'ay esté contraint d'épuiser les magazins de la vile de Nantes pour battre led. chasteau de Bleing, je supplieray V. M. de donner permission aux habitans de lad. ville de lever, en Espagne, quelques cinquante ou soixante milliers de pouldres, outre ce que leur avez accordé par cy devant. Par ce aussi que lon pourroit avoir faict entendre à V. M. beaucoup de choses qui ne sont pas, touchant le revenu de cete province, comme si elle estoit des plus riches et opulentes, je delibère représenter à V. M. l'estat des finances qui en proviennent, d'icy à peu de jours, ensemble la pauvreté et tres grande desolation d'icelle, afin que V. M. puisse voir le moyen que j'ay pour soustenir le fais de la guerre qui me seroyt et au pays du tout insupportable, sans l'assistance de vostre liberalité. Et n'estant cete pour autre suget, je prieray le Tout Puissant.

Sire, avoir V. M. perpetuellement en sa sauvegarde et protection.  
Au Camp à Bleing, le XXVII<sup>e</sup> jour de novembre 1591.

Votre tres humble et très obéissant et plus fidel serviteur.

PHÉMANUEL DE LORRAINE.

(Original, K. 1592).

(1) La breuille entre les deux chefs fut assez sérieuse pour que l'intervention de don Menno de Ledesma eût été nécessaire. Dans une lettre au roi du 27 décembre 1591, ce dernier déclare avoir réconcilié le duc de Mercœur et don Juan de l'Aguila, « que ha reconciliado al duque y a don Juan. » (K. 1577)

126

*Compte de l'argent qui se doit à l'armée qui est en Bretagne et aux villes et personnes de qui l'on a emprunté.*

On lit dans cet état :

Au duc de Mercœur et aux villes de Morlaix Saint-Malo, Dinan et Nantes et a trois personnes. . . . . 34,000 <sup>77</sup>  
Le total de ce compte est de 160,412 écus.

Du château de Blein, 30 novembre 1591.

(Original esp. K. 1580).

127

*Instruction du duc de Mercœur au capitaine Miguel de Garro*

ANALYSE. — Il remerciera S. M. du secours et de la continuation de ce secours. Il lui fera entendre la mauvaise intelligence qui existe entre les ministres de S. M. et les mauvaises relations que don Juan de l'Aguila a laissé s'établir entre les capitaines. Il suppliera S. M. d'ordonner à don Juan d'obéir au duc de Mercœur. Il lui rappellera que celui-ci a abandonné aux Espagnols 45.000 ducats sur les 85.000 des rançons de la Bretesche et de Blain. Il suppliera S. M. d'envoyer la cavalerie déjà demandée par Marcellin Cornet. Il lui annoncera l'envoi prochain de l'état des finances, dont il a déjà été parlé.

(Résumé esp. K. 1592).

128

ETAT DES FINANCES EN BRETAGNE

AVRIL 1589 A FIN SEPTEMBRE 1591.

ESTAT ABRÉGÉ DES DENIERS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES QUI ONT ESTÉ RECEZ PAR LES RECEVEURS GENERAUX TRESORIERIS DE L'EXTRAORDINAIRE DES GUERRES EN BRETAGNE, SOUS L'AUTORITÉ DE MONSIEUR LE DUC DE MERCOEUR, GOUVERNEUR DUDICT PAIS, ET EMPLOIEZ AUX FRAICTZ ET DEPENSE DE LA GUERRE, DEPUIS LE MOIS D'AVRIL M<sup>V</sup>CIII<sup>IX</sup> JUSQUES A LA FIN DE SEPTEMBRE M<sup>V</sup>CIII<sup>IX</sup> UNZE.

Premièrement

Par l'estat présenté par les heritiers du feu receveur general Morin, est fait recepte pour la demye année finye à Noël M<sup>V</sup>CIII<sup>IX</sup>, et les mois de janvier et

(1) Le carton K. 1575 contient un compte en espagnol, intitulé: *Compte des 26,376 écus employés à la paye des gens de guerre, sous les ordres de don Juan de l'Aguila*. La date précise de ce compte m'a échappé : mais je suis certain qu'il est de 1591, parce que ce carton ne contient pas une seule pièce étrangère à cette année.

(2) Don Michel de Garo ne partit qu'à la fin de l'année. Il était à Madrid, le 1<sup>er</sup> janvier 1592 et écrivait de cette ville au roi, pour lui faire part de sa mission et lui remettre, avec la lettre de Mercœur du 27 novembre, un rapport composé par lui, un autre rapport sur les affaires de Breizhans, envoyé par le capitaine Sanchio Ochoa, différents papiers que le P. Cornet lui avait confiés, (K. 1594), et enfin les dépêches de don Menno de Ledesma, auxquelles le roi répondit de Valladolid, le 28 juin 1592 (K. 1550).

(3) Cet état des finances, annoncé par don Miguel de Garro, ne fut porté au roi que par le P. Marcellin Cornet, lors de sa seconde mission en Espagne, au commencement de 1592.



fevrier MVcIII<sup>m</sup>XI, de la somme de cent douze mil quatre cens deux escuz, ung tiers, dix-huit solz, provenuz.

## SCAVOIR :

Du domaine . . . . .	X <sup>m</sup> IIIc LXIII <sup>m</sup> , XXX VII s., I d. ob. <sup>1</sup>
Des fouages et crues. . . . .	XXXVII <sup>m</sup> IIIc I <sup>m</sup> , XXI s., III d.
Des grosses fermes. . . . .	XXV <sup>m</sup> CXXXVII <sup>m</sup> , VII s., VII d.
Du subside imposé sur le vin par le feu Roy Henry, du consentement des Estatz . . . . .	VI <sup>m</sup> #.
Des decymes et ventes du temporel de l'Eglise . . . . .	III <sup>m</sup> IIIc XXXIII <sup>m</sup> , I tzs.
De la vente des meubles de ceux du party contraire à la sainte unyon et revenu de leurs biens sayzis. . . . .	VII <sup>m</sup> VIc XXII <sup>m</sup> , II tzs, XII s.
D'un emprunt fait par Mond. seigneur sur les habitans de Nantes III <sup>m</sup> VIIIc <sup>m</sup> .	
Des deniers extraordinaires et casuels . . . . .	IXc XII <sup>m</sup> , XXX s.
D'aucunes parties receues par les ordonnances particulieres de mond. seigneur et du Conseil d'estat . . . . .	II <sup>m</sup> IIIc LXIX <sup>m</sup> , I tzs, X s.
Recette extraordinaire . . . . .	III <sup>m</sup> CXXVIII <sup>m</sup> #.
Plus a esté receu par François Baudry, en vertu des blancz signez dud. Morin qu'il auroit rempliz en quittance . . . . .	XI <sup>m</sup> IIIc XXXIII <sup>m</sup> , I tzs.
Sur quoy a esté payé par led. deffunct Morin pour les fiefs et aulmosnes, gages d'officiers, tant de la Court de Parlement, Chambre des Comptes, qu'a d'autres pensions, rentes constituées et autres charges ordinaires estant sur lad. recete generale par ord. de Mond. seigneur et du Conseil d'estat la somme de XXXII <sup>m</sup> CLXXXI <sup>m</sup> #, XIII s., I X d.	
Aussy restoit des deniers de lad. recete generale dud. deffunct Morin, III <sup>m</sup> IIc XXXI <sup>m</sup> , I tzs, III s., III d., sur laquelle somme il a payé au tresorier de l'extraordinaire, M <sup>r</sup> Mathurin Galliniere, trente IX <sup>m</sup> IIIc XIII <sup>m</sup> #, II tzs, x s., donct est fait recepte cy après, au premier chapitre de celle faite par led. Galliniere, au moyen de quoy n'en sera cy fait recepte que de XVI <sup>m</sup> VIc III <sup>m</sup> XVII <sup>m</sup> #, I tz, XIII s.	
Cy . . . . .	XVI <sup>m</sup> VIc III <sup>m</sup> XVII <sup>m</sup> #, I tzs, XIII s.

## DENIERS PROVENANS DES RANZONS D'AUCUNS PRISONNIERS ET DES IMPOSITIONS MISES SUR QUELQUES MARCHANDISES.

A esté receu de la composition des ranzons de plusieurs prisonniers reteuz au chasteau de Nantes, la somme de XVII<sup>m</sup> VIc L # et X<sup>m</sup> # pour le supplement de l'échange de monsieur d'Avagour avec mons<sup>r</sup> de Boisdaufin, qui sont XXVII<sup>m</sup> VIc L #, dont n'est cy fait recepte, pour ce que mond. seigneur a fait payer plus grande

<sup>1</sup> Un denier obols, c'est-à-dire un denier et demi.

somme pour rachapter plusieurs gentilzhommes, capp<sup>ts</sup> et aultres gens d'honneur des siens qui avoinct esté prins de l'ennemy.

Et pour ce . . . . . Néant.  
De certaines impositions mises sur les marchandises sortantes et entrentes dans le pais qui se payent prenans les passeportz de Mond. seigneur LV<sup>m</sup> IIIc III<sup>m</sup>X #.

## DENIERS RECEUZ DU ROY CATHOLIQUE.

Il a esté receu de S. M. Catholique, pour subvenir aux fraictz de la guerre, XXXVIII<sup>m</sup> #, à deux diverses fois, à l'une XVIII<sup>m</sup> # et à l'autre vingtz mil.  
Cy . . . . . XXXVIII<sup>m</sup> #.

RECEPTE FAICTE PAR M<sup>r</sup> MATHURIN GALLINIÈRE, TRESORIER COMMIS A L'EXTRAORDINAIRE DES GUERRES, POUR EMPLOYER AU FAICT DE SA CHARGE, TANT DES DENIERS DE LA RECEPTE GENERALE DUD. MORIN, DE CEUX ENVOYEZ PAR LE ROY CATH. QUE DES PROVENUZ DESDIZ PASSEPORTZ.

Dud. M<sup>r</sup> Pierre Morin a plusieurs et diverses fois . . . . . XXVI<sup>m</sup> IIIc III<sup>m</sup> #, XXX<sup>m</sup> Plus led. Galliniere a receu de François Baudry des deniers par luy receuz par les blancz signez dud. Morin, qui les luy auroit baillez par ord<sup>m</sup> du Conseil pour servir de quittance et de Guillaume de Livillyon . . . . . XII<sup>m</sup> VIIIc XXXIII<sup>m</sup> tzs.

DENIERS RECEUZ PAR LED. GALLINIÈRE PROVENUZ TANT DE CEUX ENVOYEZ PAR LA M. CATH. QUE DES DROICTZ DE PASSEPORTZ ET DES PRAISTZ FAICTZ PAR QUELQUES PARTICULIERS A <sup>1</sup> COMMUNAUTÉS DES VILLES DU PAIS, TOUS LESQUELZ PRENZ MOND. SEIGNEUR A DEPUIS FAICT PAYER ET REMBOURSER DE CEUX DESD. DENIERS DE LA M. CATH. ET DESDIZ PASSEPORTZ.

Des habitans de la ville de Nantes par les mains du receveur de leurs deniers communs . . . . . III<sup>m</sup> VIc #<sup>2</sup>

De Mess<sup>r</sup> du Chap<sup>re</sup> de Nantes, en don gratuit. . . . . II<sup>m</sup> #  
Des bourgeois et habitans de la ville de Vennes. . . . . III<sup>m</sup> #  
Des bourgeois et habitans de la ville de Fougères. . . . . II<sup>m</sup> Vc #  
Du s<sup>r</sup> de Carheil, Jacques de Couespelle . . . . . Vc #  
De Guillaume Butye <sup>3</sup>, sieur des Portes . . . . . IIIc #  
Du s<sup>r</sup> de Labaye Rocaz . . . . . III<sup>m</sup> #  
Plus Mond. seigneur a fait fournir lesd. deniers aud. Galliniere par Nicolas Janvier . . . . . M #  
Par le sieur du Chapeau Morin. . . . . XVc #

<sup>1</sup> Il y a le mot s; n'est-ce pas plutôt et ?

<sup>2</sup> Le manuscrit porte VI<sup>m</sup> VI<sup>m</sup> #; c'est évidemment une erreur. En additionnant les sommes inscrites à ce chapitre, il est facile de trouver le véritable chiffre qui est III<sup>m</sup> VI<sup>m</sup> #. C'est le seul qui permette de se trouver d'accord avec le total donné ci-dessous.

<sup>3</sup> C'est Bouilly.

Par le capp<sup>re</sup> Jan qui les auroit aportez de Nantes. . . . . XII<sup>re</sup>#  
 Par ung marchand de Laval. . . . . M<sup>re</sup>#  
 Par la Place, lung de ses secretaires, aportez dud. Nantes. VIII<sup>re</sup> III<sup>re</sup> III<sup>re</sup> C d.  
 Par le capp<sup>re</sup> Jan, aportez dudit Nantes. . . . . X<sup>re</sup>#  
 Plus par led. Bardin. . . . . XV<sup>re</sup> IIc XXVIII<sup>re</sup>#  
 Par Odenyn, lun de ses secretaires. . . . . M<sup>re</sup>#  
 Par le controlleur Baudry, venu de Nantes. . . . . III<sup>re</sup>#  
 Par led. Odenyn. . . . . X<sup>re</sup> Vc<sup>re</sup>#  
 Par luy encorres. . . . . X<sup>re</sup> IIc<sup>re</sup>#  
 Cy. . . . . III<sup>re</sup> XI<sup>re</sup> XI<sup>re</sup> I tzs X s.  
 Somme de ce qui a esté receu par led. Galliniere du receveur general Morin de La  
 Ma<sup>re</sup> Cath. et de ceux provenuz des passeportz, comme est dict es deux chapitres cy  
 devant. . . . . VI<sup>re</sup> X<sup>re</sup> IIIc XXVI<sup>re</sup> I tzs.

AULTRE RECEPTE FAICTE PAR LEDICT GALLINIERE DU RECEVEUR GENERAL FYOT ET DE  
 M<sup>re</sup> JAN COUSIN, SUCCEPTEUR DUD. MORIN.

Dud. Fyot la somme de VI<sup>re</sup>#, cy. . . . . VI<sup>re</sup>#  
 Dud. M<sup>re</sup> Jan Cousin à diverses fois VIII<sup>re</sup> IXc III<sup>re</sup> IX#. Cy XIII<sup>re</sup> IXc III<sup>re</sup> IX#.

DENIERS RECEUZ PAR LED. GALLINIERE D'AUCUNS RECEVEURS PARTICULIERS ET FERMIERS  
 PAR LES ORDONNANCES DE MOND. SEIGNEUR.

De Georges Moucheton, fermier et receveur de la prevosté de Nantes, à diverses  
 fois. . . . . XIc XV#  
 De M<sup>re</sup> Jean Meneust, receveur du domaine de Fougères. . . . . IIIc#  
 De M<sup>re</sup> Guillaume Hamon, receveur des fouaiges et autres deniers extraordinaires  
 et fermiers des devoirs d'impostz et billotz de l'évesché de Saint-Malo, de diverses  
 foyz. . . . . VI<sup>re</sup> IIc III<sup>re</sup> XVII<sup>re</sup>#  
 De M<sup>re</sup> Vincent Allain, receveur des decymes dud. évesché. . . . . Vc III<sup>re</sup>#  
 De M<sup>re</sup> Jan Loysel, commis à la recepte des deniers tant ordinaires qu'extraordi-  
 naires, à Fougères. . . . . II<sup>re</sup> Vc#  
 De M<sup>re</sup> Nicollas Guillet, receveur des decymes de l'évesché de S<sup>re</sup> Brieuc. IIIc XXVIII<sup>re</sup>#  
 De M<sup>re</sup> Jean d'Amar fermier du domaine du resort de Gouello. . . . . VII<sup>re</sup> X#  
 De M<sup>re</sup> Jan La Botte, commis à la recepte des fouaiges et autres deniers, au tablier  
 de Moncontour. . . . . II<sup>re</sup> IXc#  
 De M<sup>re</sup> Ysac Langlois, commis à la recepte des fouages et decymes de l'évesché de  
 Saint-Brieuc. . . . . XIIIc XXXIII<sup>re</sup> I tzs  
 De M<sup>re</sup> François Herault, receveur des fouages et impotz de l'évesché de Treguier. M#  
 De M<sup>re</sup> Michel Baril, receveur des deniers tant ordinaires qu'extraordinaires à  
 Morlaix. . . . . Vc#

De M<sup>re</sup> Jan Le Mestayer, receveur des decymes de l'évesché de Cornouaille. VIc I,#  
 De M<sup>re</sup> Mathurin Davy, commis à la recepte des fouaiges dud. évesché. VIIIc#  
 De M<sup>re</sup> Jan Lhonoré, commis à la recepte des portz et havres dud. évesché. Vc#  
 D'Augustin Aurcolle, fermier de partye desd. portz, havres et brieufz audit év. VIIIc#  
 De M<sup>re</sup> Jan Hubel, receveur des decymes en l'évesché de Vennes. VII<sup>re</sup>#  
 De M<sup>re</sup> Jan Cavis, commis à la recepte des deniers de la prevosté de Nantes V<sup>re</sup> C#.  
 De M<sup>re</sup> Martin Garmont, commis à la recepte des impotz et billotz en l'évesché  
 dud. Nantes. . . . . II<sup>re</sup> #.  
 De M<sup>re</sup> Vincent Cillard fermier des impostz et billotz de l'évesché de Vennes, à deux  
 diverses fois. . . . . III<sup>re</sup> CXXXIII, # II tzs, Vs., IXd.  
 De M<sup>re</sup> Damien Morin, commis à la recepte des fouaiges et deniers provenans des  
 saisies de ceux du party contraire aud. Vennes. . . . . II<sup>re</sup> VII c #.  
 De Magdelaine Courtin, veufve de feu M<sup>re</sup> Loys Dugué, receveur des terres d'Ou-  
 don et Chantoceaux, à deux diverses fois. . . . . II<sup>re</sup> IIIc LXXV #.  
 Du fermier de l'abaye de Beauport. . . . . VIIIc #.  
 Des fermiers du dommayne allié au sieur de Piennes, sur le rachapt Mons<sup>re</sup>  
 de Rohan. . . . . VIIIc #.  
 Du fermier de la terre du Poyrier. . . . . C #.  
 De Jan d'Amar, caupcion d'Ollivier Le Pape, fermier dud. dommayne, allié  
 aud. s<sup>re</sup> de Piennes. . . . . IIIc #.  
 De M<sup>re</sup> Guesdon, commissaire estably à Josselin, pour le fait de la recepte  
 des deniers des saybies. . . . . IIIc VI<sup>re</sup> I tzs.  
 Deschard de la Hubaudiere des deniers par luy receuz du revenu du compte de  
 Pontivy et vante de certain nombre de bestail. . . . . VIIIc XLVIII#, IIII s.  
 Cy. . . . . XVI<sup>re</sup> LXXVII #, I tzs, XIX s.

DES DENIERS RECEUZ PAR LE SIEUR DE KERIVEZIN, GUILLAUME COUZIN ET GHELIER, EN-  
 VOYÉZ AU RECOURVEMENT DES FINANCES QUI LES AVOINT LESSEZ EN GARDE AUX SIEURS  
 DE LEZONNET ET DU GARO QUI LES AUROINT FAICT FOURNIR AUD. GALLINIERE, COMME  
 EST DICT CY-APRÈS.

Le sieur de Lezonnet, capp<sup>re</sup> de Concq. . . . . VIIc III<sup>re</sup> III, # XLIII #.  
 Le sieur du Garo. . . . . Vc XLV#.  
 Et le capp<sup>re</sup> S<sup>re</sup> Jacques. . . . . XIIIc#.

DEMERIS RECEUZ PAR LED. GALLINIERE DES TAXES ET COTISATIONS FAICTES SUR AUCUNES  
 VILLES ET PAROISSES POUR SUBVENIR A L'ENTRETENEMENT DE L'ARMÉE DURANT LES SIEURS  
 DE VITRÉ ET HENNEBONT.

Des taxes faictes sur aucunes paroisses circonvoysines dud. Vitré. XIIIc LX#.  
 Des habitans de l'isle de Grois pour les vivres quilz devoient fournir à l'armée  
 estant devant Hennebont. . . . . Vc#.

De Michel Hourdel, commis du general des vivres pour vente de froment et avoynes fourniz pour l'armée de Mond. seigneur . . . IIc XXVI#, I tzs, X s.  
 De Mery Girondeau, sur la composition faicte avecq les habitans de Kempercorrentin, pour les vivres qui devoient estre fourniz par l'evesché de Cornouaille pour l'armée de mond. seigneur estant devant Hennebont. . . IIIc IIIc#.  
 Cy V<sup>e</sup> Vc III<sup>e</sup> VI#, I tzs, X s. . . V<sup>e</sup> Vc III<sup>e</sup> VI# I tzs x s.

AUTRES DENIERS RECEUZ EN VERTU DES JUGEMENS ET ARRESTZ DU CONSEIL DE MOND. SEIGNEUR ET POUR LA CAPITULATION DE HENNEBONT.

De Guillaume Bonfilz, s<sup>r</sup> de la Louviere, XVIIIc#, en laquelle somme, il auroit esté condamné par jugement donné au Conseil de Mond. seigneur, cy XVIIIc#.  
 De Jan Bagot XIIc#, en quoy il auroit esté condamné par led. jugement cy. . . XIIc#

Par la capitulation faicte par Mond. seigneur avec les gentilzhommes, gens de guerre et habitans de la ville de Hennebont, ils auroient promis payer XX<sup>e</sup># dont Mond. seigneur auroit faict bailler à recevoir au chefs et capp<sup>tes</sup> de l'armée Espagnolle huit mil Vc#, du reste qui est XI<sup>e</sup> Vc#, led. Galliniere les a receuz cy XI<sup>e</sup>Vc#.  
 Cy. . . XIII<sup>e</sup> Vc#

DENIERS RECEUZ PAR LED. GALLINIÈRE DU TRÉSORIER DES ESTATZ, M<sup>e</sup> JAN LORIOT PAR SES QUIETANCES.

Dud. Lorient. . . . .	II <sup>e</sup> #
De luy. . . . .	VIc #
De luy. . . . .	III <sup>e</sup> VIIIc #
Encorres de luy. . . . .	II <sup>e</sup> #
Plus de luy. . . . .	Vc #
De luy. . . . .	VI <sup>e</sup> #
De luy encorres. . . . .	II <sup>e</sup> IXc #
Dud. Lorient. . . . .	VIc #
De luy. . . . .	C #
De luy encorres. . . . .	VIIIc #
Et de luy. . . . .	III <sup>e</sup> #
Cy. . . . .	XXII <sup>e</sup> C #

Somme de la recepte faicte par led. Galliniere pour emploier aux extraordinaires, dont il est comptable. . . . . IIc XXXI<sup>e</sup> IIc VIII<sup>e</sup> #, XIII s.

Somme totale de la recepte de cet estat. . . . . IIc LXXII<sup>e</sup> IXc V #, II tzs, VI s.

En laquelle somme ne sont pas comprises deux parties, lune de LV<sup>e</sup> IIIc III<sup>e</sup> X #, provenuz des droictz de passeportz, et XXXVIII<sup>e</sup> # envoyez par le roy Cath. pour ce qu'il est fait recepte par led. Galliniere de III<sup>e</sup> XI<sup>e</sup> XI #, I tzs, x s., que Mond. seigneur luy a faict fournir desd. deniers.

## DÉPENSE.

DENIERS PAYEZ PAR LE RECEVEUR GENERAL MORIN.

Il a esté païé par le feu receveur general, Morin, des deniers de sa recepte, durant l'année MVc III<sup>e</sup> IX, III<sup>e</sup> X, et les mois de janvier, febvrier III<sup>e</sup> XI, pour la solde et entretenement des gens de guerre, tenans garnison aux chasteaux de Nantes, Conq. Ancenis, Chasteaubriand, et autres places de levesché de Nantes, et pour autres despances faictes par les ordonnances de Mond. seigneur et par luy.

XLI<sup>e</sup> VIc III<sup>e</sup> XVII#, I tzs, XIII s.

AUTRES DENIERS PAYEZ PAR LED. GALLINIÈRE, TRÉSORIER DE L'EXTRAORDINAIRE PREMIÈREMENT.

Le payement des monstres qui ont esté faictes des compagnies des gendarmes, chevaux legers, harquebuziers à cheval et à pied de l'armée de Mond. seigneur, depuis le mois de febvrier mil Vc III<sup>e</sup> IX, jusques à la fin du mois de septembre mil cinq cens quatre vingt unz monte XLII<sup>e</sup> Vc III<sup>e</sup> XV#, XXXVIII s., VIII d.

Ce qui a esté païé aux chefs desd. compagnies de gens d'armes, chevaux legers, harquebuziers à cheval et à pied, à valloir par avance sur les monstres ou au lieu d'icelles pour l'entretienement desd. compagnies monte. . . XXXIX<sup>e</sup> Vc XVIII#.

Les fraictz de la levée desd. compagnies de gens d'armes, chevaux legers et harquebuziers, tant à cheval qu'à pied, mis sus pour le service de l'unyon montent.

XVIII<sup>e</sup> VIc LXXV#.

Les autres fraictz de voyages faictz pour le service de l'unyon, tant en ce duché qu'ailleurs et menuz affaires reviennent à. . . VI<sup>e</sup> VIIIc XLV#.

Les pensions et entretenements des seigneurs, gentilzhommes et gens de guerre qui ont esté à la suite de Mond. seigneur et sejourné à grandz fraictz en plusieurs villes avec luy, ensemble plusieurs autres fraictz par eux faictz, ayans esté employez pour le service du party reviennent aussy à. . . XXI<sup>e</sup> CXVII#, I tzs.

Ce qui a esté depencé pour les vivres et munitions, avecq les gages et taxations des officiers qui les ont mesnagez et distribuez, monte à. . . XX<sup>e</sup> CLXXI<sup>e</sup> XXXVIII s.

Ce qui a esté depencé pour l'artillerie et achapt de munitions de guerre, avecq les gages et taxations des officiers qui en ont eu la charge et autres fraictz qui en dependent, revient à. . . XXII<sup>e</sup> VIIIc XLIX#, II s., VI d.

Les estatz des marchaulx de camp, taxations des commissaires et controleurs des guerres et gages d'autres officiers de l'armée de mond. seigneur monte. . . . . XIXc LXXV# I tzs.

L'entretienement et nourriture des soldatz et autres gens de guerre qui estoient campez à tenir le siège devant Vitré, dont y a estat particulier. XX<sup>e</sup> IIIc L# X s.

Les fraictz du traitement et medicamentemens des malades et estropiatz, qui ont

esté blessez aux sièges qui ont esté faitz par Mond. seigneur et ailleurs à la guerre, pour le service du party reviennent à . . . IXc XVII#.

Pour ce qu'il a convenu à Mond. seigneur faire achapter plusieurs estofoes, pour faire casques à quelques compagnies de gens d'armes, chevaux légers et provost de camp, ledit Galliniere en a payé. . . V<sup>m</sup> VIIIc XLV# XXII s., III d.

A plusieurs receveurs, contables et capp<sup>ts</sup> des villes du party pour employer aux reparations, fortifications et autres choses necessaires, mesmes pour la demolition et razement de plusieurs forteresses et places nuisibles aud. party et au public, a esté delivré . . . VIII<sup>m</sup> IIc XXXII#

Le remboursement fait à plusieurs particuliers de ce quilz avoient avancé pour le service et bien du party, aux ocurrences et necessitez qui se seroient presentes, comme à Mons<sup>r</sup> de St-Lorans, pour la composition et redition de Josselin, et autres pour avoir effect monte . . . III<sup>m</sup> C#

Mond. seigneur ay fait quelques dons, recompenses et aulmosnes, selon qu'il a jugé les occasions legitimes et charitables et suivant ses ordonnances, led. Gallimère en a payé. . . II<sup>m</sup> IIII<sup>m</sup> IIII# XVIII s.

Ce qui a esté delivré aux gardes de Mond. seigneur pour leur entretenement auprès de luy, durant led. temps, monte . . . VII<sup>m</sup> LXXVII#.

Les contans de mond. seigneur, de l'argent qui luy a esté mis en main par led. Galliniere montent. . . XI<sup>m</sup> IIIIc IIII# XI#.

La despance qu'il a convenu faire à l'entretienement de vaisseaux de guerre, mins en la coste de ceste province, pour faciliter le traficq et aultres fraictz dependant de la marine monte ausy. . . VI<sup>m</sup> VIc XV#.

Cy. . . IIc XXX<sup>m</sup> IIIIc LVIII# , XLVII s., V d.

Somme totalle de la depense. . . IIc LXXII<sup>m</sup> CLVI# . I tzs, V d.

(Original. K. 1592.)

129

*Le duc de Merceur au roi d'Espagne.*

Nantes, 31 décembre 1594.

Sauv. — Ayant rendu comte à V. M. par le s<sup>r</sup> dom Michael de Garro de la prise de la Bretesche et Bleing, j'ay du depuis acheminé l'armée le long de la riviere de Loyre vers Angers, tant pour faire loger en de bons bourgs les soldaz espagnolz, pour se pouvoir mieux defendre contre la rigueur de l'yver, comme ausy pour reduire quelques places qui sont le long d'icelle riviere que je fay prendre par les François, ce que s'exécute plus aisément à la faveur de lad. armée, où j'ay tousjours esté; et ne fusse venu icy sans l'occasion de la recherche que m'a fait Mons<sup>r</sup> de Vilars, gouverneur de Normandie, de le vouloir secourir, estant assiégé dans Rouen, me demandant les galeres que V. M. a en cete province, avecq quelques navires,

pour porter jusques à mil soldaz et les desembarquer au Havre de grace, pour les jetter dans la ville, ayant faulte de gens de guerre. Et pour ce que cest chose de grande importance, pensant trouver icy dom Diego Brocher et que les galeres ne fussent encore sorties de cete riviere, je voulois aviser avecques luy, le s<sup>r</sup> dom Mendo Roderigues de Ledesma et le s<sup>r</sup> dom Juan de Laquilla, les moyens quil y avoit de pouvoir donner ce secours, veu mesme que Monsieur du Mayenne, par autre voye, mescrit quil est necessaire de le faire, comme ausy le mande le s<sup>r</sup> dom Diego Yvares aux ministres que V. M. a en cete province. Mais desja dom Diego Brocher estoit pary, avec les galeres, pour aller à Blavouet; et luy ayant paravant escrit et prié se disposer a mener ce secours, luy faisant fournir icy tout ce que luy estoit necessaire tant pour les galeres que pour les navires, il avoit desja comme consenty à faire led. voyage sur l'assurance que je luy avois donnée, de recevoir tout ce quil avoit demandé. Mais depuis, ayant assemblé quelques pilotes qui cognoissoit la route d'icy au Havre, comme du Havre à Rouen, il a jugé estre impossible de pouvoir, avecques les galeres, au temps où nous sommes, effectuer ce voyage; qui a esté cause que jay recherché d'envoyer par autre moyen led. secours, et avecq l'avis des susd. dom Mendo Roderigues et dom Jouan de Laquilla; j'ay resolu de le faire embarquer à Saint-Malo, faisant partir d'icy quatre cens François et les Espagnolz que dom Juan de Laquilla donnera; lesquelz je crains n'estre en tel nombre qu'il seroit bien requis. Car, avec toutes les prieres que je luy ay peu faire, il n'a voulu consentir envoyer davantage qu'une des plus faibles compagnies, à laquelle on taschera de joindre tous les soldaz espagnolz qui se sont desbandez des troupes. Et l'occasion pour laquelle led. s<sup>r</sup> dom Juan a fait cete difficulté est quil dit n'avoir commandement de V. M. de separer ses gens, pour les envoyer hors cete province. J'ay envoyé à Saint-Malo, pour faire equiper des navires, et ay fait trouver les deniers necessaires pour fournir aud. embarquement et ne laisseray en ariere chose que je pense pouvoir apporter quelque secours à une si bonne ville que seroit tres grand dommage de laisser perdre, tant pour le bien de la sainte religion que pour le general des affaires de la France et plus particulièrement pour celles de cete province. Car, estant le prince de Biart, maistre de toute la Normandie, ainsi quil seroit, s'il estoit venu à bout de Rouen, il augmenteroit la guerre en ce pays, y employant toutes les forces quil tenoit par cy devant aud. pays de Normandie, joint qu'ayant assuré toute la coste de la mer de ce royaume, fors celle de Bretagne, il voudroit s'y employer pour les mesmes occasions qui l'ont convié à entreprendre le siège de Rouen, qui a esté à la persuasion de la Roynie d'Angleterre et des Estaz du voz rebelles de Flandres, lesquelz fournissent tous les fraiz et munitions qui sont necessaires pour cet efect, promettant et s'obligeant de faire le semblable pour la guerre qui se fera en cete province et particulièrement à cette vile comme à la principale qui me donne

<sup>1</sup> Le roi d'Espagne donna son approbation à ce refus de dom Juan de l'Aquila de chercher au secours de Rouen. Voyez la pièce 154.

occasion de supplier tres humblement, V. M. de vouloir y pourvoir, soit d'hommes dont il n'y a icy à suffisance, soit de moyens et de munitions, lesquelles nous sont tellement nécessaires que je supplieray tres humblement V. M. commander que promptement il y en soit envoyé. Monsieur du Mayenne me persuade aussi de m'aller joindre avecques luy, chose que je desire beaucoup faire, et sans les remonstrances que m'ont faict les ministres de V. M., jointes à celles de la plupart de ceux qui ont autorité en cete province, craignans que, par mon absence, le prince de Dombes qui est tousjours en ce pays, ne s'y fortifie davantage et y face des progrès, je m'y feusse du tout disposé, encore que je ne le scaurois joindre que avecq quelque cavalerie et que pour la longue distance qu'il y a d'icy à luy, qui est de plus de cent lieues, il faille toujours cheminer par pays ennemy; et le prince de Biart pourroit cependant m'oster le moyen de retourner, si ce n'estoit avecq une armée suffisante pour le pouvoir combattre. Ces remonstrances m'ont osté en partie l'extrême désir que j'ay, tant de satisfaire à M. du Mayenne que de me trouver en ung combat general, ainsi que l'apparence est tres grande qu'il s'en fera ung, duquel dependra la seureté de notre religion en ce royaume, pour laquelle chacun est obligé de s'efforcer de tout son pouvoir. Mais le doute du mal que mon absence pourroit apporter en ce pays et l'incertitude de pouvoir joindre à propos Mond. sieur du Mayenne sera cause que je retarderay, luy ayant fait entendre le tout, afin de seavoir s'il se peult passer de moy. Et s'il me recharge de laller trouver, je me mettray en devoir de le satisfaire, si je ne reçoÿ commandement de V. M. contraire à cela. Et voyant les difficultez qu'a fait le s<sup>r</sup> dom Juan de Laguilla d'envoyer les Espagnolz au secours, qui pourroit estre cause d'un grand mal, je supplieray tres humblement V. M. luy vouloir commander et à vos autres ministres qui sont icy de ne faire refus à ce que sera utile et nécessaire au bien des affaires qui se presenteront; et attendant l'honneur de voz commandemens ausquelz j'obéiray sur toutes les choses du monde en cete ferme et inviolable resolution, je prieray Dieu, Sire, pour l'heureuse et longue vie et santé de V. M. A Nantes, le dernier decembre 1591.

Vostre tres humble et tres obeissant et fidel serviteur,  
PIERRE MANUEL DE LORRAINE.  
(Original, K. 1592).

130

*Le Chapitre de Vannes au duc de Mercœur* (1).

23 Janvier 1592.

MONSIEUR. — Suyvant la lettre de laquelle il a pleu à Votre Excellence nous honorer et le particulier recit que Monsieur Cornet nous a fait de la devotion du Roy catholique touchant le sacré corps de Monsieur S<sup>t</sup> Vincent, nous nous sommes au mesme instant sur ce assemblez. Et avons trouvé en nos saintz memoriaulx que, al-

(1) M. le chanoine Le Mené a publié dans son *Histoire de l'évêché de Vannes*, t. II, p. 35, un fragment de cette lettre du chapitre de Vannes, au sujet des reliques de saint Vincent-Ferrier.

lant ce saint personnage de ce monde regner au ciel avec Dieu, il esleut sa sainte sepulture en l'église cathédrale de cete ville, ou il faisoit sa principale residence, lan mil quatre cens dix huit, laquelle feust, des aussy tost et du depuis, souvent illustré de beaucoup et de fort signalez miracles, consecutifz à plusieurs autres qu'il faisoit de son vivant, lesquelz feurent occasion que la Sainteté, en estant bien et saintement informée, le canoniza, lan mil quatre cens cinquante trois, qui est trente cinq ans apres son trespas, auquel temps, par l'ordonnance de la mesme Sainteté, on tira de son sepulchre les saintz ossemens et semblables reliques qui sy peurent trouver en leur entier, et on les enferma dans une assez petite chasse qui a este du depuis conservé avec grande devotion au mesme monuement, suivant l'ellection qu'il en avoit faicte, auquel il monstre encore a ceux qui le reclament la puissance et grace que Dieu luy a communicquée, qui nous faict juger, Monseigneur, qu'on ne les pourroit tirer entierement hors de cete église sans freuster son intention, la devotion du peuple qui y acourt de toutes partz et peut estre provoquer lire de Dieu qui se monstre admirable en ses saintz et faict reluire leur vertu et merite plus tost en ung lieu qu'en l'autre, avec l'ellection qu'ilz en ont faict selon son bon plaisir, pour operer divers effectz, de quoy les histoires sont toutes plenes et la pratique ordinaire. Joint que telle translation du total corps dun saint ne seroiet licite, sans l'ordonnance particuliere de notre S<sup>t</sup> Pere le pape et assistance de notre évesque, duquel nous sommes a cete heure privez. A cause de quoy nous ne pouvons en integrite de conscience satisfaire a ce chef. Que sil plaist à la Majesté catholique se contenter d'avoir quelque notable partye des reliques de ce saint, nous nous metrons en tel devoir qui nous sera possible de luy satisfaire et d'obeyr a voz commandemens, observant a l'ouverture de la chasse qu'il nous commendra ouvrir, toutes les ceremonies requises et qu'on a accoustumé en acte sy religieux, estans tres marris que ce soict chose en quoy nous ne pouvons faire mieulx, comme led. s<sup>r</sup> Cornet, avec lequel nous en avons fort particulièrement et meurement conféré, vous pourra dire et vous informer de l'importance du faict, comme aussy lavons prie luy faire entendre le desir que nous avons d'accomplir avec toute reverence tout ce qu'il vous plaira nous commander qui depende de notre pouvoir, naïans rien de plus cher que de vous obeir et reconnoistre en tout ce qui se pourra l'obligation singuliere que tous les catholiques francoys ont aud. sieur Roy d'Espagne, vray protecteur de la foy, supplians en cest endroict Dieu, Monseigneur, qu'il vous maintienne en toute prosperite, et vous de nous tenir perpetuellement pour voz tres humbles serviteurs.

De Vannes, ce XXIII<sup>e</sup> janvier 1592.

Vos très humbles et très affectionnés serviteurs,

*Les chanoines et chapitre de Vannes.*

Par commandement de mesdictz sieurs.

GUYMARBO.

Sceau sur papier.

(Original, K. 1592 et en copie sans signature et sans adresse K. 1581).



131

*Relacion del numero de la gente de guerra etc.*

Numero de todos. . . . . 3.189.  
 Auray, n 10 de hebrero (février) de 1592.  
 (Original. K. 1592).

132

*Copie du bref écrit par Sa Sainteté au duc de Mercœur.*

15 février 1592.  
 (Traduction espagnole K. 1583).

133

*Compte de l'argent qui a été emprunté en Bretagne par ordre du maître de camp, don Juan de l'Aguila.*

Auray, 21 février 1592.  
 (Original. esp. K. 1592).

Total : . . . . . 48,530 écus.

La dette Espagnole était restée la même que dans les précédents comptes, (Voyez pièces 115 et 126,) vis-à-vis du duc et de la duchesse de Mercœur, des villes de Dinan, Saint-Malo et Morlaix. Elle s'était accrue de 6,000 écus à la ville de Nantes; 4000, à celle de Quimper; 400 à M. de Saint-Laurens, maître de camp général de l'armée du duc; 4,000, à François Logof et José Merceron, habitants de Nantes, pour fourniture de pain, d'octobre 1591 à février 1592; etc. Ce compte nous donne en plus la date des différents emprunts faits au duc et à la duchesse de Mercœur. Le duc avait prêté aux Espagnols 6,000 écus, le 1<sup>er</sup> avril et 5,000, le 8 mai 1591; la duchesse, 2,000, le 25 août.

134

*Le duc de Mercœur au Roi Catholique<sup>(1)</sup>*

Nantes, 26 février 1592.

Sire. — Desirant en toutes choses obeir à vos commandemens, j'ay envoyé le père frère Marcelin Cornet vers Messieurs les chanoynes de l'église de Vannes, pour leur faire entendre la sainte devotion qu'a V. M. d'avoir le corps de saint Vincent, qui repose en leur eglise, les priant de toute l'affection qu'il m'a esté possible d'en

(1) Je ne donne pas la traduction de ce bref, parce qu'il n'était pas personnel au duc de Mercœur. Clément VIII, qui venait de monter sur le trône pontifical, l'avait adressé à tous les chefs de l'Union, dans le but de les engager à convoquer les états généraux, pour élire un roi catholique.

(2) Il y a au carton K. 1581 une lettre de Diego Maldonado au roi, en date du 28 février 1592, et qui traite du même sujet. Voyez la réponse du roi à la lettre ci-dessus, au 30 juillet.

donner contentement à V. M. avec protestation de m'en ressentir en leur endroit comme de chose qui m'est infiniment recommandable, lesquels m'ont fait responce qu'ils ne peuvent consentir qu'on le transporte entierement hors de leurd. englise, pour les considerations qu'ils representent par leur lettre, offrant toutesfois à V. M. une notable partie des reliques de ce saint personnage, si tant est qu'il luy plaise s'en contenter, laquelle lettre j'ay bien voulu envoyer à V. M., auparavant que passer plus outre en cet affaire, l'ayant ainsi jugé à propos, afin qu'ayant sur ce vostre commandement, je me mette en devoir d'y apporter l'obeissance que je doy comme en toute autre chose que je cognoistray agreable à V. M. à laquelle je prie Dieu, Sire, Donner tres heureure et tres longue vie.

A Nantes, ce XXVI jour de fevrier 1592.  
 Vostre tres humble et tres obeissant et fidel serviteur,  
 PHÉMANUEL DE LOHRAINE.  
 (Original. K. 1592).

135

*Le duc de Mercœur au Roi catholique<sup>(2)</sup>*

Nantes, 2 mars 1592.

Sire. — Voyant les desseings des ennemis de se jeter à ce printemps en ceste province, et les Princes de Conty et de Dombes de se joindre ensemble du commandement du prince de Biart, avecq huyt à neuf mille hommes de pié et mil à douze cens chevaux et douze ou quatorze canons, pour y atacher la guerre plus qu'elle n'y a jamais esté et employer tous leurs eforts pour la reduire en leur puissance, à quoy je ne scaurois resister sans l'ayde et assistance de V. M., il m'a semblé necessaire de despescher exprès vers elle pour le luy faire entendre, afin qu'elle y aporte (s'il luy plaist), le remède qu'elle y jugera à propos. Me disposant cependant avecq ce que j'auray de forces de les oposer et y hazarder ce que la raison me pourra permettre. Pour le moins n'y esparneray-je point ma vie, que je tiendray bien employée en si sainte occasion et ce qui touchera vostre service. C'est le suget du voyage du Père frère Marcelin Cornet, present porteur, par lequel V. M. entendra plus particulièrement l'estat des affaires de ceted. province et le peu de moyen qu'elle a de supporter la depance de l'entretènement des gens de guerre qu'il luy fault tenir sus pour la maintenir, comme je luy ay donné charge de le représenter à V. M., à laquelle je prie Dieu qu'il donne, Sire, tres heureuse et tres longue vie. A Nantes, ce II<sup>e</sup> jour de mars 1592.

Vostre tres humble et tres obeissant et fidel serviteur,  
 PHÉMANUEL DE LOHRAINE.  
 (Original. K. 1592).

(1) Voyez la pièce 130.

(2) Le roi répondit, le 21 juillet, par une lettre de courtoisie.

REMONSTRANCES DE FRAY (1) MARCELIN COUSIN AU ROI D'ESPAGNE  
DE LA PART DU DUC DE MERCEUR.

1592.

SIRE. -- Le duc de Mercœur, mon Maistre, m'a donné charge et commission d'asseur V. M. qu'il est en perpetuelle resolution de suivre l'intention et volonté realle d'Icelle, touchant le principal subject de ma premiere negotiation (2) suivant la promesse faicte à V. M. par ses lettres responsives à celles que je luy portis de la part de V. M. en datte des mois de septembre et octobre 1591, de laquelle promesse il ne se despartira jamais, ains la gardera et accomplira inviolablement.

Et pour ung plus ample tesmoignage de sa bonne volonté au service de V. M. il a delibéré d'envoyer ung gentilhomme vers les Ducz de Parme et de Mayenne, oultre les deputez des estatz de la province, non seulement pour consentir en son nom, mais aussi de tenir la main, afin que ce qui sera proposé par les Ambassadeurs de V. M. aux Estatz generaux de France, touchant l'election et nomination d'un Roy tres chrestien, sorte entierement son effect, deliberant d'employer à cest occasion tout ce qu'il a d'intelligence et de creance entre les François et spetialement entre ses amis de la dicte province de Bretagne et d'ailleurs.

Au moyen de quoy, il supplie bien humblement V. M. luy faire l'honneur de luy descoverir sa volonté et son affection sur la dicte nomination, avant la tenue desd. estatz, afin de s'y preparer et disposer avec plus de loisir et de bonne heure les cœurs et volontés de ses dictz amis pour se ranger soubz le bon plaisir de V. M., suivant le singulier desir qu'il a de servir fidelement à Icelle, tant en cela qu'en toute aultre chose.

Il m'a aussi commandé de faire entendre à V. M. que les ennemis de la Sainte Union aud. pays de Bretagne, considerant qu'il n'y en a poinct d'aultre qui resiste plus vivement à la tyrannie du Prince de Bearn par l'assistance du secours de V. M., ont pris resolution, depuis peu de jours, d'y faire, à ce printemps, le plus grand effort qu'il leur sera possible pour enlever led. pays de Bretagne d'entre les mains des catholiques, sachant tres bien qu'en ce faisant, ilz ne scauroyent davantage incommoder les affaires desdictz catholiques, comme estant led. pays proche d'Espaigne, d'où il reçoit son principal secours, ne mieulx accomoder ceulx du dict Prince de Bearn, auquel ne reste que led. pays de Bretagne pour estre maistre, jusques bien pres des portes de Parys du costé de la Beauce, la Sologne, le Poitou, la Touraine, la Mayenne, l'Anjou et la Normandie, par ce que les dictes provinces sont ja

(1) Fray contraction du mot espagnol *fratres*, frères.

(2) La reconnaissance de l'Infante comme duchesse de Bretagne.

reduites entierement soubz son auctorité. De là vient que les Princes de Conty et Dombes s'estantz assemblés en la ville de Laval, sur la fin de janvier dernier ont pris resolution par le commendement dud. Bearnois, de joindre leur forces ensemble, faisant estat de mettre en campagne sept à huit mille hommes de pied et douze cens chevaux.

Ce qu'il leur sera fort aise ayant les provinces cy devant nommez à leur devotion, desquelles la Bretagne est environné, oultre la promesse que leur a faict le Prince de Bearn de leur envoyer un regiment de lansquenetz et deux cornetes de Raistres; consideré aussi la nouvelle levé de deux mille Anglois que le colonel Nory est allé querir en Angleterre, longtems a, pour renforcer son regiment qui doit estre de trois mille hommes de pied.

Ils ont aussi delibéré de mener avec eux douze piéces de batterie, quilz prennent à Avranches, Pontorson, Angers, Rennes, Fontenay et aux aultres lieux qui sont à eux et des munitions de guerre, pour tirer quatre mille coups de canons.

Leur intention estant d'attaquer les places et villes de la Bretagne qui sont sur les frontieres d'Anjou et de Normandie, comme Dol, Fougères, Chateaubriant et aultres, pour se rendre l'entrée dud. pays plus libre et l'empêcher de recevoir et donner aulcun secours à la France au besoin.

Monstrant le Prince de Bearn avoir telle affection à la totale conquête du Duché de Bretagne, (comme luy estant fort propre pour les commodités qu'il tire de l'Angleterre), qu'encorres qu'il aye des grandes affaires en France, il n'a toutes fois voullu appeler pres de luy lesdictz Princes de Conty et de Dombes, avec leurs forces, comme il a fait tous ses aultres partisans; ains leur a commandé de faire et entretenir toujours la guerre en ladicte province de Bretagne et se donner la main l'un à l'aultre pour ce effet, selon les advertissementz tres asseurez qu'en a receu mondict seigneur, par le moyen des pensionnaires quil entretient à la suite desdictz Princes en l'armée du Béarnois.

C'est pour quoy, le dict duc de Mercœur, mon maistre, m'a envoyé exprès vers V. M., pour luy représenter toutes ces choses, et la supplier tres instamment de fortifier les troppes espaingnoles qu'elle a en ladicte province de quelque deux mille hommes, pour remplir la place de ceulx qui se sont desbandez en grand nombre et de ceulx qui sont mortz, afin de pouvoir dresser un corps d'armé composée de quatre mille Espaignolz et trois mille François d'infanterie.

(1) Le même carton contient du prince de Conty une déclaration imprimée en forme d'affiche, datée d'Angers, le 1<sup>er</sup> avril 1592 et dont voici le principal passage: « Prions tous les seigneurs et gentilshommes de vostre pouvoir et tous autres qui tiennent fiefs nobles, et néanmoins, en vertu de nostre dict pouvoir: leur mandons et enjoignons de se rendre près de nous au disiesme jour du présent mois d'avril en bon et duez equipage de guerre en ceste armée, chacun selon sa qualité, moyen et facilité, pour nous assister en l'execution de la susdicte resolution que nous avons prinse avec M. le prince de Dombes par expres commandement de S. M., non-seulement de nous opposer aux desseings du duc de Mercœur et aux forces que le Roy d'Espaigne envoie, mais pour nous employer ensemblement de remettre (ceste province) en sa premiere splendeur, repos et tranquillité terminer, les miseres que ledict duc de Mercœur y a fait naistre, etc. »

Il supplie aussi V. M., comme il a fait par cy-devant, de luy outroyer et accorder troix ou quatre cens chevaux que sont necessaires pour soustenir ordinairement ladite infanterie et faire qu'elle puisse tenir la campagne au besoin.

S'asseurant le duc de Mercœur, mon maistre, qu'avec cela et ce qu'il pourra fournir de cavallerie par le moyen de la noblesse du pays qui le suit, il pourra (aydant Dieu) non seulement rompre les desseins des ennemis et garder l'avantage qu'il a eu toujours sur eux, mais aussi leur enlever des mains en peu de temps ce quilz ont usurpé audict pays, comme on peult estimer par les heureux succès qui l'ont accompagné, l'anné passé, tandis que l'armé catholique s'est maintenue en son entier.

Mais, s'il advenoit, (que Dieu ne veuille), que V. M. ne se complaisoit de le secourir maintenant contre les pretenduz effortz des dictz Princes de Conty et Dombes, ce seroit l'exposer en un danger apparent et manifeste de perdre ledict advantage et la plus grande partie de ce quil a si heureusement conquis par le moyen des forces de V. M., non sans apporter un extreme regret aux gens de bien de voir qu'une despence si grande qu'a faict V. M. fut rendue inutile, faulte de continuer à secourir une province qui importe tant aux affaires des catholiques et au service mesme de V. M.

Et d'aultant, Sire, quil est impossible audict duc de Mercœur de remettre sus la cavallerie et l'infanterie françoise, comme aussi de les maintenir longuement en leur devoir, sans avoir quelque moyen pour les souldoyer, la necessité le contraint de supplier V. M. en toute humilité d'estendre sa liberalité royale envers luy pour l'assister et secourir de quelque notable somme de deniers, considérant, (s'il luy plaist) la pauvreté du pays de Bretagne qu'oultre sa sterilité naturelle cogne d'un chacun, est réduit en une si grande extremité par la longue continuation de ceste guerre, durant laquelle il a supporté continuelement le desgat de deux armées, qu'il luy est du tout impossible de plus fournir et satisfaire à telle despence, laquelle, s'augmentant de plus en plus, accroît de mesme la ruyne du pays.

Et affin que V. M. congnoisse plus evidentment que mondict seigneur ne luy fait ceste requeste et demande que par faulte de moyens et quil desireroit bien au contraire avoir la puissance de faire la guerre, sans l'importuner en matiere de finances, il la supplie tres humblement de se ressouvenir qu'il ne jouit d'aucune chose de son bien ni de celuy de la duchesse, sa femme, le tout estant entre les mains des ennemis, peu s'en fault.

V. M. sera aussi advertie que les moyens lesquelz avoyent esté mis sus par les estatz du pays tenus l'anné passé à Nantes, pour recouvrer de l'argent et faire un fond à mondict seigneur pour fournir ce qu'estoit necessaire aux fraix de la guerre, sont revenus à si peu de chose qu'après avoir faict delivrer diverses sommes notables aux maîtres de camp, capitaines de gens de guerre, tant de cheval qu'à pied, ilz n'ont peu satisfaire au payement des garnisons qui sont en grand nombre.

Comme V. M. le pourra voir clerement par l'examen de l'estat des finances (\*) qui se levant a present es villes de la Saincte Union, audict pays de Bretagne, s'il luy plaist commettre quelcun de ses Ministres pour faire le calcul et la visite dudit estat, ainsi que mondict seigneur en supplie tres instamment V. M. à laquelle il l'envoye par moy exprès pour ce effect, se reputant bien heureux de l'avoir pour juge de toutes ses actions; car elle verra par là le peu de deniers qui entrent aux coffres publicz de la Bretagne, à present et durant ceste guerre, et congnoistra que c'est de merveilles comme mondict seigneur a peu supporter une si grande despence et faire la guerre avec si peu de moyens.

Par ce que, quant au reste, on ne peult dire qu'il s'enrichisse et face tresor du butin ou de la despouille des villes et places emportez sur les ennemis, moins des prisonniers de guerre qui luy tombent entre les mains et de leurs rançons. Car chacun scait quil a abandonné le butin et la despouille des meilleures places qui ont esté gaigniez l'anné passé aux gens de guerre de V. M., comme de la Bretaiche et de Blain, et partagé avec eux plus qu'esgalement les rançons auxquelles ont esté adjugez les assiégés, de quoy il ne demande autre tesmoignage que celuy de dom Juan de Laquila, des capitaines et ministres de V. M. qui sont en Bretagne.

Pour le regard des prisonniers de guerre, mondict seigneur les retient perpetuellement en prison, silz ont moyen d'apporter du prejudice au saint party, plustost que les mettre à rançon, où il les donne pour rachetter les siens, comme il a donné le premier Président de Rennes pour le Président Vely qui est à Nantes, Mons<sup>r</sup> de la Vaugourt pour mettre en liberté Mons<sup>r</sup> de Boisdaulphin, qui sont deux prisonniers, desquelz il pouvoit tirer plus de soixante à quatre vingtz mille escus de rançon, sans parler de maintz aultres qui ont esté renduz à pareille condition; ou bien il les laisse à ceux qui les prennent et en a mis un bon nombre entre les mains de Don Juan de Laquila pour la somme des rançons qu'ont esté adijugez aux gens de guerre de V. M.

Au moyen de quoy V. M. se peult assurer que si quelques soldatz se sont desbandez de l'armé, ce n'a esté pour mescontentement quilz ayent receu de mondict seigneur, d'autant quil n'a manqué de faire tout ce qu'il a pensé estre necessaire pour leur comodité et la seureté de leurs personnes, avec un tel soing et une si grande vigilance que les ennemis n'ont eu moyen de les endommager, soit allant par pays ou sejournant en quelque part; ce qu'il a fait pour son devoir et comme reconnoissant tres bien l'utilité que tout le pays de Bretagne reçoit du secours et de l'assistance de V. M., regretant qu'il n'a moyen de faire mieulx à l'endroit de tous eulx.

Lesdictz soldatz ne se sont non plus desbandez de l'armé, comme si mondict seigneur les eult voulu supporter contre l'auctorité de leur general, au prejudice de l'art militaire, ainsi que quelques-uns veulent dire; bien a il toujours desiré que les maintenant entre les limites de leur devoir on les traicta amiablement et que lon ne

(\*) Voyez la pièce 128.

tira toujours à la rigueur tout ce à quoy les convie la nécessité ; estimant que V. M. ne trouvera mauvais que quelque fois, il leur a servi d'advocat spécialement à ceulx qui s'estoyent desbandez pour leur donner courage de revenir, faisant tout ce quil a peu afin de les realier et y apportant toute diligence, comme scavent assez les Ministres de V. M.

Mondict seigneur ne peult aussi s'empêcher de faire entendre à V. M. les pratiques secretes que font quelques ungs des dictz Ministres en Bretagne et en plusieurs autres lieux, hors la province, sans luy en communiquer aucune chose, non quil treuve mauvais quilz gagnent et acquièrent, par tout en bons lieux, un bon nombre de serviteurs à V. M., estant au contraire ce que plus il desire ; mais ce luy est ung tres grand ennuy de voir que se cache de luy, ainsi que s'il avoit donné quelque occasion de doubter de sa fidelité, ce que ne se peult faire, sans essayer de luy oster la creance qu'il a à l'endroit de ceulx que lesd. Ministres de V. M. pratiquent, se cachant de luy, d'autant que c'est leur ballier argument de font que V. M. n'a en luy la fiance que l'on doit estimer, outre que le service de V. M. ne s'en fait point si bien, parce quil est à presumer quil n'a moins de moyen, ains plus que nul autre, de disposer les volontez non seulement des Bretons, mais aussi de ceulx des autres provinces voisines pour se renger et soubzmettre au bon plaisir de V. M. comme il tache de ce faire, aultant quil luy est possible.

Partant il la supplie bien humblement de commander à ses dictz ministres de se maintenir en bonne intelligence et correspondance avec luy, de faire cesser toute desfiance et marcher rondement et appertement avec luy en toutes affaires concernant l'avancement du service de V. M., sans plus user de telz desportementz qui ne sont propres aupres d'un prince qui a la fidelité et son honneur en recommandation et qui, pour tout ce qui est au monde ne voudroit manquer à ce quil a une fois juré et promis à V. M.

Et daultant quil a consommé une infinité de munitions de guerre, à la prise d'un bon nombre de places emportez sur les ennemis depuis un an en ça, sans qu'on luy aye voullu faire part de celles que V. M. a envoyé par de là, combien qu'elle leut ainsi ordonné, ayant par ce moyen espuisé les magazins qui sont en sa disposition, en telle sorte qui ne luy en reste que bien peu. A ceste occasion, il supplie V. M. de l'en vouloir assister, soit en don ou aultrement, considerant que sans cela, il ne peult entreprendre que bien peu de choses sur les ennemis.

Je supplie aussi tres humblement V. M. de m'exuser, si je luy fais entendre de la part de mondict seigneur que Don Jean de Laquila continue toujours à mescontenter les capitaines et soldatz de son regiment, se rendant de plus en plus difficile à l'exécution des entreprises qui se presentent ; ce qui apporte beaucoup de retardement aux affaires de la guerre. Au moyen de quoy il supplie V. M. d'y pourvoir et ordonner que ledict don Joan, au moins, se rende plus flexible et obeissant au comman-

(\*) Voyez les pièces 120 et 121.

dement que V. M. luy a fait d'obeir à mondict seigneur (\*) en ce qui est conforme à la raison, au jugement de tout le monde. Et, par ce moyen, la despense que V. M. fait en Bretagne ne sera inutile, outre qu'elle finira daultant plus tost, que les villes qui sont entre les mains des ennemis leur seront plus tost ostez.

Mondict seigneur m'a aussi commandé de faire entendre à V. M. que la mauvaise volonté de cinq ou six bourgeois de Saint-Malo, qui tachent de retirer le peuple de l'obeissance du gouverneur de la province et separer ceste ville du corps d'icelle, pour establir entre eulx un gouvernement populaire s'accroist et augmente de plus en plus. Iceulx ne demandant aultre chose que se servir du malheur du temps pour faire leur fortune et veoir, à mesure que les autres sont en peine, comme toutes choses se passeront en intention de se donner aux plus fortz. Combien que mondict seigneur scait assez que V. M. leur a commandé de luy obeir comme à leur gouverneur, tellement qu'au lieu de satisfaire au desir de V. M. en consideration des graces et faveurs quelle leur a fait, c'est en cela mesmes quilz prennent occasion de faire le contraire. Partant mondict seigneur supplie V. M. d'y donner ordre, afin que la malice de cinq ou six factionnaires n'apporte la perte d'une si bonne ville et d'un bon nombre des gens de bien qui y sont, lesquels n'approuvent leurs depportementz.

V. M. sera aussi servie de considerer ce que mondict seigneur lui a fait entendre par cy-devant, touchant le desordre des galleres et commander que l'on y mette l'ordre que V. M. jugera necessaire.

(Original K. 1592).

137

*Philippe II aux notables de Saint-Malo.*

Madrid, 7 mars 1592.

ANALYSE. — C'est une lettre de courtoisie, pour reconnaître les assurances de bonnes dispositions au service de la cause catholique, que les habitants de Saint-Malo avaient exprimées au Roi, dans une lettre, portée en Espagne par Julien Crosnier.

(Minute K. 1450).

138

*Compte de l'argent qui a été distribué des 44.000 ducats, que le capitaine Pedro de Cubiaure a dernièrement apportés d'Espagne, etc.*

(Original esp. K. 1553).

Ce compte nous apprend qu'il fut rendu 4.015 écus (†) aux villes de Vannes, Hennebont et Quimper et au gouverneur de Concarneau, qui les avaient prêtés.

(\*) Voyez la pièce 154, sur la sincérité de ce commandement de Philippe II à don Juan de Aguilá.

(†) Dans une lettre du 2 mars 1592, Juan de Aguilá dit que le duc et la duchesse font de grandes instances pour que l'argent prêté par les villes soit rendu (K. 1552).

*Compte de Mendó de Ledesma, du 1<sup>er</sup> mai 1591 au 18 mars 1592.*  
(Original esp. K. 1586).

Ce premier compte (1) de l'ambassadeur spécial avait pour but de présenter à Philippe II un état des sommes distribuées pour son service, « tant à des personnes secrètes qu'à d'autres personnes, et avec l'avis de M. d'Aradon, du frère Mathieu de Aguirre et de Maldonado. » Sur un total de 1993 écus, il contient en effet 800 écus de gratifications à quatre personnages dont les noms sont en chiffres. Parmi les autres dépenses, nous relevons 40 écus aux trompettes, tambours et joueurs d'instruments à vent du duc de Mercœur, qui avaient souhaité la bienvenue à l'ambassadeur, le 1<sup>er</sup> mai 1591, et 100 écus pour les étrennes des trompettes, tambours, joueurs de fifre, portiers et autres officiers du duc, le jour des Rois, 6 janvier 1592.

*Mémoires et instructions pour Messieurs des trois ordres députés des Estats de Bretagne vers les seigneurs don Jean de Laquila et don Dyego Broscher (2).*  
28 mars 1592.

Mémoires et instructions à Messieurs qui yront de la part de Messieurs des estatz trouver le seigneur don Jouan et le seigneur dom Diegue, commandans en l'armée du Roy catholique en Bretagne.

Que Messieurs desd. estatz sont serviteurs de lad. Magesté de laquelle ils reconnoissent avoir esté assistez et grandement secouruz contre les heretiques et leurs faulteurs.

Qu'ils remersist aussy lesd. s<sup>rs</sup> dom Jouan et dom Diegue de l'affection, laquelle ils ont fait parroistre par bons effectz avoir à la deffiance de la religion catholique et en laquelle bonne vollonté ils les supplient de continuer

Que, comme l'intention desd. s<sup>rs</sup> n'a esté autre que de secourir et favoriser la maintenance des catholiques en ceste province, ils les supplient de retenir leurs soldatz en la discipline militaire de laquelle leur nation a esté toujours recommandée, à ce que ceste province ne soit depopulée, pillée et ravaigée par la lissance des soldatz et soient les maisons, arbres fructifiers, boys de marques et decorations couppees, ruinées et abattues, et à ceste fin quil leur plaise faire deffiances à leurs soldatz de

(1) Le compte suivant est du 26 janvier 1592.

(2) Ce document a déjà été publié par M. A. de Barthélemy, membre de l'Institut, dans ses *Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 123; mais il intéresse trop l'histoire de l'occupation espagnole dans notre province, pour que l'histoire ne lui attribue la place qu'il doit occuper dans ce recueil. La publication qui en a été faite par M. de Barthélemy ne permet de compléter le sujet, en donnant les noms des députés, MM. de Guéguen, de Talhouët et de Ville-en-Fol, et aussi la date, qui manquent à la minute des Archives Nationales.

non couper et abater lesd. grandz boys, piller ou ravaiger les maisons des catholiques, molester les laboureurs, prendre leurs chevaux, bestes de labour et leurs meubles.

Que le traficq et commerce est nécessaire en ceste province, laquelle, pour estre circuitte de mer et rivieres de tous costez, a ses moiens en la seurté et sur accés de ses portz et havres, recouvrent par moien du commerce plusieurs commoditez de ses voisins, ausquels aussy elle en envoiest, et pour ceste raison messieurs des estatz ont accordé le commerce libre avecques les habitans et regnicoles de ce royaume et tous estrangers trafiquans et frequentans aulx havres de l'Unyon, ausquels lesd. estrangers pourront entrer et sortir avecques toute seurté.

Messieurs desd. estatz prient lesd. s<sup>rs</sup> de favoriser led. comerce et non empescher le cours d'icelay, ce que auroiet esté ey devant mal observé, et auroient plusieurs tant de la province qu'estrangers fait plaincte à Mond. seigneur le Gouverneur que aulx estatz, de ce que leurs personnes, biens et vaisseaux auroient esté pris et arreztez par les gallaires et navires de S. M. estans à Blavoict, ce qui auroiet grandement troublé et empesché le commerce, sans lequel il ny a aulcun moien de recouvrir deniers pour faire la guerre aux ennemys.

Que ne sachans Messieurs desd. estatz l'occasion desd. prises, ont désiré le faire entendre à mesd. s<sup>rs</sup> et représenter combien cela importe au bien du pays pour après estre esclarsy de leur intention en la liberté dud. commerce, tant par mer que par terre, envoyer vers la Magesté du Roy catholique et luy faire entendre et remonstrer ce qui a esté advisé par mesd. sieurs des estatz, pour maintenir la religion et conserver le pays et le supplier bien humblement luy favoriser.

Et, en attendant, en advertyr S. M. C. et sçavoir son intention, qu'on les pryé n'attemper à la liberté du commerce et privillaiges du pays (3).

(Minute K. 1592).

*Les Estats de Bretagne à S. M. catholique.*

Vannes, 7 avril 1592.

SIRE. — Le fondement des monarchies est au service et reverance qui est deuo à Dieu, entre les mains duquel sont le commencement, grendeur et bornes des empires quil avance ou esloigne, ainsi que les monarques apportent le zele et affection à conserver la foy et vraye religion en sa sincerité et que les peuples obbeissent à ses commendemens. C'est ce qui fait que tant de royaumes et estatz soubz V. M. florissent et prospèrent en pieté, grendeur et abondance de biens et servans

(1) Le même carton contient plusieurs documents espagnols sur le même sujet : 1<sup>o</sup> La copie d'une lettre du duc de Mercœur à Don Diego Brochero, datée de Vannes, le 29 mars 1592; 2<sup>o</sup> la copie d'une lettre des Estats au même; 3<sup>o</sup> la réponse de don Diego Brochero aux Estats, du 29 mars; 4<sup>o</sup> la traduction des instructions ci-dessus, avec mention de la signature du greffier Rehault(?); 5<sup>o</sup> la réponse aux Estats de don Juan de l'Aguija et de don Diego Brochero.



à Dieu en unité de foy et religion, joyssent d'une paix fort assurée. Les tres illustres Ferdinand, sixiesme roi d'Espagne et Charles V<sup>e</sup>, empereur, vos pere et ayeul, princes d'éternelle mémoire feirent par leurs actions héroïques paroistre combien ils desiroient que les idolastres et heretiques fussent reduictz en l'obbeissance de l'église. Mais Dieu a faict naistre et eslever V. M. sur tous les princes catholiques, comme luy aiant reservé de rédifier et assurer le magnifique edifice de son eglise, faire porter es pays inconnuz et plus esloignez la lumiere de son saint evangile en l'Europe, dompter et défaire les tirans oppresseurs de leglise et extirper les heresies. Et n'a V. M. moins d'honneur de conserver les naturelz et legitimes enfens de leglise que de favoriser en icelle l'adoption des estrangiers. Sire, entre les legitimes, sont les catholiques de ce duché de Bretagne, desquelz les ancestres (treze cens ans sont et plus) furent régenez en leglise et de siecle en siecle ont tousiours vescu, soubz l'obbeissance du Saint Siege, et gouvernez par princes catholiques. Depuis quatre ans, la faction des heretiques, tant de France qu'estrangiers a affligé ce duché de guerre, de désordre et confusion; et estoit de la religion et de l'estat du pays la ruine inevitable, sy Monsieur le duc de Mercœur, nostre gouverneur, n'eust avecq beaucoup de prudence et magnanimité retardé les effectz de sy pernitieuses entreprises, et, assisté des forces desquelles il a pleu à V. M. secourir, tant par mer que par terre, ceste province, dissipé le conseil des ennemys, confirmé les catholiques, remis plusieurs places et donné esperance qu'avec l'intégrité en la religion, nous serions par une paix soulager des miseres passees. C'est pour quoy nous estans, suivant nostre antienne liberté, assemblez en corps d'estatz et reconnoissans la bonté, le secours, la faveur dont V. M. nous a honorez et le soing quelle a de nous conserver, nous la remercions humblement et luy offrons nostre tres humble service, la supplians de continuer en la saniete et religieuse affection quelle a tousiours eu de maintenir leglise catholique et romaine et defendre les catholiques de la violance des heretiques, particulièrement en ce duché, auquel, comme les ennemis dressent plus leurs desseings, la gloire de V. M. sera plus grande d'en avoir chassé les heretiques. A ce que nous uniz de foy et dobeissance en leglise, continuons à toujours les prieres que faisons à Dieu.

SIRE, qu'il vous assiste de sa grace, continue longue vye, en bonne santé et bénisse de prosperité tout ce qu'appartient à vostre royalle Majesté. De Venne, ce VII<sup>e</sup> jour d'avril 1592.

Vostre humbles et tres obeissans serviteurs, les gens des trois Estats du duché de Bretagne.

Par commandement des Estats, GUILLAUME RAOUL, leur procureur general.

REBAULT (?), (Autographe de G. Raoul. K. 1583).

*Le P. Bertauld, Provincial des Carmes de Touraine, au Roi Catholique.*

Nantes, 6 mai 1592.

ANALYSE. — Cette lettre a pour but (\*) d'assurer le roi que tout l'ordre « du Carme » en France, principalement en cette province de Bretagne Armorique (où il est) « prelat et visiteur provincial, faict continuelles prieres à Dieu... pour (la) santé et « la prolongation (des) vieux ans » de S. M. Le P. Bertauld demande asile en Espagne pour ses religieux, si la cause des hérétiques venait à triompher. Il annonce au roi la lettre que les pères du couvent de Nantes écrivent à l'Infante (par sa plume).

De Nantes, ce sixième de may 1592.

F. P. BERTAULD.

(Autographe K. 1583).

Provincial de Tourayne, Carme.

*Les Religieux de l'ordre des Carmes à l'Infante.*

Nantes, 6 mai 1592.

MADAME. — Quand nous remettons devant les yeux ce qu'a dict Jesus Christ, en son evangile, quil perdra miserablement les vigneronz et locataires qui ne vouldrent reconnoistre le filz ayné, que le père de famille leur envoya comme legitime heritier, pour recueillir le fruit de la vigne, quil avoict plantés, le jugement divin faict redoubter que pareille sentence ne tombe sur notz testés; si, nous locataires de ce saint, devot et ancien monastere des Carmes de Nantes en Bretagne, fundé par voz grands peres, meres et predecesseurs, souverains princes de ce dict pays, ne vous faysions entendre l'estat diceluy monastere, et si ne vous en rendions le fruit, qui est prier Dieu nuit et jour pour le Roy vostre pere, et pour vous et pour Madame vostre sœur, la princesse de Piedmont, et pour les enfans de Lorraine et de la maison de Ferrare, qui sont Messieurs de Guyse et de Nemours, sur tous lesquelz vous portes le droit daynée, en la Mayson de Bretagne par votre grand père maternel Henry second, roy de France, petit filz de Madame Anne de Bretagne et de Marguerite de Foix, fille unique heritiere de François second de Bretagne, ses pere et mere, dont leurs corps reposent en ce dit couvent. Sur lesquels votre dicte trisayeulle, Anne, nostre bonne mère et maistresse, fist construire lung des plus superbes sepultures qui soient en France, comme il ce void encores appressant en son entier. Quand au fruit de nos devottes prieres, comme dict est, et d'enseigner et prescher la parolle de Dieu, par sa faveur et grace, nous en acquitons en toute splendeur, sellon nostre profession, qui sont les vrayes armes par lesquelles

(\*) D'après une lettre de Mendé de Ledema, en date du 3 mai 1592, le provincial des Carmes était venu lui offrir pour le roi, ses services secrets: « scripsi à V. M. en qualquiers con maza y secreto. » (Bédou).

le Roy vostre pere et vous prosperes sur toutes personnes, princes et monarques du monde. Et s'il vous est agreable scavoir lestat de cested. mayson; dès le commencement de sa fondation, votz susd. maieurs entretenoint aux Universites six jeunes religieux, pour apprendre les bonnes sciences et les fayre passer docteurs souz leur nom et souverayne autorité. pour les employer a tel service qu'il leur eust esté agreable, qui estoit une insigne remarque de leur grandeur. Secundement, le sepulchre susdict de vos predecesseurs requiert destre recouvert dung velours noir et blanc ou dung drap d'or, ainssy que jadis il estoit, avec les armes et escussions. Esaye dict, chappitre cinquante ouict : *Si tu voüls te nud, tu le couvriras et ne despriseras ta chair*. Or, Madame, votz trisaieulz et bizayeulz sont vous mesmes. Pour le troysiesme, Madame Anne votre trisaieulle avoict fait encommener ungne face dautel de parrelle estoffe que led. sepulchre, et, par les guerres, il est demeure imparfait, où, estant achevé, on y mettroit vos escussions. A tout cela, nous votz devotz religieux, chappellains, Carmes de Nantes, au nom de Jesus Christ et de la Vierge glorieuse, Nostre Dame du Carme, nostre speciale patronne et maistrisse, supplions tres humblement commander et fayre quil y soit donné ordre, principalement et sur tout de recevoir quatre honnestes religieux profeix de cestuy vostre dict couvent, pour estre votz estudians, escolliers, pensionnaryes a luniversite de Salamanque ou Alcalac, en Espagne. Et si tost qu'il plaira a Votre Alteze en faire commandement a lembassadeur despaigne en ce pais, Monsieur don Mendo Rodrigues de la Desma, homme tres saint et sage <sup>(1)</sup>, qui est en ceste ville ambassadeur pour le roy vostre pere, je ne feray faulte les vous envoyer et fayre presenter devant Vostre. Altesse. Ce faysant, aurez grand merite au ciel devant Dieu et tres grande louange par entre tous Roys, grandz princes et princesses chrestiennes, priant Dieu Madame, vous conserver pour tout le bien et l'honneur de toute la chrestienté en santé et longue vie.

De Nantes, ce six<sup>tes</sup> de may 1592.

Vostre tres humble et obeissant religieux chappellain,  
F. P. BERTHAULD,  
*Provincial de Tourayne, Carme.*

(Autographe K. 1583).

144

Le frère Gabriel Gueguen au Roi d'Espagne

Blavet, 16 mai 1592.

ANALYSE. — Cette lettre en latin a pour but de remercier Philippe II du secours qu'il a envoyé aux religieux de Blavet pour réparer leur couvent, « *quod malitia hereticorum destructum fuit*. » Quelques personnes leur ont porté des aumônes, mais dans une proportion qui n'approche pas du subsidé que S. M. vient de leur envoyer. Le frère Gueguen promet au roi d'Espagne qu'il sera fait mémoire à perpétuité de lui dans les

<sup>(1)</sup> L'éloge était réciproque. Dans la lettre citée, à la note précédente, Mendo de Ledesma parle du P. Berthauld en disant : « c'est une personne sérieuse, originaire de cette province, grand théologien et non moins grand prédicateur. » et plus loin : « c'est un homme de liberté et d'intelligence. » (*Ibidem*).

messes qui seront célébrées dans leur couvent. Il adresse sa lettre : *Invicissimo ac catholico regi Hispaniarum ac Portugaliæ, etc. necnon protectori fidei catholice in hiis partibus*. Il date : *Ex predicto conventu de Blavet*; et signe : *Tuus perpetuus orator et humilissimus*.

Scieu du couvent.

FRATER GABRIEL GUEGUEN <sup>(1)</sup>.

(Autographe K. 1586.)

145

Le duc de Mercœur au Roi d'Espagne.

Du camp de Laigny <sup>(2)</sup> 26 mai 1592.

SIRE. — La main puissante de Dieu et le bon heur<sup>3</sup> de V. M. ayant arresté le cours des heresyces qui alloit perdre l'Europe et en plusieurs et diverses provinces restably l'esglise en sa splendeur, il se trouvera que ce qui s'est passé contre les hereticques de France, depuis cinq jours, est ung grand advancement pour en nettoier le Royaume et que cest exploit de guerre<sup>(4)</sup> est la louange de Dieu, honneur de V. M. et à moy de preuve que mes intentions ne sont autres qu'au service de l'église et religion catholique. V. M. a peu avoir advis comme, au moys de mars dernier, les princes de Conty et de Dombes, pour s'asseurer le pays d'Anjou et ouvrir le passage en Bretagne entrerent en conference en la ville de L'aval et resolurent d'ataquer la ville de Cran, en Anjou. Pour l'efet, le moys d'avril ensuivant, assemblèrent leurs forces qui estoient de six mil hommes de pied Angloys, lansquenetz et françoys et mil cavaliers, les deux pars signalez de noblesse et commandement et avecq dix canons et grand appareil de guerre assiegerent lad. ville de Cran, en laquelle y avoit cinq à six cens soldaz catholiques pour la deffandre. Estant à Yennes, je fuz adverty de ce siege, duquel prevoyant la consequence pour tous les catholiques de la France, j'en escrypts au seigneur dom Jouan, et prins avecq luy resolution de secourir la place, et, si l'occasion se presentait, combattre ces deux princes avec la celerité que requeroit la nécessité des assiegez. Le XXII<sup>e</sup> de ce moys, je vins camper sur une petite riviere à demye lieue des ennemis, ayant en mon armée quatre mil hommes de pied, tant espagnolz que françoys, et huit cens chevaux, le surplus

<sup>(1)</sup> Le 20 novembre 1591, dans une lettre datée du Prado, le roi d'Espagne avait donné ordre à Aguila de remettre aux Franciscains de Blavet 500 écus, ou plus, s'il le jugeait bon, sur la valeur des prises que don Diego Brochero venait de faire, en capturant sept navires hollandais (K. 1582). Gabriel Gueguen manifesta sa reconnaissance à Don Martin de Izaquez, en lui écrivant, le même jour qu'au roi, une lettre dans laquelle il déclarait que si tous ses membres étaient changés en langues « *la lingua concelerentur*, » il ne pourrait le remercier suffisamment de lui avoir obtenu du roi cette abondante aumône. Il s'intitulait « *guardiano conventus sancti Francisci, super Blavelum*. » (*Ibidem*).

<sup>(2)</sup> Laigné, entre Craon et Château-Gontier, dans la Mayenne.

<sup>(3)</sup> La joie du duc de Mercœur est manifeste dans ce début solennel; et une lettre de Maldonado à Izaquez, en date du 2 juin, nous apprend qu'il envoya un exprès pour faire part au roi de cette bonne nouvelle. (K. 1581).

<sup>(4)</sup> Il y a, au carton K. 1590, une lettre de Diego de Infante à Philippe II, datée de Blavet, le 3 juin 1592, et qui a pour but de donner au roi une relation de cette victoire de Craon, d'après une lettre de M. d'Aranson, gouverneur de Vannes, à sa femme et à son frère de Quinipilly, gouverneur d'Beaunebot.

n'ayant peu me joindre, pour le peu de temps que j'avois employé en ce secours. Pour m'empescher le passage, parut l'ennemy sur l'autre bord de la riviere et s'ataqua une forte escarmouche, qui print fin par la nuit. Le lendemain, ayant recongné que l'ennemy avoit abandonné le passage et levé le siege et s'estre mys en bataille en ung champ par luy choisy en lieu avantaigeux, je feis passer la riviere à mon armée, ce qui ne se peut sans intervalle, pour estre le pays baigné de petites rivieres, les chemins et pontz fort estroictz. Ce pendant l'avangarde, que menoit le seigneur dom Jouan, ataca l'escarmouche, de laquelle l'adventaige demeura cinq ou six heures incertain, ainsi quil arrive lors qu'elle se fait en lieux dificiles et couvertz et fut tout ce temps bravement soutenue par les Espagnolz. Jugeant tousiours à loeil, la contenance des ennemys sur les quatre heures du soir, j'aperçuz quil se voulut retirer, ocasion que je prins le temps si à propos de les charger, avecq la cavalerie, quilz feurent apres quelque combat defaictz et en desroute, tout leur canon prins, la cornette du prince de Dombes et quatorze enseignes, plusieurs prisonniers, entr'autres les sieurs de Rochepot, gouverneur d'Anjou, de Racan, m<sup>e</sup> de camp, Lestel, colonel de leur infanterye françoise et jusques à quinze cens mortz sur la place. Je le suivy et chassé trois lieues. Chasteaugontyer est rendu. Je reconnois en ceste journée la grace de Dieu plus grande qu'il ne s'est fait perte que de soixante soldaz et d'un cap<sup>e</sup> de cheveu legers. En tout le voyage et en la journée, la vertu, vigilance du seigneur dom Jouan et valeur des soldaz espagnolz a esté grande, lesquelz s'estant acheminez avecq une resolution de bien faire en ont rendu la preuve digne de l'honneur quilz ont d'estre au service de V. M. laquelle j'ay pensé de l'action representée en ce bref discours recevoir contentement et faire jugement de l'afection que j'ay en son service. A conservation de tous les catoliques, la supliant humblement faire responce à ce que luy a fait entendre le père Cornet et ne s'en sentir importunée, veu les urgentes affaires qui se presentent et luy plaise de rafreschir son armée de deux mil hommes et de moyens pour la maintenir et pour rompre les desseings des ennemys qui font nouvelle levée d'Angloys et autres estrangers, ainsi que j'ay eu advis certain en Angleterre l'avdencer (1) le colonel Nouz, et m'assister de moyens pour entretenir les françoys et les maintenir en l'armée, ad ce que l'efet de la victoyre quil a pleu à Dieu nous donner soit plus prompt et assuré et ne s'en trouver V. M. ennuyé si je luy en fais si souvent instance. Je pryé Dieu, Sire, conserver en santé V. R. M. et en prosperité tout ce qui lui touche.

Du camp de Laigny ce XXVI<sup>e</sup> jour de may 1592.

Vostre tres humble et tres obeissant et fidel serviteur,  
PHÉMANUEL DE LOURAIN

(Original, K. 1592).

(1) Le sens n'est pas clair, bien que la lecture de ce mot ne soit pas douteuse. Je pense que cette phrase veut dire que le colonel Norris, qui est en Angleterre, y fait avancer la nouvelle levée; car une traduction espagnole, qui accompagne cette lettre, reproduit ainsi ce passage: « como por aviso cierto de Inglaterra se me advertia la venida del coronel Norris. »

146

*Le duc de Mercœur au Roi d'Espagne.*

Du camp de Laigny, 23 mai 1592.

ANALYSE. — Le duc de Mercœur réclame du roi la restitution aux habitants de Nantes d'un vaisseau chargé de marchandises pour les Flandres, pris en Loire par le capitaine Martin de St-Andes du Laredo. Les Etats du pays ont décrété la liberté du commerce; le duc de Mercœur supplie le roi de la faire respecter.

(Original, K. 1592).

147

*Relacion del numero de la gente de guerra.*

Numero de todos. . . . . 2.794

Line (Laigny) a 28 de mayo de 1592.

(Original, K. 1592).

Vingt-deux compagnies. Toutes les troupes espagnoles sont en campagne, moins la garnison de Blavet.

148

*M. de Boisdauphin au Roi d'Espagne.*

Nantes (1) 1592

SIRE. — De représenter à V. M. ce qui s'est passé à la bataille dernière où Dieu a fait la grace à M. le duc de Mercœur de remporter une victoire si heureuse et à la nation espagnolle tant honorable, il me semble chose superflue pour en avoir esté V. M. informée a susfire, mesmes par le seigneur don Mendo. Je diray donc seulement que Dieu m'ayant tant favorisé que d'avoir permis qu'en ceste belle journée j'aye peu rendre tesmoniage et de ce que je dois à la France et de ce que je desire au tres humble service de V. M., il est arrivé que j'ay fait perte de partie de mes chevaux, perte à la verité fort souhaitable, mais toutesfois avec celle que je fis à la bataille d'Ivry (2) où la perte fut entière de toutes les comoditez que j'avois, je suis demeuré tellement incomodé que je suis contrainct de supplier derechef tres humblement V. M. que son plaisir soit de permettre à ce gentilhomme den acheter ce que V. M. aura agreable et me les amener, sasseurant V. M. quilz me serviront pour son tres humble service, auquel je desire continuer tous les jours de ma vie et supplier Dieu, Sire, quil veuille conserver V. M. éternellement.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

DE LAVAL BOISDAUPHIN.

(Original, K. 1587).

(1) Cette lettre n'est pas datée, mais la victoire dont il est fait mention par M. de Boisdauphin est évidemment celle de Craon, 23 mai 1592.

(2) Il y avoit été fait prisonnier.

MÉMOIRE SUR LA LIBERTÉ DU COMMERCE EN BRETAGNE, PRÉSENTÉ AU ROI CATHOLIQUE  
PAR LE P. MARCELLIN CORNET

Valladolid<sup>1</sup>, 1592.

SIRE. — Le duc de Mercœur, Monseigneur et maître, m'a comandé, par ses lettres du XVII<sup>e</sup> d'avril, de représenter à V. M. comme les estatz de la province de Bretagne se sont assemblez le XXII<sup>e</sup> jour de mars en la ville de Vennes, pour adviser (suivant leur maniere accoustumée) aux affaires de lad. province et faire fons de quelque somme de denyers assurée pour l'entretienement de la guerre contre les heretiques et leurs fauteurs, jusques à ce que Dieu aye fait la grace aux catholiques de les voir exterminer du tout.

Et après avoir sondé et rescherché à cest effect toutes sortes de moyens, considéré l'extreme necessité et indigence à laquelle lad. province se voict reduicte à present par la longue continuation des troubles et miserés de la France, ont enfin trouvé qu'ils ne pouvoient establir led. fons sur auchunes choses, que le commerce et traffiq ne fust randu libre aux villes des provinces circonvoisines et estrangeres, es ports et havres de lad. province de Bretagne, comme il estoict avant ses troubles.

Considerant lesd. estatz que leur province estant comme isle esbornée et environnée de mer et rivieres ne peult recevoir que peu de profit de ce quy luy est plus a comandement, sy les villes des autres provinces qui en ont necessité n'ont libre accès en sesd. portz et havres pour en prendre leurs provisions, payant le devoir de pancarte inposés par lesd. estatz, lesquelles villes desd. provinces voisines et estrangeres, aportans en Bretagne ce quelles ont plus en comodité et de quoy elle se trouve desnuée, comme draps, vins, soyes, merceries, drogues et espiceries, armes, pouldres et autres munitions de guerre, font valloir d'aillant plus lesd. portz et havres, au lieu quilz seroient du tout inutilles sy lon vouloit interdire et enpescher led. commerce et faire qu'il ne fust libre à la maniere accoustumée, ce qu'advenant il ne seroict en la puissance desditz estatz de soutenir plus longuement la guerre pour la desfence de la religion crestiene et catholique.

A laquelle toutes foys lesd. estatz se monstrent tant affectionnés que pour donner moyen au duc de Mercœur, monseigneur et maître, de faire la guerre aux ennemys d'icelle, ilz n'ont fait difficulté d'aumenter sur eulx les devoirs non seulement de lad. pancarte, ains ausy ceux des fouaiges, quy est le tribut ordinaire debuz aux roys de France, duquel lesd. estatz n'ont jamais voulu consentir l'aumentation, comme ils font a present, poussés du seul zele de la religion.

[<sup>1</sup>] Ce mémoire est sans date ; mais l'allusion à la victoire obtenue depuis peu de jours, (celle de Craon, 23 mai) permet d'attribuer ce travail à la fin de ce mois ou au commencement de juin 1592.

Au moyen de quoy ils s'asseurent, comme ausy le duc de Mercœur, mon maître, que V. M. ne prandra en mauvaise part ce quilz ont fait en cest endroit, forcés par la necessité et non pour envye quilz ayent d'entrer en quelque terme d'accord de paix ou de tresves avecques les ennemys de V. M. et de la sainte Unyon.

Car sy lesd. estatz demandent que le commerce soit libre, pour avoir plus de moyen de faire la guerre ausd. ennemys, ce n'est donc à dire quilz veuillent avoir paix ou tresves avec eulx et que plustost ils desirent leur faire la guerre à leur despans, puis que non obstant la liberté du comerce, les catholiques de Bretagne quy ont les armes au poign ne laissent de tousiours faire la guerre à ceux qui soustiennent et deffandent le party du Biarnoys, ainsin que la victoire obtenue contre eulx depuis peu de jours par mond. seigneur, assisté des forces de V. M., en porte tesmoignage et que lesd. estatz pour une plus ample preuve de leur catholicité et du peu d'envye quilz ont d'avoir aucune communication avec lesd. heretiques ont receu, en leur assablée de Vannes, le saint concile de Trante, sans aucune modification, en quoy ilz ont devancé non seulement les provinces, mais ausy les Estatz generaulx de France quy ne l'ont encores receu.

Consideré ausy que lesd. estatz n'ont jamais pretendu et ne pretendent favoriser aucunement ceux des pays-bas rebelles à V. M., moins les heretiques angloys ou francoys, leur donner accès en leurs portz et havres au prejudice de la Religion catholique, sainte Unyon d'icelle et du service de V. M., ny enpescher les gens de guerre d'icelle établis à la garde de la coste de Bretagne de courrir sus ausd. rebelles et heretiques, les trouvant en equipage de guerre et en estat de nuire aux catholiques.

Daultant, Sire, que lesd. estatz de Bretagne, cognoissant qu'après Dieu leur protection et sauvegarde depend de V. M. ne voudroient entrer en deliberation d'aucune chose quy ne fust au contentement d'icelle, à ceste occasion, le duc de Mercœur, monseigneur et maître, desirant les retenir tousiours en la bonne devotion quilz ont au service de Dieu, de V. M. et de la sainte Unyon, suplye tres humblement V. M. d'avoir pour agreable ce quy a esté arresté par eulx en leurd. assablée de Vennes, touchant la liberté du comerce, avecque telle modification que V. M. voira raisonnable.

Commandant et enjoignant à don Jouan de Laguila, don Diego Brochero et à toutz autres gens de guerre de V. M. de n'empescher ny troubler led. comerce, mais le laisser et maintenir libre en la faczon et maniere quil est requis souz le bon plaisir de V. M.

Francia, 1592. Los papeles que dio fray Marcellin Cornet en Vallyd.

(Original, K. 1592.)

## MÉMOIRE D'YVES DE GORMILLE DE COEDOR AU ROI D'ESPAGNE

1592<sup>(1)</sup>.

Yves de Gormille de Coëdor, gentilhomme Breton, conseiller du Roy de France, intendant general du domaine et finances de Bretagne, pour le zèle qu'il a au service de Dieu et de la religion romaine et à celui de S. M. catholique et de madame la Infante, duchesse de Bretagne, desquels il est humble vassal, et pour la pitié qu'il a de voir sa patrie miserablement lacerée et oppressée soubz la tyrannie du duc de Mercure, est venu exprès trouver S. M. et madame la Infante et les seigneurs du conseil, pour leur donner adviz des affaires d'estat et de guerre du pais tant en general que en particulier, ensemble des desordres, pretensions et artifices d'icelluy duc, et leur ouvrir les moyens par lesquels en peu de tamps, sans effuzion de sang et avec peu de frais, toutz les peuples et ordres de Bretagne seront contrainctz de se prosterner aux pieds de S. M. et de madame la Infante pour les supplier de les recepvoir pour vassauls et ainsin finir la guerre en icelluy pais. Et pour cest effect remonstre les choses cy après.

## LE DUC DE MERCURE SE VULT FAIRE DUC DE BRETAGNE.

Le duc de Mercure a pour fin principale de s'emparer du duché de Bretagne pour sa part de la ruyne de France, soubz pretexte d'un vieux tel quel droict que sa fame y pretend et lequel il a fait imprimer à Nantes et publier par tout le pais. Toutes ses actions, toutz ses desseins, toutz ses deportements tendent manifestement à ceste fin là, ores qu'il aye le contraire en la bouche et qu'il aye promiz par ses ambassadeurs et par ses lettres, rendre icelluy duché es mains de S. M. et de madame la Infante. Et si sa delibération n'estoict de s'en emparer, pour quoy auroict il fait imprimer et puplic tel pretendu droict de sa femme appellant par icelluy les roys de France ses seigneurs usurpateurs de ce duché? consequamment madame la Infante qui les represente.

## ARTIFICES DE MERCURE FAVORISANT LES HERETIQUES POUR PROLONGER LA GUERRE

Et ores qu'il se couvre en ceste guerre du manteau de la religion catholique, si est ce qu'en droict fait, toutes ses actions monstrent manifestement qu'il n'a rien moins en son ame que a faire vivement la guerre comme il fault aux heretiques et seysmatiques pour les exterminer. Qu'il ne soict vroy, il les favorise en tant qu'il

(1) Ce mémoire porte seulement la date de 1592; mais une lettre du capitaine Bias de Jôres, (K. 1172) datée de Blavet, le 4 mai de cette année, pour recommander l'auteur à la bienveillance royale, nous indique approximativement la date du départ de cet intrigant pour l'Espagne et de la remise au roi de son très curieux travail. Je renvoie aux notices ce qui concerne le personnage.

peult et les conserve en sa protection et laisse aux plus apparantz d'entre eux la jouissance de leurs biens, afin qu'ilz soient plus capables de continuer la guerre. Pour exemple de quoy, il laisse au prince du Guemené la jouissance libre de plus de cinquante mil escus de rante, ores que le conte de Montbason, son filz aîné, soict au service du Prince de Dombes, avec cent homes d'armes que son pere luy deffraye. Il laisse la plaine possession de leurs biens aux sieurs de Kaerhouant et son filz, au jeune Rascol, Kaerarraix, Kaervonio, Guéngat et aultres heretiques. Et si par fois, par maniere d'aquit, il fait saezir leurs biens, il les fait bailler à ferme à vil prix à quelque serviteur des propriétaires, afin que par ce moien, ilz puissent jouir de leurs biens et continuer la guerre, come pour exemple, le bien de Kaermaczonet, qui vault quatre mil escus de rante, est demeuré à ferme à son frere pour 22 escus et demy, et le reste luy est envoyé à clair, et ainsin des aultres.

A la prise du chasteau de Lymoelan, il a prins a ranczon les riches heretiques capitaines, leur sauant la vie en fabueur d'un peu d'argent, et, au contraire, fiet pendre les paures soldatz catholiques.

Ja desja, il se fait appeller par altesse, come si il estoict en plaine possession de Bretagne.

## ARTIFICES DE MERCURE POUR S'EMPARER DU DUCHÉ DE BRETAGNE.

Il fait assassiner, ou garder en aternelle prison, ou vuidier hors le pais, toutz ceux qu'il scait luy pouvoir empescher ses desseins, et qu'il scaict estre affectionnez au parti d'Espagne, tesmoin le sieur de Kaeralyo, la Fontaine-Beaufilz, le marquis de la Roche, Coëtynsan, Tramblye et aultres. Pour ceste mesme consideration, il a fait sortir le sieur de Lansac hors le pais, le sachant estre à la devotion de S. M. Pour ceste mesme consideration, et pour aultant que je n'ay voulu luy dire ce que j'avois fait et aprins en Espagne, come il m'en a prié par lettre de sa main, il me persecute non seulement en mes biens et honeur, mais a attanté à ma vie.

Pour ceste consideration, il s'empare de toutes les places fortes du pais, y mettant en garnison en icelles des homes du tout dependantz de la conservation de sa fortune, come aiantz esté par luy eslevez à quelques charges honorables, gentz par luy corrompuz par la promesse qu'il leur a faite de les faire grands par la future confiscation des biens de ceulx du parti royal.

## DE LA CYTADELLE DE MORLAIX

Pour la mesme consideration, il a, ceste année fait bastir en la ville de Morlaix, sans aulchune aultre occasion, une presque imprenable citadelle, en laquelle il a voulu mettre le colonel Toullaut, avec son regiment en garnison, sachant bien que j'avois reduict celle ville là de la quelle je suis natif, à la devotion et obeissance de S. M. et de madame la Infante. Toutefois par mes conseils et sollicitations ilz retiennent la citadelle en leurs mains, en ont repoussé le Toullaut. Ceux de Morlaix



me envoyèrent à Blavet quatre des apparantz de leur ville, pour me demander mon advis sur l'effect de ceste cytadelle.

Je leur remonstray que les cytadelles se faisoient seulement pour faire contenir en obeissance les villes rebelles ou de foy suspecte, mais que, pour leur regard, ilz n'y avoient nulle occasion de leur bastir une cytadelle pour ce que, de toutz tamps, ilz avoient esté du parti de l'union aultant ou plus que ville de France : donques cestoit chose manifeste que Mercure ne vouloit bastir en leur ville telle cytadelle que pour se faire tyran du pays et opprimer leur liberté : Que plus tot ilz devoient toutz mourir que faillir à rendre leur posterité en pareille liberté qu'ilz l'avoient receue de leurs majeurs ou, si ilz ne le faisoient, il adviendroict que leurs enfantz tiroient leurs os du sepulchre, et les brusleroint et esparandroint la cendre au vent, come à traistres au pays. Ilz me repliquerent à cella que Mercure les menassoit que, si ilz ne le vouloient ainsi consentir que ilz fairoient tant que toutz les deux partis seroient contre eux et que les Espaignolz les ruyneroint. A cella je respondis que, pour le regard du premier cheff, il monstroict manifestement qu'il avoict intelligence avec ceux de l'aultre parti puis qu'il menassoit par eux. Et pour le regard des Espaignolz, que j'estois certain qu'ilz estoient venuz en Bretagne par commandement expreix de S. M. pour seulement faire la guerre aux heretiques et ayder aux catholiques, soubz Mercure, come gouverneur du pais et non come seigneur d'icelluy, et non aulchunement pour luy ayder à opprimer la liberté des villes, ny à se faire duc du pais : Et que toute les foix et quantes qu'ilz ne fairoient aultre chose que defendre la liberté contre et Mercure et toutz aultres, sans passer oultre, mais se tenir tousiours du parti de l'union et y faire guerre comme ilz avoient faict, que, tant s'en fault que les espaignolz ayderoient à Mercure contre eux que, au contraire, ilz les favoriseroient, en tant qu'ilz pouroient, comme ils faisoient la ville de Saint Malo, laquelle ilz devoient en tout et par tout imitter. Avec ces adviz, ilz s'en retournerent bien deliberez de ne se laisser tyranyser.

#### AULTRES SIENS COMPORTEMENTZ COME DUC DE BRETAGNE

Il a ja faict des Evesques, Abbez, chanoines, prieurs, et dispose de toutz les benefices du pais, come si il estoit en plaine possession du duché. Entre aultres il a faict du Plessix, l'an des Aradons, Evesque de Vanes, et le moyne Cornet, Abbé de Saint-Gyldas, et le moyne L'aulné, Abbé de Saint Maurice.

Il establit juges et officiers ducaux par tout à sa poste, assemble les Estatz à sa poste, faict promulguer nouvelles loix à sa poste, impose gabelles et subsides et dispense des deniers à sa poste, breff faict toutes demonstrations de duc de Bretagne. Ne luy reste seulement que se faire appeller pour tel, le tout par l'auctorité et craincte des armes des espaignolz, desquelles il menace ruyner ceux qui se voul-

[?] A sa fantaisie.

droint opposer à ses pretensions, chose peult estre du tout hors d'exemple qu'un homme de si petite auctorité et puissance soit si presumptueux que de vouloir usurper ung tel duché qu'est celluy de Bretagne sur une Infante d'Espagne par les armes et auctorité mesme des Espaignolz.

#### COMME MERCURE TROMPE LE ROY ET LA INFANTE ET A QUELLE FIN

Telles donques est sa deliberation de se faire duc de Bretagne trompant et abusant S. M. et ma dame la Infante par leur promettre par ses agentz et par escript qu'il entand leur mettre le duché entre mains, estant par eux miz en possession du gouvernement ; mais en effect cest afin que soubz ces vaines promesses, ilz le mettent en la possession du gouvernement pour tout aussi tot faire confederation avec les ennemis de S. M., voire et les soldoyer des deniers qu'il theraurisa, pour luy ayder à mettre les Espaignolz hors le pays.

#### POUR QUOY MERCURE RUYNE LA CAMPAIGNE

Pour cete raison, il ruyne la campagne le plus qu'il peult, afin que les Espaignolz venantz à y vouloir faire la guerre ne puissent rien trouver par les champs, toutes les places estantes en sa puissance.

#### OBSTACLES DE MERCURE AUX DESSAINS DE S. M.

Pour ceste raison aussi, il fault que S. M. sache que toutes les foys qu'elle voudra fortifier Saint-Nazaire ou aultre place dans le pais, ou aura intelligence dans Brest, que Mercure s'y opposera et empeschera directement ou indirectement, come il a faict perdre une intelligence que du consentement et prière de don Juan de l'Aguiila j'avois pratiquée et reduite à perfection pour S. M. dans le chasteau de Brest.

#### COMBIEN, COMENT ET A QUELLE FIN MERCURE THERAURISE

De ceste sienne temeraire pretension au duché de Bretagne, resulte qu'il veult prolonger la guerre le plus qu'il peult, pour, durant icelle, régner et therauriser ung mylon de ducatz, toutz les ans, provenantz tant du revenu ordinaire du duché que de la nouvelle gabelle, de la confiscation du bien des royaux, des passeports qu'il donne, que des ranconnements et compositions des villes et particuliers, sans comprendre ce que S. M. luy donne. Toutes les quelles sommes il met à clair en sa bourse, sans jamais en tirer ung soult, non pas mesme pour payer le pain qu'il mange à sa table estant à la guerre, envoyant ses serviteurs à la picorée aussi bien que le plus miserable soldat de tout le camp. Et, si il y a quelque garnison de place forte qui soit payée, cella ne sort de ses coffres, mais sont imposez quelques subsides extraordinaires sur les prochaines paroisses circonvoisines, pour paier telles garnisons.

ESTRANGES ARTIFICES DE MERCURE POUR CONSERVER LES ENEMIS ET NE DONNER JAMAIS BATAILLE, ET A QUELLE FIN.

C'est abuz de penser que jamais Mercure veuille faire fin de la guerre par donner bataille aux ennemis, ains, au contraire, il l'a tousjours empesché et l'empeschera tant qu'il pourra, voire et a intelligance avec eulx, en ce cas là, de ne donner jamais bataille, si les estrangiers seuls ne se la entredonnent. Et neantmoins quant il est du tout impossible de la donner, sans se mettre en ung dangier manifeste de la perdre, come quant les ennemis sont retranchez en lieu si fort qu'ilz ne se peuvent contraindre de combatre, si ce n'est en se perdant soy mesmes, alors Mercure fait plus du resolu de combatre, il est le plus eschauffé, afin de estre veu avoir volenté de combatre, ores qu'il n'aye rien moins en intention, et afin de rejeter la coulpe de ne combatre point sur don Juan de l'Aguilla, pour ce qu'il scait bien qu'en tel cas que celui là, don Juan, come sage cappitaine, ne voudroit temerairement se precipiter et perdre ses homes, sans esperance de vaincre. Mais quant l'occasion de vaincre se presante ouvertement, il fait naistre quelque occasion pour empeschier le combat, ou bien fait par dessouz main advertir les ennemis de se retirer. Car il scait que, si il donne bataille, il faut qu'il la perde ou qu'il la gaigne; si il la perd, il est à jamais ruyné; si il la gaigne, il ne peut estre qu'il ne meure grand nombre des siens et des ennemis aussi, lesquelz il veult aussi bien conserver que les siens, mesmes, pour ce que, si ilz estoient ruynés, il demeureroit seulet et faiblet en la disposition des Espaignolz, (qu'il tient pour mortelz ennemis). Et conservant iceulz ennemis, cest tousiours une bride aux mesmes Espaignolz à ce qu'ilz n'attendent rien contre luy, parce qu'ilz peuvent penser qu'il seroit tousiours en sa puissance, la ennemis estanz entiers, de se joindre avec eulx pour toutz ensemble combatre la nation Espaignole.

N'a il pas expressement empesché que don Juan, estant à Pontivy accompagné de 4000 soldatz espaignolz n'aict entierement ruyné le prince de Dombez (\*) estant par si long tamps à dix lieux pres suivi seulement de mil cinq centz homes? Y avoit nulle difficulté que don Juan ne le ruynast, si Mercure le luy eust voulu seulement permettre? Mais tout au contraire, afin de le conserver et par ce moyen prolonger la guerre, il l'empescha, donnant loisir au Prince d'attendre les Anglois et se joindre avec eulx, voire et de prendre deux places de tres grande importance qui sont Brehat et Guingamp, augmentant par ce moyen leurs forces, leur reputation et leurs comdittez de plus de la moictié. Que est-ce que cela que se moquer du peuple et prolonger la guerre? Qui a donné hardiesse au prince si petittement accompagné, d'estre si temerairement en campagne, par un si long temps, si pres des forces

(\*) Gourmil reproduit ici le même grief que la lettre d'Aguilla au roi du 11 mai 1591, ce qui prouve d'une manière certaine les relations du personnage avec les chefs espagnols.

Espaignoles, s'il n'avoit intelligance avec Mercure qu'il ne leur permettroit le combatre.

Il ne veult donques ny vaincre ny estre vaincu, mais demeurer en ceste maniere, empeschant la soudaine ruyné des ennemis, et, pour cest effect, les laisse prandre quelques places et fortifier quelques autres, au mylieu du pais de son obéissance, come pour exemple, tout au pres de Henebont et Blavet, la Tevygnyere heretique fait tout à son loisir et à son plaisir, troys ans y a, fortifier le chasteau du Pontquellec, tellement que aujourdhuy il est si fort qu'il peult bien soustenir ung siège. Quelle excuse pourroit il dire à cella? Il ne falloict que cinq ou six homes pour l'empeschier. Et si il ne le vouloit empeschier, que n'a il voulu permettre que les valetz de la seulle garnison de Blavet l'ayent empesché?

ARTIFICES ET CALUMNIES DE MERCURE POUR DIMINUER LA REPUTATION DES ESPAGNOLZ ET LES RENDRE ODEUX.

Il y a encores aultres considerations, pour lesquelles il a empesché que les espaignolz n'ayent ruyné le prince, qui sont que, en effect, il ne veult que iceulz espaignolz gaignent celle reputation en Bretagne d'avoir libéré le pais de la tyramie des heretiques, ny endurer qu'ilz facent rien, au moyen de quoy il leur vienne aulchune augmentation de gloire et bienveillance en l'endroit du peuple; mais, au contraire, et luy et toutz les siens ont pour fin principale de diminuer la reputation de la nation Espaignole, tant, en faisant leurs forces et valleur plus petites qu'elles ne sont, que par calumpnies et une infinité d'artifices, que particulièrement j'ay donnez par escrit à don Juan de l'Aguilla, afin de se garder d'icelles, toutes tandantes à les faire aborrer du peuple, leur baillant toutes les comissions odieuses, comme d'abatre ou brusler faultbourgs, couper boys et forestz et aultres semblables et prenant pour soy toutes les honorables, ne voulant que les espaignolz y participent aulehunement: s'efforceantz de imprimer en l'opinion d'un chascun que toutes les desordres des françois procedent des Espaignolz, qui n'ont au monde ung plus dangereux ennemi que Mercure.

POUR QUOY MERCURE A FAIT BRUSLER LA VILLE DE BLAVET

De ceste sienne inimitié contre la nation Espaignole et de la peur qu'il a qu'ilz ne se veuillent emparer de la seigneurie du pais par le droit de madame la Infante, procède que, peu avant la venue des Espaignolz dans le pais, il fit brusler et ruynier de fonds en comble toute la ville de Blavet, afin qu'il ne leur print envye de y resider et de se y fortifier. Et pour la mesme cause, il eust bruslé le port, si il eust esté en sa puissance.

(\*) M. de la Thérinière était un des deux frères, Josias ou David Pagan, qui furent successivement seigneurs du Pontcallec. Gourmil devait savoir à quel s'en tenir sur ce chasteau qui était, depuis le 11 janvier précédent, entre les mains de Jérôme d'Ardenon. (Voy. son journal CCLXXXI).

## POUR QUOY IL NE M'A VOULU PERMETTRE LEVER UNG REGIMENT DE GENTZ DE PIED

De là procédé qu'il n'a voulu me permettre lever un regiment de houict centz homes, que saez gentils homes, mes pareantz, me vouloit dresser pour le service de la sainte Union, pour aultant qu'il se doubtoit qu'en une bonne occasion je eusse servi madame la Infante avec icelle force, voire contre luy-mesme.

## ARTIFICE DE MERCURE CONCERNANT LA ELECTION DE L'EMPEREUR POUR ROY DE FRANCE ET A QUELLE FIN.

De là procédé que luy et ceulx de sa maison ont fait tant d'artifices pour devoir mettre une discorde ou gargouille entre S. M. et l'empereur, voulantz persuader au peuple que noz guerres civiles ne se pouvoit terminer que par eslire icellui Empereur pour roy de France, come si telle election, au lieu d'une guerre, ne faisoit se bander contre nous toutz ceulx qui mal volontiers endureroient un si subit et puissant accroissement de Cesar, qui le randroit formidable aux aultres potentatz, pour l'ancienne reputation des empereurs, desquelz a presant les forces, hors leur pais, sont telles quelles nous seroient plus tôt onereuses que auxiliaires. Et pour aultant que je remonstrois par tout et escrivois la vanité de telle election, il apposta quatre soldatz pour me tuer dans le Conkarneno; d'aultant mesmes que je soustenois que, si il estoit question d'eslire un prince estrangier pour roy, qu'il estoit bien plus expediant d'eslire S. M. catholique que l'empereur: pour ce que l'un estoit tres puissant pour nous deffandre, faire vivre en justice et extirper l'heresie et l'aultre n'avoit puissance, si nous ne la luy donnions, et ne pouvoit extirper l'heresie en France, puisque en sa propre maison, il ne le pouvoit faire. L'un estoit voisin et oppulant, et, au moyen de sa richesse et grandeur, avoit le moyen de employer et faire du bien à un chascun en particulier et à toutz en general, et l'aultre estoit esloigné et non oppulant. L'un nous avoit desja obligez et nous avoit secouruz et avoit desja une puissante armée dans le royaume et se pourroit fasher de telle election, et l'aultre nous estoit presque incognu et sans forces, pour soustenir son election. L'un nous apportoit paix, repos et richesse, et l'aultre guerres, troubles et misere. Conclusion qu'il n'y avoit moyen d'appaiser les troubles de l'occident divisé en tant de petites dinasties que de l'unir soubz les esles d'un bon roy religieux et puissant, pour soubz icelluy tourner les armes, que nous employons à nostre propre destruction, contre le commun ennemi de Dieu et du nom crestien, qui est le ture. Et que oresque S. M. catholique ne desiroit telle charge si facheuse, si est ce que, pour le bien general, il estoit expediant de l'en supplyer humblement, afin de voir refflorir ce royaume tant affligé.

## AULTRES ARTIFICES DE MERCURE CONCERNANT LA SIGNOREYRE TEMPORELLE DU PAPPE.

De la même source procédé que Mercure et aultres, pour devoir semer une aultre zizanie entre nostre saint père le pappe et S. M., a fait publiquement prescher en Bretagne, par certains moyens appostez, que le pappe estoit aussi bien signeur direct temporel que spirituel de toutz royaumes et monarchies, et qu'il estoit expediant de se soubzmettre à telle signeurie ecclésiastique. A cella encores ay je respondu que cestoit une nouvelle doctrine contre les propres fundemantz de la religion crestienne, du tout pernicieuse et intollerable et un artifice inventé pour faire diviser chascque province et gouvernement de France en vicaryatz perpetuels, entre les mains des gouverneurs des provinces, tout ainsin que nous voions en Italie, et par tant qu'il falloict rejeter telle et si mal fundée doctrine.

## AULTRES DIVERS ARTIFICES DE MERCURE TENDANTZ A SENPARER DU DUCHÉ.

De là mesme procédé qu'il ne veult nulchunement offenser les Anglois, afin de se pouvoir plus facilement confederer avec eulx en une occasion contre les Espagnolz. Pour ceste raison il a empesché que je n'aye prins prisonnier le filz au conte de Herford, qui est l'un des competeurs au royaume d'Angleterre, apres la mort de la royne, lequel je pouvois facilement prandre en sa maison avec sa femme et enfantz pour en faire un presant à S. M.

De là procédé qu'il ne veult mettre à rancion le marquis de la Roche, Coëtynsua, Trambley, et aultres cheffz des enemis, qu'il tient en ses prisons, afin qu'en la mesme occasion il se puisse servir d'eux contre les Espagnolz, leur offrant la liberté, biens et honeurs.

De là procédé qu'il negotye tres secrettement et estroitement avec le prince de Dumbes. Et, pour cest effect, a fait au cappitaine des Isles (home de lettres et de guerre et qui toujours a suivi son parti et est son vassal) faire samblant de se revolter contre luy et passer du parti du prince. Ceez se verifie par ce que, sans doute, Mercure a envoyé à icellui des Isles 2000 escus, depeuz qu'il est avec le prince. Et a l'on desia entré en conférence et cappitulations qui se trouveront par articles en la fin du presant cahier (1).

De là procédé que, bien mal à propos, il a pressé infiniment, sans occasion apparente, don Juan de l'Aguila de se mettre en campagne et pour ce faire sortir hors de Blavet, qui est un grand artifice, pour interrompre la grande diligence qu'il scaivoit que faisoit don Juan de parfaire la fortification de Blavet. De ceez j'ay donné advis à don Juan et mesmes qu'il considerast que Mercure luy avoit fait venir à Blavet Talhoët, gouverneur de Redon, le plus ancien capitaine qu'il avoit, soubz

(1) Les articles en question ne se trouvent pas à la fin du cahier, comme Gaurmil l'annonceait.

pretexte de le voir, mais en effect pour contempler icelle forteresse de Blavet. Luy donnay aussi advis lors qu'il voulut se mettre aux champs, pour devoir aller lever le siege de Cran, qu'il regardast avec grande circonspection avant que le faire, pour sultant que ce Cran estoit une place hors la Bretagne, et située entre les deux profondes rivieres de Redon et de Nantes, les pontz et passages desquelles estoit toutz en la puissance de ses ennemis ou faulx amys. Et a presant que le tamps estoit si dangereux qu'il estoit, qu'il y avoit dangier qu'il ne pourroit en ung desastre se retirer avec son Infanterye espaignole à Blavet de entre ces deux rivieres.

Que S. M. donques ne madame la Infante ne se trompent de croire que Mercure leur veuille tenir la promesse qu'il leur a faicte de mettre la Bretagne entre leurs mains, ains, au contraire, il s'en emparera pour luy mesme, s'il peult. Et, qui est plus, leur interrompra toutes les intelligences qu'ilz pourroient avoir dans Brest ny ailleurs et, en tant qu'il pourra, les empeschera de fortifier Saint-Nazaire, ny autre lieu du pais.

Quilz s'imaginent de certain de recevoir de luy tout evenement hors de toute expectation, luy qui est le vray instar d'ingratitude et infidellité en lendroit de son propre roy. Car quelle espece de bonté, de liberalité, de magnificence, d'honneurs, de charges, de grandeurs ou aliances y a il au monde que le feu roy de France aict, ombez en l'endroit de Mercure, pour le se rendre loyal en toute fortune, en outre, l'obligation de subject et vassal a son signeur et roy naturel? Toutefois ung chascun scit come il en a usé en son endroit. Donques quelle espece de fidelité et constance peult esperer S. M. de luy? Peult estre que l'on l'excusera de ce qu'il a fait à son roy par dire que ce a esté à cause de la religion. A la verité s'il estoit ainsin, il y auroit quelque apparence; mais, parce que je ay deduit se voict-il pas clairement qu'il n'a rien moins en l'entendement, que faire la guerre aux heretiques? Que l'on s'assure donques qu'il estres enemy de S. M. et de toute la nation espaignole.

#### LA MANIERE DESLOYAUTÉ DE MERCURE

Il a trompé tout le monde qui avoient en effect opinion qu'il estoit bien serviteur de S. M. et de madame la Infante et qu'il leur tiendroic promesse de leur mettre la Bretagne entre mains; mais, moy, qui cognois le pelerin et toutes ses actions passées pour ce que j'ay servi le feu roy de France mesme contre luy et qui par une longue pratique ay euz quelque cognoissance aux affaires d'estat et generales du monde, n'ay jamais esté trompé par luy, car toujours j'ay creu et donné adviz qu'il tromperoit S. M. et fairoit encore pis. Aujourd'huy les choses sont tres manifestes, elles ne se peulvent plus nyer ny dissimuler. Il n'y a plus affaire d'argumentz ny presumptions. Il a refusé S. M. et madame la Infante de ce que par leur ambassadeur ilz luy ont demandé la possession de la Bretagne, suivant ses promesses.

#### PLAINTE DE MERCURE AUX ESTATZ DE BRETAGNE CONTRE S. M. ET CE QUI SECRETTEMENT Y A ESTÉ CONCLUD.

Et non seulement il a refusé, mais, qui est plus, a fait assambler, à Pasque, dernier, certain nombre de personnaiges du tout dependantz de luy et de sa fortunes telz qu'il a voulu mander par lettres particulieres qu'il leur a envoyées, laquelle assemblee, mal a propos, il fait appeller les estatz de Bretagne, ce qui n'est point en effect. Car les estatz dicellui pais est une libre assemblee d'ecclésiastiques, nobles et deputez esleuz des villes librement convoquez, ce qui est bien loin de ceste petite assemblee des familiers de Mercure. En ceste assemblee, il a publiquement proposé qu'il falloic encores imposer de nouveau sur le pays, en outre ce qui estoit auparavant imposé, la some de 300 mil escus pour les frais de la guerre. Mais, en secret et en particulier, il s'est plainct a eulx de la demande luy faicte de la part de S. M. et de madame la Infante. Et toutz ensemble ont resolu d'imposer encore sur le pais 250 mil escus par an, en outre les precedantes impositions, pour souldoyer 3000 homes de pied et 500 chevaux, en outre ce qui estoit des auparavant, lesquelz tiendroint tousiours la campagne, yver et esté, sans jamais se mettre en garnison.

Ilz ont encores delibéré de presanter 50 mil escus aux Espaignolz pour sortir hors le pais et mettre le fort de Blavet entre les mains de Camor, l'un des Aradons, creature de Mercure.

Ilz ont envoyé homes et argent en Loraine et en la Toscane, pour lever lesd. 3000 homes à pied et 500 homes à cheval.

Tout cecy est notoire, commun, et vulgaire; mais je le scay precisement pour aultant que les deputez du Morbihan et de Kymperellé, au retour des Estatz, ont passé par ma maison et me l'ont dict.

#### QUEL FAULT UN GENERAL ESPAGNOL EN BRETAGNE

De tout cecy resulte que jamais il ne se fera fin de la guerre de Bretagne, ains au contraire, que tout le pais sera ruyné et les finances de tout le pais amassée aux bourses de Mercure et de sa fame, qui desja tranche la duchesse de Bretagne, si S. M. laisse ainsin faire à sa discretion à Mercure et ne donne puissance souveraine à don Juan de l'Aguila et à don Diego Brochero ou n'y envoict quelque signeur Espaignol pour general, avec nouvelles forces. Sa conscience et celle de madame l'Infante les y obligent à ne laisser ainsin ruynner miserablement en proye à Mercure ung pais qui de droict appartient à madame et qui à les yeulx tournez vers son altesse pour avoir salut et misericorde.

ESTAT LAMENTABLE DE LA BRETAGNE SOUS LA TYRANNIE DE MERCURE

Tout le pays s'en va du tout ruyné, sans ressource, si bien tôt S. M. n'y donne ordre, et ne trouvera par après qu'un corps sans âme, sec, aride, et sans force ny substance. Les gabelles sont intolérables, les insolances des soldatz de Mercure encores plus, pour ce que n'estantz point payez, ils ont la campagne libre; les tailles sont triplées; le peuple gemit soubz le faiz insupportable de telle tyrannie de Mercure, du tout fondée sur l'autorité des forces de S. M., sans la quelle il seroit si peu que rien, si S. M. ne le laisse prendre trop de pied et de racine. Jusques a present qu'il a prins autorité par l'assistance des Espaignolz, il n'a esté ny craint ny bien voulu, ains au rebours, si mesprisé et hay que communement l'on ne l'appelle que *le duc de Recure* et non sans cause; et est certain qu'il y a ja long tamps qu'il seroit jetté come une peste hors le pais, si ce n'estoit l'autorité et reputation des armes Espaignoles, desquelles il se couvre.

QUE MERCURE N'A NULLE AUTORITÉ EN BRETAGNE, QUE PAR LE MOYEN DES ARMES  
ESPAIGNOLES

Il n'y a gentilhomme d'honneur, a present qu'il est cognu, qui le suive que pour consideration de l'assistance des Espaignolz et de peur qu'il ne le declare de bonne prinse et se sessisse de leurs biens, excepté quelques vicieux et corumpuz par luy, enflez d'esperance et d'ambition. Toutz le abhorrent, toutz se moquent de son altesse. Il n'y a ny duc, ni marquis, ny conte, ny baron, ny grand seigneur du pays qui le suive, ores qu'ilz soient catholiques; mais au contraire toutz sont du party du prince pour celle raison là seulement de n'estre de la suite de Mercure. De ceulx là il y a plusieurs qui ne feroient difficulté de servir S. M. et madame la Infante, si telle estoit leur volonté.

Bien est vray que, à Nantes, Mercure est presque adoré, pour ce qu'il y a une cytadelle et pour ce qu'il enrichist celle ville là (les habitantz de laquelle sont pour la plus part gabelleurs et autres telz escorcheurs du peuple) des despoilles de la Bretagne, les faisant tout expreis participer au butin, affin de les obliger à sa conservation. Et d'autant que les agentz de S. M. et plusieurs espaignolz se tiennent là où ils entendent les voix de ces bons habitantz de Nantes parler en termes de grandissime respect de Mercure, leur patron et bienfaicteur, ilz presument que tout le reste de la Bretagne a la mesme opinion de luy et le font ainsin a croire en Espagne. Voilà d'où procede l'erreur.

SOUS LE NOM ET AUTORITÉ DES ESPAIGNOLZ, MERCURE A MISE LA  
GABELLE EN BRETAGNE.

Et ne fault tirer a consequence qu'il aye en Bretagne une tres grande autorité, puix qu'il a mise la gabelle sur le pais, chose que jamais nos roys et duz n'ont sceu

faire; car ce n'est pas son autorité qui en est cause, cest celle des Espaignolz et la crainte de leurs armes, desquelles il menace ceulx qui le voudroient empescher. Et neantmoins fait a croire en Espagne que cest la grandeur de son autorité qui en est cause, ce qui est faux; car il n'eust osé avoir ouvert la bouche pour en parler seulement, avant que les Espaignolz fussent dans le pais.

Toutte son autorité donques dépend de celle des Espaignolz, lesquels venantz à le quitter, il demeurera foible et mesprisé. Que seroit ce donques de luy si non seulement les Espaignolz le quitteroient, mais, qui est plus, se declareroient contre luy? Bien est vray qu'il fault que ce soit avant qu'il aye par leur moyen prins trop grande racine, c'est a dire avant qu'il se soit par leurs armes emparé de toutes les places fortes du pays, et que les 3000 homes de pied et les 500 chevaulz luy soient venuz de Lorraine et de Florance, car alors il y auroit bien plus de difficulté à le ployer que a present.

ENSUIVENT LES RAISONS ET CONSIDERATIONS D'ESTAT, AU MOYEN DESQUELLES IL FAULT DE  
NECESSITÉ QUE S. M. s'EMPARÉ DE LA BRETAGNE POUR MADAME LA INFANTE.

Il est donques expediant que S. M. et madame la Infante present en main, soubz leur propre autorité, la guerre de Bretagne. Toutes les choses qui entrent en consideration au delibérer des affaires d'estat concurrent en cecy, qui sont la justice de la cause, le fruit tres grand de la possession de ce duché, et la facilité de s'en emparer.

LA JUSTICE DU DROIT DE MADAME.

Pour le regard de la justice de la cause, il y a deux ans et demy que je l'ay particulierement donné à entendre à S. M. et à madame la Infante, et a nosseigneurs du conseil. Et pour cest effect et pour les servir come leur pauvre vassal, je vins expreis en ceste court, incontinent après la mort du feu roy, de manière que, cella estant tout cognu le duché de Bretagne appartenir de droit de succession à madame la Infante, il n'y a que faire d'en discourir plus amplement en ce cahier.

DÉCLARATION PARTICULIERE DE LA VALLIEUR DU DUCHÉ DE BRETAGNE ET DES  
COMMODITÉS INESTIMABLES QUI SE RECUELLEROIENT DE LA POSSESSION D'ICELUI.

Pour le regard du fruit tres grand et commoditez inestimables qui adviendroient a ce florissant estat, au moyen de la possession d'icelui pais, il est à entendre qu'il vault d'ordinaire 340 mil ducatz de revenu, sans comprendre les parties casuelles qui sont les droictz de regale et composition des offices venaulz, come recepveurs, controlleurs, greffiers, notaires, sergentz et autres telz offices, sans toucher aux offices de judicature, ainsin que mal a propos ont fait les derniers roys de France, qui les vendoient indifferamment, come sont Presidentz, generaulx, conseillers et juges, lesquelles compositions vallent toutz les ans pour le moins 60 mil ducatz, qui



font en tout 400 mil ducatz que la Bretagne vault d'ordinaire, sans comprendre les mines d'argent de Uhelgoët, qui, a presant, sont desertes.

Et, en une necessité de guerre, qui empeschera que, pour ung peu de temps, S. M. et madame la Infante ne puissent tirer les fruitz d'une gabelle aussi bien et avec plus de raison que faict Mercure? Au quel cas la Bretagne pourra bien valloir ensamble, avec les autres deniers extraordinaires que tire Mercure de sa part et le prince de Dombes de la sienne, plus de 800 mil ducatz d'avantaige, qui sont en tout, douze centz mil ducatz.

Il y a dans le pais neuff évesches et cinquante et sept abbayes, sans les prieures et les commanderies de l'ordre de saint Jan de Jerusalem, de quoy S. M. et madame la Infante pouront gratiffier plusieurs bons et vertueux serviteurs.

AUTRES COMODITTEZ GENERALES POUR LES GUERRES, POUR LA DOMINATION DE LA MER  
ET POUR LA MONARCHIE DE L'OCCIDENT.

Mais tout cela n'est rien, en comparaison des considerations d'estat qui resultent de la possession d'icellui duché qui sont telles que, sans doute, il n'y a mambre en tout l'occident de si grande consequence et importance pour le regard des affaires generales du monde et de ceste inclytte monarchye (sans nul excepter) que la possession de la Bretagne, pour aultant quelle est située (comme ung centre au mylieu de sa circonférence) tant par mer que par terre entre toutz les Estats de l'occident, à sçavoir Espagne, France, Angleterre, Yrlande et toutz les pais bas, de maniere que elle servira d'un corps de garde à S. M. contre toutz ces estatz, entre lesquelz icellui pays sera une gargouille ou separation, empeschant leurs unitez ou incorporations, au prejudice de S. M., laquelle par ce moyen aura ung pied tres grand en la France tout prest et presant à toutes occasions.

Pourra S. M. tirer de la Bretagne tres facilement douze ou quinze mil bons soldats à pied et des nobles pour le moins quatre mil bons chevaux pour le servir en ses guerres.

Pourra S. M. tirer de la Bretagne une infinité de bledz, avoines, legumes, beurres, chairs, et autres telles victuailles tant pour la sustentation de toutes les montaignes de Gypuska, Bisquay, Portugal, que pour ses armez.

Pourra S. M. tirer de la Bretagne, en une necessité, dix à douze mil mariniers des meilleurs du monde, nombre de pilotes et canoniers pour ramplir ses armez.

Tiendra S. M. en main, tenant la Bretagne, la ville de Nantes et entrée de la riviere de Loyre, au moyen de quoy il fera la loy à tout le plus beau du royaume qui est ce que la riviere de Loyre et autres rivieres qui entrent en icelle baignent, sur lesquelles sont situées toutes les meilleures et grandes villes du royaume, come sont Nantes, Angiers, Laval, le Mans, Saumur, Chynon, Poitiers, Moulins, Angoulesme, Bourges, Amboise, Tours, Bloys, Orleans, Nevers, la Charité et autres, de toutes lesquelles il n'y descendra aulcune marchandise, pour entrer en la mer,

ny ne montera aulcune ny mesme du sel, sans le bon plaisir de S. M. tenant Nantes ou Saint-Nazaire.

Tiendra S. M., tenant la Bretagne, les portz de Brest, Blavet, Benaudet, et Morbihan, qui en effect sont les seulz portz de toute la France capables de grands vaisseaulx et de contenir armez, tout le reste estant pour cest effect inutile, aultrement que pour petitz vaisseaulx.

Quant S. M. voudra faire la guerre aux Angloix, ses armez pourront surgir aux portz de Bretagne ou pour se raffeschir et avitailier et de la, en une nuit faire voile en Angleterre qui n'en est qu'à vint et houict lieux loin, ou pour se y tenir et faire la guerre à toutes les nations de l'occident, lesquelles au moyen desd. portz et une petite armez navalle, S. M. tiendra toutes en bride, comme maistre de la mer et seul arbitre de la navigation occidentale, principalement de toute la Manche et du golfe d'entre Espagne et France, à toutes lesquelles nations il sera en sa puissance de faire souffrir grandes afflictions, par faulte de pouvoir librement naviguer, principalement si S. M. veult faire ung fort au fameux promontoire du Conquet.

DESCRIPTION DU FAMEUX PROMONTOIRE DU CONQUET ET COME PAR UNG PORT QUI S'Y  
FAIROIT S. M. SEROIT MAISTRE DE LA NAVIGATION DE L'OCCIDENT.

Conket est le *Gobcum promontorium* de Plolomé et autres anciens, et le plus fréquenté de l'occident, auquel toutz les navires qui, avec vent prospere, descendent de la Manche, pour naviguer de l'autre bande de la France sont contrainctz s'arrester à l'encre pour attendre aultre changement de vent, pour aultant que le vent qui les a randuz là leur est tout contraire pour passer oultre. Et, au contraire, toutes les navires qui, avec le mesme vent ou aultre semblable, partent de la coste australe de France, pour entrer en la Manche sont, pour les mesmes occasions, contrainctz de pozer l'encre au mesme promontoire du Conket, de maniere que l'on y peult voir, a mesme temps, mille, voire deux mille vaisseaulx de toutes nations, souz une pointe de terre, sur laquelle si S. M. faisoit une forteresse que deviendroict la navigation ? seroict-elle pas en sa puissance ?

La Bretagne donques est sans contradiction un vray fondement de la monarchye d'occident et de la mer à la quelle monarchye S. M. doit aspirer pour le bien general de la religion et de la republique crestienne et, pour celle fin sans douts, Dieu luy va prolongeant la vie, et luy donnant tant d'occasions entre mains, lesquelles si S. M. mesprise, Dieu s'en pouroict courrouser, come contre celluy qui auroict mesprisé ses graces.

(1) Ce chiffre est évidemment exagéré, mais le Conquet avait alors une grande importance. Voir à cet égard dans Taillandier II, p. 431 et Grégoire la Ligue en Bretagne, p. 323.

DE LA FACILITÉ DE S'EMPARER DE LA BRETAGNE, SANS EFFUSION  
DE SANG, EN PEU DE TEMPS ET A PEU DE FRAIZ.

Reste à deduire la facilité de pouvoir, sans effuzion de sang, en peu de temps et a peu de fraiz, s'emparer dicelluy pays, qui sont telz.

Toutte la rante des ecclesiastiques, des nobles et des particuliers de Bretagne consistent en bledz, legumes, beurres et sel qu'ilz font charger en navires, pour les porter vendre et distribuer en pais estrange, d'où, pour eschange, leur viennent or, argent, fer, draps, soiez, huilles et vins, de toutes lesquelles comodités il ny croict rien dans le pais. Ensemble toutte la richesse et traffique du pais consistent en une infinité de toilles, canefaz, olones, et chanvres, qui se chargent en vaisseaux, pour les porter en Espagne et aultres pais estranges, vendre ou pour argent ou pour troque d'aultres marchandises. Davantaige les mariniers du pais qui sont en nombre inestimable, (pour ce que des quatre partz du pais, la mer envyrone les troys), ensemble la plus grande part des villes qui sont sittuees sur le bord de la mer ne vivent pour la plus part que de la pescherie qu'ilz font au long de la coste, et en terre neuve, et de la navigation. Donques la chose estante telle que toutes les actions publiques et privéez d'icelluy pais, que toutte la fortune et comodités de vivre de l'ecclésiastique, du noble et du populaire, tant pour la bouche, pour le vestir, que pour la bourse, sont totalement fondez sur la navigation, cest chose certaine que quiconque leur retranche icelle navigation, leur retranche aussi toutz moiens de pouvoir vivre, car l'on ne vit point sans vin, fer et draps, desquelz il n'y en a point au pais, s'il ne vient d'ailleurs: et si ne peult on comodement vivre avec tant de bled, sans l'envoyer ailleurs vendre, pour avoir argent et aultres comodités.

Et pour le regard des subsides, gabelles, coustumes et peages, desquelz et Mercure et le prince font deniers pour le soustien de la guerre, ils se prennent sur les marchandises qui entrent et sortent dans le pais au moyen de la navigation, de quoy resulte que quiconque retranche icelle navigation du pais, retranche aussi au prince et à Mercure toutz moiens de pouvoir avoir deniers et consequament de pouvoir faire la guerre qui ne se peult faire sans argent.

Que S. M. donques en oultre les forces qui, a presant, sont pour elle en Bretagne, face à l'impourveu surgir une armee navale de quelques vaisseaux et galeres avec infanterie et quelque cavalerie pour mettre en terre et se joindre aux aultres qui y sont, et a mesme temps envoie une partie d'icelle armee de mer en la bouche de la riviere de Nantes et face fortifier de tranchees tout a l'entour une isle au milieu de la riviere plus hault que Sainct Nazaire (chose qui se pourra faire en deux ou troys jours attendant par apres fortifier icelluy Sainct Nazaire, qui est ouvraige de plusieurs jours), et y face descendre en garnison quelques cinquante soldatz et demye douzaine de piéces d'artillerie. Et tout aussi tot face retrancher du costé de la

terre la pointe du Conquet, de la quelle j'ay ja traicté et qui est chose qui se pourra faire avec la mesme facilité, à cause de la nature et situation du lieu. Et pour bien faire, face presque à mesme temps descendre 25 soldatz et 3 ou 4 piéces d'artillerie sur la imprenable roque de Tyrsaoson, à l'entrée de Rosgoff, affin d'avoir ung fort et ung port en la coste du pays, qui regarde la Manche, ou bien, dès à presant, me donne charge de m'emparer de ce Tyrsaoson, come si je le faisois de mon auctorité privée pour me garder des embusches que Mercure dresse contre ma vie. Ce fait, face publier deux edictz de par madame l'infante, duchesse de Bretagne, par l'un desquelz il sera ordonné de confisquer les corps et les biens de toutz ceux du pais qui navigueront et seront trouvez en Espagne, Italye, Flandres, Canarye, ny aultres terres de l'obeissance de S. M., si ilz ne sont randuz vassaux de son altezze. Et par l'aultre, qu'il soiet déclaré que son altezze entend mettre le pais en son ancienne liberté et supprimer toutes gabelles, et la maintenir en paix et justice, ensemble qu'elle entend poursuivre comme traistres, rebelles et criminelz de leze majesté toutz ceux qui ne la voudront recognoistre et servir come duchesse du pais, dans certain temps, declarant les nobles de telz rebelles, ensamble leur posterité à jamais vilains et roturiers, et ordonne à moy Yves Gormille de Coador, intendant general du domaine du pays, de saezir leurs terres et les unir au domaine, ensamble les bailler a ferme. Et que, a mesme temps, pour l'exécution de ces deux edictz, quelques vaisseaux courrent et se monstrent au long de la coste; et il adviendra que toutz ceux du pais, delaissantz l'un et l'aultre party pour crainte d'un tel esclat de fouldre, donnant de toutz costés et à mesme temps, viendront à l'obeissance. Et ainsin demeurera l'altesse de Mercure sans suite ny partisans que partie de ceux qui dependent entièrement de la conservation de sa fortune, come les Aradons et telz aultres, ensemble que luy et le prince de Dombes demeureront paures, sans moyen d'avoir nulz deniers pour soustenir leur sacrilege guerre.

Il n'y a nul doute que toutes les villes et peuples maritimes, come Sainct-Malo, Morlaix, Kymper et aultres samblables, ne se souzbmettent des le premier jour, pour autant que tout leur moyen de vivre consiste au traffiqz et navigation, principalement es pais de l'obeissance de S. M. restera peult estre quelque ville du milieu du pais qui est bien peu, pour ce qu'il n'a point de largeur et que tout presque consiste en coste maritime. De ce nombre est la ville de Rennes et celle Ploërmel, qui ne sont point en effect gentz de marine; mais le traffique cessant, elles ne peuvent nullement subsister pour les raisons predictes, et viendront à si grandes incommoditez et paureté, quelles seront contrainctes de se ranger ou de perir, considéré mesmes que leurs cytoyens, ores qu'ils ne soient mariniers, si est ce qu'ilz sont marchantz, traffiquantz sur la mer aulz pais de l'obeissance de S. M.

Quant à la ville de Nantes, il est certain que, se voiant bloquée du costé de la mer, tout traffiqz retranché, ensamble telz fortz bastiz sur les portz du pais, les armées de mer et de terre en icelluy, sans doute elle se rangeroict du premier jour,

si ce n'estoit la crainte de la cydadelle, qui est en la puissance de Mercure. Toutes-foix sache S. M. que icelle cydadelle ne vault presque rien, pour dominer la ville qui est de beaucoup plus haulte qu'elle, et la peult facilement comander en se re-tranchant quelque peu. Et ainsin suis d'opinion que, si l'armée s'en approchoit tant soit peu, que la ville se randroit, considéré mesme que sans le traficque d'Espaigne, elle ne peult subsister.

Par ce moyen la Bretagne sera en l'obeissance de S. M., et en oultre pour les raisons predictes, toute la navigation d'occident et de la Manche, ensamble le cœur du royaume de France qui est ce que la riviere de Loyre et aultres rivieres qui tombent en icelle baignent. Escalier non vulgaire, pour monter à choses non vulgaires.

YVES DE GORMILLE DE CORDON.

AULTRE ADVIZ.

Il est à presumer que Mercure voudra artificieusement pratiquer quelque capitulation avec S. M. pour demeurer au gouvernement, quand il voira ne pouvoir plus rien faire. Mais sur toutes choses S. M. doit considerer de quelle importance seroiet pour ses affaires, si un tel home, cault, subtil, vafre et desloyal à merveilles, demorerait dans le gouvernement, pour ce que, à la moindre occasion, il joueroiet à S. M. pareil traict qu'il a joué au roy, son seigneur et maistre. Que S. M. considere quelle imprudence ce a esté au feu roy de France de mettre cest home en tel gouvernement signamment y pretendant quelque droit, come il fait à cause de sa fame. Il vault donques beaucoup mieulx travailler à le mettre hors une bone foix pour jamsix, que laisser ceste espine au pied de S. M. et de sa posterité.

AULTRE ADVIZ CONTENANT LA DECLARATION DE QUELQUES GENTILZHOMMES DE BRETAGNE AUSQUELZ S. M. NE SE POURRA NULLEMENT FIER.

ENSEMBLE LA DECLARATION DU DEPARTEMENT DE LA CONFISCATION DES TERRES DES ROYAULX DE BRETAGNE ET DES GRANDS OFFICES, JA DONNEZ PAR MERCURE A SES GENTILZHOMMES.

Quant S. M. voudra bien entendre de fait aulx affaires de Bretagne, il ne fault quelle se fye aulchunement en la plus grande part des gentilzhomes qui subivent Mercure, encores que, pour sonder les affaires, ilz s'offrent de servir S. M.; car ce ne sont toutz que simples gentilzhomes, creatures de Mercure, et par luy miz en quelque auctorité durant ces guerres. Et, qui est plus, esperent estre faictz de sa main marquis, contes, ou barons, par la future confiscation qu'il leur a promise des biens des royaulx, le departement de quoy, ensamble celluy des grands offices du pais est desja fait entre eulx, tellement que toute leur esperance et fortune depend de la conservation de Mercure, pour aultant qu'ilz se persuadent que S. M. ne voudroit leur faire prodigue liberalité de choses injustes et hors de leur meritts, come fait Mercure, au service du quel ilz se fairoient sacrifier pour ces raisons et pour les insolences qu'il leur permet faire.

De ce nombre, est ung Saint Lorans, qui doit avoir pour sa part les biens de la maison de Rohan et du marquis de Coëtquen, et l'estat de grand mareschal de Bretagne.

Toutz ceulx de la maison des Aradons qui sont cinq freres, l'aisné desquels, nommé Cuepylly, doit avoir le conté Goëlo et baronny de d'Avaulgour et le reste de la confiscation de la maison d'Avaulgour, premier baron de Bretagne.

Le patrimoine de la maison de Laval et de la Hunauldaye est gardé pour le marquis de Chaussy, frere de Mercure.

Et celluy du baron du Pont, de Montbarot et du Lyscoët, pour son aultre frere, le conte de Chalygny.

Guebryant doit avoir le patrimoine de la maison de Chasteauneuff, et l'estat de grand maistre de Bretagne.

Goulaine et son frere, le Faouët, doivent avoir le bien du conte de Chemillé et celluy de Sourdeac, s'il ne veut rendre Brest.

Talhouët, gouverneur de Redon, doit avoir celle partye du bien de la maison de Rohan, qui est situé au conté de Nantes.

Lezonet, gouverneur de Konkerneau, doit avoir le bien du marquis d'Asserac, son ennemi.

Kaersaozon, celluy de la maison de Coëtmeur.

Rosampoull doit estre grand admyral de Bretagne.

Le Plessix, l'un des Aradons, doit estre Evesque de Vannes et chancelier de Bretagne.

Le patrymoine de la maison du prince du Guemené doit estre conservé en sa maison, en faveur de Boisdaulphin, ores qu'il face faire la guerre pour l'aultre party, pour ce que Boisdaulphin est frere de la princesse.

Puixgreffier doit avoir le patrimoine de la maison de Boiséon et Coëtynysan.

Toullault, celluy du baron de Moullac.

Le patrimoine de la maison de Vay, Kaercroix et de la Noë doit estre baillé à d'Aradon gouverneur de Vannes.

Camor, l'un des Aradon, doit estre chastelain de Blavet et avoir le bien de Pienn en Bretagne.

Le cadet des Aradons, le bien que le comté de Chastillon a en Bretagne.

Montygn, beau frere des Aradons, doit avoir par heritage la peninsule de Ruys et le chasteau du Susunyo, desquels il est capitaine.

Le bien de la maison de Chasteaubryant et aultres heritages appartenantz en Bretagne au duc de Montmorancy, celluy de Kaermavan, du baron de la Moussaye, Goazvriant, Kaergouarch, et du mareschal de Matygnon doivent estre conservez ensamble les heritages de plusieurs aultres seigneurs, pour estre par cy après distribuez à nouveaulx amys.

L'abbaye de Saint-Gildas doit estre la proye du moine Cornet.

Celle de Saint Maurice pour le moyne L'aulnay.

Ce departement m'a esté envoyé de Rennes par le sieur de la Chauvignere<sup>1</sup>, mon parant, conseiller en la court et garde des seaux de la Chancelerye.

De toutz ceulx cy, il n'y a moyen du monde de se fier, sinon de Rosampoull qui a secrette amitié et intelligence avec moy.

Quant à Lezonet, il s'offre et fait les plus belles protestations du monde et est gentilhomme d'honneur et de service, et a entre mains une asses belle forteresse qui est Konkerneu, et pense qu'il ne faudroit à sa promesse. Toutes fois de l'assurer, je ne l'ose, pour troys raisons : l'une, l'esperance de la confiscation du bien du marquiz d'Asserac, que Mercure luy a promise, l'autre, que la duchesse de Mercure a esté en son enfance nourrye par sa mère, tellement qu'ilz sont come freres, et l'autre que sa fille aisnée est à Nantes, avec la duchesse de Mercure, come pour hostaige de la forteresse de Konk. Cest en effect ce que je peux dire pour ce regard, encore que Lezonet et moy soions tres grands amys.

AULTRES ADVERTISSEMENTZ CONCERNANTZ L'ARMÉE NAVALE DE S. M. EN BRETAGNE ET DES PASSEPORTZ<sup>2</sup> QUE MERCURE DAILLE AUX ENNEMIS.

Entre autres belles choses que Mercure et l'assemblée de ses familiers par luy mandez, à Vannes, à Pasques dernieres de 1592, que, contre verité, il fait appeler les Estats de Bretagne, ont conclud ensemble, a esté ceste cy que, au nom des Estatz, l'on prioeroit don Juan de l'Aguila et don Diego Brochero de laisser le traficque du tout libre sur la mer, et qu'ilz n'eussent a prendre aulchun vaisseau ou ennemi ou venant de traffiquer avec les ennemis, aiantz posseport general ou particulier de Mercure. Et de vray tout ainsin qu'il a esté resolu ausd. Estatz, ainsin l'ont ilz escript à don Juan et à don Diego, allegantz une trainée de belles raisons sans fondement veritable. Et d'aultant que don Juan et don Diego, cognoissant mon ardent desir au service de S. M. et l'intégrité de mes conseils fondez sur la craincte de Dieu, sur la verité, sur la raison et sur l'honneur, ilz m'ont communicqué ceste tres belle et tres honeste demande pour avoir mon adviz sur icelle.

Je leur ay respondu, sellon ma consciance et le bien des affaires de S. M., qu'il me sambloit que, puix que la volonté de S. M. estoit qu'ilz eussent recognu Mercure en ceste guerre de Bretagne pour general, come estant gouverneur de la province, qu'il estoit raisonnable qu'en son gouvernement, ilz eussent gardé estat à ses passeportz generaux et particuliers, y laissant l'entrée libre en icellui à toutz heretiques, puix que Mercure le vouloit; et, ce faisant, qu'ilz ne pouvoit prendre ny arrester

<sup>1</sup> Arthur Goudin, et de la Chauvignière.

<sup>2</sup> Il y a, au carton K. 133, sur cette question des passeports, une lettre de Mondo de Ledema à Philippe II datée de Nantes, le 19 janvier 1592, et dont voici le sommaire : « Sur les passeports que le duc de Mercœur donne à toute sorte de gens, sans acception de personnes, et comment il lui a représenté l'inconvénient qui en résulte, pour qu'il ne passe pas plus avant. »

aulchun vaisseau en toutz les portz, hayres ny rades du pais ny ailleurs, là où se pouvoit extandre son gouvernement, ores que cella estoit un grand prejudice à tout le general de la guerre, et une petite invention mise en pratique pour seulement attrapper deniers et accomoder les ennemis, à tout quoy ce n'estoit à eux de donner ordre, sans le comandement exprès de S. M., mais que, trouvantz iceulx ennemis, heretiques, ou autres, en la mer au large allantz ou venantz traffiquer aulx villes de l'autre parti, qu'ilz les devoient prendre et confisquer, ores qu'ilz eussent passeport general ou particulier de Mercure ou d'autre quelconque, pour aultant qu'ilz faisoient la guerre par mer à iceulx ennemis et à leurs fauteurs et adherantz par ordre et comission de S. M. et non de Mercure ny d'autre. Et ainsin les passeportz de Mercure ny d'autre que de S. M. ne pouvoit desroger aulx comissions emanées de S. M. ny empêcher ou retarder l'exécution d'icelles pour deux raisons qui n'admettent aulchune replique.

L'une est que Mercure ny autre n'est gouverneur ny seigneur de la mer, de manière qu'il puisse pretendre aulchune domination en icelle luy pouvoit appartenir, et que, si elle est de l'empire de persone, cest de cellui de S. M. come maistre d'icelle.

L'autre raison est le bien general de ceste guerre comancée pour exterminer les heretiques, ce qui se peult principalement faire au moyen des afflictions grandes que l'armée navale de S. M. leur fait endurer, bien plus grandes que ne sont toutes celles qui se font par terre; car celles icy leur interrompent toutes leurs actions privées et publiques, leur ostant le moien de faire deniers, de retirer armes et autres munitions de guerre d'avec les étrangers et autres peuples du royaume jointz avec eux en eschange de leurs vins, bledz, pastell, draps, toylls, et autres substances, lesquelles, par ce moyen, leur demeurent inutiles, chose qui les afflige plus qu'il ne se peult dire, leur ostant le moyen de continuer la guerre, aneantissant leurs trybutz, peages, subsides, et autres moïens de faire argent, sans lequel la guerre ne se peult conduire.

Que, si la demande de Mercure avoiet lieu, ce seroiet un vray moyen de faire à toutes nations ennemies pouvoir en toute assurance courrir librement la mer et traffiquer avec iceulx ennemis, pour aultant que toutz prendroient passeportz de luy, soubz pretexte de venir en Bretagne, neantmoins qu'en droit fait ilz auroient en volonté d'aller accomoder iceulx ennemis, de manière que toutz ceulx que l'on prendroiet en la mer, encores qu'ilz fussent chargez pour aller en Angleterre ou en Hollande, pouroient se sauver par dire qu'ilz venoient en Bretagne. Et ainsin augmenteroiet les commoditez particulieres d'iceulx ennemis, et ensemble augmenteroiet le fonds de leurs finances publiques, au moyen desquelles ilz continueroient la guerre, principalement augmenteroient les peages de la rivière de Bordeaux, qui sont les seuls clairs deniers tumbantz sans diminution es coffres du duc de Vandosme, pour aultant que les autres peages se despandent la plus part à l'entretenement des garnisons et places fortes, pres ou dans lesquelles ilz se levont. Et ainsin il est

expédiant de diminuer iceulx peages de la riviere de Bordeaux et non les augmenter pour l'intérêt particulier de Mercure, qui n'a aultre but devant les yeux que amasser deniers soubz pretexte de sa petite guerre de triquenique, pour faire laquelle il ne debourse pas ung soult.

Que sa vraye pretension est que l'armée de mer de S. M. serve seulement, affn que, au moyen de l'auctorité d'icelle, tout le monde vienne prendre passeportz de luy qu'il baille indifferamment et indiscrettement en faveur d'argent, mesmes après que les prinses sont faictes, antidatant iceulx passeportz, et à ce que icelle armee luy serve par ce moyen d'une ret à prendre, sans travail, anguilles en eau trouble.

Il est à considerer que l'armée de mer de S. M. faisant ainsi la guerre aux enemis et les prenant, a le moyen de faire gagner quelque chose aux soldatz et mariniers, ensamble a le moyen de faire tumber quelques deniers aux coffres de S. M. pour ayder aux fraiz de la guerre, et de prendre tousiours quelque prinsoniers, au moyen de quoy se puisse entendre quelque chose des actions des enemis, là où, si la requeste de Mercure avoict lieu, il faudroit qu'icelle armee demeurast inutile au port, perdant ses soldatz et ses mariniers, qui toutz iroint ailleurs busquer fortune.

Et, qui est plus, S. M. perdrait la reputation de ses forces navalles demeurantes oysives dans le port en ce pais là, come elles font en Flandres, qui est chose de tres grande consideration, pour aultant que S. M. tenant a presant en sa main le port de Blavet, et en icelluy une bonne armee navalle qui court par foix au long de ces mers, a le moyen de faire cognoistre à toutz les peuples de France qu'il est en sa puissance de les persecuter d'une affliction intollerable, tant en general qu'en particulier.

Il peult bien estre que, pour mieulx induire S. M. à entendre à sa demande, que Mercure la fera faire au nom des estatz de Bretagne, avec procuracion d'iceulz Estatz, de maniere qu'il apparostrà à S. M. que ce ne sera Mercure qui lui fait ceste requeste, ains iceulz estatz, sachant bien combien S. M. desire gratifier aux peuples. Mais sache S. M. que ce ne sont point les Estatz de Bretagne qui font ces belles demandes, cest Mercure couvert de ce faulx manteau. Qu'on leve ce manteau, l'on trouvera au dessoubz d'icelluy le mesme Mercure.

Que si les vraz estatz libres de Bretagne, composez de ceulx qui y debvroint assister, estoient une foix assemblez, y a il apparence qu'ilz soint si ignorantz que de requérir à S. M. telle chose qui, à la bien considerer, tourne à leur domaige, come celle que Mercure entend requérir? Nest ce pas vrayement leur domaige que le traffique soit libre par tout, aussi bien aux heretiques come à eulx, auquel cas iceulx heretiques emporteront le pouffict que les particuliers du pais peuvent à presant avoir seulz, faisantz le traffique aux mesmes?

Some, il ne se peult requérir à S. M. chose plus à l'avantage des heretiques ny plus prejudiciable à la sainte guerre contre eulx encomancée ny mesmes à S. M. que la demande de Mercure.

AULTRE ADVERTISSEMENT CONTENANT LA CAUSE POUR LAQUELLE LES SOLDATZ ESPAGNOIZ SE METTENT ET DESBANDENT EN BRETAGNE.

Il y a encores ung point qui est necessaire que S. M. sache, qui est la cause pour laquelle les soldatz Espagnolz font en Bretagne ce que jamais auparavant ilz n'avoient fait ailleurs, qui est abandonner leur maistre de camp et aller en aultre lieu busquer fortune. Il n'y a nulle faulte en don Juan, ny en don Diego, ny aussi peu en Blas de Xeres, si l'on n'appelle faulte les tenir en discipline avec une juste severitté non toutes foix violante, mais assaezonee d'asses de bonté et pietté. La seule occasion procede de ce que il fasche à gentz de guerre, come ils sont, de voir Mercure si mal et lachement faire la guerre, comme il fait sans esperance de remede, puis qu'il plaict à S. M. qu'il soit general d'icelle.

Il y a encores une aultre occasion qui est qu'ilz sont hors d'esperance que, pour leur valleur, ilz puissent acquerir aulchune richesse, pour aultant que, ayantz reduite une place à l'extremitté de se rendre, alors intervient Mercure, qui la prend à composition en faveur d'argent, arrachant d'entre les mains des soldatz le fruit de leurs labours, et ainsi se desesperantz, ilz vont ailleurs chercher fortune, et le fairoint tant que Mercure sera ce qu'il est.

YVES DE GORMILLÉ DE CORDON.

(Cahier manuscrit in-f° couvert en parchemin. Autographe. Sur la couverture, en grandes lettres: BRITANNIA 1592. K. 1594.)

151

Supplication tres humble de frère Marcellin Cornet à S. M. contre Gourmil, autres foys greffier de la ville de Morlaix.

Valladolid. 1592.

Au nov. — Frère Marcellin Cornet supplie et remonstré tres humblement à V. M. comme, depuis peu de jours, est arrivé de Bretagne en ceste court, un certain personnage nommé Gourmil, aultrefoys greffier en la ville de Morlaix et par les juges royalz dud. lieu condempné et sententié à la mort, pour s'estre mis en effort de surprendre le chasteau du Toreau et le livrer entre les mains des heretiques, comme fauteur d'iceulx.

Lequel Gourmil a bien osé dire publiquement et en presance du s<sup>r</sup> de Lamsac, du Père Mathieu d'Aguirre, des capitaines Pol Emil, Orange et plusieurs aultres personnes dignes de foy que le duc de Mercœur (maistre du suppliant) se monstroint infidelle, desloial et traistre à l'endroit de V. M.; parce qu'ayant promis luy metre le duché de Bretagne entre les mains, il n'avoict tenu compte de satisfaire à sa promesse, ains se seroict mis (au contraire) en devoir de dresser unge entreprisse



sur le fort de Blavet, pour le surprendre et enlever des mains des Espagnolz, quy l'ont en garde souz l'auctorité de V. M.

Et que, pour mieux exécuter son entreprise, il a voulu attirer don Jouan de Laguila hors la Bretagne et l'enfermer entre deux rivières avec son armée, sous pretexte de vouloir secourir Cran, afin quil n'eust moyen de s'opposer à l'exécution de lad. entreprise. Ce que toutes foys led. don Jouan auroit fait et sy bien à propos, quil se seroit saisy d'un autre port de mer en Bretagne, nommé la Rochebernard, par le moyen de huit cens soldatz espagnolz, lesquelz faignans se revolter contre led. don Jouan se seroient jetés aud. lieu avec quatre piecies d'artillerye, pour s'y fortifier et y tenir bon contre les pretensions dud. duc, atendant le secours de V. M.

Lequel duc, pour prevenir ce coup, a envoyé vers le duc de Fleurance, (suivant le dire dud. Gourmil) pour reschercher son assistance d'hommes et finances, afin de pouvoir chasser les Espagnolz, hors la Bretagne et s'emparer d'icelle.

Et se vante led. Gourmil que don Jouan de Laguila l'a envoyé exprès vers V. M. pour l'advertir de tout ce que dessus et aussy le peuple de Bretagne pour informer V. M. de la foule et tiranie de laquelle use led. duc de Mercueur, à l'endroit dud. peuple, afin qu'il pleust à V. M. l'en delivrer.

Laquelle comme il dict, pour recompense du bon service quil luy a fait en cest endroit, luy a donné une bonne *ayuda de costa*<sup>1</sup> avec un estat de contrerolleur et superintendant sur led. fort de Blavet.

Tous lesquelz propos, plains de falçités, ne tendent sinon a persuader et faire a croire à un chascun que led. duc de Mercueur veult se retirer du service de Dieu, de V. M. et de la saincte Unyon, pour embrasser celuy du Prince de Béarn, ou pour mieux dire, sont supposés malicieusement par ce malheureux Gourmil, afin de mettre dissension et division entre V. M. et led. duc de Mercueur, pour mieux avancer les affaires du Biarnoys en Bretagne, à la ruyné de la saincte Unyon et de l'esglise catholique.

Ce considéré, Sire, et qu'en cela l'honneur d'un sy bon Prince catholique est infiniment intéressé, led. frère Marcellin Cornet, comme serviteur d'iceluy, negotiant ses affaires en ceste cour supplie tres humblement V. M. de comander et ordonner que led. Gourmil soit constitué prisonier, en lieu de seure garde, ses papiers et memoires saisis, pour estre mis entre les mains des Ministres de V. M. et donner aud. Cornet temps et lieu, pour faire entendre toutes ses choses à son maistre, afin de se justifier à l'endroit de V. M., faisant paroistre que ce que led. Gourmila dict est faux et meschant, controuvé contre luy, pour, par après, estre chastié et pugny par la justice de V. M., comme calomniateur ennemy de l'unyon des Princes catholiques avec V. M. et vray partisan du prince de Béarn, tel quil a tousiours esté et est à present; et ce faisant V. M. fera justice.

(Original. K. 1592).

<sup>1</sup> *Ayuda de costa*, locution espagnole, qui signifie secours d'argent pour un objet déterminé. L'affirmation de Gourmil étoit d'ailleurs exacte, en ce qui concernoit le subsidé. Il avoit déjà fait le voyage d'Espagne et avoit reçu une gratification de 1000 écus. (Lettre d'Agulita, 18 mai 1591. K. 1591).

152.

*Mémoires au seigneur don Martin d'Idiaques pour les affaires du duc de Mercueur.*

1592.

Les noms des villes prises par l'armée catholique, qui est au pays de Bretagne, au gouvernement d'Anjou, le Mayne et Normandye, frontieres dud. pays, depuis la victoyre obtenue contre les princes de Conty et Dombes, souz la conduite de Monseigneur le duc de Mercueur, assisté des forces de S. M. sont Laval, Chasteaugontier, Chasteaugiron, le Mayne et Donfron, desquelles la prise importe beaucoup pour rendre en peu de temps led. pays de Bretagne libre de la tiranie des heretiques, avec layde de S. M., daultant que par la prise desd. villes, le passage est fermé au secours que les ennemys pouvoient tirer desd. provinces, pour faire la guerre aud. pays de Bretagne. Par ce moyen aussy Rennes, ville principale desdictz ennemys, se voit reduite a telle extremité de vivres, quil luy est impossible den avoir d'ailleurs, pour estre toutes les autres villes et garnisons d'entour d'elle comandées par les catholiques unys.

Ce considéré, led. duc de Mercueur, mon Seigneur et Maistre, suplye tres humblement S. M., comme il a fait cy devant, par les lettres du deuxiesme de mars, de le vouloir assister de deux mil ou quinze cens hommes et de quelque notable somme de deniers pour l'entretènement de la cavalerie et infanterye françoise, esperant qu'avec cela (supposé laide de Dieu), il pourra mettre hors led. pais les ennemis en peu de temps.

Il plaira aussy à S. M. se souvenir de la requeste que je luy ay presanté, tant de la part de mond. seigneur que des estatz du pays de Bretagne, aux fins d'avoir pour agreable ce qu'ilz ont arresté en leur assemblée de Vennes, touchant la liberté du comerce, pour avoir moyen d'entretenir la guerre contre les heretiques.

Je suplye aussy tres humblement S. M. de voir la supplication que luy ay presanté contre un certain personaige nommé Gourmil, à l'occasion de plusieurs mauvais et sinistres propos qu'il a tenu et tient encores pour le present, au prejudice de l'honneur de Monseigneur le duc de Mercueur, afin quil plaise à S. M. ordonner qu'il soit mis en prison, ses papiers et memoires saisis entre les mains des ministres de S. M., attendant que mondiet seigneur justifie le contraire des paroles dudict Gourmil.

Finablement je supplie S. M. d'octroyer à mond. seigneur la licence quil luy a demandée, long temps a, pour six chevaux, et de vouloir expedyer bien tost le secretaire de mond. seigneur et l'envoyer vers luy avec l'expédition des affaires, pour lesquelles mond. seigneur n'a premierement envoyé ptes S. M.

(Original. K. 1592).

<sup>1</sup> Ce mémoire est de P. Marcellin Cornet. Il est sans date, mais postérieur au 20 mai 1592, jour de la victoire de Craon, à laquelle l'auteur fait allusion.

153

*Le duc de Mercœur à Philippe II.*

Nantes, 19 juin 1592.

ANALYSE. — Cette lettre a pour but de recommander au roi un gentilhomme napolitain, Pompée de Ollande, qui a déjà, depuis sept à huit ans, rendu de grands services à la cause catholique et qui va à la cour de Philippe II, pour s'attacher à S. M. « comme son sujet naturel. »

(Original. K. 1592).

154

*Philippe II à don Juan de l'Aguila.*

Valladolid, 28 juin 1592.

EXTRAITS. — Vous avez agi comme il convient en refusant de séparer de votre armée les 500 soldats que le duc de Mercœur vous demandait d'envoyer au secours de Rouen (\*) ; car, bien que l'œuvre fût bonne en elle-même, vos troupes sont peu nombreuses. Il est donc juste que vous ne les démembriez pas et vous ferez bien de les conserver unies. Vous avez très adroitement répondu au duc de Mercœur, en ce qui touche le commandement et la direction qu'il revendique ; car il ne convient pas qu'il y ait innovation sur ce point et vous ne devez pas y consentir à cause des inconvénients qui en pourraient résulter. Toutefois il sera bon que vous conduisiez les choses en donnant au duc toute la satisfaction possible.

(Minute esp. K. 1450).

155

*M. de Lamotte-Jacquelot à don Martin de Idiaquez.*

Nantes, 20 juillet 1592.

ANALYSE. — Cette lettre, en espagnol, a deux buts principaux : 1° rendre hommage à la vertu de don Martin de Idiaquez, qui resplendit par toute l'Europe ; 2° lui exposer la grande nécessité où l'auteur se trouve « la nécessité et beaucoup d'autres incommodités qui me sont survenues, depuis quatorze mois que je suis auprès de la personne du seigneur don Mendo »....

Que Sa Seigneurie s'informe auprès de ce dernier et de Diego Maldonado « du grand dommage et de la grande dépense que j'ai faits, pendant ce temps, durant lequel le seigneur don Mendo m'a entretenu de promesses que S. M. me prendrait à son

(\*) Voyez la lettre du duc de Mercœur à Philippe II, du 31 décembre 1591, pièce 129.

« service et à celui de la Sérénissime Infante, notre princesse, et qu'elle me donne  
« rait des subsides... » Il désire sortir de l'incertitude et savoir si S. M. le retiendra à son service, jurant d'y être fidèle toute sa vie<sup>(1)</sup>.

(Autographe. K. 1582).

156

*Philippe II au duc de Mercœur.*

Valladolid, 20 juillet 1592.

ANALYSE. — Cette lettre a pour but de féliciter le duc de Mercœur de la victoire de Craon et de lui dire la satisfaction du roi<sup>(2)</sup> de voir que don Juan de l'Aguila lui a donné, dans cette circonstance, toute l'aide qu'il était de son devoir de lui apporter.

(Minute esp. K. 1450).

157

*Philippe II aux membres du chapitre de Vannes.*

Valladolid, 20 juillet 1592.

ANALYSE. — Le roi a appris l'intention du chapitre de lui envoyer des reliques<sup>(3)</sup> du saint corps de saint Vincent Ferrier ; et il en témoigne toute sa satisfaction, à cause de la grande dévotion qu'il éprouve pour ce saint.

(Minute esp. K. 1450).

(\*) Cette lettre fut envoyée en Espagne par les soins de Diego Maldonado, qui réclama pour lui-même des subsides et déclara qu'il y avait eu au 31 trois mois qu'il n'avait rien reçu.

(\*\*) La satisfaction royale se manifesta d'une façon plus pratique, à l'égard des Espagnols. Le même carton contient une lettre de Philippe II à don Juan de l'Aguila, en date du même jour, dans laquelle, après l'avoir félicité du succès de Blain et de la victoire de Craon, il lui annonce qu'il lui donne mille ducats de rente au royaume de Naples et mille autres ducats de gratification, une fois donnés. Il l'autorise à distribuer 50,000 écus de rente à ceux qui se sont le plus signalés, dans ces deux circonstances. Les capitaines Diego Ortiz de Ogaleño, Lays de Léon et Gonzalo Garcia de la Carcel reçurent chacun deux cents ducats de rente en Navarre, lorsqu'il vint en Espagne, envoyé par Aguila ; et comme, dans ce pays, la rente vaut le double d'ailleurs, il doit se tenir pour satisfait, sans qu'il soit perdu de vue pour l'avenir.

(\*\*\*) Dom Lobineau dans ses *Vies des saints de Bretagne*, p. 311 et M. le chanoine Le Mené, dans son *Histoire du diocèse de Vannes*, t. II, p. 28, ont chacun donné de cette lettre une traduction que je ne connais pas, lorsque j'ai pris l'analyse de la pièce aux Archives Nationales. Ces deux traductions diffèrent légèrement entre elles ; mais le sens est bien le même. Je proposai toutefois une petite modification qui a son importance. J'ai écrit des reliques au lieu de les reliques. Dom Lobineau et, après lui, M. le chanoine Le Mené ont cru que l'expression *les reliques du corps* voulait dire le corps entier, et que cette lettre de Philippe II maintenait ses premières prétentions. Ce n'est pas exact. Que le lecteur se reporte à la lettre du chapitre de Vannes au duc de Mercœur (pièce 159) et à celle du duc de Mercœur au roi d'Espagne (pièce 152) ; il se convaincra facilement que la présente lettre de Philippe II au chapitre est une réponse à la proposition faite par les chanoines d'envoyer au roi une « notable partie des reliques », à défaut du corps tout entier. S'il restait encore un doute, la lettre qui suit celle-ci suffirait à le dissiper. Le roi d'Espagne écrit en effet au duc de Mercœur : « Si les reliques ne peuvent venir ici tout entières, qu'il en vienne le plus possible. » Les propositions du chapitre n'étaient donc dantes pas très sincères ; car l'affaire traîne en longueur et au sujet de solution qu'en 1597. Voyez-en la suite au 31 mai 1593.

158

*Philippe II au duc de Mercœur.*

Valladolid, 23 juillet 1592.

ANALYSE. — Le roi a reçu la lettre du duc de Mercœur, en date du 25 février, qui lui apprend que le chapitre de Vannes lui donne satisfaction au sujet des reliques de saint Vincent Ferrier. Il lui sait gré du soin qu'il a apporté à cette affaire ; et si les reliques ne peuvent venir ici tout entières, qu'il en vienne le plus possible. « *nengan las mas que sea possible.* » Le duc de Mercœur peut être certain qu'elles seront conservées en Espagne avec l'honneur et le respect qui conviennent (\*).

*(Minute esp. K. 1450).*

159

*Philippe II au duc de Mercœur.*

Valladolid, 21 juillet 1592.

ANALYSE. — C'est une réponse de courtoisie à la lettre écrite au roi, le 2 mars, par le duc de Mercœur et à ce qu'il lui a fait dire par le P. Marcellin Cornet. Le duc a assuré le roi de sa fidélité à la cause catholique ; le roi répond par une promesse de donner satisfaction aux désirs du duc, qui lui ont été exposés par le P. Cornet.

*(Minute esp. K. 1450).*

160

*Mendo de Ledesma au Roi.*

Nantes, 4 septembre 1592.

SOMMAIRE DE LA CHANCELLERIE. — Las pláticas que se entendia que el Duque traya con gente del Bearne — y muestras de su intencion. Les intelligences que l'on accuse le duc d'entretenir avec les gens du Bearnais et les preuves de ses desseins cachés (\*).

*(Déchiffrement K. 1583).*

(\*) Le roi écrivit, le même jour et sur le même sujet, à Diego Maldonado.

(\*) Cette lettre se rapporte évidemment à une tentative faite auprès du duc par Duplessis-Mornay, qui lui avait envoyé M. Meslier, pour tâcher d'amener un rapprochement. Mais « le Bossu découvrit cela, prescha à l'entente, et vint faire remonstrances à M. de Mercœur, ce fit protester l'agent d'Espagne. » *(Mémoire de Duplessis-Mornay au roi du 4 septembre 1592.)*

161

*Le duc de Mercœur à S. M. Catholique.*

Nantes, 14 septembre 1592.

ANALYSE. — Cette lettre a pour objet de demander justice au roi en faveur d'un marchand de Nantes, « Jacques Langlois, fort bon catholique et homme de bien ». Ce marchand avait chargé pour Lisbonne 50 tonneaux de froment et 30 tonneaux d'orge, sur un navire d'Aulonne, dont était maître Mathurin Courtoys. Ce navire fut obligé, à cause d'une tempête, de se réfugier à Mongye, où il fut saisi par les Espagnols en dépit d'un passeport délivré à Courtoys par le duc de Mercœur, et sous prétexte qu'il était d'Aulonne et qu'Aulonne n'était pas du parti de la Sainte Union. Le duc de Mercœur demande justice, en considération de l'attachement de Jacques Langlois à la cause catholique et aussi en vue « de la liberté du commerce avecq ung « chacun, sans distinction de party arrestée aux estatz de ce pays, comme chose « vrayement necessaire à la manutention diceluy. »

*(Original. K. 1582.)*

162

*Le duc de Mercœur au Roi d'Espagne.*

Nantes, 23 septembre 1592.

SME. — Deux ans sont, que, pour apporter remède à la confusion et desordre qui se trouvoit aux églises de ce pays, pour estre grande partye d'icelles destituées de leurs pasteurs et prelatz, les Estatz me prierent d'en donner advis à Sa Sainteté, en l'obeissance de laquelle est ceste province et a lon eu <sup>(sic)</sup> toujours recours en ce qui concerne la regle et police ecclesiastique. Ce qu'ayant désiré faire par le Reverend evesque de Léon, Rolland de Neufville, la malladye de laquelle il fut prevenu, ne permist le fruit esperé de son voiaige. Occasion que, sur l'instance priere des mesmes estatz, pour le mesme subiect, ce religieux docteur en theologie, frère Jacques le Bossu, homme de doctrine et sainteté de mœurs recommandable, va trouver Sa Sainteté, ce qu'il ne fera sans recevoir les commendemens de V. M. n'ayant pour mon particullier autre subiect en ce voiaige que celluy qui concernera vostre service, et si V. M. luy fait cest honneur que de l'ouyr, dont je la supplie tres humblement, il luy representera l'estat des affaires de ce pays, le secours qu'il en espere et qu'elle continuera en la sainte affection qu'elle a fait paroistre à la conservation de

(\*) Voyez le mémoire de Jacques le Bossu, pièce 171, et la réponse de Philippe II à cette lettre du duc de Mercœur, au 23 janvier 1593.

la religion et estat de ce royaume et particulièrement de ceste province. Je pry, Dieu, Sire, qu'il donne à V. M. longue vye et toute prospérité.  
De Nantes, ce XXIII<sup>e</sup> septembre 1592.

Vostre tres humble et tres obeissant et fidel serviteur,  
P<sup>re</sup> EMANUEL DE LORRAINE.  
(Original. K. 1592).

163

*Relation d'une victoire de M. de Boisdauphin, au 1<sup>er</sup> octobre 1592.*

Le titre exact de cette relation en espagnol datée du 27 octobre, et qui fut envoyée au roi par Mendo de Ledesma, est le suivant.

*Relacion de la victoria que Dios fac servido dar à Mos de Boisdauphin contra los Ingleses y lansquenetes hereges, a primero de octabre 1592.* C'est le récit très détaillé de la journée d'Ambrières; voyez dom Taillandier, t. II, p. 422.

(Original. K. 1584.)

164

*Relacion del numero de la gente de guerra, etc.*

Numero de todos. . . . . 4 737.

Hennebont a 17 de octubre 1592.

(Original. K. 1592.)

165

*Philippe II à don Juan de l'Aquila.*

Notre-Dame de l'Etoile, 17 octobre 1592.

ANALYSE. — Une lettre de don Alonzo de Vaçan a fait savoir que, le 27 du mois dernier, Vertendona est parti de Ferrol pour vous conduire deux mille Espagnols, qu'il a reçu l'ordre de vous envoyer, en réponse à la demande de renfort que vous m'avez adressée. Il conviendra que, sans donner l'éveil à l'ennemi, vous joigniez vos troupes à celles qui vont arriver, avec toute la rapidité possible *et si cela se peut que*

(\*) Cette augmentation d'environ 2,000 hommes sur l'état de troupes précédent (pièce 147) s'explique par l'arrivée à Brest de neuf compagnies d'infanterie espagnole, sous les ordres du général Martin de Bertandona. Une revue spéciale de ces troupes, dont l'effectif était de 1823 hommes, avait été passée, le 14, au monastère de Sainte-Catherine. (Original K. 1592) et leur jonction avec l'armée de don Juan d'Aquila s'était opérée, le 17, à Hennebont. Les documents qui vont suivre montrent qu'il était la véritable destination de ce nouveau renfort, dans la pensée de Philippe II, qui feignait de ne l'envoyer que pour répondre aux demandes répétées du duc de Mercœur.

*vous vous empariez de Brest, don Diego Brochero attendant cette place par la mer, avec les navires de son commandement, tandis que vous l'assiégerez par la terre. Ceci est d'une grande importance pour en déloger les hérétiques: « y si fuere posible: apoderaros de Brest, picando » par la mer don Diego Brochero, con lo que tiene a su cargo, y sitiando lo vos por la parte de « la tierra. Esto es lo mas importante por quitar a hereges aquella guardia . . . . »*

Si vous ne pouvez y entrer de force, vous le ferez au moyen de ce fort que vous avez donné, par lettre (\*), l'idée de construire, pour gêner le commerce et obliger ainsi la place à se rendre. . . . Vous remettrez au duc la lettre qui lui est destinée et lui ferez entendre que ce secours est envoyé pour répondre à la demande qu'il m'en a faite, par l'entremise de Marcellin Cornet. Vous lui remontrerez toute l'importance pour la province et pour lui-même de cette entreprise sur Brest, où il faut empêcher, à tout prix, l'ennemi d'introduire les Anglais. Si Dieu vous accordait de vous emparer de cette place, vous n'y placerez d'autre garnison que d'Espagnols et vous amèneriez le duc à l'accepter et à en comprendre l'utilité par les voies les plus douces qu'il vous serait possible. . . . .

Vous remettrez aussi à don Mendo de Ledesma et à don Diego Brochero les lettres que je vous envoie pour eux (\*\*), afin qu'ils vous aident de tout leur pouvoir (\*).

(Minute esp. K. 1430.)

166

*Philippe II au duc de Mercœur.*

Notre-Dame de l'Etoile, 17 octobre 1592.

ANALYSE. — Le roi envoie au duc de Mercœur le renfort que celui-ci lui a demandé par Marcellin Cornet. Don Juan de l'Aquila lui fera entendre l'emploi que S. M. en veut faire; et le roi espère que le duc y aidera de tout son pouvoir.

(Minute esp. K. 1430.)

(\*) L'idée de la construction de ce fort, qui fut réalisée en 1594, avait été mise en avant par don Juan de l'Aquila, dès l'année 1591. « Il sera très utile, sous tous les rapports, de construire sur la « rade de Brest, le fort dont vous parlez », lui écrivait Philippe II dans une lettre, datée du Pardo, le 29 novembre 1591 (K. 1430). Depuis, cette entreprise sur Brest qui tenait tant au cœur du roi d'Espagne, n'avait pas été perdue de vue; et la lettre ci-dessus prouve même que le roi voulait marcher très vite. Aquila, qui était sur les lieux et se rendait mieux compte des difficultés, calmait un peu les ardeurs de son maître. Il lui avait adressé un exposé, qui n'a pas été conservé ou qui a échappé à mes recherches. Il y fait allusion dans une lettre autographe et fort difficile à lire, écrite d'Hennebont, le 10 octobre 1592, à Don Juan de l'Aquila. Cette lettre commence ainsi: « J'ai oublié d'écrire à S. M., en lui faisant mon exposé sur Brest, en et discours de Brest, que, pour plus de « sûreté, lorsque se fera l'entreprise, il sera nécessaire que, dans les lettres qui seront écrites au duc et aux « villes, . . . on dise que l'on avait déjà écrit par une autre voie, . . . et que si les lettres ne « sont pas parvenues, c'est parce que le courrier s'est perdu. » (K. 1432). Il parle encore au roi de l'entreprise sur Brest, dans une autre lettre, datée d'Hennebont, le 16 octobre (ibidem). Enfin, voyez, plus loin, la lettre du 6 novembre, qui fut écrite par Aquila, avant qu'il eût reçu la lettre royale du 17 octobre.

(\*\*) Le même carton contient ces deux lettres, qui demandent l'obéissance, mais n'indiquent pas le résultat à obtenir. Aquila étant chargé de l'exposer de vive voix.

(\*) Voyez, au 12 décembre, la réponse de Don Juan de l'Aquila à cette lettre de Philippe II.

167

*Relacion del numero de la gente de guerra, etc.*

Numero de todos (\*) . . . . . 4.722  
 Sambrio (Saint-Brieuc) 4 novembre 1592.  
 (Original. K. 1592).

168.

*Don Juan de l'Aguila au roi.*

Saint-Brieuc, 6 novembre 1592.

ANALYSE PARTIELLE. — Ce qui importe le plus pour commencer, c'est de s'emparer de quelques postes; or le premier et le principal me paraît être la place de Brest<sup>1</sup>. La plus grande difficulté qui existe en cette affaire, c'est de la conduire de manière que les catholiques de l'Union et le duc ne s'en troublent pas; et je crois qu'ils ne s'en troubleront pas si l'affaire est menée comme je le dis. Dussent-ils même s'en émouvoir, il faut que V. M. s'empare du château de Brest, ou alors que l'on construise deux forts, tout à fait à l'entrée de la rade, sous la protection desquels V. M. pourra tenir l'armée navale qu'elle voudra; cependant le mieux sera encore de s'emparer du château.

Cette place est bien pourvue de tout ce qui est nécessaire; et l'on dit même qu'elle possède quatre-vingts pièces d'artillerie.

... Pour faire cette entreprise, don Juan de l'Aguila déclare avoir besoin de huit ou dix mille hommes.

Pour la sûreté des navires, on pourra très rapidement construire un fort et y placer une demi-douzaine de pièces de canon. Cette artillerie répondra aux Anglais qui pourraient bien venir au secours des assiégés.

Il faudra écrire au duc de Mercœur et aux villes pour en réclamer assistance contre les Anglais et empêcher le soupçon de naître dans les esprits de la construction de ce fort. Il faudra leur dire que, pour faire l'expédition d'Angleterre qui les intéresse tant, rien n'est possible, sans la possession de Brest.

(Original. Partie autographe. K. 1584).

(\*) Vingt-huit compagnies, en y comprenant « les neuf qui vinrent dernièrement avec le général Martin de Bertendona. »

<sup>1</sup> Comme je l'ai fait remarquer, dans une note précédente, il est important de ne pas perdre de vue que cette lettre du 6 novembre a été écrite par Aguila, avant qu'il ait reçu la lettre royale du 17 octobre, qui contenait l'ordre d'attaquer Brest.

169

*Relacion del numero de la gente de guerra, etc.*

Numero de todos . . . . . 3 605.  
 28 compañías. . . . .  
 Fougeres a 3 de diciembre de 1592  
 (Original K. 1592).

170

*Don Juan de l'Aguila au roi.*

Nantes, 12 décembre 1592.

ANALYSE PARTIELLE. — Il a reçu en son temps la lettre de S. M. du 17 octobre; et il en a conféré avec don Mendo et le duc. Ils ont pensé que leurs forces n'étaient pas suffisantes pour cette entreprise, parce que la place est très forte et bien approvisionnée. De plus les navires de S. M. ne sont pas ici; Çubiaurre les ramène en Espagne, parce qu'ils se sont rencontrés en mer avec l'ennemi.

S'il plaît à S. M. de construire le fort, dont il a parlé, pour cette entreprise, il le commencera, si on lui envoie ce qu'il a demandé; et il espère une réponse sur ce sujet. Il n'a pas donné la lettre de S. M. au duc de Mercœur sans belles paroles, lui faisant bien comprendre que c'est à la prière du P. Cornet que S. M. envoie ce secours. Le duc lui a fait de son côté belle réponse; mais don Juan de l'Aguila ne garantit rien.

(Déchiffrement et sommaire. K. 1584).

171

*Le frère Jacques Le Bossu au roi d'Espagne. De la part du duc de Mercœur<sup>1</sup>.*

1592.

SIRE. — Le duc de Mercœur m'avoit donné charge de réitérer à V. M. la supplication qu'il luy a fait par le père Cornet de l'assister d'hommes, de quelque nombre de cavalerie, d'argent et munitions de guerre, au plustost qu'il eust esté possible, pour resister aux dessains des ennemis. Mais, puis qu'il a pleu à V. M. luy envoyer un si notable secours d'hommes<sup>(2)</sup>, il m'a donné expres commandement que, contenant la demande de la ditte cavalerie, argent et munitions de guerre, j'eusse a convertir la demande d'hommes de pied en une très humble action de grâce à V. M.

(1) Ce mémoire est sans date; il est postérieur au 5 novembre, comme on le verra plus loin. J'ai pensé qu'il étoit plus logique de le rejeter à la fin de l'année, date probable de sa remise au roi d'Espagne, pour ne pas le tromper les documents sur l'entreprise de Brest.

(2) Les deux mille hommes du général Martin de Bertendona.



et luy faire offre des enfans qu'il a pleu à Dieu luy donner<sup>(1)</sup>, ne desirant rien plus que les rendre capables du service de Dieu et de vostre couronne.

Il supplie aussi tres humblement S. M. de fayre expres commandement au seigneur Don Mendo Roderich de Les desme, son ambassadeur, et au seigneur Don Dyego Broschero, commandant aux galères de V. M. en la coste de Bretagne de ne permettre ny attenter aucunne chose au preiudice du commerce et de la liberté d'icelluy, requis par les estats de la Province. Daultant qu'encores qu'il aye pleu à V. M. fayre déclaration de sa volenté sur set affaire, conformément à la suplication des dits estatz, l'on n'a laissé toutes foys d'user de plusieurs exes et violences au preiudice de la ditte liberté et interest de plusieurs gens de bien et bons catholiques de la ditte Province.

Le dit duc de Mercœur remonstre tres humblement à V. M. comme il a fait par si devient, et se plaint de se que les habitans de Saint-Malo, souz la faveur d'icelle et néanmoins contre l'intention de V. M. s'efforsent d'establir entre eux une Reypublique particuliere, sollicitent les autres villes de faire le semblable, escrivent à l'ennemy, courent sur les troupes catholiques du party de l'union en Bretagne, et se desunissent tellement du corps de la Province qu'ils ne daignent rendre obeissance au gouverneur et estats d'icelle; quoy que les dits estats assemblés en corps leur ayent envoyé des deutes exprès, tant pour les sommer de comparoistre en leurs dittes assemblees, que pour observer se qui a esté resolu et arresté par eux en icelles au profit et à la manutention de la ditte Province et Religion Catholique.

Faisants courir le bruit à tort et malisusement que le dit Duc de Mercœur les a voutu charger d'une garnison, combien que son intention ne feut jamais telle, ains leur a demandé seulement que celluy qui seroit esleu par eux pour commander au chasteau, prit et receult commission de luy pour garder et maintenir l'autorité de son gouvernement, supliant V. M. ne permettre qu'elle soyt violée par les dits habitans de Saint-Malo, considerant la mauvaise consequence que cela aporeroit pour le regard des autres villes.

Aussi le dit Duc de Mercœur supplie tres humblement V. M. d'avoir pour agreable ma negotiation vers Sa Saincteté, entreprise par la sollicitation des Estats de la Bretagne, pour le bien et avancement de l'église de Dieu, ensemble de la vouloir favoriser et rendre recommandable à l'endroit de S. S. par le moyen de l'ambassadeur de V. M. residant près d'elle, afin que comme la Bretagne se ressent actuellement du benefice de l'assis tance de V. M. en sa defience temporelle, elle puisse aussi

(1) La duchesse de Mercœur avoit mis au monde deux jumeaux, le 5 novembre 1592. Diego Maldonado annonce cette nouvelle à Idiaquez, dans une lettre du 8: « Le jeudi, 5 du présent mois, à cinq heures du matin, il plut à Dieu d'accorder une heureuse délivrance à Madame la duchesse de Mercœur, en lui donnant un fils et une fille jumeaux, la fille la première et le garçon, deux heures après. Les gens d'ici et d'ailleurs se réjouissent beaucoup de cet heureux événement. » (K. 1592)

s'en ressentir en se qui est necessaire pour le restablissement de la splendeur et discipline ecclesiastique.

Frère JACQUES LE BOSSU.

Au Roy. De la part du duc de Mercœur.

(Autographe. K. 1592.)

172

Philippe II au duc de Mercœur.

Madrid, 23 janvier 1593.

ANALYSE. — Le frère Jacques le Bossu a remis la lettre du duc de Mercœur, en date du 23 septembre, au roi qui lui a donné, pour répondre au désir du duc, une recommandation auprès de Sa Saincteté, par l'entremise de son ambassadeur à Rome. (1)

Le roi a appris avec grand plaisir l'heureuse délivrance de la duchesse et la bonne santé dont jouissent la mère et les enfans, comme don Mendo l'aura déjà dit au duc d'une façon particulière.

(Minute esp. K. 1450)

173

Compte de Mendo de Ledesma (2), du 18 mars 1592 au 26 janvier 1593.

EXTRAITS. — Plus, ce même jour (3 avril 1592), à un gentilhomme de M. de Rosampoul, qui s'appelle Villamont, et qui se rendit de cette ville en Basse-Bretagne, pour traiter de ma part avec le même Rosampoul, sur l'affaire de Brest; douze écus d'or (3)

..... 12 #  
Ce même jour, à la femme du Président Velly qui vit dans la familiarité des duchesses, et m'a donné avis de ce qu'elle entend, comme c'est une femme considérable, une chaine d'or, qui coûte cent écus. .... 100 #

Le 13 janvier de la présente année, jour des Rois, aux trompettes, violons, tambours, portiers et autres officiers du duc de Mercœur pour leurs étrennes, soixante écus d'or. .... 60 #

Le total de ce compte est de 454 écus.

(Original esp. K. 1586.)

(1) Je ne sais s'il se rendit tout de suite à Rome mais Jacques le Bossu y était vers le milieu de l'année suivante. Voyez la pièce 211.

(2) Le compte suivant est du 11 avril 1594.

(3) Ces fragments de compte ne sont pas inédits. M. Forneson s'en est servi dans son Histoire de Philippe II, t. IV p. 94; mais il a vu dans M. de Villamont, un gentilhomme qui traite de la trahison de Brest, pour douze écus, et c'est pour cela que j'ai jugé utile de publier cet article tout entier. Sur M. de Villamont, voyez les Notices biographiques.

174

*Relacion del numero de la gente de guerra, etc.*

Numero de todos . . . . . 3. 300  
 Hecho en villa Urrrey (Auray), a 20 de febrero 1593.

(Original, K. 1580).

175.

*M. Dodieu à Sa Majesté Catholique<sup>(1)</sup>.*

SIRE. — Ce n'est pas sans raison qu'on a dict que les armes assurent la justice, quelle maintiennent lestat en paix et que, sans elle, les armes ne sont que force et violence. Nous en avons l'exemple en ce desolé royaume, auquel nous voyons beaucoup de personnes abusans des armes qui leur sont commises, forcer et violer tous droicts divins et humains et mettre la iustice souz le pied, en telle sorte que celui qui est le plus fort estime que toutes choses luy sont licites et permises. Vostre ardent zele et devotion a la conservation de la religion catholique nous a monsté par sa munificence et secours, combien vous aimez lestat de la chrestienté et singulièrement celui de ce royaume. Vous avez envoyé grand nombre de gens de guerre pour maintenir et la pieté et la justice, dont depend lestat d'une monarchie vraiment chrestienne.

Mais nous sentons que vos armées sont employées par ceus, auxquels vous les avez envoyées, a leur profit et usage particulier, et non a maintenir la religion et assurer la iustice. Je le sens, autant ou plus que nul autre de cette province, en laquelle, tenant le premier lieu en la iustice souveraine du parlement, iay congneu que vos armes ne sont point aus champs pour les autels, mais pour usurper la souveraine autorité en cette province preiudiciable a lelection dun Roy tant desirée par nostre Saint-Père, par V. M. et par tous les gens de bien de ce royaume. Pour mon devoir, ie ay empesché cette usurpation, tant quil ma esté possible, et, pour cette cause<sup>(2)</sup>, Monsieur le duc de Mercur ma fait commander par ses ministres de sortir

(1) Cette lettre est sans date, et le classificateur des Archives nationales l'a attribuée à l'année 1593. Comme le Journal de Pichart (*Dom Morice*, III, 4223), raconte que la duchesse de Mercur avait chassé de Nantes le président Dodieu de Velly et M. de Jacquiot, le 6 juin 1591, j'avais d'abord classé cette lettre à l'année 1591; mais les registres secrets du Parlement de la Ligue, consultés pour moi par l'obligeant M. F. Saulnier, conseiller à la Cour d'Appel de Rennes, m'ont donné la solution de cette difficulté. Louis Dodieu a très régulièrement présidé le Parlement, depuis le 8 janvier 1593, jusqu'au 3 avril 1593, à partir duquel jour, son nom disparaît des registres. Il est donc vraisemblable que c'est à cette date que la menace, dont le Journal de Pichart s'était fait l'écho, fut exécutée; et que, c'est au mois d'avril 1593, que le président Dodieu, chassé de Nantes par le duc de Mercur, écrivit à Philippe II cette belle et courageuse lettre, où il ne ménage pas la vérité au roi d'Espagne, tout en recommandant son dévouement à sa bonté.

(2) Il y avait une autre cause que le président Dodieu, dans sa droiture, ignorait sans doute. Sa femme espionnait la duchesse de Mercur et sa mère, au profit de l'ambassadeur d'Espagne. Voyez la pièce 173.

de la ville de Nantes, où est a present seant ledict parlement. Il a fallu ceder a la force, de peur d'avoir pire traitement, duquel j'avois auparavant esté menacé par plusieurs fois. On ne m'a dict autre raison, sinon que ie ne portois point bonne affection au dict sieur de Mercur. Il y a trante six ans que ie suis officier du roy. Jay servy cinq roys en plusieurs grandes et honorables charges; mais ie nay point apris, aus endroicts où iay esté, que, en nostre ministère, il fallust avoir autre affection que au service de Dieu, du roy et a la conservation du repos public. Cette a este tousiours ma certaine et entiere resolution, il me seroit fort difficile d'apprendre a present une autre leçon. Jay este persecuté par les ennemis pour avoir maintenu la religion; iay esté emprisonné, despoillé de tous mes biens, rançonné de grande somme de deniers. Don Mendo, comme ie croy, est asses informé de toutes ces choses; et, a present, je suis despoillé de tous honneurs et gaiges, par le moien desquels ie me pouvois entretenir avec ma famille et non pour autre cause que pour avoir maintenu lestat et la iustice. Il ne me reste plus que la langue pour me plaindre à vostre royale Majesté et la supplier tres humblement de me secourir de vostre liberalité, en cette mienné affliction; et ie demureray à tousiours.

Vostre tres humble serviteur,

DODIEU.

(Autographe, K. 1586).

176

*Relacion del numero de la gente de guerra, etc.*

Numero de todos . . . . . 3.901.  
 29 compañías.

(Original, K. 1586).

Pontivy, a 26 de mayo de 1563.

177

*Le Chapitre de Vannes à Philippe II.*

Vannes, 31 mai 1592.

SIRE. — Nous avons présentement reçu la lettre<sup>(1)</sup>, de laquelle il a plu à V. M. nous honorer, . . . Ayant meurement pensé à ceste affaire, avons trouvé qu'il ne

(1) La seule lettre de Philippe II, qui nous soit connue sur ce sujet, est du 20 juillet 1592. Comme le chapitre de Vannes ne metait pas beaucoup d'empressement à satisfaire le roi d'Espagne et que les communications étaient fort lentes, il est possible que la lettre à laquelle il est fait allusion ici soit celle du 20 juillet. Aucun autre document n'indique que Philippe II ait continué à intervenir personnellement dans cette affaire; mais ses agents en Bretagne s'en occupèrent pour lui. Voyez la pièce 181.

nous est aucunement licite de toucher à tels sacrez tresors, tant à cause de l'absence de Monsieur nostre évesque, qui est, y a un an et demy, à Paris, pour les affaires de l'Estat, que d'autant qu'en nos chartes nous avons trouvé bulles de Nostre Saint Père, par lesquelles est faicte tres expresse deffense à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de transferer hors nostre eglise les dictes reliques, sur peine d'excommunication et d'encourir l'indignation de Dieu<sup>(1)</sup>. . . . .

178

*Relacion del numero de la gente de guerra, etc.*

Numero de todos. . . . . 3.112.  
26 compañías.

(Original. K. 1580).

Pontivi a 8 de agosto de 1593.

179.

*Le duc de Mercœur au Roi Catholique.*

Du Camp de Loudéac, 29 août 1593.

SIRE. — La trêve generale aiant esté accordée aux ennemis par M. le Duc de Mayne et icelle faict autoriser par les Estatz en la presence des ministres de V. M., je l'ay receue en cette province, pour ne me desunir et ne troubler les affaires du Roiaume, mesme obvier au dessein de l'ennemi, qui estoit d'attacher la guerre en cetted. province, y envoyer et maintenir toutes ses forces. Lors que la trêve m'a esté apportée, j'estois au siege de la ville de Montcontour, avecques tel advantage que ie la pouvois emporter. Sire, iay avec regret et le dernier accepté cette trêve. Je supplie V. M. de croire que ie seré le premier qui reprendra les armes, lors qu'il y aura apparence de ce faire, pour le bien de la cause commune de la Religion et de vostre service, auquel, entre tous les françois, aucun ne se trouvera plus affectionné que moy. Dans peu de jours ie feré entendre à V. M. plus particulièrement lestat des affaires, pour recevoir les commandemens desquels y lui plaira m'honorer. Cependant j'assisteré dom Jouan et son armée des commoditez que la pauvreté de la province pourra permettre. Je prie Dieu, Sire,

Maintenir et conserver V. M. en toute prosperité et longue vye. Du camp de Loudéac, ce 29<sup>e</sup> daoust 1593.

Vostre tres humble et tres obeissant et fidel serviteur.

PIERRE MANUEL DE LORRAINE.

*Lo que dio fey Marcelin Cornet de parte del duque de Mercurio, a 26 de set<sup>e</sup> 1593. (Note de classement).*

<sup>(1)</sup> Cette pièce n'est pas extraite des Archives Nationales; je n'en connais pas la source. Elle a été donnée par M. le chanoine Le Moët, dans le t. II, p. 36 de son *Histoire du diocèse de Vannes*; mais cette lettre de chanoine breton au roi d'Espagne appartient trop à mon sujet pour que je la passe sous silence et j'ai admis en sa faveur une exception à la règle que j'ai dû m'imposer de ne rien publier, en dehors des documents déjà si nombreux des Archives de Rennes.

180

*Le P. Marcelin Cornet, pour le duc de Mercœur au roi d'Espagne.*

Espagne, 28 septembre 1593<sup>(1)</sup>.

SIRE. — Le duc de Mercœur m'a commandé par ces dernières lettres du XXVIII<sup>e</sup> d'Aust de faire entendre à V. M. qu'ayant assiégé la ville de Montcontour, avec grande apparence de l'emporter dans quinze jours, la trêve faicte entre les catholiques unis et ceux du party des heretiques luy fut signifiée, suivant les patentes du duc de Mayne et l'arrest de la court de parlement transféré à Nantes. Au moyen de quoy il a esté contrain (à son tres grand regret) de l'accepter, pour ne se desunir du general et n'attirer en la Province de Bretagne les forces des ennemis allies inutiles, ainsi que le Mareschal d'Aumont si estoit desia acheminé avec les Anglois.

Il m'a donné charge aussi d'assurer toujours V. M. qu'il n'y a Prince en France plus disposé à luy faire tres humble et fidelle service qu'il est. Desirant pour ce effect sçavoir la resolution que V. M. a pris sur ceste nouvelle occurrence des affaires de France pour il apporter de sa part tout ce qui luy sera possible.

Il supplie paraillement V. M. prendre de bonne part, s'il s'avance de luy dire, par forme d'avis, que si elle ne fait paroistre de grandes forces pour donner esperance aux villes et au peuple de quelque proche soulagement, qu'il est à craindre que la volonté des uns et des autres n'incline du costé de l'heretique, estant desia a demy esbranlé par la fainte conversion d'icelluy<sup>(2)</sup>, comme V. M. l'aura peu apprendre d'ailleurs.

Prevoyant aussi le dict duc de Mercœur que si Sa Sainteté acceptoit la dicte conversion (comme lon tient que le duc de Nevers et autres du party contraire sont allé vers elle pour la supplier de la trouver bonne, ores que mondict seigneur ne peut croire que Sa Sainteté la vould approuver, sans le consentement de V. M.) lon entrera sans doute en termes de paix pour se liberer d'une si longue guerre.

Partant mondict seigneur estime que le seul moyen pour remettre les affaires et favoriser l'élection au désir de V. M. est de letter des grandes forces et une armée plus puissante que celle des heretiques au cœur de la France<sup>(3)</sup>. Qu'est en substance ce que le dict duc de Mercœur m'a commandé de représenter pour le present à V. M. Auquel, comme a ses lettres, elle fera telle responce qu'elle jugera estre necessaire, si tel est son bon plaisir.

FRÈRE MARCELLIN CORNET,

(Autographe. K. 1589)

<sup>(1)</sup> Cette pièce n'est pas datée, mais la lettre précédente porte une note de la chancellerie espagnole, qui permet d'assigner sans erreur la date du 28 septembre 1593.

<sup>(2)</sup> L'abjuration de Henri IV eut lieu à Saint-Denis le 25 juillet 1593, et fut annoncée aux gouverneurs des provinces par une sorte de lettre circulaire, datée du même jour. Le carton K. 1595 contient une copie de celle qui fut adressée à M. de Saint-Luc, lieutenant-général pour S. M. au gouvernement de Bretagne.

<sup>(3)</sup> Il est à remarquer que le duc de Mercœur demanda au roi d'Espagne de jeter de grandes sommes au secours de la France, mais que, depuis l'arrivée des 2,000 hommes du général de Bertoussin, il n'en réclama plus pour la Bretagne. Nous allons même le voir protester énergiquement, devant l'envoi d'un nouveau secours.

*Diego Maldonado à Philippe II.*

Paris, 10 octobre 1593.

TRADUCTION. — Sire, L'évêque de Vannes en Bretagne qui était en ces Etats, comme l'un des députés du clergé de cette province est parti d'ici pour y retourner ces jours passés. Je lui ai parlé de la translation du saint corps<sup>(1)</sup> du bienheureux saint Vincent Ferrier, lui rappelant que les chanoines du chapitre de cette église avaient écrit (\*) à V. M. qu'ils feraient ce qu'il lui avait plu de leur ordonner au sujet de cette translation, aussitôt que leur évêque serait de retour, parce qu'il leur paraissait juste et nécessaire de ne pas faire cet acte sans son intervention et en son absence. Attendu ce qui précède, je lui ai dit aussi que V. M. recevrait un service très particulier, si cette affaire était mise à exécution, aussitôt que cela pourrait être et que ce serait une occasion pour lui de montrer le désir dont il m'a dit plusieurs fois être animé de servir V. M. Il m'a promis de le faire complètement. J'en ai donné avis à don Mendo Rodriguez de Ledesma, que j'avais laissé informé de cette affaire; et il m'a paru que je devais en écrire à V. M., pour qu'il lui plût d'ordonner que l'on continuât jusqu'à achèvement une négociation, qui est si importante pour le service de Dieu et pour la piété de V. M. et qui est entamée depuis près de quatre ans<sup>(2)</sup>.

Il y a vingt et un ans que je sers V. M. dans ses affaires d'Etat, sans qu'il m'ait été accordé, pendant tout ce temps, une seule récompense de considération, à l'exception de quelques médiocres subsides que j'ai entièrement dépensés, avec le bien que je tenais de mes pères, pour le service de V. M. Pendant les onze dernières années, je n'ai pas reçu d'appointements, je n'en ai pas plus à cette heure, et je souffre de grandes nécessités, étant toujours employé en des affaires aussi grandes que celles qui se traitent et ayant rendu des services signalés. Je supplie humblement V. M. qu'il lui plaise de donner ordre qu'on me remette une gratification conforme à la grandeur et à la libéralité de V. M. qui daignera m'honorer en même temps en me faisant assigner des appointements, pour me permettre de vivre, comme en ont ceux qui servent V. M. Dieu garde de longues années la Catholique Personne de V. M.

De Paris, le 10 octobre 1593.

DIEGO MALDONADO.

*(Original. K. 1585).*

(1) Maldonado ignorait sans doute que le roi avait renoncé à obtenir le corps tout entier de saint Vincent Ferrier, comme le prouve sa lettre du 20 juillet 1592 au duc de Mercœur, pièce 158.

(2) Ce ne peut être une allusion qu'à la lettre du 21 janvier 1572 ou à quelque autre qui n'a pas été conservée; car celle du 31 mai 1595, ou du moins le fragment que M. le chanoine Le Mené en a publié, était un refus catégorique.

(3) Voyez au 2 mars 1597, la solution qui intervint et qui, si je ne me trompe, est restée inconnue, jusqu'à ce jour, aux historiens du diocèse de Vannes.

*Le duc de Mercœur au Roi d'Espagne (1).*

Nantes, 15 novembre 1593.

SIRE. — J'ay differé, jusqu'à ce jour, écrire a V. M. l'estat des affaires en cette province, remettant à l'issue de la trespve, veoir quelz changementz y apporterait la reprise des armes. Mais ayant esté, du consentement du general du Royaume la trespve continuée, j'ay pensé qu'elle auroit agreable entendre les raisons qui m'ont convié à ne refuser la continuation de ladicté trespve, qui sont que je ne pouvois seul aller contre ce que toute la France avoit consenty et receu, sans mettre en évident peril la province, mesmes les forces que V. M. y maintient. Les desseins de l'ennemy estans assez cogneuz, d'y attacher la guerre et faire fondre son armée, laquelle il n'avoit sujet d'employer ailleurs. Lors que l'occasion se presentera de prendre les armes pour le bien de la religion et service de V. M., je confirmeré par mes actions suivantes la mesme volonté que j'ay portée cy devant aux effectz de la guerre. Et lors que l'on a traicté des affaires en l'assemblée generale des Estatz de ce Royaume, où avecq toute syncerité, et affection j'ay ouvertement embrassé les propositions faictes par Messieurs les ministres de V. M. et tellement disposé les deputez de cette province qu'altres du Royaume ne sy sont monstrez plus affectionnez. Et sans que je m'asseuré que V. M. en aura este advertie par messieurs ses ministres, je luy en tiendroy particulièrement compte. Cette affection qui a paru à toutes les occasions de vous faire service et en laquelle je ne cederé à personne me donnera la hardiesse, Sire, de vous supplier très humblement pour le bien du pays et de vostre service, voulloir commander que les forces qui sont par deca soient payées<sup>(2)</sup>, d'autant que l'insolence qui est grande des soldatz, à l'endroict du peuple s'excuse sur ce qu'ilz ne sont payez. Estans bien entretenues, elles sont suffisantes avecq celles qui sont nées au pays, pour maintenir la province, laquelle affligée d'une longue guerre, n'en scauroit supporter de plus grandes. Et a ce que reprenant les armes, V. M. reçoive le contentement qu'elle en desire, elle leur fera, si luy plaist, commandement d'obeir et conservera l'autorité que j'ay en cette province. Je ne luy fais cette supplication pour mon particulier interest; mais ceulx qui ont charge soubz les grands princes ne peuvent s'en acquitter avecq honeur sans l'obeissance des gens de guerre. Et, si elle eust esté, aux occasions que la raison de la guerre a présentées, les effectz eussent esté plus grands et V. M. plus satisfaite. Je la suppliré aussi très humblement que

(1) Cette lettre, emportée en Espagne par M. du Vinea ne fut remise au roi que le 31 mars 1594.

(2) Le carton K. 1580 contient deux comptes indiquant ce qui avait été payé et ce qui était dû aux troupes de don Juan d'Agulla, en date des 4 et 6 mars 1593. Il y eut un paiement partiel en août de la même année. (Ibidem).

les deniers empruntés des villes et communautés, mesme des particuliers, auxquels je me suis obligé et engagé ma promesse, leurs soient rendus<sup>(1)</sup>, pour les maintenir en l'affection qu'ilz ont monstrée avoir à cette cause et au service de V. M., laquelle aura aggréable que le sieur de la Roche du Vineau<sup>(2)</sup>, présent porteur, que j'envoie vers elle, retire response, laquelle je supplie humblement vouloir commander estre prompte, afin que je sois fait certain de sa volonté, pour luy rendre le tres humble service que je luy ay voué. Je prie Dieu.

Sire, conserver vostre R. M. en prospérité et santé. De Nantes, ce XV<sup>e</sup> jour de novembre 1593.

Vostre tres humble et tres obeissant et fidel serviteur.

PHÉMANUEL DE LORRAINE.  
(Original. K. 1584).

183.

*Relacion del numero de la gente de guerra, etc...*

Numero de todos. . . . . 3.465  
(Sans indication de lieu)<sup>(1)</sup> a 20 de novembre de 1593.  
(Original. K. 1586).

29 compañías.

184.

*Le duc de Mercœur à don Juan de l'Aguila.*

Nantes 14 décembre 1593.

ANALYSE. — Le duc a été avisé qu'un certain nombre de navires et de gens de guerre de S. M. C. ont paru en vue de Bellisle. Il y a bien apparence qu'ils ne sont pas envoyés pour cette province, puisque le duc n'en a reçu aucun avis. Si les troupes descendent à terre, pour se rafraichir, les ennemis pourront entrer en défiance, parce que ce sera une rupture de la trêve. Le duc envoie l'évêque de Vannes à don Juan de l'Aguila, pour lui faire entendre ces raisons. Le maréchal d'Aumont lui a de plus fait savoir que M. de Chambellan avait été fait prisonnier, au mépris de la même trêve par des soldats espagnols et français, et qu'ils l'avaient emmené à Blavet. Il demande sa mise en liberté<sup>(1)</sup>.

(Copie espagnole. K. 1586.)

(1) Un sommaire fait par la chancellerie d'une lettre de Mendo de Ledesma au roi en date du 16 mars 1593, indique déjà le mécontentement du duc de Mercœur, de ce que don Juan de l'Aguila ne lui payait pas ce qu'il lui avait prêté (K. 1586).

(2) Yves de la Roche du Vineau, protonotaire apostolique, voir aux Notices biographiques.

(3) Il est à penser que l'armée espagnole était alors à Pontivy. Les deux états de troupes précédents et le suivant, du 15 janvier 1594, sont en effet datés de cette dernière ville.

(4) Indépendamment de cette pièce, il y a, au même carton, une traduction espagnole de trois autres documents : les articles que l'évêque de Vannes vint traiter avec don Juan, de la part du duc de Mercœur, la réponse de don Juan à ces articles et une lettre du même au duc. Ces pourparlers avaient pour but d'empêcher le débarquement d'un nouveau secours d'Espagne, qui eut lieu, malgré le mécontentement du duc de Mercœur.

185.

*Relacion del numero de la gente de guerra, etc.*

Numero de todos. . . . . 1981.  
18 compañías<sup>(1)</sup>.

(Original. K. 1586)

Blavet, a 21 de diciembre de 1593.

186

*Georges d'Aradon, évêque de Vannes, à don Juan de l'Aguila.*

Vannes, 22 décembre 1593.

ANALYSE PARTIELLE. — En arrivant à Vannes, de retour du château de l'Aygle, il a reçu des nouvelles de France et de Rome ; et il veut en faire part à don Juan de l'Aguila comme à celui « duquel la conservation de ceste province, soubz l'auctorité d'un roy et tres grand et tres catholique pourra, Dieu aydant, provenir. » On tient pour quasi désespérée la prolongation de la trêve. Le roi de Navarre fait ses préparatifs, près de Dieppe. Le Souverain Pontife encourage d'ailleurs les catholiques par son attitude.

« On me mande le zèle qu'il a d'ayder ce parti et le peu ou point de volonté d'ouyr les agens du Roy de Navarre, ayant protesté de ne l'admettre aucunement en sa justification ; et, pour ce, il n'a permis que sesdits agens le soient allé trouver, « ains seulement Monsieur de Nevers, comme pour soy, et sans avoir seulement osé « proferer le premier mot de sa charge. »

(Original. K. 1586.)

187

*Don Mendo de Ledesma au Roi.*

Nantes, 31 décembre 1593.

ANALYSE PARTIELLE. — Le duc est venu vers Mendo de Ledesma, avec un peu de colère française « con una poca de colera francesa, » lui disant que le nouveau renfort

<sup>(1)</sup> Ces dix-huit compagnies formaient le nouveau secours, qui venait de débarquer en Bretagne, malgré le duc de Mercœur, sous les ordres du capitaine don Juan de Luna. Cette revue passée à Blavet nous donne la date très approximative de ce débarquement. Le 23 décembre, nouvelle revue à Hainbont, et départ pour Blavet, où le commissaire Pedro de Albiua compose encore un nouvel état de troupes, daté du 31. Le 31, dans la matinée, les 18 compagnies se mettent en marche pour Pontivy, où se trouvaient les vingt-six autres compagnies de l'armée (*Ibidem*).

Il y a, au même carton, un état des forces et munitions navales de Philippe II, en Bretagne, daté de Blavet, le 23 décembre 1593, qui nous apprend que ces forces se composaient alors de seize navires de différents capacités.



était envoyé, sans qu'il eût reçu le moindre avis, comme gouverneur de la province, contrairement à ce qui fut toujours fait par son propre roi. Mendo lui a répondu qu'il était fort étonné de son mécontentement, puisqu'il lui avait tant de fois manifesté des désirs contraires, etc.

Dès que le duc a entendu parler de l'arrivée de ce secours, il a envoyé dire à don Juan de ne pas laisser débarquer ces hommes, pendant la trêve ou alors de les diriger sur Bordeaux.

Le duc songe à envoyer à S. M. une personne dont la mission sera de dire au roi de ne plus expédier de nouvelles forces.

Il a juré de ne plus sortir en campagne, qu'il n'ait une autorité plus grande sur les troupes de S. M.

(Déchiffrement K. 1586 et sommaire K. 1591).



## TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	I
ESSAI SUR L'HISTOIRE DE L'OCCUPATION ESPAGNOLE EN BRETAGNE PENDANT LA LIGUE	V
CHAP. I <sup>er</sup> . — LES AMBITIONS DE PHILIPPE II	VII
CHAP. II. — L'AMBITION DU DUC DE MERCOEUR	XI
CHAP. III. — INTRIGUES DU DUC DE MERCOEUR À ROME	XXIII
CHAP. IV. — ENTREPRISES ET INTRIGUES DES ESPAGNOLS SUR BREST	XXVIII
CHAP. V. — LES SERMENTS DU DUC DE MERCOEUR	XXXVI
CHAP. VI. — LA FIN DU RÈVE	XXXVII
CHAP. VII. — LE DUC DE MERCOEUR ET DON JUAN DE L'AGUILA	XLIV
CHAP. VIII. — LES ESPAGNOLS EN BRETAGNE	LII
DOCUMENTS SUR LA LIGUE EN BRETAGNE	5

### 1589

1. — Philippe II au duc de Mercœur	5
2. — Instructions de Philippe II à Diego Maldonado, chargé d'une mission en Bretagne	5
3. — Diego Maldonado à Philippe II	6
4. — Traité sur l'union du duché de Bretagne à la couronne de France	6

### 1590

5. — Mémoire en espagnol sur les droits de l'infante au duché de Bretagne	8
6. — Le roi d'Espagne à Diego Maldonado	8
7. — Renseignements sur les ports de Bretagne	9
8. — Le duc de Mercœur à Diego Maldonado	9
9. — Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, à Philippe II	10
10. — Le duc de Mercœur à sa femme	11
11. — Le roi d'Espagne à Diego Maldonado	11
12. — Diego Maldonado à Philippe II	12
13. — Le roi d'Espagne à Diego Maldonado	12
14. — Le roi d'Espagne au duc de Mercœur	12

15. — Le roi d'Espagne à don Juan de l'Aguila . . . . .	13
16. — Le roi d'Espagne à la duchesse de Mercœur . . . . .	13
17. — <i>Instrucion al maestro de campo don Juan del Aguila en lo del socorro que leva a Bretana.</i> . . . .	13
18. — Cosidor Gormille à don Juan de Idiaquez . . . . .	14
19. — Le duc de Mercœur à Philippe II . . . . .	14
20. — Le duc de Mercœur à don Juan del Aguila . . . . .	15
21. — La duchesse de Mercœur à Diego Maldonado . . . . .	16
22. — Don Juan de l'Aguila à Diego Maldonado . . . . .	16
23. — Le duc de Mercœur à Diego Maldonado . . . . .	16
24. — La ville de Nantes à Philippe II . . . . .	17
25. — Etat de paiement des troupes de don Juan de l'Aguila . . . . .	17
26. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra.</i> . . . .	18
27. — Etat des gens de guerre et de mer embarqués sur les navires espagnols . . . . .	18
28. — Quittance du duc de Mercœur de la somme de vingt mille écus d'or au roy d'Espagne . . . . .	18
29. — Le duc de Mercœur à Philippe II . . . . .	19
30. — Répartition des prises . . . . .	19
31. — Compte des cinquante mille ducats employés pour la paye des gens de guerre et de mer . . . . .	19
32. — Le duc de Mercœur à Philippe II . . . . .	19
33. — Instructions données par le duc de Mercœur à . . . . . touchant ce qu'il aura à dire au roi d'Espagne . . . . .	22
34. — <i>Las condiciones con que se entrego Henebon.</i> . . . .	24

## 1591

35. — Le duc de Mercœur à Philippe II . . . . .	24
36. — Philippe II à don Juan de l'Aguila . . . . .	25
37. — Philippe II à Diego Maldonado . . . . .	25
38. — La duchesse de Mercœur à l'Infante d'Espagne . . . . .	26
39. — Georges d'Aradon à Philippe II . . . . .	27
40. — <i>De unione duceus Britannicæ.</i> . . . .	28
41. — Note envoyée par Georges d'Aradon à Philippe II, sur lui, sur ses frères, sur ses parents, etc. . . . .	28
42. — Georges d'Aradon à l'Infante d'Espagne . . . . .	29
43. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra.</i> . . . .	30
44. — Le duc de Mercœur à Philippe II . . . . .	30
45. — Joseph Fontana à Philippe II . . . . .	31
46. — <i>Relacion de la gente de guerra que ay en Blavel, etc.</i> . . . .	31
47. — <i>Relacion de las cartas y papel que el Padre Fray Matheo de Aguirre dio a S. M. a 3 de Hebrero de 1591. En lo de Bretana.</i> . . . .	31
48. — La ville de Nantes à Philippe II . . . . .	31
49. — Nouvelles de France envoyées à Philippe II par l'évêque de Comings . . . . .	32
50. — Philippe II à M. d'Aradon . . . . .	32

51. — L'Infante d'Espagne à la duchesse de Mercœur . . . . .	32
52. — Philippe II à Diego Maldonado . . . . .	32
53. — Philippe II au duc de Mercœur . . . . .	33
54. — Instructions de Philippe II à don Mendo Rodriguez de Ledesma, envoyé par lui en Bretagne . . . . .	33
55. — Instruction particulière à don Mendo Rodriguez de Ledesma . . . . .	35
56. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne . . . . .	36
57. — <i>Diego Maldonado al Rey. Relacion particular, etc.</i> . . . .	37
58. — Philippe II à don Juan de l'Aguila . . . . .	38
59. — Philippe II au duc de Mercœur . . . . .	38
60. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra.</i> . . . .	38
61. — Don Juan de l'Aguila à don Martin de Idiaquez . . . . .	38
62. — Mémoire de M. de Lansac pour les affaires de Bretagne . . . . .	39
63. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne . . . . .	42
64. — Le duc de Mercœur à don Juan de Idiaquez . . . . .	43
65. — La duchesse de Mercœur à l'Infante d'Espagne . . . . .	43
66. — M. Jacquolot au roi d'Espagne . . . . .	44
67. — M. de Lamotte-Jacquolot au roi d'Espagne . . . . .	44
68. — Mémoire pour l'Etat de Bretagne à l'ambassadeur d'Espagne . . . . .	45
69. — Le maire et les échevins de la ville de Nantes à Philippe II . . . . .	48
70. — Juan de l'Aguila à Philippe II . . . . .	49
71. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra.</i> . . . .	49
72. — Pedro de Hanes au roi . . . . .	49
73. — Frères Jacques le Bossu au roi Catholique . . . . .	50
74. — M. Dodiou au roi d'Espagne . . . . .	51
75. — Le duc de Mercœur au roi Catholique . . . . .	52
76. — Le duc de Mercœur à l'ambassadeur de Sa Sainteté en Espagne . . . . .	53
77. — Diego Maldonado au roi. Au sujet de l'affaire que don Mendo est venu traiter . . . . .	53
78. — L'évêque de Cornouailles au roi Catholique . . . . .	59
79. — Compte du payeur de l'armée Gonçalo Grã de Reyna . . . . .	54
80. — M. de Lansac à don Juan de Idiaquez . . . . .	54
81. — Le duc de Mercœur à don M. de Idiaquez . . . . .	55
82. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne . . . . .	56
83. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra.</i> . . . .	57
84. — Lamothe Le Royer au roi Catholique . . . . .	57
85. — Note de la duchesse de Mercœur à don Mendo Rodriguez de Ledesma . . . . .	57
86. — M. de Boisdauphin à don Mendo de Ledesma . . . . .	58
87. — <i>Lista general de la gente de guerra francesa que tiene el duque de Mercurio en su armada, en el campo en Corle, a tres de julio de 1591.</i> . . . .	59
88. — Le duc de Mercœur à S. M. C. . . . .	61
89. — <i>Copia de la instrucion del duque de Mercurio para el Padre Marcellin Cornet.</i> . . . .	63
90. — Mémoire du P. Marcellin Cornet pour le roi d'Espagne . . . . .	63
91. — Résumé de la mission de Marcellin Cornet, avec les réponses proposées au roi d'Espagne . . . . .	67

92. — Le sieur de la Roche envoyé par le duc de Mayenne, vers le duc de Mercœur . . . . .	69
93. — M. de la Roche-Hue envoyé de M. Boisdauphin vers don Mendo de Ledesma . . . . .	70
94. — Mémoires envoyés par M. de Lamothe-Jacquetot au roi d'Espagne . . . . .	71
95. — M. de Lamothe-Jacquetot au roi d'Espagne . . . . .	72
96. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne . . . . .	73
97. — Etat de ce qu'il est requis et nécessaire de faire en Bretagne pour le service du roi . . . . .	74
98. — Mendo de Ledesma à don Martin de Idiaquez . . . . .	82
99. — M. de Boisdauphin à don Mendo de Ledesma . . . . .	83
100. — Le P. Benoit, gardien des Cordeliers d'Anconis, à don Martin de Idiaquez . . . . .	84
101. — Mémoire du P. Benoit, gardien des Cordeliers d'Anconis, sur ce que l'on peut faire touchant la délivrance de M. le duc d'Elbeuf . . . . .	85
102. — Philippe II à don Juan de l'Agulla . . . . .	86
103. — Philippe II au duc de Mercœur . . . . .	86
104. — Philippe II à don Mendo de Ledesma . . . . .	87
105. — L'infante d'Espagne à la duchesse de Mercœur . . . . .	87
106. — Le marquis de Bellisle au roi Catholique . . . . .	87
107. — Lettre, sans signature, du duc de Mercœur au P. Marcellin Cornet . . . . .	88
108. — La ville de Saint-Malo à l'ambassadeur d'Espagne, par le sieur Rouys . . . . .	89
109. — Gabriel de Goullayne au roi d'Espagne . . . . .	90
110. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne . . . . .	91
111. — M. du Plessix d'Aradon au roi Catholique . . . . .	92
112. — M. du Faouët au roi d'Espagne . . . . .	92
113. — L'abbé de Saint-Mahé au roi d'Espagne . . . . .	93
114. — <i>Relacion de la distribucion de los 32 mil ducados que vinieron ultimamente con las galeras</i> . . . . .	93
115. — <i>Relacion del dinero que se a tomado, prestado y se debe al duque de Mercurio y a las villas de San-Malo, Morles y Dinan</i> . . . . .	94
116. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra</i> . . . . .	94
117. — <i>Relacion que haze a S. M. Martin de Camutio, para su real servicio</i> . . . . .	94
118. — Philippe II au duc de Mercœur . . . . .	95
119. — Blas de Jesus au roi d'Espagne . . . . .	95
120. — Copie de la proclamation traduite du françois en espagnol que le duc de Mercœur donna à don Pedro de Navarra, pour ramener les soldats qui s'étaient débandés . . . . .	95
121. — Don Mendo Rodriguez de Ledesma . . . . . A l'infanterie espagnole . . . . .	96
122. — Le duc de Mercœur à don Mendo de Ledesma . . . . .	96
123. — Philippe II à M. d'Aradon . . . . .	97
124. — Mémoire anonyme au roi d'Espagne . . . . .	97
125. — Le duc de Mercœur au roi Catholique . . . . .	99
126. — Compte de l'argent qui se doit à l'arsenal qui est en Bretagne et aux villes et personnes de qui l'on a emprunté . . . . .	101
127. — Instruction du duc de Mercœur au capitaine Miguel de Garro . . . . .	101
128. — Etat des finances en Bretagne, avril 1589 à fin septembre 1591 . . . . .	101
129. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne . . . . .	108

130. — Le chapitre de Vannes au duc de Mercœur . . . . .	110
131. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra</i> . . . . .	112
132. — Copie du bref écrit par Sa Sainteté au duc de Mercœur . . . . .	112
133. — Compte de l'argent qui a été emprunté en Bretagne par ordre du maître de camp, don Juan de l'Agulla . . . . .	112
134. — Le duc de Mercœur au roi Catholique . . . . .	112
135. — Le duc de Mercœur au roi Catholique . . . . .	113
136. — Remontrances de Fray Marcellin Cornet au roi d'Espagne, de la part du duc de Mercœur . . . . .	114
137. — Philippe II aux notables de Saint-Malo . . . . .	119
138. — Compte de l'argent qui a été distribué des 44,000 ducats que le capitaine Pedro de Çubiaire a dernièrement apportés d'Espagne . . . . .	119
139. — Compte de Mendo de Ledesma du 1 <sup>er</sup> mai 1591 au 18 mars 1592 . . . . .	120
140. — Mémoires et instructions pour Messieurs des trois ordres députés des Estats de Bretagne vers les seigneurs don Jean de Lagulla et don Dyego Broscher . . . . .	120
141. — Les Etats de Bretagne à S. M. Catholique . . . . .	121
142. — Le P. Bertauld, provincial des Carmes de Touraine, au roi Catholique . . . . .	123
143. — Les religieux de l'ordre des Carmes à l'infante . . . . .	123
144. — Le frère Gabriel Guagan au roi d'Espagne . . . . .	124
145. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne . . . . .	125
146. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne . . . . .	127
147. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra</i> . . . . .	127
148. — M. de Boisdauphin au roi d'Espagne . . . . .	127
149. — Mémoire sur la liberté du commerce en Bretagne, présenté au roi Catholique par le P. Marcellin Cornet . . . . .	128
150. — Mémoire d'Yves de Gormille de Cosdon au roi d'Espagne . . . . .	130
151. — Supplication très humble de frère Marcellin Cornet à S. M. contre Gourmil, autrefois greffier de la ville de Morlaix . . . . .	151
152. — Mémoires au seigneur don Martin d'Idiaquez pour les affaires du duc de Mercœur . . . . .	153
153. — Le duc de Mercœur à Philippe II . . . . .	154
154. — Philippe II à don Juan de l'Agulla . . . . .	154
155. — M. de Lamothe-Jacquetot à don Martin de Idiaquez . . . . .	154
156. — Philippe II au duc de Mercœur . . . . .	155
157. — Philippe II aux membres du chapitre de Vannes . . . . .	155
158. — Philippe II au duc de Mercœur . . . . .	156
159. — Philippe II au duc de Mercœur . . . . .	156
160. — Mendo de Ledesma au roi . . . . .	156
161. — Le duc de Mercœur à S. M. C. . . . .	157
162. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne . . . . .	157
163. — Relation d'une victoire de M. de Boisdauphin, au 1 <sup>er</sup> octobre 1593 . . . . .	158
164. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra</i> . . . . .	158
165. — Philippe II à don Juan de l'Agulla . . . . .	158

166. — Philippe II au duc de Mercœur . . . . .	159
167. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra</i> . . . . .	160
168. — Don Juan de l'Aguila au roi . . . . .	160
169. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra</i> . . . . .	161
170. — Don Juan de l'Aguila au roi . . . . .	161
171. — Le frère Jacques le Bossu au roi d'Espagne . . . . .	161

## 1593

172. — Philippe II au duc de Mercœur . . . . .	163
173. — Compte de Mendo de Ledesma, des 18 mars 1592 au 26 janvier 1593. . . . .	163
174. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra</i> . . . . .	164
175. — M. Dodieu à S. M. Catholique . . . . .	164
176. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra</i> . . . . .	165
177. — Le Chapitre de Vannes à Philippe II . . . . .	165
178. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra</i> . . . . .	166
179. — Le duc de Mercœur au roi Catholique . . . . .	166
180. — Le P. Marcelin Cornet, pour le duc de Mercœur, au roi d'Espagne . . . . .	167
181. — Diego Maldonado à Philippe II . . . . .	168
182. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne . . . . .	169
183. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra</i> . . . . .	170
184. — Le duc de Mercœur à don Juan de l'Aguila . . . . .	170
185. — <i>Relacion del numero de la gente de guerra</i> . . . . .	171
186. — Georges d'Aradon, évêque de Vannes, à don Juan de l'Aguila . . . . .	171
187. — Don Mendo de Ledesma au roi . . . . .	171
TABLE DES MATIÈRES . . . . .	173





